

CHRONIQUE DU CRIME

ET
DE L'INNOCENCE;

Recueil des Événemens les plus tragiques ; Empoisonnemens , Assassinats , Massacres , Parricides , et autres forfaits , commis en France , depuis le commencement de la monarchie jusqu'à nos jours , disposés dans l'ordre chronologique , et extraits des anciennes Chroniques de l'Histoire générale de France , de l'Histoire particulière de chaque province , des différentes Collections des Causes célèbres , de la Gazette des Tribunaux , et autres feuilles judiciaires.

PAR J.-B. J. CHAMPAGNAC.

Tout ce qui me fait peur m'amuse au dernier point.
G. DELAVIGNE , *École des Vieillards.*

Tome Premier.

Paris.

CHEZ MÉNARD, LIBRAIRE,
PLACE SORBONNE, N° 3.

—
1833.

CHRONIQUE DU CRIME

ET
DE L'INNOCENCE;

Recueil des Événemens les plus tragiques; Empoisonnemens, Assassinats, Massacres, Parricides, et autres forfaits, commis en France, depuis le commencement de la monarchie jusqu'à nos jours, disposés dans l'ordre chronologique, et extraits des anciennes Chroniques de l'Histoire générale de France, de l'Histoire particulière de chaque province, des différentes Collections des Causes célèbres, de la Gazette des Tribunaux, et autres feuilles judiciaires.

PAR J.-B. J. CHAMPAGNAC.

Tout ce qui me fait peur m'amuse au dernier point.
G. DELAVIGNE, *École des Vieillards.*

Tome Premier.

Paris.

CHEZ MÉNARD, LIBRAIRE,
PLACE SORBONNE, N° 3.

—
1853.

The Project Gutenberg eBook of Chronique du crime et de l'innocence, tome 1/8

This eBook is for the use of anyone anywhere in the United States and most other parts of the world at no cost and with almost no restrictions whatsoever. You may copy it, give it away or re-use it under the terms of the Project Gutenberg License included with this eBook or online at www.gutenberg.org. If you are not located in the United States, you will have to check the laws of the country where you are located before using this eBook.

Title: Chronique du crime et de l'innocence, tome 1/8

Author: J.-B.-J. Champagnac

Release date: August 25, 2014 [eBook #46683]

Most recently updated: October 24, 2024

Language: French

Other information and formats: www.gutenberg.org/ebooks/46683

Credits: Produced by Clarity, Isabelle Kozsuch, Google Print and the Online Distributed Proofreading Team at <http://www.pgdp.net> (This file was produced from images generously made available by The Internet Archive/American Libraries.)

*** START OF THE PROJECT GUTENBERG EBOOK CHRONIQUE
DU CRIME ET DE L'INNOCENCE, TOME 1/8 ***

Note sur la transcription: Les erreurs clairement introduites par le typographe ont été corrigées. L'orthographe d'origine a été conservée et n'a pas été harmonisée. Les numéros des pages blanches n'ont pas été repris.

Il y a un problème de numérotation de pages dans ce projet. Après renseignement pris auprès la Bibliothèque Nationale, il s'avère que «le document numérisé visible dans Gallica est conforme au document papier cote F-31228: dans l'exemplaire papier, on passe également de la page 384 (comportant en bas de page la mention «Fin du premier volume»), à la page 393 (qui est le début de la table du premier volume).»

Cette numérotation a été préservée.

CHRONIQUE
DU CRIME
ET
DE L'INNOCENCE.

IMPRIMERIE DE MARCHAND DU BREUIL,
rue de la Harpe, n. 90.

CHRONIQUE DU CRIME

ET

DE L'INNOCENCE;

Recueil des Événemens les plus tragiques; Empoisonnemens, Assassinats, Massacres, Parricides, et autres forfaits, commis en France, depuis le commencement de la monarchie jusqu'à nos jours, disposés dans l'ordre chronologique, et extraits des anciennes Chroniques de l'Histoire générale de France, de l'Histoire particulière de chaque province, des différentes Collections des Causes célèbres, de la Gazette des Tribunaux, et autres feuilles judiciaires.

PAR J.-B. J. CHAMPAGNAC.

Tout ce qui me fait peur m'amuse au dernier point.

C. DELAVIGNE, *ÉCOLE DES VIEILLARDS*.

Tome Premier.

Paris.

**CHEZ MÉNARD, LIBRAIRE,
PLACE SORBONNE, N^o 3.**

1833.

AVANT-PROPOS.

«Aimer à lire, disait Montesquieu, c'est faire un échange des heures d'ennui, que l'on doit avoir en sa vie, contre des heures délicieuses.»

Cette pensée de l'un des plus puissans génies du dernier siècle ne saurait rencontrer beaucoup de contradicteurs dans le nôtre. La lecture est devenue une des passions de notre époque. On en peut juger, non seulement par les feuilles sans nombre et de toute espèce qui alimentent périodiquement le public, mais encore par cette foule de livres nouveaux qui semblent se disputer une petite place sur les façades de nos cabinets littéraires, comme les tableaux de nos artistes au salon.

Toutefois, parmi toutes ces productions nouvelles, objets de l'empressement général, il est des genres privilégiés qui attirent plus particulièrement l'attention, et que l'on recherche avec une sorte de friandise. La lecture a ses modes changeantes, comme la toilette; du temps de madame de Sévigné, on se laissait *prendre comme à la glu* par les romans de la Calprenède; on se plaisait aux sentimens exaltés et aux grands coups d'épée des héros de mademoiselle de Scudéry. Les mœurs de la licencieuse Régence firent éclore en foule des livres licencieux comme elle. Les ouvrages philosophiques leur succédèrent, et dès lors, l'instruction gagnant de proche en proche, les lectures instructives ramenèrent la nation aux choses sérieuses de la vie. Au commencement de ce siècle, les victoires de l'empire et son inexorable censure imposèrent un pénible régime à la classe des lecteurs: grâce aux bulletins de nos armées triomphantes, il fallait, à toute force, ne se repaître que de gloire.

Aujourd'hui, convenons-en, c'est toute autre chose; jamais revanche ne fut si complète; nous nous dédommageons largement de notre longue

abstinence. Mais le goût du public a changé. Le genre qu'il aime, qu'il affectionne par-dessus tout, c'est l'horrible, genre à part, que d'Arnaud-Baculard, il y a soixante ans, voulait impatroniser sur la scène française, et qu'il regardait comme une source d'intérêt non moins féconde que la terreur et la pitié classiques. Que demande-t-on à présent à la lecture comme au théâtre? De fortes secousses nerveuses, des palpitations quasi-anévrismales, des émotions spasmodiques; on se plaît à passer par tous les effrayans prestiges du galvanisme; on veut des peintures sanglantes jusqu'à l'horreur, des caractères monstrueux jusqu'au dégoût; et, comme le disait dernièrement un journal: «Depuis quelques années, nous avons une soif croissante de connaître l'histoire des crimes et des calamités humaines.»

C'est dans le but de répondre à cette nécessité du moment, c'est dans l'espoir de plaire à la majorité des lecteurs, que nous publions la CHRONIQUE DU CRIME ET DE L'INNOCENCE. Il nous a paru curieux, intéressant, et même instructif, de présenter, comme dans un vaste panorama, les actions les plus criminelles dont la France fut le théâtre.

C'est un spectacle bien affreux sans doute, mais aussi bien digne de réflexion, que celui du crime dans toutes ses métamorphoses les plus hideuses, tour-à-tour et quelquefois en même temps assassin, empoisonneur, incendiaire, parricide; tantôt échappant, comme un Protée, à toutes les investigations de la justice; tantôt faisant tomber sur l'innocence le glaive de la loi levé sur lui; trop souvent même assez audacieux pour venir siéger parmi les juges.

Le titre détaillé de notre ouvrage fait suffisamment connaître la marche que nous avons suivie. C'est l'histoire à la main, que nous avons rédigé toute la portion de notre travail qui traite des temps reculés. Quelques vieilles chroniques, l'histoire générale de France, l'histoire particulière de chaque province, celle d'un grand nombre de villes, des mémoires historiques, telles sont les principales mines que nous avons exploitées. Ce n'est pas que nous ayons la prétention d'avoir tout mentionné. Plus d'une fois l'absence totale de détails nous a forcé de négliger des faits susceptibles d'être de notre domaine. Dans ces temps d'ignorance et de barbarie, on n'enregistrait pas, comme à présent, presque jour par jour, les actions des hommes; souvent dans les chroniques et autres monumens historiques de ces siècles de rouille, les événemens sont à peine indiqués sommairement;

encore n'est-il jamais mention que des hommes du plus noble lignage. L'histoire alors, essentiellement aristocratique, écrite par des moines, courtisans intéressés du pouvoir et de la richesse, privée d'ailleurs du secours de l'imprimerie, ne tenait note que des faits et gestes des nobles seigneurs, qui étaient tout dans la nation, et gardaient le silence sur ce qui concernait les gens du peuple, qui n'étaient rien. C'est pourquoi, ne pouvant avoir prise que sur ces hauts personnages, nous nous sommes attachés à eux, comme aux représentans de leur époque.

Mais, à partir du dix-septième siècle, l'abondance des matériaux, progressivement croissante, nous a mis plus à l'aise. Les divers recueils de *causes célèbres* nous ont ouvert une source féconde. La collection de Gayot de Pitaval, celle de Richer, celle de Dessessarts et plusieurs autres du même genre ont été fouillées avec soin. Rien de ce qu'elles offrent de curieux, d'extraordinaire, de monstrueux, n'a été omis. Plus occupés des faits que des procédures auxquelles ils ont donné lieu, nous les avons dégagés des plaidoiries et des dissertations juridiques qui les étouffaient et qui embarrassaient la marche du récit. Enfin nous avons fait tous nos efforts pour donner à nos analyses une forme piquante et dramatique, sans altérer la vérité.

L'ordre chronologique généralement adopté pour cet ouvrage, comme plus favorable au déroulement du tableau moral que nous voulions présenter, n'a pas toujours été scrupuleusement observé. On y a dérogé quelquefois, quand l'intérêt et la variété le demandaient, mais en veillant toujours à ce qu'il n'y eût jamais confusion entre les diverses périodes de la monarchie.

Quant aux nombreux emprunts que nous avons faits pour l'enrichissement de notre CHRONIQUE DU CRIME, il ne nous serait nullement pénible de les signaler. C'est quelquefois un moyen sûr de se donner à bon marché un air tout poudreux d'érudition. Mais notre livre n'ayant d'autre ambition que d'offrir une lecture intéressante, nous n'avons pas cru devoir le hérissier de notes et de renvois. Un *index* sommaire, placé à la fin de l'ouvrage, mentionnera les livres qui nous ont été le plus utiles, et décèlera par conséquent les sources de nos larcins.

Mais, dira-t-on peut-être, à quoi bon exhumer tant de forfaits et tant d'horreurs? Pourquoi ne pas les laisser enfouis? Ne doit-on pas craindre que cette lecture n'exerce une funeste influence sur quelques esprits faibles ou enclins au mal?

A quoi bon, répondrons-nous, l'histoire du Bas-Empire, long et monotone récit d'assassinats, d'empoisonnements, de strangulations? A quoi bon l'histoire de tous les peuples d'Europe, au moyen-âge, époque si riche en atrocités, si savante en barbaries? A quoi bon ce livre, première lecture de l'enfance, *l'Ancien Testament*, qui débute presque par le meurtre d'Abel; qui montre Joseph vendu par ses frères prêts à l'assassiner; qui narre les impudicités de plusieurs rois cruels, et les massacres de tant de nations innocentes?

Notre livre mériterait sans doute la réprobation universelle, si, par une inspiration satanique, nous cherchions, comme on ne le fait que trop souvent sur certains théâtres, à plaisanter cruellement avec les droits les plus sacrés de la nature, à badiner avec les violations faites aux lois de la société. Mais la *Chronique du Crime* est d'un bout à l'autre une protestation contre le crime. Le vernis odieux dont nous avons colorié tout forfait, le détail des punitions qui les accompagnent presque toujours, prouvent assez que nous avons pris à tâche d'inspirer de l'horreur pour tout ce qui est criminel. N'est-ce pas implicitement faire le plus bel éloge de la vertu?

En dire davantage sur ce sujet, ce serait prêcher de vieux convertis. Si, malgré nos bonnes intentions, nous sommes coupables en quelque point, nous avons le public pour complice et pour instigateur; c'est lui, c'est son goût dominant qui nous a fait concevoir l'idée de cet ouvrage; et, comme nous l'avons aussi pour juge, nous osons compter sur sa bienveillante indulgence.

CHRONIQUE DU CRIME ET DE L'INNOCENCE.

FRÉDÉGONDE ET BRUNEHAUT.

Les premiers temps de notre vieille monarchie française ne furent que trop tristement féconds en forfaits et en cruautés, déplorables fruits de l'ignorance et de la barbarie qui régnaient alors. L'histoire des cours de cette époque (on n'écrivait pas celle des peuples) n'offre, en masse, qu'un tissu d'horribles atrocités, rapportées vaguement, sans détails et presque toujours avec partialité. De tels récits, fatigans par leur affreuse monotonie, n'inspireraient que de l'horreur sans intérêt.

Toutefois, deux figures terribles, imposantes, apparaissent avec un sombre éclat au milieu de toutes ces scènes de meurtre et de carnage, et doivent fixer l'attention. Frédégonde et Brunehaut ou Brunichilde, toutes deux reines, toutes deux rivales de gloire, d'ambition et de crimes, représentent, pour ainsi dire, leur siècle, et tiennent avec Clovis la plus grande place dans nos premières chroniques. Il leur appartient donc de figurer en première ligne dans ce livre d'horreurs.

Frédégonde, femme ambitieuse, belle, fière, adroite et dissimulée, qui à toutes les grâces de son sexe joignait la volonté d'un tyran, l'esprit d'un rhéteur et le courage d'un homme, commença sa carrière par supplanter la reine Andovère, femme de Chilpéric, et en la faisant reléguer dans un monastère.

Sigebert, frère de Chilpéric et roi d'Austrasie, avait épousé la belle Brunehaut, fille d'Athanagilde, roi des Visigoths. Chilpéric, sachant que cette princesse avait apporté de grands biens à son frère, feignit d'abandonner Frédégonde, afin d'épouser Galswinde, sœur de Brunehaut. Cette femme infortunée quitta sa patrie; belle mais triste et baignée de pleurs, elle fit son entrée en France sur un char d'argent traîné par des taureaux blancs. Le cruel Chilpéric lui jura d'éternelles amours, mais bientôt cette princesse fut trouvée étranglée dans son lit. A cette mort inattendue, la cour de Chilpéric fut indignée et tous les yeux accusèrent Frédégonde qui se rassurait en pensant que le roi était son complice.

Dès ce moment, Brunehaut rêva la vengeance. Aussi belle que Frédégonde, elle avait, comme elle, une énergie peu commune à son sexe; si, plus tard, elle l'égala en cruauté, il faut peut-être en chercher la cause dans le malheur qui bouleversa sa destinée. Entourée d'ennemis qu'elle abhorrait, sa haine la rendit barbare et elle franchit tous les degrés du crime.

Cependant Chilpéric, poussé par l'avidité, se jeta sur les terres de Sigebert, alors triomphant hors de France. Ce dernier reparut, repoussa son frère et lui pardonna; trait sublime à cause des temps. Mais Chilpéric, étranger à la bonne foi, viola la paix à plusieurs reprises et fut vaincu et pardonné autant de fois par son frère. Enfin, Chilpéric, ayant lassé sa patience, est obligé de se renfermer dans Tournai avec sa famille. Il courait le plus grand danger. Sigebert, partout vainqueur, assiégeait Tournai; mais Frédégonde que rien ne pouvait effrayer, plus audacieuse, surtout depuis que Chilpéric avait osé la proclamer reine, séduisit par ses charmes et ses promesses deux habitants de Tervana, et leur donna une mission digne d'elle, celle d'assassiner Sigebert. Quelques heures après l'attentat était consommé.

Ce crime délivra Tournai et fit rentrer Chilpéric dans ses possessions. Il envoya aussitôt à Paris des satellites pour y arrêter Brunehaut et son jeune fils, héritier de l'Austrasie. Un des officiers de cette reine parvint à sauver

son enfant de sa prison, et, le descendant du haut des remparts dans une corbeille de jonc, il arriva, par des chemins détournés, dans la ville de Metz où il fit proclamer cet héritier de Sigebert.

Chilpéric et Frédégonde revinrent à Paris, où était encore Brunehaut. Cette reine dans les fers, n'en était que plus séduisante. Chilpéric avait un fils de la reine Andovère, appelé Mérovée. Ce prince vit Brunehaut, l'aima, en fut aimé; cet amour fut malheureux. Le jeune Mérovée poursuivi par les gardes de Frédégonde et craignant de tomber entre les mains de cette forcenée, mit fin à ses jours. Des trois fils de la reine Andovère, il ne restait plus que le jeune Clovis, désormais l'obstacle unique aux projets ambitieux de Frédégonde, qui portait dans son sein l'espérance d'un héritier auquel elle réservait en secret la couronne.

Grégoire de Tours raconte que le jeune Clovis ayant parlé indiscrètement sur la conduite de sa belle-mère, elle s'en plaignit au roi qui fit désarmer et couvrir de haillons ce jeune prince. Conduit en cet état vers Frédégonde, cette marâtre impitoyable ordonna à ses gardes de le massacrer, puis publia qu'il s'était tué lui-même, et le fit enterrer sous la gouttière d'une chapelle; mais craignant ensuite que le corps ne fût découvert et qu'on ne lui fit des obsèques honorables, elle ordonna l'exhumation du cadavre et le fit jeter dans la Marne. Cet assassinat fut commis à Noisy près Nogent-sur-Marne, dans une maison de campagne que Chilpéric habitait souvent avec sa cruelle Frédégonde.

Un pêcheur, en retirant ses nasses sur les bords de la rivière, trouva le corps du malheureux prince. Il reconnut le fils des rois aux longues tresses de sa chevelure, et couvrit ses restes d'un peu de gazon.

La fureur de Frédégonde n'était point assouvie par la mort des fils d'Andovère; la vie de cette reine l'importunait, quoiqu'elle s'achevât tristement au fond d'un cloître; elle la fit étrangler, et livra sa fille Basine aux désirs odieux d'une horde de satellites, afin de flétrir à jamais cette jeune princesse.

Frédégonde ne borna pas là ses coups. Noisy fut encore le théâtre d'un autre crime. Chilpéric, avant de partir pour la chasse, étant venu voir la reine qui achevait sa toilette et avait le dos tourné, la frappa légèrement d'une houssine qu'il tenait à la main. Frédégonde, le prenant pour un

seigneur, nommé Landry, avec qui elle entretenait une liaison adultère, s'expliqua de manière à ne laisser à son mari aucun doute sur sa conduite. Chilpéric se retira, et partit pour chasser dans les bois de Chelles aujourd'hui forêt de Bondi, où il fut assassiné par les ordres de Frédégonde qui redoutait les effets de sa colère.

Le cadavre de ce monarque fut trouvé dans la forêt, où l'abandonnaient aux corbeaux ceux qui avaient été ses courtisans et ses flatteurs. Ce crime excita l'horreur et l'indignation, mais Frédégonde aussi adroite que scélérate, eut l'art d'apaiser les esprits, gouverna au nom de son jeune fils Clotaire et reprit chaque jour une attitude plus menaçante; mais ses habitudes de crimes la suivaient partout; elle voulut faire assassiner Gontran, lui tendit des embûches, apostâ des meurtriers. Celui-ci, pour se mettre à l'abri de ses coups, l'exila près de la ville de Rouen, où l'évêque Prétextat, ami dévoué de Brunehaut, périt bientôt sous les coups dirigés par elle. Frédégonde, outrée de voir chaque jour ce prélat, se fait un complice, et le dispose si bien que ce forcené frappe Prétextât à l'autel même où il célébrait les saints mystères au milieu des fidèles. Tandis qu'on l'emportait mourant dans sa demeure, Frédégonde osa se mêler à la multitude consternée; et cachant le forfait sous l'audace, elle demanda quel bras avait répandu le sang qu'elle voyait; alors l'évêque, couvert de ses habits sacerdotaux que souillait le meurtre, se souleva avec effort, et regardant fièrement Frédégonde, il lui dit: «Athalie, ne reconnais-tu pas à ma blessure la main qui a tué les rois?» Voyant qu'elle feignait de ne pas le comprendre, il lui rappela tous ses attentats; mais elle l'entendit sans s'émouvoir, et s'étonna seulement qu'un coup si bien frappé le laissât parler plus longtemps. Prétextat rendit bientôt le dernier soupir, et Frédégonde s'en revint avec tranquillité. Un seigneur, ami de Prétextat, irrité plus que tous les autres spectateurs, la suivit jusque dans son palais, en l'accablant de reproches et d'imprécations. Frédégonde vint à lui, le séduisit en peu de paroles et le fit asseoir tout enchanté à sa table où elle lui versa avec grâce une coupe de vin empoisonné qui le fit mourir à l'instant. Cependant il lui faut des victimes moins vulgaires, c'est pour Childebert, Brunehaut et Gontran, qu'elle prépare pendant la nuit des sucres mortels.

Elle chargea un ecclésiastique d'aller assassiner la reine Brunehaut. Le projet de cet émissaire ayant été découvert, il fut battu de verges par ordre de Brunehaut, et de retour auprès de Frédégonde, cette dernière lui fit

couper un pied et une main. Ainsi, puni pour avoir tenté le crime, il le fut encore plus gravement pour ne l'avoir pas consommé. Grégoire rapporte que Frédégonde avait un clerc ou ecclésiastique au rang de ses domestiques, et qu'elle s'en servait pour assassiner ses ennemis. Le même historien l'accuse d'avoir tenté d'étrangler sa fille Rigonthe; voici comment il rapporte le fait: Ces deux princesses vivaient entre elles en fort mauvaise intelligence; toujours en querelle, elles se battaient à coup de poings. Un jour, la mère, battue, dit à Rigonthe: «Fille, pourquoi me maltraites-tu? Voilà les richesses que ton père a mises à ma disposition; prends-les et fais-en ce que tu voudras.» Elle entre dans un cabinet, ouvre un coffre, en tire divers ornemens précieux; puis elle dit à sa fille: «Je suis lasse; tire toi-même de ce coffre tout ce qu'il contient.» Rigonthe se penche dans l'intérieur du coffre; aussitôt la mère en fait tomber le couvercle sur le cou de sa fille, le presse avec effort, l'étrangle, de sorte que les yeux de la patiente étaient près de lui sortir de la tête. Une des suivantes de Rigonthe voyant le danger, s'écrie: «Au secours! accourez vite! on étrangle ma maîtresse; c'est sa mère qui l'étrangle!» On accourt, on enfonce les portes du cabinet, on délivre Rigonthe près d'expirer. Cette scène fut suivie de plusieurs autres semblables. Ces deux princesses s'injuriaient, se battaient continuellement, et leur animosité avait pour cause les débauches de Rigonthe.

Après la mort de Gontran qui mourut de mort naturelle, chose étonnante pour un ennemi de Frédégonde, Childebert, fils de Brunehaut, arma de concert avec sa mère, contre ce monstre couronné. Mais Childebert fut vaincu et mourut peu après. Brunehaut se saisit avidement de la tutelle de ses enfans, méditant toujours de se venger de son ennemie. Ses longs malheurs et les crimes toujours nouveaux de Frédégonde, avaient tellement aigri son cœur, naguère pur et généreux, qu'elle y sentait fermenter les fureurs de l'ambition et de la vengeance; elle s'était insensiblement dégoûtée de la vertu, et les assassins commençaient à lui paraître de bons serviteurs.

Elle rassembla les troupes de ses deux petits-fils et les deux armées se rencontrèrent à Luco-Fao, marchant toutes les deux sous les ordres de leurs reines. La victoire se déclara pour Frédégonde et peu de temps après, cette femme, qui avait répandu le sang d'une famille entière de rois, qui avait payé tant de meurtres et distribué tant de poisons, mourut, sans remords, paisiblement, dans son lit.

Clotaire, son fils, hérita de toute sa haine pour Brunehaut, et celle-ci reporta sur lui celle qu'elle avait jurée à Frédégonde. Elle mène contre lui Théodebert et Thierry, ses petits-fils, le bat à plusieurs reprises, et resserre son royaume en d'étroites limites.

Brunehaut était devenue si dure, si impérieuse, que la cour de Théodebert, où elle résidait, était révoltée de ses injustices et de ses excès. Un matin, les seigneurs austrasiens l'ayant surprise dans son palais, lui commandèrent de quitter sa parure et de prendre des vêtemens grossiers, et la conduisirent en cet état aux frontières de l'Austrasie et de la Bourgogne, et là, l'abandonnèrent seule. Elle fut recueillie par un pâtre, qui lui donna asyle dans sa chaumière. Brunehaut passa la nuit au coin de son foyer, et le lendemain se fit conduire à Châlons, où son fils Thierry, roi de Bourgogne, la reçut en mère et en reine.

Brunehaut chercha de nouveau à s'emparer des rênes du gouvernement, et, selon quelques historiens, elle endormit Thierry sur le trône dans les langueurs de la mollesse et de la volupté et s'offrit à lui parée pour l'inceste. Quoiqu'il en soit, elle alluma la guerre entre Thierry et Théodebert, qui l'avait laissé chasser de sa cour. Théodebert fut vaincu, et s'étant retiré dans Cologne, les citoyens de cette ville, assiégés par Thierry, voulant s'épargner les horreurs d'un long siège, jetèrent par-dessus leurs murailles la tête de Théodebert, qui vint rouler aux pieds de son frère. Les enfans de ce prince infortuné étant tombés entre les mains de leur oncle Thierry, furent écrasés sur la pierre.

Thierry mourut, laissant quatre enfans; mais les Austrasiens, indignés du meurtre de leur roi Théodebert, et redoutant surtout la régence de Brunehaut, refusèrent de se donner à la postérité de l'assassin de leur ancien maître, et reconnurent pour souverain Clotaire, fils de Frédégonde et ennemi juré de Brunehaut.

Une nouvelle guerre éclate. Brunehaut est trahie par Varnachaire, maire de Bourgogne, à qui elle avait confié la conduite de la guerre. Les quatre fils de Thierry, livrés par le perfide maire, sont massacrés par les ordres de Clotaire. Brunehaut fuit; elle se réfugie dans le château d'Orbe, près du lac de Neufchâtel; elle tombe enfin au pouvoir de Clotaire, qui se montra digne fils de Frédégonde.

Il ordonna que Brunehaut fût amenée au milieu de son camp; et, placé sur un trône, il se constitua l'accusateur de cette reine, lui reprochant le meurtre de dix rois, et comprenant dans ce nombre ceux que Frédégonde et lui-même avaient fait assassiner. Cette accusation était mensongèrement atroce; car il l'accusait d'avoir fait périr les enfans de Thierry, dont lui-même avait ordonné le massacre. «Mais, comme le remarque l'auteur de la *Gaule poétique*, toute accusation était bonne au milieu d'une armée assemblée en tumulte pour condamner, et où l'on comptait plus de bourreaux que de juges. Un murmure sourd se fait entendre au loin; une pâleur mortelle couvre les traits de la souveraine détrônée; la soldatesque insolente prononce qu'elle a mérité la mort.

«Alors tout fut fini pour Brunehaut; il ne lui resta plus qu'à mourir: c'est le seul exemple que donne l'histoire d'une femme jugée militairement. L'artiste ne pourrait donc trouver ailleurs un sujet de tableau plus original que le moment où Brunehaut entend prononcer sa sentence. Déjà ses mains sont enchaînées; près d'elle, deux robustes guerriers ont peine à contenir le cheval indompté auquel la malheureuse princesse doit être attachée. Mais avant de subir cet horrible supplice, elle est promenée sur un chameau dans les rangs de l'armée; les longues risées et les clameurs la suivent dans cette marche douloureuse. Bientôt ses cheveux, que pendant si long-temps avait couronnés le diadème, servent de liens pour l'attacher au coursier, qui l'emporte en se cabrant à travers les pierres et les ronces. L'animal fougueux, dont le sang et les lambeaux marquent la trace, s'arrête enfin au bout de son horrible carrière, et y laisse quelque chose d'immobile et défiguré, qui avait été la grande Brunehaut. On livra son corps aux flammes, et ses cendres furent portées à une abbaye qu'elle avait fondée. Son tombeau ayant été ouvert dix siècles après, on y vit la poussière de l'infortunée mêlée à quelques charbons. On trouva aussi parmi ces tristes débris l'éperon qu'on avait attaché aux flancs du coursier pour le rendre plus furieux, et qui, tombé par hasard dans les vêtemens de Brunehaut, fut jeté avec elle dans le bûcher, et recueilli avec ses restes.»

Ce nouveau genre de supplice eut lieu en 613. Brunehaut était alors octogénaire. L'horrible mort qui termina sa longue et orageuse vie, les crimes royaux que nous venons de passer en revue, peuvent donner une idée de ce que pouvaient être ceux des particuliers. On ne connaissait ni droit des gens, ni humanité: le plus fort tuait le plus faible; le plus faible tendait

des embûches à son oppresseur. C'était un cercle de sang humain, rempli des forfaits les plus abominables, et dans lequel les malheureux peuples furent parqués long-temps encore.



LA COMTESSE DE GATINAIS.

Sous le règne de Louis-le-Bègue, roi de France, et vers l'an 878, le comté de Gâtinais, donna lieu à un événement qui mérite de prendre rang dans ce recueil. Geoffroy, comte de Gâtinais, avait laissé en mourant une fille unique dont l'histoire n'a pas conservé le nom. Louis-le-Bègue voulut donner la main de cette jeune comtesse à l'un de ses principaux favoris, nommé Ingelger, qu'il avait élevé à la dignité de grand sénéchal du palais. Le monarque porta lui-même les premières paroles de ce mariage à la comtesse; mais celle-ci lui répondit avec respect qu'Ingelger étant né son vassal, les bienséances lui défendaient de le prendre pour mari. «Je laisse à penser aux dames d'à-présent, dit la chronique, si cela leur serait un suffisant prétexte pour ne point espouser un favori de roy.»

Après cette réponse, Louis-le-Bègue, loin de vouloir user de contrainte, remit son projet à un autre temps; seulement, pour mieux y disposer l'esprit de la comtesse, il lui donna une place parmi les dames d'honneur de la reine; puis ayant appris, au bout de quelque temps, que la jeune demoiselle était devenue beaucoup plus traitable dans la société des dames de la cour, il manda et convoqua les seigneurs et feudataires du comté de Gâtinais, et quand ils furent arrivés, il les entretint du projet qu'il avait formé de marier leur comtesse, leur demandant quel seigneur leur pourrait agréer davantage. Ceux-ci répondirent, par déférence, qu'ils s'en rapportaient au choix de sa majesté, bien plus capable que personne de donner un mari convenable à leur dame et comtesse.

Le roi leur apprit alors qu'il la destinait à Ingelger, son grand sénéchal. Les seigneurs lui répondirent que sa volonté fût faite, pourvu que leur maîtresse y donnât son consentement. La comtesse, après quelques

difficultés, crut devoir satisfaire au vœu du monarque; et le mariage fut célébré avec pompe et magnificence.

Cette union ne fut pas heureuse: pendant dix années qu'elle dura, Ingelger fut toujours malade. Enfin un matin, la comtesse, en se réveillant, le trouva mort à ses côtés.

Aussitôt de violens soupçons planèrent sur elle; on l'accusa de poison et même d'adultère; «parce qu'en matière de femme, dit l'historien, ces deux crimes ne vont guère l'un sans l'autre.» Gontran, brave et hardi chevalier, cousin du défunt, accuse formellement la comtesse, en présence du roi, de toute la cour de France et des barons du comté de Gâtinais; il jette son gant au milieu de l'assemblée et défie au combat quiconque osera prendre la défense de la comtesse. Grandes étaient les présomptions de culpabilité contre elle; et ce qui leur donnait encore plus de vraisemblance, c'est qu'on se rappelait qu'elle n'avait épousé Ingelger que par contrainte. Aussi, le roi et tous les seigneurs de sa cour jugèrent-ils qu'il y avait lieu à la preuve du duel, selon l'usage du temps. Néanmoins, soit que l'on craignît le roi, soit que chacun se défiât de l'innocence de la comtesse, il ne se présenta aucun de ses parens ni de ses vassaux pour prendre sa défense.

Elle se trouvait ainsi abandonnée à elle-même dans son infortune, lorsque la Providence lui envoya un défenseur. Tout-à-coup, au refus de tous les autres, un jeune homme, à peine âgé de seize ans, se lève, s'avance d'un pas ferme et assuré, relève le gant avec joie et déclare qu'il accepte le combat, pour soutenir contre tous l'honneur de sa dame et maîtresse. Ce jeune homme était page et filleul de la comtesse, et se nommait Ingelger, comme son défunt mari.

Le roi ordonne le combat, et quand le jour fixé par lui est arrivé, on dresse les lices, on pose les barrières, et les champions sont amenés en champ-clos. Le roi s'y trouvait, environné des princes et seigneurs de sa cour. Un spectacle si étrange avait attiré une grande affluence de peuple. La comtesse était à peu de distance des deux combattans, dans un charriot couvert d'étoffe de deuil, suivant la mode de cette époque.

La trompette donne le signal; soudain les deux champions s'élancent et se ruent l'un sur l'autre. Gontran, fort et puissant chevalier, porte à Ingelger un coup de lance terrible qui traverse son bouclier et son bras, et lui fait une

légère blessure au côté. Cependant le jeune page n'en fût point désarçonné; au contraire, redoublant de courage, il brandit sa lance, et en frappe si rudement son adversaire, qu'il l'arrache de dessus son cheval, et lui fait mesurer la terre. Alors profitant de ce moment de relâche, il coupe avec son épée le tronçon de lance qui tenait son bras attaché à son bouclier, et descendant de cheval, il va trancher la tête à Gontran, toujours étendu sur la poussière.

De grands applaudissemens, des battemens de mains, de vives démonstrations de joie accueillirent cette victoire. Ingelger et la comtesse en rendirent grâce à Dieu. Le roi déclara celle-ci innocente, et elle recouvra ainsi son honneur qui venait de courir un si grand hasard.

Quand tout le bruit des acclamations eut cessé, la comtesse vint se jeter aux pieds du roi, et lui fit entendre que, puisque sa mauvaise étoile avait voulu que son honneur fût entaché, il n'y avait plus rien qui pût la retenir dans le monde, et qu'elle avait résolu de se confiner dans un monastère; seulement elle suppliait le roi de considérer qu'il n'était pas juste que ses parens et ses vassaux eussent son héritage, eux qui l'avaient abandonnée sans défense au moment du péril; qu'il était bien plus équitable que le comté de Gatinais fût donné à cet adolescent, qui, surpassant son âge en valeur et en magnanimité, avait donné, au risque de sa propre vie, une si grande preuve de son dévoûment et de sa fidélité à sa dame et marraine.

Le roi et tous les seigneurs, d'un avis unanime, répondirent que l'équité et l'intérêt public voulaient que le comté appartînt à Ingelger; ce qui fut proclamé sur-le-champ, et dès lors le monarque, estimant singulièrement le mérite d'Ingelger, l'honora de grandes dignités, et même le fit comte d'Anjou.

ASSASSINAT DE GUILLAUME

DIT LONGUE ÉPÉE,

SECOND DUC DE NORMANDIE.

Guillaume, second duc de Normandie, prince très-pieux en son temps, périt d'une manière tragique, qui donne une idée des mœurs de cette époque.

Arnoul, comte de Flandre, avait surpris par intelligence la ville de Montreuil, qui appartenait à Hersuin, comte de Ponthieu. Hersuin s'adressa, pour avoir du secours, à Guillaume, duc de Normandie, qui alla sur-le-champ reprendre Montreuil, passa tous les habitants de cette ville au fil de l'épée, la munit de nouvelles fortifications, et la rendit à son maître, en 941.

Le comte de Flandre, piqué d'un semblable affront, et ne pouvant s'en venger à force ouverte, eut recours à la trahison.

Il envoya au duc Guillaume, une ambassade chargée de l'excuser d'avoir attaqué Hersuin, et d'alléguer qu'il ignorait l'alliance et l'amitié qui unissait ce comte au duc de Normandie. Les ambassadeurs d'Arnoul avaient aussi mission de remettre à l'arbitrage du duc Guillaume, le différent qui existait entre Hersuin et lui. Guillaume acquiesça à toutes leurs demandes; et comme le comte Arnoul était goutteux, et ne pouvait chevaucher, le duc de Normandie se rendit jusqu'à Amiens, accompagné d'Hersuin, seigneur de Montreuil, de Beranger et Alain, comtes de Bretagne, et d'autres seigneurs.

Hersuin avertit Guillaume de se tenir en garde contre le comte de Flandre. Celui-ci se fondant sur ses forces, tint peu de compte de cet avertissement, pour son malheur. Arnoul invita Guillaume à se rendre à

Pecquigny, au-dessous d'Amiens; chacun s'y rendit avec sa suite; Arnoul était d'un côté de la Somme, Guillaume de l'autre. Au milieu de cette rivière était une île dans laquelle les deux princes devaient conférer ensemble, accompagnés chacun de douze chevaliers. Le comte de Flandre, pour mieux marquer au duc la confiance qu'il avait en lui, ne se fit accompagner que de quatre chevaliers, et de deux domestiques sur lesquels il marchait appuyé, sous prétexte de sa goutte. Tous les articles de paix arrêtés, chacun remonta dans son bateau, après avoir échangé les protestations de la plus sincère amitié. Mais à peine le duc eût-il démarré le sien (car il était seul dans un bateau, et ses chevaliers dans un autre), un chevalier normand, nommé Bause-le-Court, neveu de Rioul, comte de Cotentin, accompagné de plusieurs soldats d'Arnoul, rappela le duc Guillaume, lui disant: «Monseigneur, le comte Arnoul veut encore parler à vous; il a oublié quelque chose à vous dire qui vous sera agréable; sortez du bateau, laissez passer vos gens, le bateau vous reviendra quérir.» Guillaume, plein de confiance dans les semblants d'amitié d'Arnoul, ne soupçonnant aucune trahison, commanda au batelier de retourner à l'île qu'ils venaient de quitter. Mais sitôt qu'il eut fait quelques pas dans l'île, Bause-le-Court, haussant un aviron qu'il tenait, en asséna un grand coup sur la tête de Guillaume, et l'abattit sans mouvement. A l'instant les autres complices s'élancèrent sur le duc, et le frappèrent de tant de coups d'épée et de dague, qu'ils le mirent à mort; puis ils allèrent rejoindre le comte Arnoul qui avait déjà traversé la rivière. Les gens du duc Guillaume, placés à l'autre rive, eurent la douleur de voir massacrer leur prince, sans pouvoir lui porter secours assez à temps. Ils se hâtèrent néanmoins de traverser la Somme, et trouvèrent Guillaume encore tout palpitant, qui rendit le dernier soupir entre leurs bras. Son corps fut transféré à Rouen, et inhumé dans l'église de Notre-Dame de cette ville. Cet événement arriva en l'an 942.

ROI DE FRANCE, VOLEUR DE GRANDS CHEMINS.

Philippe I^{er}, roi de France, reçut une éducation vicieuse. Il n'avait que sept ans, lorsqu'il succéda, en 1060, à son père Henri I^{er}. Il régna d'abord sous la tutelle de sa mère, puis sous celle de Baudouin V, comte de Flandre. Ce fut sous son règne que s'établit, à Paris, une nouvelle magistrature, à la fois fiscale, judiciaire et militaire, et qui fut nommée *Prévôté*. On croit que le premier prévôt fut Étienne, homme rapace, de mauvais conseil, très-indigne en tout point de remplir ces fonctions délicates.

Étienne détermina le roi Philippe, encore jeune, à piller l'église de Saint-Germain-des-Prés. L'or, l'argent, les pierreries des reliquaires, devaient être la proie du prince et de son prévôt. Tout était disposé pour ce projet sacrilège, mais un miracle, disent les légendaires, vint à propos en arrêter l'exécution. L'audacieux prévôt qui convoitait surtout la précieuse croix que Childebert avait apportée d'Espagne, sur le point de porter la main sur cet objet sacré, devint subitement aveugle. Effrayé de cet accident, le roi ne voulut point passer outre, il se retira.

C'est sans doute par suite des mauvais conseils de ce prévôt, que l'on vit ce roi adopter les habitudes des seigneurs de son temps, et guetter les marchands sur les chemins pour les voler. Le pape Grégoire VII adressa, sous la date du 10 septembre 1074, une lettre à tous les évêques de France, dans laquelle il donnait une esquisse des brigandages de ce prince. Il y signale les désordres de toute espèce qui désolaient la France à cette époque, puis continuant: «Votre roi, dit-il, ce roi que l'on doit plutôt qualifier de votre tyran, inspiré par le diable, est le principal auteur de ces désordres. Il a souillé de débauches et de crimes tout le cours de sa vie. Ce

misérable a pris les rênes du gouvernement sans savoir les tenir: il a, par sa trop grande faiblesse, favorisé la dépravation de ses sujets, et, par ses exemples, les a autorisés aux attentats que je viens de signaler.... De plus, lui qui devrait être le défenseur des lois et de la justice, n'a pas eu honte d'agir comme un chef de voleurs. Dernièrement des marchands de divers pays se rendaient à une foire qui se tient en France, lorsque ce roi, en vrai brigand, les arrêta et leur enleva une somme considérable d'argent.»

Dans une autre lettre adressée à Guillaume, comte de Poitou et duc d'Aquitaine, le même pontife retrace les mêmes excès. «Poussé par une cupidité que rien ne peut excuser, dit-il, il n'a pas rougi de souiller la majesté du trône, en pillant des marchands d'Italie, qui se rendaient dans votre pays.»

Dégoûté de sa première femme, Philippe enleva avec violence, en 1092, Bertrade, femme du comte d'Anjou, et trouva un archevêque et deux évêques qui consacrèrent ce rapt, en bénissant cette alliance criminelle.

Philippe fut le premier roi franc qui altéra les monnaies; il fit frapper des pièces d'argent où il entraît un tiers d'alliage en cuivre. Il fit, comme son père, un trafic scandaleux des bénéfices ecclésiastiques, et donna l'exemple de plusieurs crimes.

Un de ses plus puissans vassaux, le duc de Bourgogne, Odon ou Eudes I^{er}, surnommé le *Boucher* ou le *Bourreau*, ne rougissait pas non plus d'arrêter et de dépouiller les passans. Instruit qu'Anselme, archevêque de Cantorbéry, traversait ses états pour se rendre à Lyon, et qu'il portait avec lui de grandes richesses, il vint avec une force suffisante s'embusquer sur son passage. L'archevêque, avec ceux de sa suite, s'était arrêté dans un lieu commode pour se rafraîchir; le duc, escorté d'un grand nombre de chevaliers armés, fond brusquement sur ces voyageurs, en disant: «Lequel de vous est l'archevêque?» Le prélat monte aussitôt sur son cheval, s'avance vers le duc, et d'un air fier et imposant, lui dit: «*C'est moi!*» Alors le duc, saisi de confusion, rougit, baisse la tête, reste interdit. Anselme profitant de son embarras, lui dit: «Seigneur duc, vous plaît-il que je vous embrasse?» Le duc entraîné par l'accueil de l'archevêque, y répond par ces mots: «Seigneur, je suis prêt à vous embrasser et à vous servir, et me réjouis de votre arrivée.» Le duc et le prélat se séparèrent bons amis en apparence. Ce

dernier, content d'avoir échappé au danger, donna sa bénédiction au prince, et se hâta toutefois d'aller coucher à Clugny.



CRIMES ET CRUAUTÉS DE GUILLAUME TALVAS, COMTE D'ALENÇON ET DE BELESME.

Suivant les chroniques de Normandie, cette famille de Belesme, sembla traîner à sa suite la cruauté, l'impiété, la tyrannie. Guillaume Talvas, *ours en cruauté, mais timide comme un lièvre*, et qui n'avait rien d'humain que la face, voyant que le duc de Normandie, encore trop jeune, ne pouvait songer à tenir la loi en vigueur, fit deux actions qui prouvaient sa scélératesse et sa lâcheté.

Il avait épousé Hildeburge, fille d'un noble et vertueux chevalier, nommé Arnulphe; cette femme réunissait toutes les qualités nécessaires pour se faire aimer. Néanmoins, comme sa grande piété la poussait trop fréquemment à blâmer son mari de ses actions perverses et dénaturées, et que ses reproches l'importunaient, il résolut de s'en affranchir. Un matin qu'elle se rendait à la messe, il la fit prendre par deux de ses brigands soldés et leur ordonna de l'étrangler, au milieu de la rue, en présence de tout le peuple.

Cette action, digne des antropophages, ne tarda pas à être suivie d'une autre qui semble encore plus cruelle. Peu de jours après cet assassinat, Talvas demanda en mariage la fille du vicomte de Beaumont. Cette demande fut agréée dans l'espérance que Talvas ne traiterait pas sa seconde femme comme il avait fait la première. Le jour arrêté pour la célébration des noces, il invite tous les seigneurs ses amis et voisins, entr'autres Guillaume Giroye comte de Montreuil et baron d'Eschauffou, auquel il avait de grandes obligations, pour en avoir été secouru en plusieurs circonstances. Or ce Giroye avait un frère, nommé Raoul, et surnommé

Malle-couronne, parce qu'il avait quitté la cléricature pour la carrière des armes. C'était un homme très-lettré et singulièrement versé dans la connaissance des secrets de l'astrologie judiciaire. Le jour que Talvas avait invité son frère à venir à ses noces, Raoul avait découvert, par la puissance de son art, que le comte de Montreuil était menacé d'un grand malheur qu'il ne pourrait éviter, s'il assistait aux noces de cet homme dénaturé. Il conjura donc son frère, de ne pas s'y rendre. Mais ses avis et ses prières furent inutiles. Guillaume Giroye, au-dessus de la crainte, partit pour Alençon, accompagné seulement de douze de ses serviteurs. Talvas lui fit une flatteuse réception et le traita splendidement pendant plusieurs jours: puis il le fit secrètement arrêter, à l'insu de tous ceux qui assistaient aux noces, et le fit emprisonner étroitement. Après un banquet magnifique, il emmena toute la compagnie à la chasse, moins pour le plaisir lui-même, que pour donner le temps à ses satellites d'exécuter ses ordres à l'égard du comte de Montreuil. Ces bourreaux que la cruauté avait allaités de sang et nourris de carnage, obéirent ponctuellement à leur maître; ils conduisirent le prisonnier innocent hors du château; et là, sous les yeux du peuple d'Alençon fondant en larmes, et maudissant leur seigneur, ils crevèrent les yeux au malheureux comte de Montreuil, et lui coupèrent le nez, les oreilles et les parties génitales.

Ainsi mutilé et défiguré, Guillaume Giroye s'alla réfugier dans le monastère du Bec, et se fit moine sous le vénérable abbé Hessoïn, vers l'an 1045. Plusieurs gentilshommes touchés de l'injure qu'il avait reçue, se joignirent à ses deux frères, Raoul Malle-couronne et Robert, et vinrent ravager, piller, incendier sur les terres de Talvas, espérant le forcer de se mettre en campagne; mais celui-ci, aussi lâche que cruel, renfermé dans un château fortifié, n'eût jamais le courage d'en sortir; et ses crimes seraient restés impunis, si son propre fils, digne en tout de son origine, ne se fut chargé de son châtiment. Ce fils nommé Arnulphe, arma toute la noblesse contre son père et le chassa honteusement de ses villes et châteaux, le forçant de traîner une vie misérable et vagabonde.

«Si la cruauté de Guillaume Talvas fut grande, dit le chroniqueur normand, l'impiété de son fils la passe de bien loin, et Dieu ne laissa ni l'un ni l'autre impuni. Un jour comme Arnulphe était à la picorée, il prit le petit cochon d'une religieuse qui vivait dans la forest Utique près St.-Euroult, et importuné de le lui rendre, il commanda à son cuisinier de le tuer et

l'apprester pour son souper; ce fut son dernier repas; car soit pour punition du sacrilège, ou pour tout autre sujet inconnu, il fut la nuit même trouvé étranglé dans son lit.»

Mabile de Talvas, qui épousa le comte de Montgomery, vicomte d'Hyesme, ne démentit nullement sa race et causa la mort de plusieurs de ses proches, en leur administrant des poisons qu'elle préparait elle-même.

GABRIELLE DE VERGY,

OU VENGEANCE ATROCE DU CHATELAIN AUBERT DE FAYEL.

Voici un fait du douzième siècle qui peut soutenir la comparaison avec l'horrible festin d'Atrée. Il appartient peut-être moins aux mœurs de cette époque chevaleresque quoique barbare encore, qu'à une passion qui est capable de tous les excès de violence, la jalousie.

Raoul ou Renaud, châtelain de Coucy, fut épris des charmes de Gabrielle de Vergy, femme du châtelain Aubert de Fayel. Le château de Coucy était voisin de celui de Fayel et situé à peu de distance de la ville de Saint-Quentin. La belle châtelaine ne fut pas insensible à l'amour de Raoul; et leur passion mutuelle donna bientôt lieu à des rendez-vous secrets. On redoutait la jalousie de Fayel; mais ces alarmes semblaient rendre leur flamme encore plus vive; nos deux amans savouraient à longs traits le bonheur d'aimer et d'être aimé, lorsque la croisade vint appeler Raoul en Palestine. Il balança un moment entre l'amour et l'honneur, mais en noble chevalier, il préféra l'honneur pour ne pas se montrer indigne de l'amour; toutefois avant son départ, il composa une chanson qui peignait bien vivement l'état de son cœur. «Amour, amour, dit-il dans un couplet, il n'y a plus à balancer; il faut partir. J'ai tant fait, qu'un plus long délai m'est impossible. Si ce n'était la crainte de m'avilir en restant et de m'attirer un reproche, j'irais demander à ma Dame, la permission de retourner sur mes pas; mais la noblesse des sentimens qu'on prise en elle, s'oppose à une complaisance qui ferait manquer à l'honneur son ami.» Dans un autre couplet, il exprime ainsi ses regrets: «Jamais tourterelle qui perd son tourtereau ne fut plus désolée. On pleure en quittant le pays et les foyers qui nous ont vus naître; on pleure ses amis quand on s'en sépare; mais il n'est point de séparation plus douloureuse que celle de deux vrais amans.»

Raoul part, s'embarque à Marseille avec le roi Richard, arrive en Palestine et trouve la ville d'Acre déjà au pouvoir des Chrétiens. Dans un combat, il est blessé d'une flèche empoisonnée; et malgré les soins du médecin, sa blessure devient incurable. Alors languissant, sans espoir de guérison, il s'embarque pour la France. Quelques jours après, sentant les approches de la mort, il appelle son fidèle écuyer, lui remet une boîte d'argent contenant les présents qu'il avait reçus de sa maîtresse, lui recommande de placer son cœur dans cette même boîte quand il aura rendu le dernier soupir, et de porter le tout à la dame de Fayel. Ce triste présent était accompagné d'une lettre, qu'il eut à peine la force de signer. Il expire.

L'écuyer, fidèle aux dernières volontés de son maître, arrive auprès du château de Fayel: mais le seigneur du lieu le reconnaît, soupçonne qu'il est porteur d'une lettre pour son épouse, l'arrête, le fait dépouiller, et trouve sur lui le dernier don et les dernières expressions de l'amour de Raoul.

Transporté de jalousie et de fureur, il ne se calme que pour méditer une vengeance de tigre. Il ordonne à son cuisinier d'apprêter le cœur de Raoul et de le faire servir à table à la châtelaine.

Gabrielle ne soupçonnant rien, le mange. «Avez-vous trouvé cette viande bonne? lui dit Fayel, avec un sourire satanique.—Je l'ai trouvée excellente, répond l'infortunée.—Je le crois bien, réplique le scélérat; elle doit être délicieuse pour vous, car c'est le cœur du châtelain Coucy.» Il lui jeta en même temps la lettre que Raoul lui avait écrite en mourant, et se plut à repaître ses yeux du spectacle du désespoir de cette femme malheureuse. Après cet horrible repas, Gabrielle n'en voulut plus faire d'autres, et se laissa mourir de faim et de douleur.

HÉLOÏSE ET ABAILARD.

ATTENTAT DU CHANOINE FULBERT.

Il y a un si grand charme attaché aux noms d'Héloïse et d'Abailard, leurs intéressantes amours ont obtenu une célébrité si populaire, que, même sans connaître le fond de leur histoire, on éprouve une douce émotion, seulement à les entendre nommer. Ces deux êtres délicats, ingénieux et sensibles, contrastaient singulièrement avec le douzième siècle qu'ils ont illustré; siècle barbare, de mœurs obscènes et de grossière ignorance. Nos deux amans sont presque à eux seuls toute la poésie de ces temps d'obscurité mémoire.

Abailard, issu d'une noble famille de Bretagne, manifesta, dès l'enfance, un goût déclaré pour l'étude. A seize ans, sa science était prodigieuse; il avait lu tous les orateurs et les poètes grecs et latins, et tous les docteurs de l'église; il savait les principales langues des anciens, et toutes celles de l'Europe moderne, et possédait la logique et la jurisprudence. Tourmenté du besoin de connaître et d'être connu lui-même, il cède à ses frères ses droits d'aînesse, et parcourt les villes et les monastères de France, cherchant de doctes personnages, pour jouter avec eux de savoir et d'éloquence. Il devint bientôt le plus vigoureux athlète dans les luttes théologiques, luttes qui souvent dégénéraient en haine forcée, en combats sanglants. Toutefois, si Abailard n'eût eu que ce mérite, il serait oublié comme tous ses antagonistes. C'est à l'amour et à l'infortune qu'il doit sa célébrité.

Après avoir visité les provinces de la France, Abailard vint à Paris, et suivit les leçons de Guillaume de Champagne, qui reconnaissant dans son nouvel écolier, un rival qui lui était supérieur, et jaloux de son étonnant mérite, ne tarda pas à lui susciter des embûches. Contraint de quitter Paris,

Abailard parcourut successivement plusieurs villes, et partout surpassant ses maîtres et ses concurrents, il s'en fit d'implacables ennemis qu'il aigrissait encore par son orgueil dédaigneux.

Il revint à Paris où la principale chaire d'enseignement était vacante; il l'obtint et excita l'enthousiasme de ses élèves par son éloquence, sa grâce et son esprit.

Sa réputation s'étendit jusqu'en Angleterre et en Allemagne, d'où l'on venait en foule pour l'écouter. Mais au milieu de sa gloire, il apprend que dans Paris habite une jeune beauté qui, du fond de sa retraite modeste, partage avec lui l'admiration publique; on la disait la plus belle des Françaises; mais on vantait surtout son esprit et ses connaissances. On la nommait Héloïse. Son oncle, le chanoine Fulbert la retenait près de lui, dans le cloître de la cathédrale, l'éloignant avec un soin jaloux, des fêtes et des relations du monde dont elle eut été l'ornement.

Abailard, sur les simples récits qu'il en entendait, conçut pour Héloïse qu'il ne connaissait pas, une passion pleine d'enthousiasme. Par une merveilleuse sympathie, celle-ci prévenue par la réputation du jeune docteur, ne voyait que lui, sur la terre, digne de plaire et d'être aimé. Elle se le représentait sous les formes les plus séduisantes; heureusement qu'Abailard avait un extérieur propre à réaliser les illusions d'Héloïse. Les auteurs de sa vie s'accordent à dire qu'il était le plus bel homme de son temps. Héloïse et Abailard se virent enfin. Bientôt l'oncle Fulbert eut l'imprudence de seconder les mutuels désirs des deux amans au delà même de leur espoir, en souhaitant que sa nièce reçut des leçons d'Abailard. Pour voir son élève avec plus de liberté, le maître prétextait que ses travaux et ses occupations le retenaient tout le jour loin d'elle, et qu'il ne pouvait lui consacrer que les heures de la soirée. Au moyen de cet arrangement, ces visites nocturnes n'avaient rien de surprenant, et il trouvait ainsi l'occasion d'entretenir Héloïse sans témoins, dans ce cloître paisible. Animé par la présence de sa maîtresse, Abailard se surpassait lui-même dans ses leçons mystérieuses et enivrait Héloïse de savoir, d'éloquence et d'amour. C'est dans les lettres originales de ces deux amans, écrites en latin, qu'il faut lire les détails pleins de charme et de passion de ces délicieuses soirées, où l'amour finit par tenir beaucoup plus de place que l'étude.

Abailard composa un poème sur la rose, emblème ingénieux et délicat, sous lequel il célébrait Héloïse. Ces vers furent bientôt appris de tous les amans de la capitale, qui les répétaient tous les soirs près des puits d'amour.

Cependant, grâce à ce poème et à quelques chansons érotiques que composait Abailard, les amours du cloître Notre-Dame n'étaient pas restées secrètes. Héloïse, aveuglée par son imprudente passion, loin de s'alarmer, était fière de voir toutes les dames de la ville et de la cour envier, comme elle le dit elle-même, et sa joie et son lit. Tout Paris s'entretenait ouvertement de l'union des deux amans; Fulbert fut le dernier à la connaître, mais son courroux n'en fut que plus terrible. Abailard redoutant les effets de sa fureur pour son amante adorée, la conduisit dans la Bretagne, où elle mit au jour un fils que sa grande beauté fit nommer Astralable, c'est-à-dire astre brillant.

Cependant Abailard tenta de fléchir le chanoine Fulbert; fort de son amour et se fiant aussi sur le pouvoir de son éloquence, il osa affronter la colère de ce vieillard vindicatif; il lui demanda la main de sa nièce et pupille; cette demande parut adoucir le chanoine, mais l'étonnement d'Abailard fut extrême quand Héloïse, se refusant à ce mariage, lui tint ce discours extraordinaire, comme l'atteste la correspondance de nos deux amans. «Vous espérez vainement de fléchir l'irascible Fulbert, en me faisant le sacrifice de votre liberté. Il est inexorable et dur; sa réconciliation apparente n'est qu'un piège artificieux où sa vengeance vous attend. Mais dut cette réconciliation être sincère, ne croyez pas que j'achète mon pardon et mon repos au prix de votre gloire qui m'est plus chère que la vie. Vous le savez, mon ami, la pauvreté, l'exil, me paraissent plus doux avec vous, qu'une couronne avec un autre..... Si je refuse l'engagement que vous vous résignez à former, ce n'est donc pas dans la crainte de m'unir avec vous..... Peut-être croyez-vous concilier vos importans travaux avec les soins obscurs d'un ménage; détrompez-vous; votre âme, absorbée par les idées grossières d'un amour sensuel, par les détails indiscrets d'une vie domestique et minutieuse, saisira avec moins d'audace les conceptions supérieures. Comment accorder les devoirs de votre état avec l'embarras d'une famille?... Aimez-moi parce que l'amour est une des plus douces récompenses de la gloire; mais qu'une femme ne soit pour vous qu'une maîtresse toujours passionnée, et sans cesse occupée à vous tresser des couronnes, à vous préparer des parfums, à vous enchanter par la douceur de

sa voix et la volupté de ses caresses; que rien de ce qui est commun aux liaisons vulgaires, ne vienne ravalier nos divins transports, faire un pacte d'un sentiment, et substituer peut-être le dégoût, la satiété, la langueur aux rêves de notre imagination et aux ardeurs de nos désirs toujours renaissans.»

Abailard étonné de cet étrange discours, mais non persuadé, insista pour épouser Héloïse, il ne l'y détermina qu'avec peine, et à condition que leur mariage serait secret. Cette condition déplut à Fulbert; ce chanoine en prit occasion d'associer à sa vengeance tous les parens d'Héloïse; il gagna par argent le valet d'Abailard, et s'étant introduit pendant la nuit dans la chambre où il couchait, les barbares le mutilèrent. Le chanoine Fulbert fut arrêté, dépouillé de ses bénéfices et condamné à l'exil; deux de ses gens qui avaient aidé à consommer ce crime, furent jugés et subirent la peine du talion.

Abailard, évanoui, baigné dans son sang, ne recouvre ses sens que pour reconnaître sa honte et ses outrages. Il va cacher son désespoir dans le cloître de Saint-Denis; mais avant de prononcer ses vœux qui doivent élever une barrière éternelle entre le monde et lui, il souhaite qu'Héloïse, fuyant elle-même le monde, se consacre à Dieu dans le monastère d'Argenteuil.

Agée de vingt-deux ans, pleine d'attraits, entourée des hommages publics, Héloïse n'hésite pas à consommer ce sacrifice, et malgré les prières de ceux qui l'entourent, elle court s'enfoncer dans le cloître désigné.

Cependant Abailard languissait dans l'abbaye de Saint-Denis; la licence et les débordemens de cette maison le rendaient encore plus malheureux. Ses remontrances irritèrent ses confrères, qui lui suscitèrent des désagrémens et même des persécutions. Alors il quitta leur abbaye et revint professer à Paris. Ses succès réveillèrent les envieux que ses malheurs et son absence avaient assoupis. Ils l'accusèrent d'hérésie: il fut cité au concile de Soissons où il faillit être lapidé par les habitans de cette ville, aveuglés par le fanatisme. Les pères du concile le condamnèrent à être renfermé dans le couvent de Saint-Médard.

De nouvelles accusations l'atteignirent dans ce cloître. On le considéra même comme atteint du crime de lèse-majesté. Déjà les bruits les plus sinistres circulaient autour de lui, lorsque des religieux, touchés de son

infortune, le firent évader. Errant pendant la nuit, redoutant le jour et l'approche des hommes, il suit les chemins les moins frayés, et arrive enfin sur les bords de l'Ardusson, non loin de Nogent-sur-Seine, dans un désert qui, par son aspect stérile et sauvage, lui parut un séjour convenable à son existence proscrite. Il ne fut pas long-temps inconnu dans cette retraite, où il vivait d'herbes et de fruits âpres. Des disciples vinrent en foule, et il y fonda avec eux un monastère, qu'il nomma *le Paraclet*. Cette dénomination, où l'on prétendit trouver la matière d'une hérésie, lui attira une nouvelle persécution.

Cependant Héloïse, élue par ses compagnes prieure de l'abbaye, est expulsée avec ses religieuses de la maison d'Argenteuil. Elles errent de village en village, réduites à implorer la charité publique.

Abailard apprend ce nouveau malheur; il va au-devant d'Héloïse, et après douze ans d'absence et d'infortune, ils se rencontrent sur le chemin de l'exil et de la pauvreté. Abailard conduit Héloïse et ses compagnes dans son nouveau séjour, dont il leur fait l'abandon, et leur apprend qu'il se nomme le *Paraclet*, ou le consolateur.

Peu après, Abailard reçut des députés du monastère de Saint-Gildas, qui lui apprirent que leur chapitre l'avait élu abbé de cette maison. Les moines de Saint-Gildas vivaient dans le désordre et les excès les plus scandaleux. Abailard réforma leurs mœurs, et il s'attira leur haine. On prépara plus d'une fois contre lui le fer et le poison. Les moines allèrent même jusqu'à empoisonner le vin du calice dont le malheureux Abailard devait se servir dans la célébration des mystères, et plusieurs fois ils armèrent contre lui des assassins. Leurs complots furent découverts: les plus criminels furent dégradés; mais ils parvinrent à corrompre les autres, et tous ensemble, le poignard à la main, ils entrèrent dans la chambre d'Abailard, qui n'échappa à leur rage que par miracle. Enfin, ses derniers écrits ayant été dénoncés au pape, le souverain pontife les fit brûler, et donna l'ordre d'emprisonner leur auteur.

Abailard vint, en cette extrémité, demander un asyle au monastère de Cluny, où il trouva des consolations et un appui dans les bras de Pierre-le-Vénérable. Un ami d'Abailard, que le sort n'avait pas non plus épargné, lui ayant écrit pour épancher ses douleurs et lui demander des conseils, l'amant

d'Héloïse ne crut pas pouvoir mieux faire que de lui adresser le récit fidèle de ses maux. Cette lettre touchante parvint jusqu'à la tendre Héloïse, dont les chagrins, les larmes et l'absence n'avaient pas diminué la constance et l'amour. Ce fut alors qu'elle écrivit à Abailard ces lettres latines dont nous avons parlé, modèle de sentiment et de chaleur.

Dans ces lettres éloquentes et passionnées, Héloïse fait l'aveu de la persévérance opiniâtre de son amour, de ses désirs, des premiers feux de sa tendresse. «Le souvenir, écrit-elle à Abailard, le souvenir de ces plaisirs délicieux auxquels nous nous abandonnâmes l'un et l'autre est si présent à ma mémoire, que je ne puis l'en écarter un seul instant; partout il me suit, il m'obsède, et la nuit il revient troubler mon sommeil avec des illusions et des songes. Au milieu des solennités et des mystères de l'Église, alors que la prière doit être plus pure, que l'âme, plus dégagée de la terre, doit, libre de ses liens, s'élancer vers l'Éternel, ces désirs séditieux me captivent tout entière; je n'entends plus la pieuse oraison et les hymnes des chœurs sacrés; je ne vois plus les feux de l'autel, ni l'encens qui fume autour de moi; épouse adultère de Jésus-Christ, loin de gémir sur ma faute, j'ose regretter de ne pouvoir plus en commettre.»

Après de nouveaux malheurs, Abailard mourut dans l'abbaye de Saint-Marcel, âgé de soixante-trois ans. Héloïse était séparée de lui depuis vingt ans, et pourtant cette nouvelle la plongea dans un affreux désespoir. Le corps d'Abailard fut reçu au Paraclet au son des instrumens religieux et des chants lugubres d'un clergé nombreux. Héloïse resta évanouie une journée entière, et elle ne recouvra ses sens que pour tomber dans une morne stupeur. Dès lors, et jusqu'à la fin de sa vie, une pâleur mortelle couvrit ses traits, et elle ne sortait de son appartement que pour aller gémir sur la tombe de son cher Abailard, ou prier pour lui aux autels. Elle s'éteignit ainsi dans les pleurs, et les derniers mots qui sortirent de sa bouche furent pour supplier ses compagnes de l'inhumer avec son époux. Il existe une tradition merveilleuse, fondée sur la constance inaltérable de ces deux amans, qui rapporte qu'Abailard parut se ranimer au moment où l'on ouvrit sa tombe, et qu'il ouvrit les bras pour recevoir son Héloïse.

Le lecteur nous pardonnera sans doute tous ces détails sur les amours d'Héloïse et d'Abailard, et sur les malheurs qui en furent la suite. Cette marche nous a un peu éloigné du plan que nous nous sommes tracé; mais il

nous a semblé que toutes ces circonstances, d'ailleurs si intéressantes, tenaient si étroitement au crime de Fulbert, qu'il était impossible de les en séparer sans atténuer de beaucoup l'impression du récit.

MORT TRAGIQUE DE RAYMOND TRENCANEL, VICOMTE DE BÉZIERS ET DE CARCASSONNE.

La vengeance exercée par les bourgeois de Béziers, au XII^e siècle, contre Raymond Trencavel, leur seigneur et souverain, est un témoignage de la barbarie des mœurs de cette époque.

Le gouvernement féodal était alors en vigueur dans presque toute l'Europe, et les lois de la chevalerie partout à peu près les mêmes. Les grands vassaux faisaient la guerre à leur suzerain toutes les fois qu'ils se sentaient assez forts pour une telle entreprise; et, par une conséquence toute naturelle, les petits vassaux guerroyaient aussi contre les grands.

Raymond Trencavel, vicomte de Béziers et de Carcassonne, venait de rompre la paix qu'il avait conclue avec le comte de Toulouse, son seigneur, pour se tourner du côté du roi d'Aragon, son ancien allié. Bernard-Aton, vicomte de Nîmes, son neveu, avait aussi embrassé le parti de ce dernier prince. Trencavel, ayant rassemblé les milices de Béziers et de Carcassonne, et s'étant mis en marche avec la noblesse de ses domaines pour aller rejoindre son neveu, Bernard-Aton, il s'éleva une querelle très-vive entre un bourgeois de Béziers et un chevalier de la suite du vicomte. Le bourgeois enleva au chevalier un cheval de charge, et refusa obstinément de le lui rendre. Le chevalier, vexé de cette offense, et excité par les discours des autres chevaliers, porta ses plaintes à Raymond Trencavel, lui demandant qu'il lui fît faire réparation de cette injure. Ces plaintes, appuyées par les murmures des autres chevaliers, qui menaçaient d'abandonner la bannière du vicomte s'il déniait justice à leur frère d'armes, déterminèrent Raymond Trencavel à leur accorder satisfaction. Il eut la faiblesse de leur abandonner

le malheureux bourgeois, et les chevaliers le mutilèrent d'une manière déshonorante pour le reste de ses jours.

Cependant les bourgeois de Béziers conçurent un vif ressentiment de cette barbare punition, et méditèrent une vengeance plus barbare encore. Quand la campagne fut terminée, ils allèrent prier Trencavel de réparer la honte qui rejaillissait sur tous leurs compatriotes. Le vicomte, qui était naturellement d'une humeur douce et conciliante, fit tous ses efforts pour calmer leur exaspération et les ramener à des sentimens plus modérés; mais ce fut inutilement: ils restèrent sourds à tous les conseils de douceur et de paix; et Trencavel fut obligé de leur promettre de les satisfaire en évoquant cette cause à son conseil, qui reçut l'ordre de s'assembler à cet effet dans l'église de la Madeleine de Béziers le 15 octobre 1167.

Au jour fixé, les principaux bourgeois de Béziers se rendirent de leur côté à l'assemblée, armés de cuirasses et de poignards cachés sous leurs vêtemens. Les conseillers, barons et autres gens de la cour, prirent place dans l'église, selon leur rang et leur crédit. Le vicomte, président de l'assemblée, fit ouvrir la séance.

Alors le bourgeois qui était le sujet des doléances de la bourgeoisie de Béziers s'avancant le premier vers Trencavel: «Tu as eu la lâcheté, lui dit-il, de permettre à tes chevaliers de flétrir l'honneur des bourgeois de Béziers dans ma personne, notre honte ne peut être lavée que dans ton sang.» Et en même temps les conjurés, levant le masque, tirent leurs armes de dessous leurs habits, et assassinent cruellement le vicomte devant l'autel de l'église, avec un de ses fils, plusieurs de ses barons et des gens de sa suite. L'évêque, effrayé de cet attentat sacrilège, fit d'inutiles efforts pour arrêter le carnage; et son caractère sacré ne le mit pas lui-même à l'abri des coups, car il reçut plusieurs blessures au visage. Telle fut la mort misérable de Raymond Trencavel. Il périt de la main de ses sujets, en punition de ce qu'ils appelaient déni de justice.

CRIME HORRIBLE

ATTRIBUÉ A DES JUIFS DE BRIE-COMTE-ROBERT.

Par suite des préjugés religieux qui, comme chacun sait, ne sont ni moins haineux, ni moins intolérans, ni moins menteurs que les autres préjugés, les chrétiens, et particulièrement les catholiques, se plurent long-temps à calomnier les juifs, à leur imputer les actions les plus atroces, les abominations les plus révoltantes. La cupidité avait souvent plus de part à ces accusations que le zèle pour la foi. Les juifs, quoique sans patrie, formaient, au moyen âge comme aujourd'hui, une nation industrielle et commerçante; beaucoup d'entre eux étaient possesseurs de grandes richesses; mais malheur à eux si quelque seigneur ou quelque autre personnage influent venait à convoiter une part de leurs trésors; soudain les crimes de magie, de sacrilège ou d'homicide leur étaient imputés; la haine qu'on leur portait faisait croire sans peine à leur culpabilité; on les saisissait, on les jugeait, on les condamnait, et l'on confisquait leur or. De là tant de mensonges, tant d'histoires calomnieuses et absurdes qui long-temps trouvèrent créance dans les esprits crédules et prévenus des peuples.

Comme l'opprimé cherche toujours à se venger, les juifs durent exercer parfois de cruelles représailles, quand l'occasion s'en présentait. Mais, dans ce cas encore, une partie de l'odieux devait retomber sur les oppresseurs, puisque ces actes de cruauté étaient presque toujours le résultat de leur tyrannie.

Ces réflexions pourront expliquer le fait suivant, qui paraît moins apocryphe que tant de fables débitées sur les juifs.

En 1191, Agnès de Branie, veuve de Robert, comte de Dreux, frère du roi Louis VII, faisait sa résidence à Bray, aujourd'hui Brie-Comte-Robert,

petite ville située à quelques lieues sud-est de Paris. Cette princesse avait attiré dans ce canton un grand nombre de juifs commerçans. Ceux-ci accusèrent un chrétien des crimes de vol et d'homicide, et obtinrent qu'on le leur livrât. En réalité, ce malheureux n'avait commis d'autre crime que celui de leur avoir emprunté des sommes d'argent qu'il ne pouvait leur rendre. Les juifs, le jour du vendredi saint, dépouillèrent cet homme, lui lièrent les mains derrière le dos, lui mirent une couronne d'épines sur la tête, et le conduisirent dans toutes les rues du bourg, en l'accablant de coups de fouet. Enfin ils l'attachèrent à une croix avec des clous, et lui percèrent le côté d'un coup de lance.

Philippe-Auguste, instruit de cet attentat inhumain et sacrilège, punit cette cruauté avec une justice non moins barbare. Il fit brûler quatre-vingts juifs.

«On sait que cette nation, dit l'abbé Lebœuf en rapportant ce fait, était accoutumée à crucifier un enfant chrétien dans le temps de notre semaine sainte, lorsqu'elle pouvait en attraper un.» Cette assertion ainsi généralisée pourrait bien n'avoir d'autre fondement et d'autres preuves que les croyances populaires dont nous avons parlé plus haut. De ce qu'un fait est peut-être arrivé une ou même plusieurs fois, doit-on en conclure que c'était une coutume?

LE TROUBADOUR CABESTAING.

On trouve dans l'histoire générale de Provence un fait qui, par quelques détails, rappelle l'aventure tragique de Gabrielle de Vergy. Toutefois ce récit, dont plusieurs circonstances offrent une peinture naïve des mœurs de ces temps encore barbares, ne laissera pas d'intéresser vivement nos lecteurs.

Le troubadour Cabestaing était né en Provence de parens nobles, mais si pauvres qu'il fut obligé de quitter de bonne heure la maison paternelle. Au douzième siècle, les jeunes gentilshommes, nés sans fortune, trouvaient une ressource assurée, pour leur éducation, dans les maisons des seigneurs, soit de la cour, soit des provinces. Ils y étaient élevés en qualité de varlets, c'est-à-dire de pages.

Cabestaing vint se présenter à Raymond de Roussillon pour être varlet de sa cour. Raymond l'accueillit avec bonté, et le prit à son service. Une physionomie spirituelle, un maintien noble, des manières polies, prévinrent tout le monde en faveur du jeune page, qui sut se faire aimer des grands et des petits, sans exciter la jalousie de ses égaux. Raymond lui-même l'honora bientôt d'une affection toute particulière; et pour se l'attacher par un emploi permanent, il résolut d'en faire l'écuyer de sa femme. Cabestaing, élevé à un emploi qui paraît avoir été la plus haute récompense des pages, ne s'occupa plus que du soin de se rendre agréable à dame Marguerite, femme du seigneur Raymond. Aux grâces de sa figure, le nouvel écuyer joignait toutes celles que donnent la gaîté du caractère, la vivacité de l'imagination et la galanterie de l'esprit. Il plut à Marguerite, et cette dame se défia d'autant moins des premiers mouvemens de son cœur, que l'extrême disproportion des rangs semblait devoir toujours la mettre à l'abri d'une faiblesse. Elle vit bientôt que l'amour rapproche les distances.

«Il advint un jour, dit l'auteur de la vie de ce troubadour, que la dame, l'ayant tiré à l'écart, lui dit «Dis-moi, t'es-tu encore aperçu si mon semblant est vrai ou faux?—Ainsi m'aide Dieu, répondit Cabestaing, depuis l'heure bienheureuse que je me suis attaché à votre service, je vous ai regardée comme la meilleure dame qui fût jamais née, et la plus vraie dans vos dits et dans vos manières. Certes je vous crois telle, et telle vous croirai toute ma vie.—Et moi, reprit la dame, ainsi Dieu me garde, je te dis que jà par moi ne seras trompé, et que je ne fausserai la première opinion que tu as conçue de moi.» En disant ces mots elle l'embrasse, et ce fut là la première époque de leur engagement. Peu de temps s'était écoulé, continue l'auteur, et voilà que les médisans, que Dieu confonde! en parlèrent assez haut, prenant, ainsi qu'il arrive, leurs soupçons pour vérités. Tant allèrent en disant de toutes les espèces, que ces discours en vinrent aux oreilles de monseigneur Raymond, qui en fut vivement touché.»

Un jour que Cabestaing était allé à la chasse à l'épervier, Raymond demanda où il était, et l'ayant su, il prend aussitôt ses armes qu'il cache sous ses habits, se fait amener son cheval, et suit tout seul le chemin qu'on lui avait montré. Il rencontre Cabestaing: celui-ci, l'apercevant, se trouble, parce qu'il eut quelque pressentiment des soupçons de son maître. Après les complimens ordinaires de bienvenue, Raymond lui demande s'il n'y a pas quelque dame qui soit l'objet de ses chansons, et s'il ne pourrait pas en savoir le nom. Cabestaing s'en défend d'abord, sous prétexte que, suivant les lois de la galanterie, on ne peut pas sans perfidie nommer celle que l'on aime. «Vous savez, ajoute-t-il, que la fidélité qu'on doit à sa dame consiste à lui tout dire et à ne rien dire d'elle.» Raymond insista d'une manière si pressante, et avec tant d'honnêteté apparente, que Cabestaing, forcé de s'expliquer, mais voulant lui faire prendre le change, déclara qu'il aimait Agnès, femme de Robert de Tarascon, et sœur de la dame Marguerite. Raymond ne put cacher la joie que lui faisait cet aveu, et serrant la main du troubadour, il lui promit ses bons offices, et lui proposa d'aller voir avec lui la dame Agnès, car sa jalousie inquiète lui laissait encore quelques doutes sur la passion de Cabestaing. Agnès acheva de les détruire lorsque Raymond lui demanda quel était son amant. Comme elle vit, à l'air embarrassé du jeune écuyer, de quoi il s'agissait, elle répondit que c'était Cabestaing qu'elle aimait; et la conduite qu'elle tint pendant tout le temps que les deux hôtes demeurèrent dans son château tendit à le faire croire.

Cependant cet heureux stratagème eut un effet auquel il semble qu'on n'aurait pas dû s'attendre, s'il n'y avait pas des occasions où la vanité d'une femme peut l'entraîner à d'aussi grandes fautes que l'amour. Marguerite crut que Cabestaing aimait effectivement sa sœur, et dans son dépit elle accabla de reproches sanglants ce malheureux écuyer, qui eut beau se justifier par le récit de ce qui s'était passé. Marguerite exigea de lui qu'il déclarât dans une chanson qu'il n'en aimait pas d'autre qu'elle. L'écuyer obéit; et la manière dont il s'y prit pour dissiper les inquiétudes de cette dame n'était que trop capable de réveiller les anciens soupçons du mari.

En effet, lorsque Raymond eut connaissance de cette chanson, il en pénétra facilement le sens. Alors le dépit et la jalousie s'emparèrent de lui, et il conçut une horrible vengeance. Ayant conduit un jour Cabestaing hors du château, il fondit sur lui comme un furieux, le tua, lui coupa la tête, lui arracha le cœur, et mit l'un et l'autre dans un carnier. Étant ensuite revenu au château, il manda le cuisinier, et lui donna le cœur de Cabestaing comme un morceau de venaison, lui enjoignant de le faire cuire, et d'y mettre un assaisonnement convenable. Ses ordres furent exécutés. Marguerite aimait la sauvagine, et mangea comme sauvagine ce qu'on lui servit. Puis Raymond lui dit «Dame, savez-vous de quelle viande vous venez de faire si bonne chère?—Je n'en sais rien, répondit-elle, si non qu'elle m'a paru exquise.—Vraiment, je le crois volontiers, répliqua le mari, aussi est-ce bien chose que vous avez le plus chérie; et c'était raison que vous aimassiez mort ce que tant aimâtes vivant.» A quoi la femme étonnée repartit avec émotion: «Comment? que dites-vous?» Alors montrant la tête sanglante de Cabestaing: «Reconnaissez, ajouta le farouche Raymond, reconnaissez celui dont vous avez mangé le cœur.» A ce spectacle, Marguerite tombe évanouie, et peu après reprenant ses sens: «Oui, dit-elle, d'une voix où la tendresse perçait à travers le désespoir, oui, je l'ai trouvé tellement délicieux, ce mets dont votre barbarie vient de me nourrir, que je n'en mangerai jamais d'autre pour ne pas perdre le goût qui m'en reste; à bon droit m'avez rendu ce qui fut toujours mien.» Raymond, transporté de fureur, court l'épée à la main sur sa femme. Celle-ci échappe à ses coups par la fuite, va se précipiter d'elle-même par la fenêtre, et meurt de sa chute.

La nouvelle de ce funeste événement se répandit bientôt dans toute la contrée et dans toutes les terres d'Alphonse, roi d'Aragon, et elle y causa une consternation générale. Les parens de Marguerite et de Cabestaing, tous

les comtes, tous les chevaliers des environs, tous les amans se liguèrent et déclarèrent à Raymond une guerre sanglante. Alphonse étant venu lui-même sur les lieux, pour s'informer plus exactement de ce fait, fit arrêter Raymond, ravagea ses terres, détruisit son château, et ordonna que les corps de Cabestaing et de sa dame fussent mis, après de magnifiques funérailles, dans le même tombeau, devant la porte de l'église paroissiale; leur aventure fut représentée sur leur tombe. L'histoire a placé cet événement à l'année 1181.

PIERRE DE LA BROSSE

ET

MARIE DE BRABANT.

Il n'est pas de spectacle plus touchant que celui de l'innocence aux prises avec le crime et la calomnie. La force des émotions qu'on éprouve est en raison du péril du personnage qui nous intéresse: nous le suivons des yeux avec inquiétude, nous partageons ses angoisses, nous voudrions pouvoir le défendre ou du moins l'avertir des pièges qui lui sont tendus; nous passons enfin par toutes les péripéties du drame. Mais si l'innocence triomphe de son calomniateur; si ce calomniateur était lui-même l'auteur du crime qu'il voulait faire peser sur un autre, alors on ressent une véritable joie, le cœur satisfait se dilate, s'épanouit; et l'on ferait volontiers le vœu de ne voir jamais que de semblables dénouemens, surtout dans l'histoire, c'est-à-dire dans les choses réelles de la vie.

Pierre de la Brosse, premier ministre de Philippe-le-Hardi, avait été barbier de Saint-Louis; et c'est en rasant ce vaillant prince qu'il avait commencé sa fortune. Doué d'un esprit fécond, il s'en était servi pour amuser le roi par ses propos facétieux. D'ailleurs très-habile dans les opérations manuelles de la chirurgie, il s'était acquis une réputation qui lui donnait un certain crédit dans ces temps d'ignorance (13^e siècle).

Philippe-le-Hardi, fils du roi, se l'attacha particulièrement et se laissa tellement séduire par ses manières, son langage et ses petits talens, qu'il en fit son commensal et son favori. Quand Philippe, après la mort de Saint-Louis, parvint au trône, il crut, fasciné qu'il était par cet homme, devoir lui accorder toute sa confiance et l'élever aux plus hautes dignités. Il le promut au rang de grand chambellan et de premier ministre. Dans le premier

moment, cette élévation fut un scandale pour la cour; mais bientôt tous les courtisans rampèrent aux pieds du nouveau parvenu.

Ce ministre jouissait de la plus solide faveur; mais le mariage de son maître avec Marie, sœur du duc de Brabant, et l'ascendant marqué que cette belle et jeune reine conquit dès l'abord sur le cœur de son époux causèrent bientôt de l'ombrage à l'ancien barbier. Marie, dans ses entretiens avec le roi, démasquait la turpitude de ce vil usurpateur de la confiance royale. Pierre de la Brosse s'aperçut qu'on l'accueillait plus froidement, que les courtisans n'épargnaient sur son compte ni la satire, ni les bons mots; il entrevit sa prochaine disgrâce, et songea au moyen de la prévenir.

Dans le même temps, le jeune Louis, fils aîné du mariage de Philippe, mourut presque subitement dans d'affreuses convulsions. Aussitôt Pierre de la Brosse vient trouver le roi, et après une foule de circonlocutions insidieuses, il accuse Marie de Brabant d'avoir fait périr le prince du premier lit pour assurer à ses enfans la couronne qui lui appartenait. A cette accusation, Philippe tombe dans une cruelle perplexité; son cœur est combattu par des sentimens divers; il hésite à croire la femme charmante qui le séduit, capable du forfait qu'on lui impute.

«Vous doutez que votre fils ait été victime du poison», lui dit La Brosse, et il l'entraîne vers le lit du prince expiré: là, lui montrant les symptômes du poison: «voyez-vous, lui dit-il, ces taches livides, ces lèvres violettes, ces membres contournés et tordus par les convulsions et la lutte d'une douleur violente? remarquez-vous ces yeux dont la prunelle s'est éclipsée dans un orbite sanglant? O vérité! continua-t-il, vérité, qu'il est cruel de te faire arriver aux pieds des rois!.... Jamais je ne l'éprouvai mieux qu'en ce jour où mon devoir me force à dénoncer un crime. Paraissez donc, témoin irrécusable, témoin oculaire de ce crime avéré, venez éclairer mon maître qu'une passion funeste aveugle encore.»

A ces mots, La Brosse introduit en présence du roi un homme qui déclare avoir vu Marie de Brabant, la nuit, après le tintement du couvre-feu, distiller des plantes vénéneuses et en composer un mets exécrable, la veille de la mort du jeune prince. Il rapporte ensuite plusieurs autres circonstances qui ne laissent aucun doute sur la culpabilité de la reine. Le témoin affirme sa déposition par serment.

Bientôt cette affaire s'ébruite, agite les esprits; la populace si crédule crie à haute voix que la reine a empoisonné le jeune prince, qu'il faut que justice soit rendue.

Cependant le duc de Brabant, frère de la belle Marie, apprend l'accusation d'empoisonnement imputé à sa sœur; il ne peut y croire et s'indigne contre les infâmes calomniateurs qui la persécutent; il prend la résolution de la venger. Il part armé de pied en cap; il arrive à la cour de France et demande à combattre l'accusateur. Le témoin produit par Pierre de La Brosse s'avance; le duel juridique a lieu devant la cour et le peuple; le témoin est percé d'outre en outre par le duc de Brabant.

D'après les idées de ce siècle, cette victoire prouvait l'innocence de Marie. Le peuple applaudissait; mais Pierre de La Brosse, exploitant la crédulité superstitieuse des esprits, en appelle du duel qui souvent fait tomber l'innocent sous les coups du coupable, et propose d'aller consulter plusieurs saints personnages qui, dans ce siècle, prononçaient de pieux oracles.

Il y avait en effet dans ce temps-là, trois imposteurs qui, par de feintes extases, la singularité de leur vie et les exercices d'une piété hypocrite, avaient acquis une autorité surprenante.

La béguine de Nivelles était une des trois et la plus célèbre. Elle était somnambule, et durant ce sommeil éveillé, elle faisait des révélations et des prophéties que le peuple recueillait avidement; elle se tenait dans un clocher ouvert aux quatre vents, et prêtait l'oreille aux cris des corneilles et aux roucoulemens des ramiers qui voltigeaient autour de sa demeure aérienne.

Philippe, aussi crédule que son peuple, envoya trois ambassadeurs vers cette prophétesse; l'un d'eux était l'évêque de Bayeux, beau-frère de Pierre de La Brosse. Cette ambassade ne rapporta qu'une réponse ambiguë qui ne servait qu'à appesantir le soupçon sur la malheureuse accusée.

Une autre ambassade fut envoyée vers la sainte Pythonisse qui, cette fois, répondit:

«Le roi ne doit point ajouter foi à ceux qui lui parlent mal de son illustre épouse; elle est innocente du crime qu'on lui impute; il peut compter sur sa fidélité tant pour lui que pour les siens.»

Cette réponse révolta toute la France contre le ministre La Brosse. On demanda son supplice et le roi allait l'ordonner, lorsque le favori fit un dernier effort pour gagner sa cause. Il rappela que la béguine de Nivelles avaient rendu deux réponses, l'une défavorable, et l'autre favorable à la reine, et soutint qu'il était de toute injustice de s'en tenir à la dernière. L'adresse du ministre produisit encore son effet sur le roi dont les esprits étaient toujours flottants.

La situation de Marie de Brabant devenait de jour en jour plus pénible, elle ne voyait que des regards défiants s'arrêter sur elle; son époux n'était pas convaincu de son innocence. Elle ne trouvait de consolation qu'aux pieds des autels; ses prières ferventes furent exaucées.

Un soir, un solitaire vénérable se présente aux portes du palais et demande une audience du roi; introduit près de Philippe, il lui remet un paquet scellé des armes du grand chambellan Pierre de La Brosse, en apprenant au prince qu'un religieux prêt à mourir, l'avait prié d'aller porter au roi le paquet renfermant la preuve des trahisons du premier ministre.

En effet, ce misérable, dépositaire des secrets de l'état, les avait vendus au roi de Castille, et il résultait en outre de ces pièces secrètes, que la perte de la reine était une machination politique dont il s'avouait l'instrument.

Cette découverte leva tous les doutes. On apprit que La Brosse avait empoisonné lui-même le prince Louis, afin d'imputer cet attentat à la reine et de la perdre. On sut aussi que le témoin qu'il avait produit n'était qu'un misérable gagné à force d'or et de promesses.

L'innocence de Marie de Brabant parut dans tout son éclat. Quant à Pierre de La Brosse, il fut étranglé et son corps resta suspendu aux fourches patibulaires.

**PROCÈS DES TEMPLIERS,
LEUR INNOCENCE ET LEUR CONDAMNATION.
HÉROISME DE JACQUES MOLAY,
LEUR GRAND-MAÎTRE.**

Le procès des Templiers est une de ces iniquités qui font époque dans l'histoire d'une nation. L'illustration des accusés, la rapacité et la mauvaise foi des accusateurs, l'absurdité des accusations, les motifs odieux et vils qui dictèrent la sentence des arbitres suprêmes, ont imprimé à cette cause un intérêt puissant et qui sera toujours inséparable du souvenir glorieux de ces illustres victimes.

On sait que les Templiers avaient rendu d'éminens services à la chrétienté pendant les croisades. Lorsque, par suite des succès des armes chrétiennes, ces expéditions pieuses furent regardées comme n'étant plus nécessaires, les Templiers revinrent jouir en occident des biens immenses qu'ils avaient conquis sur les infidèles, à la pointe de leur épée. Leur faste, les mœurs orientales que la plupart d'entre eux avaient contractées étaient peu conformes aux règles des religieux. L'église censura la conduite des Templiers qui repoussèrent dédaigneusement ses remontrances.

Philippe-le-Bel, extrêmement jaloux de son autorité qu'il avait défendue avec opiniâtreté et succès contre des vassaux rebelles, conçut quelque ombrage de l'attitude altière de l'ordre des Templiers, déjà si formidable; il crut qu'il aspirait à l'indépendance et se refuserait désormais à plier sous la volonté royale. Cette crainte aigrit son esprit, et des courtisans envieux ne manquèrent pas d'entretenir ses terreurs. On lui disait que cet ordre devait finir avec les causes qui l'avaient fait naître; qu'il fallait redouter une milice

religieuse qui ne professait ni la soumission des guerriers, ni la vie claustrale et pacifique des cénobites.

Mais la crainte que ces chevaliers inspiraient était encore moins forte que le désir que l'on avait de les dépouiller de leurs immenses trésors. Pour assurer cette spoliation et lui donner une couleur légale, il fallait juger l'ordre tout entier, et par conséquent lui trouver des crimes. Dès-lors les courtisans commencèrent à les décrier et à déclamer partout contre leur orgueil, leurs débauches et leur impiété. Ces bruits trouvèrent de l'écho parmi le peuple qui, selon sa coutume, exagéra encore les récits qu'il entendait faire à l'occasion des Templiers.

Voici ce qui servit de fondement à l'accusation juridique intentée bientôt après contre cet ordre célèbre.

Un chevalier apostat, Florentin de nation, nommé Noffodei, ayant été arrêté pour un crime qui provoquait la peine capitale, fut renfermé, dans un cachot, avec un autre misérable nommé Squin de Florian qui était réservé au même supplice. Ils se préparèrent mutuellement à la mort, en se confessant l'un à l'autre, suivant l'usage de la primitive église. La confession du Templier était un débordement d'aveux épouvantables; Squin de Florian en profita; il se persuada qu'en chargeant tout l'ordre des crimes dont il venait d'entendre le récit, il pourrait être gracié, même récompensé. Il demanda donc aux magistrats à leur révéler un secret important; on l'écouta, et sa déposition, quoique ignorée du peuple, suggéra d'avance les commentaires les plus étranges, les plus révoltants.

Les Templiers, disait-on, avaient, par un pacte secret avec les Sarrasins, promis de renier leur dieu et d'adorer Molock et Béalzébuth. La réception de leurs novices, ajoutait-on, offrait des actes d'impiété et d'indécence. Le blasphème et le parjure étaient au nombre de leurs préceptes ténébreux. On prétendait aussi que la sodomie était recommandée comme un point de règle dans leurs abominables initiations; et l'on ajoutait qu'ils égorgaient les enfans qui naissaient de leurs liaisons clandestines avec les filles et les femmes.

Voici ce que dit à leur sujet M. de Châteaubriand, dans ses *Études historiques*: «Neuf gentilshommes français établirent, en 1118, l'ordre des Templiers à Jérusalem. Cet ordre acquit d'immenses richesses, et devint

suspect aux peuples et aux rois. Les Templiers étaient accusés de se vouer entre eux à d'infâmes voluptés, de renier le Christ, de cracher sur le crucifix, d'adorer une idole à longue barbe, aux moustaches pendantes, aux yeux d'escarboucle, et recouverte d'une peau humaine, de tuer les enfans qui naissaient d'un Templier, de les faire rôtir, de frotter de leur graisse la barbe et les moustaches de l'idole, de brûler les corps des Templiers décédés, et de boire leurs cendres, détrempées dans un philtre. On peut toujours deviner les siècles, au genre des calomnies historiques; brutales et absurdes dans les temps de grossièreté et de foi, raffinées et presque vraisemblables dans les temps de civilisation et de doute.»

Philippe apprenait avec une secrète joie toutes ces exagérations calomnieuses, parce qu'elles favorisaient ses desseins. Il concerta avec ses conseillers l'arrestation subite de tous les Templiers, le même jour et par toute la France. Aussitôt leurs biens, cause de leur perte, furent confisqués, et le roi vint, sans pudeur, prendre possession de leur palais du Temple, qu'il avait remplacé pour eux par d'obscurcs prisons.

Clément V, créature de Philippe, venait de succéder à Boniface VIII. Il devait tout à Philippe, il lui promit de seconder toutes ses volontés.

Philippe-le-Bel était implacable et expéditif dans ses vengeances. On commença l'instruction du procès des Templiers, et, pour leur arracher des aveux, on déploya dans leurs cachots tout l'appareil des tortures les plus affreuses. Ceux qui refusaient de confesser les faits dont on leur donnait lecture, étaient mis sur des chevalets et livrés aux bourreaux; leurs membres disloqués, leurs os broyés, le sang qui ruisselait sur leurs corps, les cris arrachés par la douleur, faisaient frémir leurs compagnons, qui, privés à dessein de sommeil et de nourriture, avaient perdu cette mâle énergie, ce courageux stoïcisme, qui nous font triompher de la douleur. Ce qui motive ce beau vers de la tragédie des *Templiers*:

La torture interroge et la douleur répond.

Un grand nombre de ces religieux révélèrent donc quelques fautes, qu'un greffier vendu aux juges avait la perfidie de travestir en crimes exécrables.

Non-seulement les Templiers furent arrêtés en France: l'implacable Philippe et Clément V les firent saisir dans toute la chrétienté. Toutes les prisons regorgeaient de ces malheureux, entassés comme de vils troupeaux. Mais en France, ceux à qui la torture avait fait trahir la vérité, revenus de leur premier effroi, et reprenant cet air héroïque qui naguère bravait la mort des batailles, se présentent devant leurs juges, protestent que les aveux qu'ils ont faits leur ont été arrachés par la violence et la douleur, qu'ils les rétractent publiquement, et qu'ils veulent mourir pour expier cette honte.

Les juges, surpris de cette fermeté, semblent eux-mêmes des accusés. Ils balancent, ne savent à quel parti s'arrêter; mais les instrumens pervers des cours de France et de Rome, veulent qu'on les condamne pour avoir trahi la vérité, la première ou la seconde fois. Ils gagnent la majorité, et cinquante-neuf de ces chevaliers furent dégradés, comme relaps, et jugés dignes du dernier supplice. Leurs bûchers sont allumés; ils y montent avec calme et sérénité; ils chantent les louanges de Dieu, au milieu des tourbillons de flammes qui vont les dévorer. Le peuple ne put voir un trépas aussi héroïque sans reconnaître aussitôt l'innocence de ces illustres chevaliers. Déjà la superstition débite une foule de miracles faits à l'honneur de ces martyrs; déjà les murmures éclatent de toutes parts contre les inquisiteurs et les autres juges chargés de ce procès. Le roi de France et le pape auraient bien voulu dès-lors assoupir cette affaire et suspendre l'instruction commencée; mais il importait de prouver à l'Europe la culpabilité de l'ordre mis en cause.

Jacques Molay, grand-maître, vieillard vénérable et courageux, fut du nombre de ceux qui comparurent devant les commissaires désignés par le pape. Sa dignité de grand-maître l'élevait au rang des princes; son âge méritait des égards. Il fut traduit devant les juges, chargé de fers et traité avec inhumanité. On lui demanda s'il avait quelque chose à alléguer pour sa défense; il répondit que, né pour le métier des armes, il était étranger à l'art de la parole, et demandait un conseil éclairé. On lui répondit qu'en matière d'hérésie, on n'accordait pas de défenseur; que d'ailleurs il devait se souvenir qu'il avait avoué tous les crimes imputés.

A ces mots, Jacques Molay est saisi, frappé d'étonnement. Il demande lecture de sa déposition; il l'entend avec une profonde indignation. «Non, dit-il, jamais ces atroces impostures n'ont souillé mes lèvres; j'ai pu, dans un

instant de faiblesse que ma mort seule peut expier, j'ai pu révéler quelques fautes; mais ces aveux, je dois l'affirmer, à la honte des hommes, ont été dénaturés par ceux qui les ont recueillis. Je méconnaissais donc cette déposition, œuvre ténébreuse de la fraude, de l'artifice et d'une collusion coupable. Je proteste contre elle, et puisqu'on me refuse un conseil, je bornerai ma défense et celle de mes chevaliers à ce peu de mots, dont l'histoire reconnaîtra la vérité:

«Nul ordre religieux ne pria plus que le nôtre avec ferveur et piété; nul autre ne fit régner plus de recueillement et de magnificence dans la maison du Seigneur, ne répandit plus d'aumônes parmi les pauvres, n'essuya plus de larmes et ne guérit, par plus de soins et de zèle, les malades et les infirmes.

«Nulle milice chevaleresque ne combattit avec plus d'avantage que la nôtre, contre les Sarrasins, les Turcs et les Maures; ne supporta, avec plus de courage, pour la délivrance de la ville sainte, les feux du ciel africain, les pestes d'Antioche et de Tunis, les naufrages, les privations, l'exil, la captivité, tous les fléaux et toutes les vicissitudes de la fortune....»

Un des accusateurs interrompant alors le grand-maître: «Tout cela, dit-il, n'est compté pour rien sans la foi.—Et sans la foi, reprit Molay, rien de tout cela ne peut se supporter. Pour quel intérêt d'ici-bas, pour quelle récompense mondaine aurions-nous pu combattre et souffrir comme nous l'avons fait?»

Philippe ne savait comment sortir de cette grande procédure, où ses passions l'avaient engagé. Pour paraître plus légal, il permit à tous les Templiers d'occident de venir plaider la cause de leur ordre. Plusieurs parlèrent avec une courageuse éloquence; quand ils eurent cessé de parler, les commissaires désignés délibérèrent long-temps, et la majorité se refusait à la condamnation. Mais le pape, indigné de tant de résistance, s'écria que si l'on ne prononçait pas judiciairement contre les Templiers, la plénitude de la puissance pontificale suppléerait à tout, et qu'il les condamnerait par voie d'expédient, plutôt que de scandaliser son cher fils le roi de France.

Le souverain pontife l'emporta, et la sentence fut prononcée.

Mais Jacques Molay et plusieurs autres chefs de l'ordre n'étaient pas encore jugés; on espérait leur arracher des révélations qui pussent justifier

cette odieuse procédure. On offrit à Jacques Molay et à ses compagnons la liberté et des pensions; mais ils repoussèrent ces offres perfides avec indignation. On les menaça du bûcher. «Apportez-y la flamme, dit le grand-maître; j'y vais monter comme dans une chaire de vérité, où je répéterai: *Nous sommes innocents! Tout ce dont on accuse les Templiers est calomnie: je le jure à la face du ciel et devant Dieu, qui va me juger bientôt.*»

Les légats, embarrassés, ne savaient à quel parti s'arrêter. Enfin, ils livrèrent au prévôt Jacques Molay et Guy, frère du dauphin d'Auvergne. Le roi assembla son conseil, et dès le soir les héros condamnés furent conduits à la mort. Leur bûcher était élevé dans une petite île de la Seine, à la pointe occidentale de la Cité, non loin de l'emplacement qu'occupe la statue équestre de Henri IV.

Les chevaliers entrèrent dans les flammes avec une fermeté admirable. Jacques Molay fit entendre alors ces mots prophétiques: «*Pontife calomniateur, juge inique et cruel bourreau, je t'ajourne à comparaître dans quarante jours devant le tribunal du souverain juge. Et toi, Philippe, je t'ajourne devant lui à un an de ce jour.*»

Après cette imposante assignation, le grand-maître et ses frères moururent en chantant de saints cantiques.

Quarante jours après, le pape mourut; au bout d'un an, Philippe descendit aussi au tombeau, et l'on se rappela les dernières paroles du dernier grand-maître des Templiers.

Philippe-le-Bel se fit donner deux cent mille livres, et Louis Hutin, son fils, prit encore soixante mille livres sur les biens des Templiers. Ce qui prouve assez quel était le principal motif de la condamnation de cet ordre célèbre.

«Le Parlement, dit Voltaire, n'eut aucune part à ce procès extraordinaire, témoignage éternel de la férocité où les nations chrétiennes furent plongées jusqu'à nos jours.»

ENGUERRAND DE MARIGNY.

Enguerrand de Marigny, ministre sous le règne de Philippe-le-Bel, était issu d'une famille ancienne et illustre. Il avait reçu de la nature tous les dons qui relèvent encore l'éclat de la naissance. Figure remarquable, esprit aimable, manières élégantes et gracieuses, connaissances vastes et profondes; il réunissait tout ce qui peut faire réussir dans les cours. Aussi sa fortune fut-elle rapide; Philippe-le-Bel le combla de bienfaits, le fit chambellan, comte de Longueville, châtelain du Louvre, surintendant des finances; enfin Enguerrand de Marigny, devint son principal ministre et son intime confident. Tant de faveurs ne manquèrent pas d'exciter l'envie des courtisans; et de l'envie à la haine, la transition est si facile!

A la tête de ces envieux était le comte de Valois, frère du monarque, prince orgueilleux, dissimulé, vindicatif. Valois s'indigna de l'ascendant que Marigny exerçait sur le monarque. Il conçut dès lors pour le ministre une aversion insurmontable. Plus tard, la contestation qui eut lieu entre les sires d'Harcourt et de Tancarville, vint augmenter encore son ressentiment. Marigny, n'écoutant que sa conscience, ne craignit pas de se déclarer contre le protégé de Valois; et une explication extrêmement violente éclata entre le frère du roi et le premier ministre.

Néanmoins l'animosité de Valois fut tempérée long-temps par l'immense crédit de Marigny. Mais Philippe-le-Bel étant mort, Louis-le-Hutin, son fils et son successeur, voulut prendre connaissance de l'état des finances du royaume. Valois jugea le moment favorable pour perdre Marigny.

Les malheureuses expéditions de Flandre avaient appauvri le gouvernement sous le règne précédent; on avait cru combler le déficit en altérant les monnaies et en chargeant le peuple d'impôts exorbitants. Mais

ces ressources avaient été insuffisantes, de manière qu'à l'avènement du nouveau monarque, on n'avait pu trouver dans l'épargne royale de quoi subvenir aux frais du couronnement.

Le roi demanda, en plein conseil, quel usage on avait fait des impôts considérables qui avaient été levés sur le peuple et sur le clergé. Alors, Valois, inspiré par sa haine, s'écria: «*Sire, Marigny eut l'administration des fonds que réclame avec raison votre Majesté, ordonnez que ce ministre vous en rende compte.*»

Marigny qui n'avait rien à craindre d'une enquête sur sa conduite publique, offrit au roi de rendre ce compte quand il l'ordonnerait. «*Que ce soit à l'instant même,*» s'écria le comte de Valois, avec l'impatience de la vengeance. Le jeune roi n'osa réprimer les emportemens de son oncle, mais Enguerrand fut d'autant plus irrité, que son accusateur lui-même, s'était fait remettre une partie des deniers dont il voulait rendre le ministre responsable. Il répondit au comte: «*Vous qui demandez que je rende compte sur l'heure, je vous ai donné une portion de ces fonds, le reste a libéré l'état.....—Vous en avez menti,* répliqua le prince.—*C'est vous-même,* reprit Marigny, *qui vous rendez coupable de mensonge, et j'en atteste le ciel.*» Alors Valois n'écoutant plus que sa fureur, et foulant aux pieds toutes les convenances, tira son épée en présence du roi et s'élançant sur Marigny, il voulait le tuer sur la place. Tous les membres du conseil se précipitèrent entre eux, et le roi leva la séance. Le comte écumait de rage au milieu de ses nombreux partisans, tous ennemis déclarés de Marigny. Celui-ci sortit seul et tranquille.

Cependant le faible monarque est circonvenu par son oncle et par tous les envieux du ministre. On lui persuade que le peuple impute à Marigny les guerres qui avaient ruiné l'état, et l'altération des monnaies; qu'on accuse ce ministre de trahison et de concussion et que sa mort seule peut étouffer la sédition qui menace de toutes parts.

Marigny, au lieu de se tenir en garde contre ses accusateurs et contre leurs sourdes manœuvres, conservait toute sa sécurité au milieu de l'orage qui s'amoncelait autour de lui. Sa longue habitude des cours aurait dû lui apprendre qu'il est des accusations sous lesquelles succombe l'innocence la mieux prouvée. Il n'hésite pas un instant à se rendre au conseil où

l'appellent les devoirs de son ministère. Agitée par un pressentiment sinistre, Alix de Mons, son épouse, s'efforce de le détourner de son dessein et d'éveiller sa défiance. Trois fois elle s'enlace dans ses bras, il insiste, elle redouble de prières et de caresses. La sœur de Marigny vient aussi le conjurer avec larmes de rester. Marigny embrasse l'une et l'autre et se déroband à leurs efforts pour l'arrêter, il se rend au palais du roi. Tandis qu'il en montait les degrés, des agens apostés par Valois, arrêtent Marigny au nom du roi, lui demandent son épée et le conduisent dans la tour du Louvre; de là ses persécuteurs le firent transporter à Vincennes dans un cachot où l'air et la lumière ne pénétraient qu'avec peine.

Enguerrand de Marigny avait un ami, un véritable ami; trésor bien rare, surtout dans les cours. C'était Raoul de Presle, l'un des hommes les plus doctes et les plus savans de son siècle. Valois et ses adhérens craignaient beaucoup qu'il ne lui fût permis de plaider la cause de son ami et qu'il ne leur arrachât la victime qu'ils convoitaient depuis si long-temps. Ils lui intentèrent à lui-même un procès, afin d'avoir un prétexte pour le faire mettre en prison. On l'accusa donc, au hasard, d'avoir conspiré contre la vie du feu roi; et sans autres formalités, on ordonna son arrestation et la confiscation de ses biens. Toutes les autres personnes recommandables, attachées à Marigny devinrent aussi, de la part du prince Valois, les objets des plus iniques et des plus arbitraires persécutions.

Il fallait donner à ce procès une forme juridique. L'implacable Valois voulait non seulement immoler son ennemi, mais encore le diffamer par une sentence ignominieuse, le flétrir par un supplice infamant et rendre sa mémoire à jamais odieuse.

La seule chose qui embarrassa le dénonciateur; c'est qu'une instruction et une procédure légale étaient indispensables. Il fit publier dans toutes les provinces de France que tous les individus qui avaient à se plaindre du ministre et qui savaient quelque chose contre lui, étaient engagés à se présenter devant le tribunal chargé de le juger. On promettait bon accueil et protection à ceux qui voudraient déposer dans ce sens. Mais l'espoir de Valois fut déçu; il ne se présenta personne; et ce silence, en une telle conjoncture, était, ce semble, une éclatante justification.

Valois ne pouvait produire ni témoins, ni preuves; cependant il fit poursuivre le procès de son ennemi, et siégea lui-même sans pudeur parmi les juges. Il avait choisi pour accusateur public un homme entièrement dévoué à sa vengeance.

Cet orateur mercenaire, à travers un déluge de comparaisons bizarres et ridicules dont nous faisons grâce aux lecteurs, énuméra les prétendus crimes imputés à Marigny. Il l'accusa d'abord d'avoir altéré les monnaies, accusation inique et absurde, puisque l'on savait que cette fraude avait été conseillée au roi par deux intrigans florentins.

On lui reprocha ensuite d'avoir excité des soulèvemens parmi le peuple, d'avoir détourné à son profit des sommes que l'État réservait à la cour de Rome; d'avoir eu des intelligences secrètes avec les ennemis de la patrie; d'avoir extorqué au chancelier plusieurs lettres scellées en blanc. Toutes ces imputations étaient calomnieuses, et l'accusé avait entre les mains des pièces authentiques capables de confondre ses calomniateurs.

On lui fit ensuite un crime d'avoir reçu des bienfaits du roi, comme si les récompenses du souverain n'étaient point honorables pour celui qui en est l'objet; on le taxa d'orgueil et de témérité, parce qu'il avait érigé sa propre statue dans le palais du roi. La statue d'Enguerrand de Marigny était en effet placée sur l'escalier du palais, mais aux pieds de celle de son souverain.

Marigny eut pu, d'un seul mot, réduire au néant tous ces différens chefs d'accusation, mais quand il se leva pour parler, on lui commanda le silence, et, chose inouïe, on lui refusa tout moyen de justification.

Des hommes recommandables par le rang qu'ils occupaient, par leur mérite, par leur caractère, vinrent se jeter aux pieds du roi et lui demander justice pour un infortuné que l'on privait d'un droit dont jouissent les plus insignes scélérats, le droit de se défendre. Louis accueillit ces plaintes avec bienveillance; mais, trop faible pour oser s'opposer aux vengeances de son oncle, il proposa de commuer en un exil temporaire, dans l'île de Chypre, la peine capitale qui menaçait Marigny.

Mais cette sentence était loin de pouvoir satisfaire Valois; il frémit en apprenant les intentions du roi. Ne pouvant toutefois combattre ouvertement

le dessein de son royal neveu, il eut recours à la dissimulation, et, sous prétexte de rassembler des preuves, il demanda que le jugement fut différé de quelques jours, espérant trouver jusque-là un stratagème propre à assurer sa vengeance.

Valois, le lâche Valois, sut profiter du délai qui lui était accordé. Les idées de magie, qui prenaient racine en France à cette époque, furent une ressource dont il usa largement.

Sous le règne de Louis X, on croyait faire dépérir de langueur et lentement trépasser ceux dont on imitait les traits en cire, et sur les images desquels on faisait certaines conjurations enseignées par l'art cabalistique.

Valois accusa la femme et la sœur de Marigny d'avoir fait faire la figure du roi et des princes du sang, pour attirer sur eux la maigreur, la maladie et la mort. L'état de faiblesse où se trouvait alors Louis, donnait quelque apparence de vérité à cette ridicule assertion. Le roi en fut frappé. Il crut que la famille de Marigny attentait à sa vie, et voulant la punir dans la personne de son chef, il donna libre carrière au sanguinaire Valois.

Celui-ci maître enfin de son ennemi, fit accélérer le procès, dicta la sentence de mort, ordonna le supplice et fit dresser l'infâme gibet où fut attaché Enguerrand de Marigny, comte de Longueville, premier ministre de France.

Après cette exécution, le royaume ayant été désolé par des épidémies, la guerre, la disette, le peuple attribua ces malheurs à la condamnation d'un ministre innocent, et la cour, partageant cette opinion, en ordonna dans toutes les provinces des prières expiatoires pour l'âme d'Enguerrand de Marigny.

Dix ans après, le comte de Valois, aussi malade d'esprit que de corps, fit faire des aumônes publiques; et ceux qui les distribuaient, disaient de sa part à chaque pauvre, *Priez Dieu pour M. de Marigny et pour M. de Valois*. Le confesseur de ce prince, sollicité secrètement par l'évêque de Beauvais et l'archevêque de Sens, frères de Marigny, avait alarmé sa conscience sur la condamnation de ce ministre.

Des écrivains ont affirmé que ce ministre avait été un des plus ardents promoteurs de la proscription des templiers. Cette assertion n'est pas

prouvée. Quoiqu'il en soit, il fut, comme ces illustres chevaliers, victime de l'iniquité des hommes.



LE FAUX BAUDOUIN.

Les histoires de presque tous les peuples font mention d'imposteurs qui, à l'aide d'une certaine ressemblance, ont quelquefois réussi à se faire passer momentanément pour de grands personnages et n'ont pas laissé de causer bien des troubles, non seulement dans les familles, mais même dans les états ou ils se présentaient.

En 1225, Bernard de Rains, ermite champenois, qui vivait dans les bois de Glançon, entreprit de se donner pour Baudouin, neuvième comte de Flandre et empereur de Constantinople. Ce prince avait été couronné le 16 mai 1204. Le 15 avril de l'année suivante, ayant été attaqué, devant Andrinople, par Joannice, roi des Bulgares, que les grecs avaient appelé à leurs secours, pour chasser les français de la capitale et du trône de l'empire d'Orient, Baudouin fut battu, et pendant plus d'une année, on ne sut pas positivement s'il avait été tué dans la bataille ou fait prisonnier.

Bernard de Rains s'était instruit, dans le plus grand détail, de tout ce qui concernait Baudouin; et à l'aide d'un peu de ressemblance avec ce prince et de l'incertitude où l'on était sur sa mort il réussit, par son effronterie, à tromper une partie de la noblesse et du peuple de Flandre qui lui donnaient déjà les titres de comte et d'empereur, et lui rendaient tous les hommages dûs à ces hautes dignités.

Jeanne, fille de Baudouin, et héritière de ses états de Flandre, refusa constamment de voir cet homme dont elle soupçonnait l'imposture. Elle envoya cependant sur les lieux Jean de Mutelan et Albert, tous deux bénédictins et Grecs d'origine, pour prendre des informations certaines sur la mort de son père.

Bientôt elle apprit que l'on ne doutait nullement que Baudouin n'eût été fait prisonnier et qu'il passait pour constant que Joannice, après l'avoir tenu près d'un an dans les fers, lui avait fait couper les bras et les jambes et jeter le tronc dans un précipice où il était mort au bout de trois jours, dévoré par les oiseaux de proie.

Jeanne, instruite de tous ces détails, s'adressa à Louis VIII, roi de France, et le pria d'intervenir dans cette affaire qui pouvait avoir des suites fâcheuses.

Louis VIII se rendit à Péronne, d'où il manda au prétendu Baudouin qu'il désirait le voir et l'entretenir. Bernard de Rains se présenta, vêtu de pourpre, devant le roi, et le salua d'un air fier et majestueux. Louis VIII lui adressa, sur la généalogie des comtes de Flandre, plusieurs questions auxquelles il répondit avec beaucoup de justesse, ainsi qu'à plusieurs autres demandes sur différents sujets.

Bernard de Rains était sur le point de sortir de cette épreuve à son avantage, mais l'évêque de Beauvais vint mettre à nu son imposture.

Ce prélat suggéra au roi de demander à cet homme: 1^o En quel lieu il avait rendu hommage à Philippe-Auguste pour le comté de Flandre? 2^o par qui, et en quel lieu il avait été fait chevalier? 3^o en quel lieu il avait épousé Marguerite de Champagne?

A ces trois questions auxquelles il n'était pas préparé, Bernard de Rains fut déconcerté et demanda du temps pour répondre.

A cette défaite, toute l'assemblée fut convaincue de l'imposture de l'ermite. Le roi lui fit une verte réprimande et le chassa de sa présence.

Bernard de Rains s'enfuit en Bourgogne où il se tint caché pendant quelque temps. Ayant été découvert par Errard de Cartinac, gentilhomme Bourguignon, celui-ci l'arrêta, le chargea de fers et le mena à Lille, où il fut battu de verges, après avoir été appliqué à la question, et promené, couvert de haillons, dans toutes les villes de la Flandre et du Hainaut.

CROISADE CONTRE LES ALBIGEOIS.

Il y a de fort bons argumens à faire valoir en faveur des croisades faites, au nom de la religion, pour l'affranchissement des lieux saints. On peut affirmer que ces courses belliqueuses et lointaines, ont été d'un grand avantage pour la civilisation. Mais que pourrait-on alléguer pour justifier la croisade contre les Albigeois? Ce massacre de chrétiens par d'autres chrétiens, n'avait d'autre cause, d'autre motif que l'intolérance et la cruauté des hommes.

Les Albigeois, ainsi que les Vaudois, les protestans et tant d'autres hérétiques qui furent persécutés comme eux, n'avaient d'autre tort que d'avoir des opinions à part sur les dogmes du christianisme; du reste, bons et paisibles citoyens, industriels, actifs, attachés et soumis à leur chef, Raymond VI, comte de Toulouse.

Cette croisade impie commença en 1206. Le pape Innocent III, Saint Dominique, Raymond comte de Toulouse, Simon comte de Montfort, furent les principaux personnages de cet abominable épisode de notre histoire.

Simon de Montfort était à la tête de cette ligue. C'était un homme dissimulé et ambitieux, vaillant du reste, réglé dans ses mœurs, ayant comme tous les hommes à part, commandement sur la fortune.

Cette guerre, ou plutôt cette tuerie, vit naître l'inquisition et se distingua par des auto-da-fé. On jetait les femmes dans des puits; on égorgeait sans merci, et, pendant les massacres, les prêtres du comte de Montfort chantaient le *Veni creator*; horrible profanation des hymnes destinés à célébrer la gloire du Très-Haut.

Béziers fut emporté d'assaut par les massacreurs de la croisade «Là, dit un chroniqueur, se fit le plus grand massacre qui se fut jamais fait dans le monde entier, car on n'épargna ni vieux ni jeunes, pas même les enfans qui étaient; on les tuait et faisait mourir. Voyant cela, ceux de la ville se retirèrent, ceux qui le purent, tant hommes que femmes, dans la grande Église de Saint-Nazaire. Les prêtres de cette église devaient faire tinter les cloches quand tout le monde serait mort; mais il n'y eut son de cloche, car ni prêtre, vêtu de ses habits, ni clerc ne resta en vie.»

Toulouse dont toutes les maisons étaient fortifiées et dont les bourgeois se défendirent de rue en rue, fut prise et reprise, inondée de sang, à moitié brûlée.

Le principal motif de cette croisade que l'on couvrait du manteau de la religion, était de dépouiller le comte de Toulouse de ses états. Outre le prétexte des Albigeois, on avait eu encore celui de la mort d'un moine de Cîteaux, nommé Pierre Castelnau, l'un des légats du pape en France. Ce moine avait été tué dans une querelle par un inconnu; aussitôt on avait accusé le comte de Toulouse de ce meurtre, sans en avoir la moindre preuve. Le pape en avait usé alors comme il le faisait si souvent à cette époque à l'égard de presque tous les princes de l'Europe. Il avait donné au premier occupant les états du comte de Toulouse, l'un des descendants de Charlemagne. Celui-ci avait d'abord été obligé de conjurer l'orage. Il fut assez faible pour céder au pape sept châteaux qu'il avait en Provence. Puis s'étant rendu à Vienne, il fut mené nu en chemise devant la porte de l'Église: et là il fut battu de verges comme un vil scélérat et fit amende honorable.

Long-temps après, les ossemens du vieux Raymond, comte de Toulouse, qui ne furent jamais inhumés, se montraient dans un coffre tout *profanés et à moitié mangés des rats*, chez des frères hospitaliers de Saint-Jean-de-Toulouse.

Les Albigeois furent persécutés à plusieurs reprises, mais jamais avec la même fureur que lors de cette horrible croisade dont, selon l'expression brève du président Hénault, le pape Innocent III fut l'âme, Dominique l'apôtre, le comte de Toulouse la victime, et Simon comte de Montfort, le chef.

**ACTE DE JUSTICE
DE LA REINE BLANCHE,
MÈRE DE SAINT-LOUIS.**

Le régime féodal enfanta une foule de crimes que la puissance des coupables étouffait dans le silence du despotisme. L'habitude d'envahir, d'usurper, était si générale parmi les laïques et les ecclésiastiques, qu'ils prenaient les uns envers les autres les précautions les plus scrupuleuses. Si des inférieurs, des habitants d'un village, pour obtenir la bienveillance de leurs supérieurs, s'avisait de leur rendre un service, de leur faire un présent; ces habitants, ainsi que toute leur postérité, recevaient, au lieu de preuves de reconnaissance, un châtiment presque semblable à celui des Danaïdes. Ce service ou ce présent était, par la suite, converti en redevance annuelle et perpétuelle, et les seigneurs forçaient à payer toujours ce qu'on leur avait librement donné une fois. En cas de refus, il n'était pas de cruautés qu'ils n'employassent pour se faire obéir.

Voici un trait que nous trouvons dans l'*Histoire de Paris* de M. Dulaure, et qui pourra donner une idée de l'état de servitude dans lequel les évêques et les moines tenaient les habitants des villages dont ils étaient seigneurs.

Vers l'an 1252, le chapitre de Notre-Dame de Paris imposa sur plusieurs villages dont il était seigneur, une contribution nouvelle; les habitants de Châtenai refusèrent de la payer; alors le chapitre fit arrêter, traîner à Paris, et jeter dans une prison très-étroite, tous les hommes de ce village; ils pouvaient à peine s'y mouvoir, manquaient de tout, même de l'air respirable.

La reine Blanche, mère de Saint-Louis, instruite de l'état des prisonniers, envoya auprès des chanoines pour les prier de mettre ces

malheureux en liberté, et s'offrit même de les cautionner. A cette demande, les chanoines répondirent fièrement que personne n'avait droit de se mêler des intérêts de leurs sujets, qu'ils pouvaient les faire mourir s'il leur plaisait, et, pour braver la reine, avec laquelle ils étaient en procès, ils ordonnèrent aussitôt l'arrestation des femmes et des enfans des prisonniers, et les firent entasser dans la même prison.

Comprimés les uns par les autres, exténués par la chaleur, la soif et la faim, empoisonnés par leurs propres exhalaisons, ils périssaient, lorsque la reine, instruite de ce nouvel acte de cruauté, pénétrée d'indignation, arrive, suivie de quelques serviteurs, à la porte de la prison, et ordonne qu'elle soit enfoncée. On n'ose lui obéir, on craint de porter atteinte *aux droits de l'église*; on redoute ses censures. La reine impatientée et violente par caractère, frappe d'un coup de canne cette porte si respectée: le prestige est détruit; on imite la reine, et bientôt la porte est brisée.

Aussitôt, de cet affreux réduit, on voit s'élancer une foule d'hommes, de femmes, d'enfans, pâles, défigurés, tombant d'inanition, accablés par la souffrance, et qui, craignant d'être encore exposés au même supplice, se jettent aux pieds de la reine et implorent sa protection. Leur libératrice les rassura, et parvint dans la suite à les affranchir des chaînes de ce hideux esclavage.

L'INQUISITION A TOULOUSE.

L'inquisition n'a jamais eu, en France, ce pouvoir redoutable, cette omnipotence spirituelle et temporelle qui, en Espagne et en Portugal, firent trembler long-temps les peuples et les rois. Néanmoins elle est parvenue à s'implanter dans quelques-unes de nos provinces méridionales; et plus d'une fois elle y eut ses beaux jours ou plutôt ses stupides et hideuses saturnales.

On lit dans l'histoire générale du Languedoc, par D. Vaissette, la relation d'une cérémonie solennelle qui eût lieu à Toulouse, dans la cathédrale de Saint-Étienne, le dimanche 30 septembre de l'an 1319, pour le jugement de tous ceux qui étaient accusés d'hérésie et détenus dans les prisons de l'inquisition.

Cette cérémonie, que l'on appelait pieusement dans le pays *Sermon public*, et qu'on nommait en Espagne *Acte de foi* (*Auto-da-fé*), était déjà en usage dans cette province avant 1276, et il est constant qu'elle fut pratiquée presque tous les ans depuis 1307, jusqu'en 1316. On pourra juger de la sainteté, de la charité qui présidaient à ces divers actes de foi, par celui du 30 septembre, dont nous allons parler.

D'abord frère Bernard Guidonis, et frère Jean de Beaune, inquisiteurs de l'hérésie dans le royaume de France, par l'autorité apostolique, se rendirent en grand cortège dans la cathédrale de Toulouse, où l'on avait amené tous les prisonniers de l'inquisition. Un grand nombre de prêtres de divers diocèses, et une affluence considérable de peuple remplissaient l'église.

Le sénéchal, le juge-mage, et le viguier de Toulouse, les autres juges royaux, et les douze consuls de cette ville, prêtèrent serment de conserver la foi de l'église romaine, de poursuivre et de dénoncer les hérétiques, de ne

confier aucun office public à des gens suspects ou diffamés pour cause d'hérésie, enfin d'obéir à Dieu, à l'église romaine, et à l'inquisition. Ce serment fut suivi d'une sentence d'excommunication lancée par l'archevêque de Toulouse et les inquisiteurs, contre tous ceux qui mettraient obstacle directement ou indirectement à l'exercice de l'inquisition.

Après ces préliminaires, les inquisiteurs lurent publiquement les noms de vingt personnes présentes qui avaient été condamnées précédemment à porter des croix sur leurs habits pour fait d'hérésie, et à qui on permettait par grâce de les quitter. Vinrent ensuite les noms de cinquante-six *emmurés*, ou prisonniers pour le même crime, tant hommes que femmes, auxquels on faisait grâce de la prison, à la condition de porter des croix sur leurs habits, de faire divers pèlerinages, d'accomplir d'autres pénitences avec privation d'office public. Ils devaient porter deux croix cousues, l'une sur le devant, l'autre sur le derrière de leurs habits, entre les épaules. Ces croix devaient être sur tous les habits, excepté sur la chemise; et elles devaient être de feutre, de couleur jaune. Ceux qui étaient condamnés à les porter, étaient tenus de les refaire toutes les fois qu'elles se déchiraient. Les inquisiteurs reçurent ensuite l'abjuration de ces cinquante-six personnes, et leur donnèrent l'absolution de l'excommunication lancée contre elles; d'autres individus furent ensuite condamnés à porter des croix pour avoir seulement fréquenté des hérétiques; d'autres qui avaient favorisé les hérétiques, furent condamnés à une prison perpétuelle, au pain et à l'eau, à avoir les fers aux pieds et aux mains; mais comme ils avaient abjuré leurs erreurs, on leur donna l'absolution.

On donna lecture de la confession faite par neuf accusés morts dans les prisons, qui sans cela auraient été détenus perpétuellement, excepté un seul qui aurait été livré au bras séculier. Les biens de ces neuf personnes étaient confisqués.

Les inquisiteurs publièrent ensuite la sentence d'un autre accusé, mort *croyant* des hérétiques; on déclara ses biens confisqués, et s'il eut été encore vivant, et qu'il eût refusé de se convertir, on l'aurait abandonné au bras séculier. Une autre sentence rendue contre un homme mort fauteur des hérétiques, portait que ses ossemens seraient exhumés, sans cependant être brûlés, et que ses biens seraient confisqués. Un homme marié qui avait dit la messe sans avoir été ordonné, et une femme relapse, morts l'un et l'autre

dans l'impénitence finale, furent condamnés à avoir leurs ossemens déterrés et brûlés.

On gardait pour la fin les grands coupables. La cérémonie était préparée avec art; c'était un véritable *crescendo* de sottises et de cruautés. Un prêtre bourguignon, qui avait embrassé l'hérésie des Vaudois, et qui était relaps, fut condamné à être dégradé et abandonné au bras séculier; on lui permit seulement, en cas qu'il fût repentant, de recevoir les sacremens de pénitence et d'eucharistie. On abandonna aussi au bras séculier deux Vaudois; et l'on condamna à être brûlé vif, un accusé qui, après avoir été convaincu d'hérésie en jugement, soit par sa propre confession, soit par témoins, avait rétracté ensuite sa confession; prétendant qu'il l'avait faite par la force de la torture; on lui donna cependant quinze jours pour se reconnaître, et l'on déclara qu'en cas qu'il avouât son crime dans cet intervalle, on ne le condamnerait qu'à une prison perpétuelle.

Ainsi finit cette longue, humiliante et sacrilège cérémonie: nous disons sacrilège, car c'est insulter, c'est outrager la divinité, que faire, en son nom, d'horribles parades de ce genre.

ISARDE DES BAUX.

Le Dauphiné fut, au quatorzième siècle, le théâtre d'un crime qui fit d'autant plus d'impression sur les esprits, que la femme qui le commit était d'une naissance et d'un rang très-élevés.

C'était en l'année 1346. Le dauphin Humbert II qui régnait alors sur cette province, était parti pour une croisade contre les Turcs et avait laissé pour gouverner en son absence, l'archevêque de Lyon, Henri de Villars, avec le titre de régent.

Isarde des Baux, de l'illustre maison de ce nom, était sœur de Bertrand des Baux, père de la dauphine. Elle avait épousé le seigneur de Penne, et jouissait de la plus haute considération dans le pays. Cette femme était d'un naturel jaloux et vindicatif. Soit que la conduite de son mari lui eut donné lieu de soupçonner sa fidélité, soit que sa jalousie naturelle lui eût fait prendre les chimères de son imagination malade, pour des réalités, et se fût presque changée en démence, elle conçut l'horrible projet d'assassiner son mari, et se chargea elle-même du soin de le mettre à exécution, craignant sans doute que la main d'un étranger fût moins sûre que la sienne.

Le retour d'une chasse longue et pénible à laquelle s'était trouvé le seigneur de Penne, fut le moment que choisit Isarde des Baux pour consommer son infernal dessein.

Fatigué de sa chasse et du poids de la chaleur de juin, le seigneur de Penne se couche sans le plus léger soupçon du malheur qui le menace. Pouvait-il en effet ne pas être dans une parfaite sécurité, puisque sa compagne allait veiller près de lui pendant son sommeil? L'infortuné.....! elle allait veiller, oui, mais pour l'immoler à sa jalouse vengeance. Le

seigneur de Penne s'endort d'un sommeil profond. Isarde éloigne ses gens de son appartement, et quand elle est bien certaine d'être seule avec sa victime, un sourire féroce contracte ses traits, ses yeux sont ceux d'une furie; elle lance des regards terribles sur son époux endormi, comme pour préluder et s'enhardir à l'assassinat qu'elle va commettre. Puis elle va prendre, dans le fond d'une armoire obscure, une hache, instrument de sa rage, qui était soigneusement enveloppée de linge pour que son fer brillant ne la fit pas découvrir dans le lieu où elle était cachée; Isarde prend cette hache, en examine le tranchant avec soin; son air annonce qu'elle est satisfaite; elle soulève cette arme, et simule l'action de frapper. Cet essai lui prouve que son bras ne la trahira pas. Plus de retard, il faut porter le véritable coup.

Elle s'approche du lit, place une lampe auprès d'elle pour diriger sa main, saisit la hache, la lève au-dessus de sa tête; elle va frapper..... mais le repentir traversant subitement son cœur, ses bras retombent et refusent de la servir. En ce moment, le seigneur de Penne, agité sans doute par quelque songe, balbutiait quelques mots; quelques expressions de tendresse s'échappent de ses lèvres. C'en est fait: il vient de prononcer son arrêt de mort. Isarde, un moment désarmée, sent renaître toute sa rage; elle lève sa hache avec ses deux mains, et cette fois la hache ne retombe pas sans frapper. Le sang jaillit sur Isarde, le sang de son époux! Celui-ci, frappé comme d'un coup de foudre, crie au meurtre; il veut s'élancer du lit, il retombe sous un nouveau coup de hache. Ses yeux s'ouvrent encore une fois pour reconnaître son bourreau. Alors, réunissant le peu de force qui lui reste: «Comment! c'est vous, Isarde? lui dit-il d'une voix mourante; que voulez-vous de moi?—Que tu meures!» répond le monstre, en assénant un dernier coup de hache.

Cependant les cris plaintifs du seigneur de Penne expirant ont frappé les oreilles de quelques domestiques vigilans: ils accourent alarmés; Isarde, épouvantée de son crime, refuse d'ouvrir; ils enfoncent les portes, et reculent d'horreur au spectacle qui s'offre à leurs regards. La hache sanglante, leur maître égorgé, Isarde couverte de sang, tout leur indique l'auteur du crime. Ils saisissent Isarde malgré ses menaces; malgré ses efforts pour leur échapper, ils la gardent à vue jusqu'au point du jour.

Bientôt le régent, instruit de cet attentat, donna des ordres pour qu'Isarde des Baux fût remise entre les mains de la justice et conduite au château de Vals, où le juge-mage de Viennois se transporta pour lui faire son procès. François de Cagni, qui exerçait cette charge, régla la manière dont elle devait être gardée dans ce château. Ses gardiens furent obligés de s'engager, par serment, à empêcher que la prisonnière communiquât avec qui que ce fût, sans la permission expresse du régent. Toute contravention à cet égard devait être punie de mort. Mais cet ordre fut changé par Henri de Villars, au mois de septembre suivant. Il chargea le lieutenant du châtelain de veiller sur la prisonnière et sur ceux qui la servaient. Le procès fut instruit les jours suivans; et sans aucun égard à la parenté d'Isarde des Baux avec la dauphine, cette misérable fut mise à la question, quoique son crime ne fût pas douteux. Enfin, convaincue d'avoir assassiné le seigneur de Penne, son mari, elle fut condamnée à être brûlée; et la sentence fut exécutée le 6 février 1347, entre Saint-Paul et Romans, en présence d'une grande affluence d'habitans des contrées voisines.

HISTOIRE DU JEUNE COMTE DE FOIX.

Gaston III, comte de Foix, vicomte de Béarn, était l'un des plus illustres seigneurs français, au XIV^e siècle. Recommandable par sa valeur, son affabilité, son esprit, sa sagesse et d'autres grandes qualités, il jouissait de l'estime universelle. Il était d'ailleurs un des princes les mieux faits de son temps, et c'est ce qui lui avait fait donner le surnom de Gaston-Phœbus. Il se distinguait aussi par son goût pour les arts, par sa magnificence et par les bâtimens qu'il fit construire. Il passait pour le plus riche comte du royaume, et les trésors qu'il avait dans ses coffres faisaient croire, dans ces temps d'ignorance, qu'il était nécromancien.

Ce prince avait épousé Agnès de Navarre, sœur du roi Charles-le-Mauvais. Un fils était né de ce mariage, Gaston, jeune prince d'une grande espérance, et tendrement aimé de son père. Ce jeune homme croissait en perfections de tout genre, et devait servir de lien de rapprochement aux deux maisons de Foix et d'Armagnac, si long-temps rivales; car il était déjà le fiancé de Béatrix, fille du comte d'Armagnac; et la cérémonie de leur mariage n'avait été renvoyée qu'à une époque peu éloignée.

L'humeur inconstante et volage de Gaston-Phœbus avait depuis long-temps obligé la princesse Agnès, sa femme, à se retirer auprès du roi de Navarre, son frère. Elle n'avait pu se résigner à voir chaque jour les maîtresses et les bâtards de son mari. Son frère, appelé si justement Charles-le-Mauvais, n'était pas d'humeur à faire renaître la paix dans ce ménage. Il n'avait jamais de plaisir qu'à troubler le repos d'autrui; il n'éprouvait de contentement qu'en mécontentant tout le monde; son plus grand bonheur était de voir couler le sang de toutes parts, et d'apprendre le

saccagement des villes et des états de ses voisins. Le rôle qu'il va jouer dans cette histoire ne sera pas au-dessous de l'idée que nous venons de donner de lui.

Le jeune Gaston, désirant vivement revoir sa mère, depuis long-temps absente du Béarn, pria son père de lui permettre de se rendre à cet effet dans la Navarre. Le comte aurait bien voulu que son fils n'entreprît pas ce voyage: il redoutait, avec raison, les artifices de la perfidie de son beau-frère; mais, à la fin, vaincu par les raisons du jeune homme, il consentit à son départ, se réservant de lui faire quelques recommandations. «Je ne trouve pas mauvais, mon ami, lui dit-il, que vous ayez de l'affection pour la comtesse, car elle est votre mère, et, comme telle, vous lui devez respect et hommage; mais, je ne vous le dissimule pas, j'aimerais mieux que vous eussiez à la visiter partout ailleurs que dans la Navarre, à cause du roi son frère, mon ennemi et le vôtre. C'est pourquoi je vous recommande de ne voir Charles de Navarre que le moins que vous le pourrez; sa société ne pourrait que vous être funeste.»

Après avoir ainsi admonesté son fils, il lui donna un train digne de sa maison, lui renouvela ses avis, et reçut ses adieux avec une tendresse toute paternelle. Du Béarn à la Navarre le trajet n'est pas long; le jeune prince fut bientôt dans les bras de sa mère. Le roi de Navarre, le plus dissimulé des hommes, reçut son neveu avec toutes les démonstrations de l'affection la plus sincère; comme dit la chronique, il entendait l'art de *pigeonner* les hommes et d'attraper ceux qui étaient à poils follets, tel qu'était le fils de Gaston-Phoebus. Il n'y eut attentions ni gracieusetés qu'il n'employât pour s'emparer de l'esprit de ce jeune homme, et il y parvint: l'adolescence ne croit pas facilement qu'on puisse vouloir la tromper.

Cependant ce monstre méditait le crime le plus abominable: il voulait se défaire de son beau-frère par le poison, et c'était le jeune prince qui, sans s'en douter, devait être le bourreau de son père.

Après avoir passé plusieurs jours auprès de sa mère et de son oncle dans des fêtes et des divertissemens de tous genres, le jeune prince de Foix vint prendre congé pour retourner en Béarn. Ce furent alors de nouvelles caresses de la part du roi de Navarre; il fit de beaux et riches présens à Gaston, à son gouverneur et aux gentilshommes de sa suite; puis tirant son

neveu à l'écart, il lui parla, avec un air chagrin, de la mésintelligence qui divisait son père et sa mère, des motifs qui l'avaient fait naître, des moyens de la faire cesser; il attribuait les inconstances amoureuses du comte à des charmes magiques employés contre lui par des femmes artificieuses et perfides, et disait qu'il avait un secret merveilleux pour détruire l'effet de ce sortilège. «J'ai, lui dit-il, une poudre si subtile et d'un effet si prompt, que si le comte, votre père, en avait goûté, soudain il éprouverait pour la comtesse votre mère l'affection qu'il lui portait autrefois, et il ne serait plus possible de séparer à l'avenir ces deux époux, redevenus des amans. Je veux donc vous donner de cette poudre, afin que vous en mettiez sur les mets que le comte mange le plus volontiers. Mais surtout gardez-vous que personne ne puisse s'en apercevoir, car autrement vous gâteriez tout; la poudre perdrait sa force et sa vertu naturelle.»

Le jeune homme, qui ne se doutait nullement de la méchanceté de son oncle, et qui ajoutait foi à ses avis comme à ceux d'un ami, accepta le présent qu'il lui faisait, et promit de suivre son conseil. Aussi, dès qu'il fut retourné auprès de son père, il ne s'occupa que des moyens de le mettre à exécution; mais son projet fut découvert avant qu'il eût pu le mettre à fin.

Le comte avait deux bâtards, qu'il aimait beaucoup; l'un se nommait Josseran, l'autre Gratian; Josseran était de même âge et de même grandeur que Gaston, l'enfant légitime; de telle sorte que le comte voulait qu'ils eussent des vêtemens tout-à-fait semblables; qu'ils fussent toujours ensemble, à table, dans les récréations, et même au lit. Seulement le gouverneur était chargé d'apprendre au bâtard à reconnaître le fils légitime comme son seigneur. Ces deux jeunes gens étant donc couchés ensemble, il advint qu'un matin le bâtard, soit pour badiner, soit par inadvertance, prit le pourpoint du prince Gaston, auquel était attachée une petite bourse qui contenait la poudre merveilleuse, présent digne de Charles-le-Mauvais. Gaston voulut lui retirer cette bourse des mains; Josseran demandait qu'on lui apprît à quel usage elle était destinée; il en résulta une altercation assez vive entre les deux frères, qui se refroidirent beaucoup l'un pour l'autre, à tel point, que quelque temps après, jouant à la paume, Gaston s'emporta jusqu'à frapper sur la joue Josseran, qui, ne pouvant se venger sur son seigneur, alla se plaindre, les larmes aux yeux, au comte Gaston-Phœbus, ajoutant qu'il savait encore autre chose du prince, qui était bien plus digne encore de châtement.

Le comte, naturellement soupçonneux, voulut avoir sur-le-champ l'explication de ces dernières paroles. Alors Josseran lui apprit que Gaston portait au cou une bourse, à laquelle il attachait un grand prix; qu'il ne l'avait que depuis seulement qu'il était de retour de Navarre, et qu'elle était pleine de poudre; qu'il ignorait l'usage qu'on en pouvait faire, à moins toutefois qu'elle ne servît à faire rentrer la comtesse dans les bonnes grâces du comte, ainsi que le prince se vantait d'y réussir.

Le comte ne douta plus que quelque trahison bien noire ne fût cachée sous ce mystère: il fit venir son fils Gaston. Celui-ci, ne se doutant de rien, s'avança tout près de son père, qui, au grand étonnement de tous ceux qui étaient présents, ouvrit le pourpoint de son fils, et avec un couteau coupa les cordons auxquels était suspendue la bourse suspecte. Le prince, aussi confus, aussi éperdu que s'il eût entendu son arrêt de mort, devint aussi pâle, aussi tremblant que le pauvre criminel prêt à monter à l'échafaud. Ce fut alors que ses yeux commencèrent à s'ouvrir sur la perversité de son oncle.

Cependant le comte ouvre la bourse, en tire un papier, qu'il déploie la poudre qu'il contenait était le plus subtil de tous les poisons. On en mit quelques grains sur un morceau de viande, que l'on jeta à un chien; au même instant, ce pauvre animal tomba, en proie à d'horribles convulsions.

A cette vue le comte, transporté d'une violente colère, changea plusieurs fois de couleur, et, apostrophant son fils avec indignation, il lui jura qu'il paierait son attentat de sa vie. En même temps, sa fureur étant au comble, il allait se précipiter sur lui, un couteau à la main; mais les barons et autres seigneurs qui étaient là présents s'opposèrent à l'action du comte, les uns se mettant à genoux, demandant merci pour le prince, les autres le retenant pour l'empêcher de tremper sa main dans le sang de son enfant. Le comte était furieux de cette résistance; mais son frère bâtard, messire Pierre de Béarn, parvint à le calmer, ou du moins le fit renoncer à massacrer son fils sur l'heure; mais il n'en persista pas moins dans le dessein de le faire mourir, et le fit renfermer dans une des tours de son château, jusqu'à ce qu'il eût prononcé définitivement sur son sort. Puis il fit arrêter la plupart des gentilshommes qui avaient accompagné son fils dans la Navarre, au nombre de quinze, tous dans la fleur de la jeunesse, tous d'une naissance illustre, et les fit mourir cruellement, sans vouloir rien entendre pour leur justification.

Après cette sanguinaire et inique exécution, il convoqua ses états de Foix et de Béarn, pour les consulter sur la conduite qu'il devait tenir à l'égard de son fils. Il ne dissimula point que son intention était de punir de mort cet enfant dénaturé, qui avait voulu empoisonner son père. Cette cruelle résolution du comte ne fut pourtant point une loi pour les membres des états; ils dirent qu'ils ne souffriraient point que l'héritier et successeur du comté de Foix mourût ignominieusement. Le comte persistait néanmoins dans sa résolution, quand un ancien gentilhomme du Béarn s'écria que, s'il était si désireux de la mort de son fils, il fallait nommer des juges pour lui faire son procès, et non faire tout à la fois les fonctions d'accusateur, de juge et de partie en sa propre cause; qu'au reste le prince, comte héritier de Foix, était justiciable du roi de France, devant lequel ils iraient demander justice, si le comte s'obstinait à la leur dénier; que c'était un fait de mauvais exemple de ne vouloir pas entendre un prisonnier, ni en ses aveux, ni en ses moyens de défense.

A ces mots, prononcés avec l'énergie de la justice, Gaston-Phœbus se radoucit, promit que son fils serait garanti de mort, mais que les états ne trouvassent pas étrange qu'il le gardât quelque temps en prison pour lui faire expier sa faute.

Cependant le jeune prince gisait tristement dans la tour; une noire mélancolie s'était emparée de son cœur généreux, qui ne pouvait supporter l'idée de l'infamie. Il résolut donc de se laisser mourir de faim. Il ne touchait aux alimens qu'on lui apportait que pour les jeter secrètement dans un coin de la chambre obscure qu'il habitait, trompant ainsi ceux qui lui apportaient sa nourriture.

Le geôlier ayant découvert que le prince ne mangeait rien des mets qu'on lui servait, et s'apercevant qu'il dépérissait de jour en jour, crut devoir en avertir le comte, de peur qu'on ne s'en prît à lui s'il venait à mourir prochainement, comme tout l'annonçait. Il peignit à Gaston le triste état de son fils, le lui représentant comme un cadavre ambulante. A cette nouvelle, le comte, partagé entre sa tendresse paternelle et sa colère, alla droit à la prison, pour engager ou pour contraindre son fils à prendre quelque nourriture. Il tenait par malheur un petit couteau dont il se servait habituellement pour rogner ses ongles. Voyant que le jeune prince s'obstinait à ne vouloir point manger, et transporté de fureur, il le saisit

violemment, mais de manière que cet instrument tranchant qu'il avait dans la main blessa le pauvre prisonnier à la gorge; puis il sortit de sa prison sans se douter de ce qu'il venait de faire.

Mais il était à peine rentré dans ses appartemens qu'on vint lui annoncer la mort de son malheureux fils. Il venait de succomber à la blessure que lui avait faite son père; soit par le saisissement que lui avait causé la fureur du comte, soit par la perte de son sang dans l'état de faiblesse où il se trouvait, soit enfin que la veine jugulaire eût été coupée.

Quoiqu'il en soit, le désespoir du comte fut inexprimable; la nature reprit alors tous ses droits sur son cœur. Il se reprocha amèrement sa conduite envers son fils, et l'expia dans de longs remords. Quoiqu'il pût, pour s'excuser à ses propres yeux, alléguer, comme première cause de son crime, la scélératesse consommée de Charles-le-Mauvais, son beau-frère, il n'en est pas moins vrai qu'abusant inhumainement de cette omnipotence dont jouissaient les princes à cette époque d'ignorance, il avait commis un forfait épouvantable, celui de condamner son fils innocent sans vouloir l'entendre, sans chercher des preuves évidentes de sa culpabilité; bien plus odieux en cela que le stoïque Brutus, qui, s'il fut père dénaturé, se montra du moins juge équitable.

LE PREVOT TAPERET.

Le prévôt Taperet est loin d'être aussi connu que le fameux Tristan, le compère et le familier du roi Louis XI. Il avait pourtant une âme digne de rivaliser de scélératesse avec celle de cet exécuteur d'atrocités royales. Il ne lui manqua qu'un théâtre aussi vaste pour exercer en grand, comme le prévôt de Louis XI, sa barbarie et sa perversité.

En l'an 1320, ce Taperet donna lieu à un horrible événement qui arracha des pleurs de pitié à tous les habitants de Paris. Un criminel renommé par ses brigandages tomba sous la main de la justice, et fut condamné à mort. Ses crimes lui avaient procuré des richesses immenses qu'il avait enfouies dans un lieu connu de lui seul. Ce scélérat, jeté dans les cachots du Châtelet, ne devait en sortir que pour être traîné à l'échafaud.

Le matin du jour qui devait être le dernier de sa vie, des pas se font entendre dans l'escalier de sa prison; nul doute qu'on vient le chercher, que sa dernière heure va bientôt sonner. Comment se fait-il que des assassins, qui ont donné de sang-froid la mort à tant d'individus, puissent ainsi la redouter pour eux? Le condamné frissonne, l'idée seule de son supplice fait dresser ses cheveux sur sa tête.

On ouvre les verroux, c'était le prévôt, l'infâme Taperet, homme avare et cupide, capable de tout pour gagner de l'or. Plus coupable que la plupart des prisonniers, il en avait la surveillance et les tenait sous sa responsabilité. Il savait que le condamné avait enfoui des trésors, il venait lui proposer la liberté en échange de ses richesses. Surpris, enchanté de cette proposition inattendue, le criminel accepte avec empressement, avec reconnaissance; il assure sa fortune au prévôt, et va, par de nouveaux crimes, travailler à s'en faire une nouvelle.

Mais comment Taperet mettra-t-il sa responsabilité à couvert? l'heure est fixée pour l'exécution; l'échafaud est dressé; le bourreau attend une victime, la populace un spectacle. Le croira-t-on? le monstre substitue à la place du prisonnier qu'il vient de faire évader un pauvre père de famille, honnête et bon artisan, dont les traits, pour son malheur, avaient quelque ressemblance avec ceux du condamné. Taperet le fait saisir par ses archers, et, sans pitié pour les protestations de l'innocent infortuné, il étouffe ses plaintes et ses sanglots dans les murs de l'obscur prison.

Ce pauvre malheureux n'en sortit que pour monter sur le tombereau fatal où la sentence était attachée. Personne ne put soupçonner l'affreuse substitution qui venait d'avoir lieu. Le peuple, d'ailleurs, si facile à tromper, crut reconnaître dans l'homme qu'on menait au supplice le scélérat, auteur de tant de crimes épouvantables; pendant tout le chemin, il l'invectiva, le chargea d'imprécations, et le couvrit de boue et d'immondices.

Vainement la victime proteste de son innocence, vainement l'infortuné se nomme, indique sa demeure, ses voisins, ses amis; on ne lui répond que par des huées qui couvrent sa voix; on est sourd à ses plaintes, sans pitié pour ses pleurs. Voyant alors qu'il faut renoncer à tout espoir du côté des hommes, il s'arme de résignation, et se tourne du côté de Dieu, il demande un confesseur; cette consolation lui est refusée. Ce ne fut que quelques années plus tard, en 1396, sous Charles VI, qu'on permit aux condamnés de recourir à la confession. L'innocent fut exécuté: son corps fut traîné sur une claie, et demeura sans sépulture, exposé aux insultes des passans. Sa fille, orpheline à jamais digne de compassion, étant venue la nuit pleurer près des restes mutilés de son père, fut honnie et chassée comme infâme.

Après ce forfait, qui le mettait en possession de grandes richesses, le prévôt Taperet commença à mener un train qu'on ne lui avait pas connu jusqu'alors. Bientôt il étala un luxe effronté, qui éveilla les soupçons et fit ouvrir les yeux. On voulut remonter à la source de cette opulence si rapidement acquise. Six mois s'étaient à peine écoulés depuis l'exécution de l'honnête artisan; on se rappela ses protestations d'innocence, les réclamations de sa fille; on fit une enquête, et l'horrible substitution, le trafic sanglant faits par Taperet, furent enfin dévoilés: ce misérable fut jugé et pendu, punition bien douce d'un si grand crime, mais qui du moins avait l'avantage d'empêcher qu'il ne se renouvelât.

JOURDAIN DE LISLE.

Sous le règne de Charles-le-Bel, prince sévère et justicier, les criminels de tous genres, même les financiers, que l'on respecte tant de nos jours, étaient poursuivis avec vigueur, sans aucun ménagement. L'un des plus riches seigneurs de la Gascogne, Jourdain de Lisle, homme d'un naturel arrogant, cruel, vindicatif, fut accusé et convaincu de dix-huit crimes capitaux; il avait dix-huit fois mérité la mort. Mais comme il avait trouvé le moyen de se faire craindre, et même de s'attacher des partisans qui lui faisaient une escorte en public, il semblait, comme un autre Catilina, braver la justice et les lois jusque dans leur sanctuaire. Ce qui ajoutait encore à l'impudente insolence de ce malfaiteur titré, c'est qu'il avait épousé la nièce du pape, et qu'il pensait que cette alliance devait lui assurer l'impunité de ses crimes. Quoi qu'il en soit, les juges, déterminés sans doute par la terreur que leur inspiraient son crédit et son audace, eurent la criminelle faiblesse de l'absoudre.

Jourdain de Lisle, après cet acquittement, redoubla d'arrogance; il ne connut plus de bornes dans ses attentats, et se fit un passe-temps de commettre des meurtres.

Mais un jour ayant tué, avec sa masse d'armes, un sergent royal, le mécontentement général éclata en plaintes et en murmures. A l'occasion de ce nouveau crime, on rappelait tous ceux dont on lui avait fait grâce; on criait à l'injustice. Le roi, informé de ce qui se passait, et regrettant un acquittement qui n'avait produit que de nouvelles scélératesses au lieu du repentir, fit arrêter Jourdain de Lisle, et ordonna qu'il fût jugé une seconde fois. L'arrogant gentilhomme se présenta, suivant sa coutume, avec son escorte de spadassins, croyant, par cet appareil, intimider encore la justice et lui arracher un arrêt favorable.

Son espérance fut déçue; dès le début, les juges montrèrent une contenance ferme et assurée qui imposa aux sicaires de Jourdain; et bientôt, lorsqu'il fut question de rechercher ses adhérens et ses complices, craignant pour eux-mêmes, ils abandonnèrent leur patron aux rigueurs de la justice.

Jourdain de Lisle fut condamné à être traîné à la queue d'un cheval, et à être pendu.

INIQUITÉS DE BÉTISAC, PUNIES PAR LE ROI CHARLES VI.

La démence de Charles VI fut un grand fléau pour la France; les premières années du règne de ce monarque avaient donné de belles espérances. Il s'occupait sincèrement et activement de la réforme des abus et des injustices. Dans un voyage qu'il fit en Languedoc, en 1389, il s'appliqua à purger le pays de divers tyrans qui l'opprimaient; et après les avoir fait citer, il ordonna qu'on les jugeât, et les fit condamner sans miséricorde. Il jugea lui-même une partie des affaires, et se réserva la connaissance des autres, qu'il n'eut pas le temps de terminer. Afin d'arrêter le cours des concussions et des vexations des financiers, des juges, et des autres officiers du pays, qui avaient ruiné les meilleures familles, fait désertir les villes, et désolé les campagnes, il les destitua tous, et nomma à leur place des gens d'honneur et de probité.

Jean Bétisac, natif de Béziers, secrétaire du duc de Berri, qui l'avait tiré de la lie du peuple pour lui donner toute sa confiance, commettait, à l'ombre de cette protection, une infinité de vexations et de brigandages dans la province, et principalement dans sa ville natale. On en fit des plaintes au roi, qui donna sur-le-champ des ordres pour qu'on informât contre cet officier.

Charles VI donna encore en cette circonstance une preuve de sévérité et de son amour pour la justice. Jean de Bétisac fut trouvé coupable d'avoir réduit une infinité de familles de la province à la mendicité par ses extorsions. Il avait levé injustement plus de trois millions de livres sur le peuple, et avait amassé, par des moyens iniques, des trésors immenses. Bétisac, pour sa justification, allégua les ordres qu'il avait reçus du duc de

Berri, son maître, qui prit hautement sa défense, et envoya le sire de Nantouillet, et Pierre Mespín, chevaliers, pour avouer toutes les levées qu'il avait faites, et demander son élargissement.

Cette démarche du duc de Berri jeta les juges dans un grand embarras, parce que le roi avait donné au duc une autorité presque absolue dans le Languedoc. Heureusement que, dans l'intérêt de l'équité, Bétisac fut trouvé coupable d'autres crimes qui le firent condamner.

Le roi, après son arrivée à Toulouse, avait fait délivrer de prison Oudard d'Attainville, juge de cette ville, qui gémissait depuis deux ans sous le poids d'une fausse accusation. Oudard était un homme probe, qui ne devait son emploi qu'à son mérite; après son élargissement, il supplia le roi de faire revoir ce procès. Le roi accueillit sa requête, et nomma des commissaires pour y faire droit; on trouva que cet officier avait été accusé de malversation dans sa charge par des faux témoins, qui furent arrêtés; ils avouèrent qu'ils avaient été gagnés par Bétisac, qui avait conjuré la perte de ce juge.

Bétisac, interrogé, confessa qu'il avait suborné des témoins, parce que Oudard d'Attainville ayant condamné au feu un jeune gentilhomme, son complice, coupable du crime de sodomie, il voulait par là se dérober lui-même au supplice.

Indigné de ces actions infâmes, le conseil du roi condamna Bétisac à être brûlé vif, et l'exécution eut lieu à Toulouse, le 22 décembre 1389.

MARGUERITE DE BELLEVILLE, OU LA MAGICIENNE DE PARIS.

La superstition, qui a tant de prise sur le cœur de l'homme, fit longtemps croire aux opérations magiques. Jusque sous le règne de Louis XIV, on vit des parlemens, composés d'hommes graves et plus instruits que le vulgaire, condamner, de bonne foi, de prétendus sorciers au supplice du feu. Quelle devait être la crédulité, à cet égard, dans les siècles antérieurs?

Lorsqu'on voulait estropier, faire languir ou mourir un individu dont on ne pouvait facilement approcher, on composait un *vœu* ou *volt*, et on l'*envoulait*. Voici en quoi consistait l'*envoultement*: on fabriquait une image en terre, le plus souvent en cire, et autant que possible, on la façonnait à la ressemblance de la personne à laquelle on voulait nuire; de plus, on donnait à cette image le nom de cette personne, en lui faisant administrer par un prêtre et avec les cérémonies et prières de l'église le sacrement de baptême; on l'oignait aussi du saint-chrême; on proférait ensuite sur cette image certaines invocations ou formules magiques.

Toutes ces cérémonies terminées, la figure de cire ou le *volt* se trouvant, suivant l'opinion de ceux qui l'avaient fabriquée, en quelque sorte identifiée avec la personne dont elle avait la ressemblance et le nom, était à leur gré torturée, mutilée, ou bien ils lui enfonçaient un stylet à l'endroit du cœur. On était persuadé que tous les outrages faits, tous les coups portés à cette figure, étaient ressentis par la personne dont elle portait le nom.

Les registres criminels du parlement de Paris qui ont été explorés par M. Dulaure, que nous copions presque textuellement, parlent d'une affaire curieuse relative à cette sorte d'enchantement.

En 1319, Marguerite de Belleville, magicienne de Paris, dite la *sage femme*, déclara au parlement qu'une demoiselle (femme noble) nommée Méline la Henrione, veuve de Henrion de Tartarin, épouse en secondes noces de Thevenin de la Lettière, chevalier, était venue lui demander *une chose* pour faire périr son mari. Marguerite de Belleville lui répondit qu'elle s'en occuperait, et que son mari, qui allait aux joûtes et tournois, tomberait mort de son cheval; elle ajouta que cette *demoiselle*, surprise par son valet, fut effrayée et jeta *la chose*, ce qui l'empêcha d'en faire usage.

Quelque temps après, la demoiselle Méline vint de nouveau s'adresser à Marguerite de Belleville; elle s'était adjoint un prêtre nommé Thomas, chapelain en Marcilly. Tous trois composèrent contre le mari de Méline un *volt*. Le prêtre baptisa ce volt, et lui oignit le front avec du saint-chrême; il déclara que le *volt* ne vaudrait rien si on ne l'oignait trois fois du saint-chrême. Cette même Méline revint une autre fois chez la magicienne Marguerite de Belleville; elle y parut accompagnée de plusieurs personnes: d'un ermite, appelé frère Regnaud, demeurant à l'ermitage de Saint-Flavy, près Villemort en Champagne; d'un religieux jacobin du couvent de Troyes, nommé Jean Dufay, et d'une femme, dite Perrotte la baille de Poissy, ou femme du bailli de ce lieu. Tous les cinq, d'après la demande de Guischard, évêque de Troyes, concoururent à la composition d'un *volt* dans le dessein de faire mourir la reine Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe-le-long, dont nous rapporterons les impudicités à l'article des *trois reines adultères*.

Le *volt* achevé, le frère jacobin le baptisa, et lui donna le nom de Jeanne: la femme Perrotte fut la marraine.

La magicienne Marguerite de Belleville déclara dans son interrogatoire qu'elle ignorait d'abord le nom de la personne contre laquelle se faisait le *volt*, qu'elle n'en fut instruite que quinze jours après. Elle déclara aussi qu'elle était *charmeresse*, qu'avec certaines paroles elle faisait retrouver les objets perdus. Elle fut mise dans les prisons du Châtelet. On ignore quel fut son châtiment.

TENTATIVE D'HOMICIDE DE PIERRE DE CRAON SUR LE CONNÉTABLE DE CLISSON.

Pierre de Craon, seigneur très-riche et d'une ancienne famille de l'Anjou, avait déjà mérité le dernier supplice, et n'avait dû qu'à sa naissance et à ses richesses la grâce qu'on lui avait accordée, lorsqu'il se fit connaître par un nouveau crime qui réveilla le souvenir du premier.

Le duc d'Orléans, frère de Charles VI, était fort amoureux d'une juive qu'il allait voir secrètement. Ayant eu des raisons de soupçonner que Pierre de Craon, son chambellan et son favori, avait plaisanté de cette intrigue avec la duchesse d'Orléans sa femme, il le chassa honteusement de sa maison.

Le duc d'Orléans, qui ne portait alors que le titre de duc de Touraine, avait épousé la célèbre Valentine de Milan, qui l'aimait avec passion, quoiqu'elle sût bien qu'il lui était infidèle; mais elle ne connaissait point l'objet de ses secrètes amours. Pierre de Craon, pour qui le duc n'avait rien de caché, avait eu un jour l'indiscrétion, pendant un bal, de nommer à Valentine la personne que le prince son époux aimait et entretenait comme sa maîtresse. La duchesse, qui depuis long-temps cherchait à pénétrer ce mystère, ne put contenir les mouvemens impétueux de sa jalousie; elle envoya aussitôt dire à cette jeune personne que si elle avait le malheur de revoir davantage le duc son mari, elle lui ferait couper le nez; et elle l'aurait fait, car les grands avaient alors à leurs gages des gens toujours prêts à exécuter leurs volontés.

Lorsque ensuite le duc se présenta chez sa maîtresse, celle-ci, tout éplorée, vint à la porte le prier de se retirer, en lui apprenant que Valentine était instruite de leur liaison, et qu'elle ne manquerait pas de s'en venger comme elle l'en avait menacée, s'il entraît seulement dans sa maison.

Le duc ne put soupçonner que Pierre de Craon de l'avoir trahi, puisque lui seul était le confident de ses amours. Ce fut ce qui causa la disgrâce de ce seigneur. Celui-ci, qui non seulement ignorait quelles avaient été les suites de son indiscretion, mais qui l'avait oubliée lui-même, fut bien étonné de recevoir l'ordre de ne plus paraître à la cour et de se retirer dans ses terres. Vainement il sollicita une audience de congé; il fallut partir sur-le-champ, sans voir ni le roi ni son frère. Il se persuada, dans son dépit, qu'Olivier de Clisson, depuis long-temps son ennemi personnel, était l'auteur de sa disgrâce; et dans l'espoir de se venger de lui et de son souverain, il se décida à quitter la France pour passer en Bretagne, dont il savait que le duc avait aussi à se plaindre de Clisson, l'un de ses plus grands vassaux.

Pierre de Craon était parent du duc de Bretagne; après lui avoir raconté ce qui venait de lui arriver à la cour de France, il lui fit une vente simulée des biens qu'il possédait en Anjou, afin de les soustraire par ce moyen à la confiscation qu'encourait un vassal coupable de félonie, et il lui rendit ensuite foi et hommage comme à son nouveau souverain.

La vengeance que Craon préparait contre Olivier de Clisson occupait tous ses soins. Il avait un hôtel à Paris près le cimetière de Saint-Jean en Grève. Des gens qui lui étaient dévoués y conduisirent secrètement tout ce qui était nécessaire pour armer et faire vivre pendant quelques jours quarante à cinquante hommes; ceux-ci s'y rendirent au nombre de deux ou trois au plus à la fois et la nuit, dans la crainte d'éveiller les soupçons des voisins. Enfin, lorsque tout fut prêt, Pierre de Craon y vint aussi, et s'y tint renfermé quelque temps, c'est-à-dire jusqu'à la Fête-Dieu (1391), qui arriva trois ou quatre jours après. Il savait qu'à cette solennité le roi donnait un grand festin aux principaux seigneurs de sa cour, au nombre desquels serait Olivier de Clisson, connétable de France.

Le roi occupait alors l'hôtel Saint-Paul, quartier Saint-Antoine. Cette maison était spécialement destinée aux banquets royaux. Celui que Charles

VI donna le 13 juin se prolongea fort avant dans la nuit. Pierre de Craon avait aposté des gens, tant à pied qu'à cheval, sur le chemin que devait prendre le connétable pour retourner chez lui. Il était trois heures du matin, lorsque Olivier de Clisson sortit de l'hôtel Saint-Paul, à cheval, accompagné seulement de huit de ses gens sans armes. Quand il fut arrivé dans la rue Culture-Sainte-Catherine, où l'attendait Pierre de Craon, celui-ci se présenta, l'épée à la main, devant Clisson, tandis que ses satellites éteignaient les flambeaux des gens du connétable, et les mettaient en fuite. Olivier de Clisson prit cette rencontre pour une plaisanterie des convives sortis avant lui, mais il fut bientôt désabusé, lorsqu'il entendit le baron de Craon lui crier d'une voix terrible: «A mort, à mort, Clisson, cy vous faut mourir.—Qu'es-tu? dit le connétable.—Je suis Pierre de Craon, ton ennemi.» Clisson avait sous son pourpoint une cotte de mailles; il se défendit long-temps contre ses assassins; mais enfin un grand coup d'épée l'ayant atteint, il tomba de cheval dans la boutique d'un boulanger, dont la porte brisée transversalement, comme c'est encore l'usage dans quelques endroits, était fermée par le bas et ouverte par le haut. Les assassins, n'osant descendre de cheval, portèrent encore un grand nombre de coups au connétable; mais la plupart ne purent l'atteindre à cause de la porte inférieure; cependant ils le laissèrent pour mort, et partirent en toute hâte pour se rendre à Chartres, où d'autres chevaux les attendaient, et de là à Sablé, d'où Pierre de Craon était parti pour faire cette expédition.

La nouvelle de cet assassinat parvint aussitôt aux oreilles du roi, qui s'allait mettre au lit. *Il se vêtit d'une houppelande, et il courut à l'endroit où l'on disait que son connétable venait d'être occis.* Il le trouva dans la boutique du boulanger, baigné dans son sang. Après qu'on eut visité ses blessures, qui n'étaient pas dangereuses: «*Connétable*, lui dit le roi, *oncques chose ne fut telle, ni ne sera si fort amendée.*» Il manda aussitôt le prévôt de Paris, et lui donna l'ordre de poursuivre promptement l'auteur de ce meurtre ainsi que ses complices. Un des écuyers et un des pages du baron de Craon furent arrêtés et décapités aux halles: le concierge de son hôtel fut aussi mis à mort pour n'avoir point fait connaître l'arrivée de son maître à Paris. Un chanoine de Chartres, chez qui le baron avait logé, fut privé de ses bénéfices et renfermé pour le reste de ses jours. Tous les biens que Pierre de Craon possédait en France furent confisqués et donnés au duc d'Orléans, frère du roi, dont il avait été le favori; son hôtel fut rasé, l'emplacement

donné à la paroisse Saint-Jean-en-Grève pour en faire un cimetière; et la rue de Craon, où était l'hôtel, prit le nom de rue des Mauvais-Garçons, qu'elle conserve encore aujourd'hui.

Ne se croyant pas en sûreté dans son château de Sablé, quoiqu'il fût très-bien fortifié, le baron de Craon se retira auprès du duc de Bretagne, qui lui dit, dès qu'il le vit arriver: «Vous avez fait deux grandes fautes; la première d'avoir attaqué le connétable, et la seconde de l'avoir manqué.» Cependant il l'assura de sa protection, et l'invita à rester près de lui, lui promettant de prendre parti dans cette affaire, selon les circonstances.

Richard II, roi d'Angleterre, demanda la grâce de Craon quelque temps après et l'obtint. Pierre de Craon revint à la cour et s'y montra hardiment, tandis que Clisson venait d'en être banni.

DUEL JUDICIAIRE DE CARROUGES ET LEGRIS.

Le sieur Jean de Carrouges, gentilhomme de la maison du duc d'Alençon, partant, vers la fin du quatorzième siècle, pour un voyage en la Terre-Sainte, laissa sa femme en la ville d'Argentan en Normandie, ou, selon d'autres, en sa maison de Carrouges, située à environ quatre lieues de cette ville. Un de ses amis, le sieur Jacques Legris, également gentilhomme de la maison du duc d'Alençon, profita de l'absence de Carrouges pour aller courtiser sa femme. Un jour entre autres, il entra en matière avec la jeune dame, et usant de tous les artifices à l'usage des amans en semblable circonstance, il fit la déclaration formelle de son amour, et, comme le dit naïvement le narrateur des *Annales de Paris*, des propos il en vint aux offres de service; mais la dame, fidèle à son mari, repoussa honnêtement ses attaques; de sorte qu'il s'avisa de gagner, par des dons ou des promesses, une servante de la dame de Carrouges, qu'il jugeait propre à seconder ses projets. La servante en effet consentit à le favoriser selon son désir. Les moyens furent donc concertés entre eux, et le jour fixé.

Le soir du jour convenu, le sieur Legris étant obligé, par sa charge, de servir à table le duc d'Alençon, se voyait avec impatience empêché de se rendre au rendez-vous. Mais les amans ont le génie inventif. Il laissa tomber à dessein la coupe pleine de vin qu'il présentait à son maître; et feignant d'être tout honteux de sa maladresse, il sortit, monta à cheval, et courut à toutes brides à la maison de la dame de Carrouges. Une échelle préparée par la perfide servante l'attendait; à l'aide de cette échelle il s'introduit dans la chambre de la dame endormie, lui fait violence, sort de la maison, remonte à cheval, et arrivant au lever du duc son maître, laisse tomber le bassin qu'il lui présentait pour laver, de même qu'il avait fait pour la coupe.

La dame de Carrouges céla soigneusement cet outrage jusqu'au retour de son mari. Celui-ci, indigné en apprenant cet affront, alla porter sa plainte au duc d'Alençon, le suppliant avec instance d'en faire justice, ou de lui permettre le combat contre Legris, au cas qu'il niât son crime. Mais le duc, se rappelant que Legris l'avait servi le jour même de l'attentat qu'on lui imputait, s'imagina que c'était pour se venger d'une autre injure que Carrouges voulait se battre avec lui, et refusa la permission qu'il sollicitait.

Carrouges, ne pouvant obtenir justice du duc d'Alençon, s'adressa au parlement de Paris qui, à défaut de preuves, assigna jour et camp aux deux parties. Comme la dame de Carrouges avait dressé elle-même l'accusation, et avait pressé son mari d'en demander et faire justice, la cour ordonna qu'elle assisterait elle-même au combat, et que, si son mari n'était pas vainqueur, elle serait sujette à la peine des calomniateurs et faux accusateurs, qui était de souffrir semblable peine à celle encourue par l'accusé s'il venait à être condamné. Cette dame se soumit volontiers à cette condition, forte de la justice de sa cause. Ce combat eut lieu en champ clos à Paris, par autorité de justice, en 1386. Carrouges fut d'abord blessé à la cuisse par Legris: mais, quoique déjà très-malade d'une fièvre quarte, il rassembla toutes ses forces, et s'élançant impétueusement sur son adversaire, il le terrassa, lui fit confesser son crime, puis lui enfonça son poignard dans le cœur, laissant le cadavre au bourreau, qui le traîna au gibet. Le roi Charles VI, présent à ce combat, fit don au vainqueur de mille livres d'argent comptant et d'une pension annuelle de deux cents livres.

Le sieur Legris, si l'on en croit le Laboureur, était innocent du crime qu'on lui imputait; «et il paya, dit-il, de son honneur et de son sang, le crime d'un malheureux qui fut depuis exécuté à mort pour d'autres méfaits; et qui s'accusa de ce viol.» Tous les autres historiens que nous avons pu consulter à ce sujet gardent le silence sur ce point, et laissent croire que Legris était véritablement coupable.

Gabriel Dumoulin, annaliste de Normandie, rapporte que sous Guillaume-le-Conquérant, trois ans avant la bataille du Val-des-Dunes, il y eut un duel entre Jacques du Plessis et Thomas de l'Espinay, seigneur du Neubourg. «La cause de combat fut, dit-il, que du Plessis avait publié que la femme de Jean, comte de Tancarville, sœur dudit de l'Espinay, avait fait banqueroute à sa pudicité, se prostituant à un nommé Edmond. Mais du

Plessis, mourant en ce combat, fit revivre la bonne renommée de cette dame.»

Cette coutume barbare de juger des procès par un combat juridique, ne fut connue que des chrétiens occidentaux. «Il est évident, par ces lois, dit Voltaire, qu'un homme accusé d'homicide était en droit d'en commettre deux.» On pouvait se battre aussi par procuration. C'est des lois de ces combats que viennent les proverbes: «les morts ont tort; les battus paient l'amende.»

Pour compléter autant que possible l'idée que nous avons voulu donner de la coutume barbare appelée *jugement de Dieu*, nous ajouterons, avec Brantôme: «Celui qui avait été tué dans nos duels ou combats judiciaires n'était nullement reçu de l'église pour y être enterré; et les ecclésiastiques alléguaient, pour raison, que sa défaite était une sentence du ciel; et qu'il avait succombé par la permission de Dieu, parce que sa querelle était injuste.»

ABUS

DES ASILES ET LIEUX DE REFUGE

POUR LES CRIMINELS.

La religion chrétienne, ou plutôt le clergé du moyen âge, avait emprunté au paganisme l'usage de ne pas toucher à un criminel, du moment qu'il s'était mis sous la protection d'une chapelle ou d'une église. Dans l'antiquité, un homme poursuivi qui se retirait près d'un autel, ou dans un temple, devenait dès lors inviolable, quelque scélérat qu'il fût d'ailleurs. En rétablissant cette coutume, le clergé chrétien songeait sans doute davantage à étendre sa domination qu'à la gloire de la religion. Il se constituait le protecteur de l'assassinat et de l'empoisonnement; ce qui est tout-à-fait contraire à la loi de Dieu, qui porte: «Si quelqu'un a tué son prochain de dessein prémédité, vous l'arracherez de mon autel, afin qu'il soit puni.»

En 1358, Perrin Macé, garçon changeur, assassina, dans la rue Neuve-Saint-Merry, Jean Baillet, trésorier des finances. Le dauphin, depuis le roi Charles V, régent du royaume pendant la captivité du roi Jean, son père, ordonna à Robert de Clermont, maréchal de Normandie, d'aller enlever ce scélérat de l'église Saint-Jacques-la-Boucherie, où il s'était réfugié, et de le faire pendre; ce qui fut exécuté. Mais Jean de Meulan, évêque de Paris, cria aussitôt à l'impiété, prétendit que c'était violer les immunités ecclésiastiques, envoya ôter du gibet le cadavre de cet assassin, et lui fit faire, dans cette même église de Saint-Jacques-la-Boucherie, d'honorables funérailles, auxquelles il voulut assister.

Quelques jours après, Robert de Clermont, ayant été tué dans une sédition en soutenant les intérêts de son roi, croirait-on que ce Jean de Meulan défendit qu'on lui donnât la sépulture dans une église ou dans un

cimetière, disant qu'il avait encouru l'excommunication, en faisant enlever Perrin Macé d'un lieu saint, et qu'un excommunié ne devait pas être inhumé parmi les fidèles?

Voici un autre exemple de l'abus de ces asiles. En 1365, Guillaume Charpentier assassina sa femme. Son crime était public, prouvé, avéré; il convenait lui-même qu'il s'en était rendu coupable. Des sergens l'arrachèrent de l'Hôtel-Dieu, où il s'était réfugié, et le traînèrent en prison. Il présenta sa plainte, sur laquelle le parlement condamna les sergens à l'amende, et ordonna que Guillaume Charpentier serait rétabli dans son asile; ce qui fut exécuté ponctuellement. «Je ne sais pas ce qu'il devint, ajoute Saint-Foix, et s'il se remaria; mais il est certain qu'il ne fut pas puni.»

Louis XII abolit entièrement ce droit absurde, dont jouissaient plusieurs églises et couvens de Paris.

ÉTRANGE PROCÈS ENTRE DEUX JUIFS.

Les *registres criminels* du Parlement fourniraient de nombreuses pages pour remplir les lacunes que l'on rencontre souvent dans l'histoire des mœurs. M. Dulaure, qui paraît avoir exploré cette mine féconde, en a extrait beaucoup de faits neufs et curieux, dont il a enrichi son histoire de Paris. Tel est celui que nous allons rapporter d'après lui.

En 1364, un procès s'éleva entre deux juifs de Paris, Jacob de Saint-Maxence, et Manassès de Vierzon. Ce dernier avait obtenu du roi la faculté de lever une imposition de six gros sur chaque juif, pour payer ce que le fisc exigeait. Jacob s'opposa sans doute à cette perception. Les autres Juifs, et surtout Manassès, s'irritèrent contre lui, le firent accuser par de faux témoins, le battirent, le chassèrent de leur synagogue; et, sur quinze cents francs qu'ils devaient payer, Jacob seul fut imposé à deux cents francs. De plus, ils défendirent à leurs coreligionnaires de communiquer avec lui, refusèrent de faire circoncire deux de ses enfans. Enfin, Jacob accusait Manassès d'avoir conspiré sa mort, ou au moins d'avoir chargé un particulier de lui crever les yeux, de lui couper la langue, de lui rompre les bras, de lui couper les jambes, enfin *d'avoir employé, pour commettre ces atrocités, un chevalier chrétien.*

Le 11 février 1364, Manassès fut condamné, par le parlement de Paris, à faire sans chaperon, sans ceinture, amende honorable au roi, à la cour du parlement, et à Jacob; aux dépens et à la somme de cinq cents livres tournois, et en celle de mille livres envers le roi; de plus, à tenir prison jusqu'à l'acquittement de ces sommes.

LE CHIEN VENGEUR DE SON MAITRE, OU LE JUSTE JUGEMENT DE DIEU.

Tout le monde connaît l'histoire touchante du chien de Montargis. Le théâtre en a popularisé la mémoire. Nous lui donnons place ici, non seulement parce qu'elle mérite d'être conservée à cause de l'intérêt qui s'y rattache, mais encore parce qu'elle est un monument des mœurs du temps. Le fait eut lieu sous Philippe-Auguste ou sous Louis VII, suivant Saint-Foix.

Guillaume Morin, dans son histoire générale du pays de Gâtinais, dit très-formellement que le combat du chien et de l'assassin eut lieu en présence du roi Charles VIII. Quoi qu'il en soit, ce trait historique est rapporté par beaucoup d'auteurs, entre autres Expilly, avocat-général au parlement de Grenoble; Olivier de la Marck, dans son *Traité des duels*, et Jules-César Scaliger.

Aubry de Montdidier, traversant seul la forêt de Bondi, fut assassiné et enterré au pied d'un arbre. Son chien resta plusieurs jours sur sa fosse, et ne la quitta que pressé par la faim. Il vint à Paris chez un ami du malheureux Aubry, et par ses tristes hurlemens, sembla vouloir lui annoncer la perte qu'il avait faite. Après avoir mangé, il recommence ses cris plaintifs, va à la porte, tourne la tête pour voir s'il est suivi, revient à l'ami de son maître, et le tire par son vêtement, comme pour l'inviter à venir avec lui. La singularité de tous les mouvemens de ce chien, sa venue sans son maître, qu'il ne quittait jamais, ce maître qui ne paraît pas, et peut-être ce hasard, ou plutôt cette juste Providence, qui ne permet guère que le crime demeure impuni, firent que l'ami d'Aubry conçut quelque soupçon sinistre, et suivit le chien. Dès que ce pauvre animal fut arrivé au pied de l'arbre, il redoubla

ses cris en grattant la terre, comme pour indiquer qu'il fallait creuser en cet endroit; on y fouilla, et l'on y trouva le corps du malheureux Aubry.

Quelque temps après, le chien reconnaît, dans une foule, l'assassin de son maître, que tous les historiens nomment le chevalier Macaire; il lui saute à la gorge, et ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'on lui fait lâcher prise. Chaque fois qu'il le rencontre, il l'attaque et le poursuit avec le même acharnement. On remarque la fureur de cet animal, naturellement doux, à la seule vue de Macaire; on se rappelle l'attachement qu'il avait montré pour son maître; on rapproche de ces faits plusieurs circonstances où ce chevalier Macaire avait manifesté de la haine et de l'envie à l'égard d'Aubry de Montdidier. D'autres particularités viennent encore fortifier les soupçons.

Le roi, informé de tous les discours qui se tenaient à cette occasion, fait amener ce chien, qui paraît tranquille jusqu'au moment où, apercevant Macaire au milieu d'une troupe de courtisans, il tourne, aboie, et cherche à se jeter sur lui.

Dans ces temps-là, on ordonnait le combat entre l'accusateur et l'accusé, lorsque les preuves du crime n'étaient pas convaincantes. On nommait ces sortes de combats *jugemens de Dieu*, parce qu'on était persuadé que le ciel aurait plutôt fait un miracle que de laisser succomber l'innocence. Le roi, frappé de tous les indices qui se réunissaient contre Macaire, jugea *qu'il échéait gage de bataille*, c'est-à-dire qu'il ordonna le duel entre le chevalier et le chien. L'île Notre-Dame, terrain alors vague et inhabité, fut indiquée pour servir de champ clos. Macaire était armé d'un gros bâton; le chien avait un tonneau pour sa retraite et ses relancemens. On le lâche; aussitôt il s'élance, tourne autour de son adversaire, évite ses coups, l'attaque tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, le fatigue, et enfin le saisit à la gorge, le renverse, et l'oblige de faire l'aveu de son crime en présence du roi et de toute la cour.

D'après Saint-Foix, qui nous a fourni tous ces détails, un monument de cette aventure a subsisté long-temps sur une des cheminées de la grande salle du château de Montargis.

«On ne sera point étonné, ajoute Saint-Foix, que ce chien ait resté plusieurs jours sur la fosse de son maître, ni qu'il ait marqué de la fureur à la vue de son assassin: mais la plupart des lecteurs ne voudront pas croire

qu'on ait ordonné le duel entre un homme et un chien; il me semble cependant que, pour peu qu'on ait parcouru l'histoire et vécu dans le monde, on doit être tout au moins aussi persuadé des travers de l'esprit humain que du bon cœur des chiens.»

L'attachement du chien à son maître est attesté par une foule d'aventures étonnantes. L'histoire de ce fidèle animal s'est quelquefois mêlée à l'histoire même de l'homme. Homère ne dédaigne pas de parler, dans *l'Odyssée*, du chien d'Ulysse, qui fut le premier à reconnaître son maître; et l'Écriture-Sainte parle du chien de Tobie.

M. Bodin, dans ses *Recherches historiques sur l'Anjou*, parle d'un monument que le maréchal de Gié avait élevé en mémoire d'un chien. Le maréchal avait fait autrefois, dit-il, un pèlerinage à Saint-Jacques en Galice, et il y avait mené un chien qu'il aimait beaucoup, mais il le perdit en revenant. Déjà plusieurs mois s'étaient écoulés depuis le retour du seigneur du Verger, lorsqu'un jour, se promenant sur l'ancienne grande route de Paris à Angers, il aperçut son chien accourant vers lui. Le fidèle barbet saute au cou de son maître, lui lèche les mains, et tombe aussitôt à ses pieds, où il expire de fatigue et de joie. Le maréchal fut très-sensible à la perte de ce bon animal, et ce fut pour en perpétuer le souvenir qu'il fit construire l'obélisque dont on voit encore les ruines, à l'endroit même où il avait reçu ses derniers témoignages d'attachement et de fidélité.

Les annales de notre révolution offrent aussi de nombreux exemples de fidélité donnés par des chiens. Delille, dans son poème de *la Pitié*, célèbre le dévouement de cet intéressant animal. Tout Paris a pu voir, après les journées de juillet 1830, un pauvre chien qui stationnait jour et nuit sur la tombe des combattans morts inhumés en cet endroit. On ne pouvait entendre sans attendrissement les hurlemens plaintifs de ce pauvre chien demandant son maître à tous les passans.

LES TROIS REINES ADULTÈRES.

Les mœurs dissolues du quatorzième siècle se trouvent pour ainsi dire résumées dans l'histoire des trois princesses qui épousèrent les trois fils de Philippe-le-Bel; Marguerite de Bourgogne, femme de Louis dit le Hutin, fille de Robert II, duc de Bourgogne; Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe-le-Long, fille d'Othon IV, comte palatin de Bourgogne; et Blanche sa sœur, qui épousa le comte de la Marche, depuis roi de France sous le nom de Charles-le-Bel.

La cour de France était alors le théâtre des plus hideuses débauches; on y affichait le mépris des bienséances, et les dames se faisaient gloire de se dépouiller du plus bel ornement de leur sexe, la pudeur. Les trois princesses dont nous venons de parler étaient belles, jeunes, sensibles à l'aiguillon de la volupté; elles suivirent le torrent, et donnèrent bientôt des exemples scandaleux dans un temps où on ne scandalisait pas facilement. C'était à l'abbaye de Maubuisson que se passaient les scènes du libertinage des princesses. Marguerite et Blanche furent convaincues d'adultère avec deux frères, Philippe et Gaultier d'Aulnay. Ils avaient intéressé dans leurs débauches l'huissier de la chambre de la reine de Navarre, confident et complice de ces désordres. Philippe passait pour l'amant de Marguerite, Gaultier pour celui de Blanche, comtesse de la Marche.

Louis-le-Hutin, qui venait de monter sur le trône, leur fit faire leur procès comme à des traîtres et à des scélérats coupables du crime de lèze-majesté. L'huissier, entremetteur de ces criminelles galanteries, fut condamné à être attaché au gibet; mais Philippe et Gaultier furent traités plus cruellement. Ils furent tous les deux mutilés et écorchés vifs. Ils eurent ensuite la tête coupée, et leurs corps furent pendus par dessous les bras, leurs têtes placées sur des piliers. Cette exécution eut lieu à Pontoise.

«Exemple terrible, dit Dreux du Radier, qu'il eût peut-être été plus sage de ne pas donner, mais qu'on crut nécessaire pour arrêter l'audace de quiconque serait capable de se porter à un pareil attentat contre la majesté du trône et l'honneur de son souverain.»

On fit des recherches sévères sur la conduite de tous ceux qui avaient été dans la familiarité de Marguerite, de Blanche et de Jeanne de Bourgogne, et plusieurs personnes furent arrêtées ou sur des preuves ou sur des soupçons, et condamnées à la torture. Parmi les coupables se trouva un moine de l'ordre des frères prêcheurs qui fut accusé de distribuer de ces remèdes qui, en détruisant les fruits malheureux de l'incontinence par un plus grand crime, invitent au désordre celles qui n'en appréhendent que les suites visibles. Ce moine fut d'abord conduit à Avignon, où l'on informa contre lui; il fut ensuite condamné à mort et exécuté.

Quant à Marguerite et aux princesses ses belles-sœurs, elles furent renfermées; Marguerite et Blanche au Château-Gaillard, et Jeanne au château de Dourdan. Soit que Marguerite fût la plus coupable, soit que Louis-le-Hutin fût le plus sévère, Marguerite fut étranglée avec une serviette en 1315; elle avait vingt-cinq à vingt-six ans. Selon quelques historiens, cette reine avait un *tempérament si emporté*, que quand elle voyait un homme de bonne mine elle le faisait mener dans son appartement, d'où il ne sortait que pour être précipité dans la Seine, afin qu'il ne publiât pas ses débordemens.

Blanche de Bourgogne, qui, au jugement de Froissard, *fut l'une des plus belles dames du monde*, demeura renfermée au Château-Gaillard jusqu'en 1325; à cette époque, elle obtint la permission de prendre le voile dans l'abbaye de Maubuisson, où elle acheva d'expié ses fautes passées par une austère pénitence; elle y mourut en 1326.

Jeanne trouva dans son époux moins d'emportement, plus de penchant à la clémence. Philippe, prince sérieux, appliqué aux affaires, était d'ailleurs d'un caractère doux et plein d'affabilité. Il fit d'abord reléguer sa coupable épouse au château de Dourdan, et environ un an après il lui pardonna, la reprit, et vécut avec elle sans qu'il parût avoir conservé aucun souvenir du passé. Cette bonne intelligence dura jusqu'à la mort du roi, qui arriva le 3 janvier 1321.

Cette reine, pendant les huit années de son veuvage, séjourna au fameux hôtel de Nesle qui lui appartenait. L'histoire l'accuse d'horreurs semblables à celles que l'on impute à Marguerite de Bourgogne. Elle appelait les jeunes écoliers qui avaient le malheur de passer sous ses fenêtres, et après avoir assouvi avec eux sa luxure effrénée, elle les faisait jeter du haut de la tour de Nesle dans la Seine.

Voici ce que dit Brantôme à ce sujet: «Elle se tenait à l'hôtel de Nesle à Paris, laquelle faisait le guet aux passans, et ceux qui lui revenaient et agréaient le plus, de quelque sorte de gens que ce fussent, les faisait appeler et venir à soi, et, après en avoir tiré ce qu'elle en voulait, les faisait précipiter du haut de la tour qui paraît encore, en bas, en l'eau, et les faisait noyer. Je ne veux pas dire que cela soit vrai, mais le vulgaire, au moins la plupart de Paris, l'affirme; et il n'y a si commun, qu'en lui montrant la tour seulement et en l'interrogeant, qui de lui-même ne le die.»

Le poète Villon, qui écrivait au quinzième siècle, dans un temps plus rapproché de l'événement, donne quelques autres détails, et nous apprend que les malheureuses victimes de la luxure de cette princesse étaient renfermées dans un sac, puis jetées dans la rivière.

Jeanne de Bourgogne mourut à Roye le 20 janvier 1329.

ASSASSINATS DES DUCS D'ORLÉANS ET DE BOURGOGNE.

Une haine héréditaire divisait, au quinzième siècle, les deux puissantes maisons d'Orléans et de Bourgogne. Elle était continuellement alimentée par une passion qui dans tous les temps a fait couler des flots de sang humain, l'ambition. Philippe de Bourgogne en mourant légua son inimitié à son fils Jean-sans-Peur. Celui-ci, non moins ambitieux que son père, mais ne possédant aucune de ses vertus, se jouait de la morale, de la religion et de l'humanité. Il attaqua le duc d'Orléans, dont la conduite ne donnait que trop de prise aux accusations de ses ennemis.

Jean-sans-Peur caressa le peuple en affectant de le plaindre, de gémir sur l'énormité des impôts dont il était accablé. C'est le rôle de tous les factieux. Jean-sans-Peur devint l'idole de la populace. Certain de l'attachement des Parisiens, il va rassembler une armée pour combattre le duc d'Orléans; celui-ci lève également des troupes pour faire tête à son rival.

Cependant, au moment d'en venir aux mains, les deux ducs se réconcilièrent. Chacun d'eux s'y prêta d'autant plus volontiers que son hypocrisie voyait dans cette feinte réconciliation un moyen de mieux tromper son ennemi. Ils se prodiguèrent les marques du plus véritable attachement. Jean-sans-Peur coucha avec le duc d'Orléans, communia avec lui, but dans sa coupe, contracta avec ce prince une fraternité d'armes, et peu de temps après avoir édifié le public et la cour par ces perfides démonstrations, il le fit assassiner, dans la rue Barbette, par des sicaires qui, pour protéger leur fuite, allumèrent derrière eux un incendie. Le 21 novembre 1407, vers sept heures et demie du soir, le duc d'Orléans, n'ayant

avec lui que deux écuyers montés sur le même cheval, un page et trois valets de pied qui marchaient devant pour l'éclairer, fut investi par dix-huit hommes armés, à la tête desquels était un gentilhomme de Normandie, nommé Raoul d'Ocquetonville: ce scélérat, d'un coup de hache d'armes, lui coupa la main dont il tenait la bride de sa mule, et de deux autres coups lui fendit la tête. Le page, nommé Jacob de Merre, voulant couvrir son prince de son corps, fut tué sur lui. On remarqua que le dernier coup fut porté au duc d'Orléans par un homme qui était sorti brusquement d'une maison voisine, armé d'une massue, la tête enveloppée de son chaperon; et le bruit courut que c'était le duc de Bourgogne lui-même.

Le lendemain, Jean-sans-Peur assista aux funérailles de sa victime, la plaignit et la pleura; mais voyant qu'on allait faire une enquête, que la veuve et le fils du prince assassiné demandaient vengeance, il s'enfuit en Flandre. Bientôt il revint, escorté de mille partisans, et osa faire trophée de son attentat.

La chambre des pairs le cita à comparaître devant la table de marbre: il parut armé de pied en cap et entouré de ses satellites, devant la cour intimidée. Il osa plaider sa cause et s'honorer de l'assassinat d'un prince qui dévorait la fortune de l'état et sapait les fondemens du trône. Le cordelier Jean Petit, son avocat, non seulement justifia le meurtre du duc d'Orléans, mais encore établit la doctrine de l'homicide, qu'il fonda sur l'exemple de tous les assassinats dont il est parlé dans les livres de l'Écriture-sainte. Ce Jean Petit, dans l'intérêt de son client, osait faire un dogme de ce qui n'est écrit dans ce livre que comme un événement, au lieu d'apprendre aux hommes, comme on l'aurait toujours dû faire, qu'un assassinat rapporté dans l'Écriture est aussi détestable que s'il se trouvait dans les histoires des cannibales.

Le peuple, ébloui par ce discours qui flattait ses passions, applaudit l'avocat, et porta en triomphe l'accusé.

Cette apologie monstrueuse, et l'ovation populaire qui l'avait suivie, n'empêcha pas que le duc de Bourgogne n'eut à soutenir, pendant sept ans, une guerre civile contre les frères et les partisans de son ennemi. Sa faction s'appelait les *Bourguignons*, et celle d'Orléans s'intitulait les *Armagnacs*, du nom du comte d'Armagnac, beau-père du duc d'Orléans. La faction qui

dominait faisait conduire au gibet, assassiner, brûler ceux de la faction contraire. Les bouchers de Paris, armés par Jean-sans-Peur, jouèrent un rôle bien sanglant, dans cette guerre civile.

Jean-sans-Peur ayant surpris Paris, en 1418, fit un massacre horrible des Armagnacs, et s'empara de la personne du roi et de toute l'autorité.

Les satellites de Jean-sans-Peur se précipitèrent dans la ville, reçus par les bouchers et par les écorcheurs, qui à leur tête avaient le bourreau et ses aides. Ils se répandent dans les divers quartiers, pillent, brûlent, démolissent les maisons des Armagnacs. On signale comme suspects les gens les plus paisibles, on les met dans les fers, on les traîne à l'échafaud. Les hommes connus par leur attachement au roi, sont jetés du haut des tours sur les lances des Bourguignons ou par dessus les parapets dans les flots de la Seine. Les voleurs, profitant de l'occasion, se rangeaient parmi les factieux, et se faisaient assassins pour mieux exercer leur infâme métier. Les Armagnacs étaient surtout l'objet de vengeances atroces. Après les avoir mis à mort, ces cannibales taillaient leur peau, mordaient dans leur cœur, mutilaient leurs membres, et les jetaient à la voirie. Les femmes n'étaient point épargnées: les détails de leur mort font frémir; on les égorgeait, on leur arrachait jusqu'à leurs derniers vêtements, et les femmes enceintes étaient éventrées, à la risée féroce de toute une populace stupide.

Le malheureux Charles VI, privé de sa raison, trahi par sa femme, l'infâme Isabeau de Bavière, cette nouvelle Messaline, qui passait de la couche incestueuse du duc d'Orléans aux bras ensanglantés du duc de Bourgogne, traînait une existence pire encore que celle de ses malheureux sujets. Tandis que sa criminelle épouse ruinait le trésor de l'état, il manquait de linge et d'alimens. Relégué dans un appartement dont on avait arraché la tenture et enlevé les plus beaux meubles, il restait des semaines entières sans voir d'autres personnes que la femme qui le servait. Souvent la démence de cet infortuné prenait un caractère sombre: il errait dans son palais en proférant des mots entrecoupés. Un jour qu'il était dans un de ces sombres accès, il surprit la reine en tête à tête avec un de ses amans furieux, il fit saisir cet homme, le fit coudre dans un sac et jeter dans la rivière, avec un écriteau portant: *laissez passer la justice du roi*.

Ce n'était pas un semblable roi qui pouvait comprimer les factions puissantes sous lesquelles gémissait la France. Le trône était sans force, sans appui; la nation abattue, courbée sous le poids d'une affreuse misère. Le duc de Bourgogne, qui brigait en secret l'autorité suprême, crut les circonstances propices à son usurpation; traînant à sa suite un ramas de séditeux et une soldatesque souillée des plus infâmes brigandages, il entretenait toujours allumés les brandons de la discorde.

Cependant Tannegui du Châtel, lors de la dernière invasion des Bourguignons dans Paris, avait sauvé le dauphin, en l'enveloppant dans son manteau, et l'avait conduit à Melun.

Soit dégoût, soit repentir, soit dissimulation, le duc de Bourgogne parut fatigué de ses excès; il témoigna le désir de s'entretenir avec le dauphin (depuis Charles VII), et de tenter un accommodement. Le dauphin y consentit: on construisit pour cette entrevue une cabane sur le pont de Montereau. Agité sans doute par un funeste pressentiment, le duc de Bourgogne hésita un moment: il se présenta enfin sur le pont avec dix de ses chevaliers, comme on en était convenu. Mais à peine y était-il arrivé qu'il tomba sous le fer des assassins. Suivant Voltaire, le coup fut porté par Tannegui du Châtel, aux yeux même du dauphin. «Ainsi, ajoute-t-il, le meurtre du duc d'Orléans fut vengé par un autre meurtre, d'autant plus odieux que l'assassinat était joint à la violation de la foi publique.» Cependant on accusa le dauphin d'avoir ordonné ce meurtre. La reine Isabeau, mère du jeune prince, pleura la mort du duc de Bourgogne son complice, et traita son fils d'assassin: elle ajouta à tous ses crimes le trait de la plus exécration des trahisons, elle appela les Anglais dans Paris, et donna la couronne de France à leur roi Henri V.

Philippe, fils de Jean-sans-Peur, fit demander solennellement justice de l'assassinat de son père. Le parlement s'assembla, l'avocat-général prit des conclusions contre l'héritier de la couronne, comme s'il parlait contre un assassin vulgaire. Il fit citer le dauphin à la table de marbre, et le condamna par contumace. Sa sentence portait la peine de mort contre lui, et déliait les Français de toute obéissance et fidélité à son égard.

On sait que ce prince, grâce à l'héroïque Jeanne d'Arc, recouvra sa couronne, et repoussa les Anglais.

Quelques historiens croient que le dauphin était innocent, non seulement de l'assassinat prémédité, mais même du meurtre du duc Jean. Il est croyable, suivant eux, qu'il n'y eut rien de prémédité dans cet assassinat, qui n'eut pour cause que l'imprudente trahison du duc de Bourgogne, qui voulait profiter de la faiblesse du dauphin pour le forcer de le suivre, et la haine violente que lui portaient d'anciens serviteurs du duc d'Orléans, qui saisirent ce prétexte pour le tuer.

Ce duc de Bourgogne, d'odieuse mémoire, était le fils de Philippe, qui avait mérité, à l'âge de quatorze ans, le surnom de *Hardi*, pour la valeur qu'il avait montrée à la bataille de Poitiers. «Mais je ne conçois pas, dit Saint-Foix, pourquoi l'on donna le surnom de Jean-sans-Peur au duc de Bourgogne son fils, dont le cœur, inaccessible aux remords, était sans cesse agité par la crainte qu'on attentât sur sa vie. Après l'assassinat du duc d'Orléans, il fit bâtir à son hôtel de Bourgogne une tour, et dans cette tour une chambre sans fenêtre, et dont la porte était très-basse; il la fermait le soir et l'ouvrait le matin, avec toutes les précautions que la frayeur inspire aux scélérats. Il ne se familiarisait qu'avec les bouchers; le bourreau était un de ses courtisans, allait à son lever, et lui touchait dans la main. Les massacres que cet indigne prince fit commettre dans Paris, ses trahisons envers la France, et ses liaisons avec l'Anglais, rendront à jamais sa mémoire exécration.»

DUEL DU CHEVALIER CLARY.

Le sire de Clary, au quatorzième siècle, faillit monter sur l'échafaud, pour avoir fait preuve de bravoure contre un Anglais sans l'autorisation du roi.

Pierre de Courtenay, chevalier anglais, était venu à Paris pour défier, à la lance et à l'épée, Guy de La Trémouille, porte-oriflamme, qui passait pour un des hommes de France des plus braves et des plus adroits. Lorsqu'ils eurent rompu plusieurs lances l'un contre l'autre, en présence de toute la cour, le roi ne voulut pas permettre qu'ils se battissent à l'épée, puisqu'il n'y avait entre eux qu'une émulation de gloire, et qu'aucun sujet de querelle ne leur avait mis les armes à la main. Courtenay, en s'en retournant, passa chez la comtesse de Saint-Pol, sœur du roi d'Angleterre; il y répéta plusieurs fois qu'aucun Français n'avait osé *s'éprouver* contre lui. «Le sire de Clary, dit la *Chronique de Saint-Denis*, crut qu'il était de son honneur de faire sa querelle de l'injure que ce bravache faisait à sa nation, et lui proposa, du consentement même de la comtesse, le champ clos pour le lendemain, et s'y porta si vaillamment, qu'il le mit hors de combat tout chargé de coups.» «Il n'y a personne, ajoute la *Chronique*, qui n'estime cette action digne d'un parfait chevalier, et qui ne demeure d'accord qu'il châtia justement l'orgueil de cet Anglais; mais les jugemens de la cour ne s'accordent pas toujours avec le mérite des personnes; il y a des intérêts particuliers qui en décident tout autrement que le public. Le duc de Bourgogne, qui enviait au sire de Clary la gloire qu'il avait enlevée à La Trémouille, son favori, changea l'espèce de l'affaire; il dit que c'était un crime impardonnable à un particulier d'avoir osé *prendre une journée* sans la permission du roi, et le fit poursuivre avec tant de rigueur, que ce brave chevalier fut long-temps en peine; et je l'ai vu chercher sa sûreté tantôt de çà, tantôt de là, de crainte que

ce qu'il n'avait entrepris que pour la gloire de l'état ne fût expié dans son sang, comme s'il avait trahi la patrie.»

La sœur de Guillaume Fouquet, écuyer de la reine Isabeau de Bavière, osa faire mettre sur sa maison, à la gloire du sire de Clary, son parent, un monument de deux pieds en carré, où l'on avait gravé différentes figures; les principales étaient celles d'un homme renversé de cheval, et d'un autre à qui une dame mettait sur la tête *un chapeau de roses*. On lisait au haut ces mots: *Au vaillant Clary*; et au bas: *En dépit de l'envie*. Ce monument subsista long-temps sur la porte de la maison qui fait le coin de la rue Zacharie et de la rue Saint-Severin.

PROCÈS INIQUE DE JACQUES CŒUR.

Jacques Cœur, fils d'un négociant de Bourges, fut d'abord maître des monnaies de cette ville; il devint ensuite argentier du roi Charles VII, c'est-à-dire trésorier de l'épargne.

Cet habile homme servit aussi bien le roi dans les finances que les Dunois, les Lahire, et les Saintrailles, par les armes. Il prêta deux cent mille écus d'or à Charles VII pour entreprendre la conquête de la Normandie, que ce monarque n'aurait jamais reprise sans le secours de Jacques Cœur.

Il avait établi le plus grand commerce qu'aucun particulier ait jamais embrassé; son négoce s'étendait dans toutes les parties du monde, en Orient avec les Turcs et les Persans, en Afrique avec les Sarrasins. Ses vaisseaux sillonnaient les mers dans tous les sens; trois cents facteurs, établis en divers lieux, recevaient ses envois et ses commandes, et le secondaient dans ses opérations immenses. Il n'y eut, depuis lui, que le seul Cosme de Médicis qui l'égalât.

Ce grand citoyen, par ses travaux, soutenait la gloire du trône, et préparait la prospérité du pays. Mais les immenses richesses qu'il avait acquises excitaient l'envie d'un grand nombre de courtisans qu'importunait aussi le crédit dont Jacques Cœur jouissait auprès du roi.

Charles VII l'ayant choisi, en 1448, pour faire partie des ambassadeurs envoyés à Lausanne pour terminer le schisme de Félix V, ses ennemis profitèrent de cette absence pour le perdre. Le roi, aussi lâchement ingrat à l'égard de Jacques Cœur, qu'il l'avait été pour Jeanne d'Arc, prêta l'oreille

aux accusations dirigées contre cet illustre citoyen, et l'abandonna à l'avidité des courtisans qui voulaient se partager ses dépouilles.

Au retour de son ambassade, il fut mis en prison. Le parlement lui fit son procès, et le condamna à l'amende honorable, et à payer quatre cent mille écus, indépendamment de la confiscation de ses biens et du bannissement perpétuel. On l'accusa de concussion; on osa même lui attribuer la mort d'Agnès Sorel, qui, disait-on, avait été empoisonnée. Mais on ne put rien prouver contre lui, sinon qu'il avait fait rendre à un Turc un esclave chrétien, lequel avait quitté et trahi son maître, et qu'il avait fait vendre des armes au soudan d'Égypte. Ce fut sur ces deux actions, dont l'une était permise et l'autre vertueuse, que les juges prononcèrent sa condamnation.

Jacques Cœur trouva dans ses commis une droiture et une reconnaissance qui font l'éloge de son caractère, et qui furent pour lui un dédommagement des persécutions intéressées des courtisans, et de l'injuste oubli de son roi. Ils se cotisèrent presque tous pour l'aider dans sa disgrâce. L'un d'entre eux, nommé Jean de Village, qui avait épousé sa nièce, l'enleva du couvent des cordeliers de Beaucaire, où il avait été transporté de Poitiers, et lui facilita les moyens de se sauver à Rome. Le pape Calixte III, qui connaissait son rare mérite, lui ayant donné le commandement d'une partie de la flotte qu'il avait armée contre les Turcs, Jacques Cœur mourut en arrivant à l'île de Chio, sur la fin de l'année 1456. Dans la suite une partie de ses biens fut restituée à ses enfans.

«Je ne pense point, dit Pasquier, que la France ait jamais porté homme qui, par son industrie, sans faveur particulière du prince, soit parvenu à de si grands biens comme Jacques Cœur. Il était roi, monarque, empereur en sa qualité..... Or, quant à son procès, si les juges n'y eussent passé, je dirais presque que c'était une calomnie; mais je ne mentirai point quand je dirai que la jalousie des grands qui étaient près de Charles septième, lui trama cette tragédie.»

PROCÈS DE JEANNE D'ARC.

Notre intention n'est pas de retracer ici les circonstances merveilleuses de la vie de cette illustre héroïne. Il nous faudrait rapporter tous les faits qui se rattachent à cette époque de notre histoire. Il nous suffira de dire que Jeanne, bergère de Vaucouleurs, étant à garder ses moutons, fut saisie d'un enthousiasme surnaturel, vint combattre sous la bannière de Charles VII, et sauva la France, tombée presque tout entière au pouvoir des Anglais.

Beaucoup d'esprits sceptiques se refusent à croire aux choses prodigieuses accomplies par l'intervention de cette fille sublime. Cela ne doit pas étonner par le temps qui court; nous sommes habitués depuis notre enfance à douter de tout, à mettre tout en question. Pour nous, plus de certitude en rien, plus de croyance, plus de foi, excepté pour les formules mathématiques. Certes, les auteurs de l'Encyclopédie sont à l'abri du reproche de crédulité, et cependant nous trouvons dans leur ouvrage cet aveu bien remarquable: «Ce que nous avons rapporté de Jeanne d'Arc, disent-ils, et des résultats de son procès, combiné avec le récit des historiens, se sent sûrement beaucoup de l'enthousiasme qu'inspira cette fille singulière. La philosophie peut en retrancher ce qu'elle voudra..... Cet instrument fut du moins bien actif et bien efficace: peut-être en tout ce phénomène historique est-il inexplicable. La condition, le sexe, l'âge, les vertus, la piété, la valeur, l'humanité, la bonne conduite, les succès de ce vengeur inattendu de Charles VII, offrent un ensemble où le merveilleux domine, quelque effort que l'on fasse pour l'écarter ou l'affaiblir.»

Après qu'elle eut repoussé les Anglais et assuré la couronne sur le front du jeune roi de France, Jeanne voulait retourner dans le village qui avait vu croître son enfance: elle semblait tourmentée par un secret pressentiment de son tragique avenir: «*Ma mission est terminée, disait-elle; plutôt à Dieu que*

j'eusse la liberté de renoncer aux armes et de me retirer auprès de mes parens, pour les servir et garder leurs troupeaux avec ma sœur et mon frère!»

«On trouve dans le caractère de Jeanne d'Arc, dit M. de Chateaubriand, la naïveté de la paysanne, la faiblesse de la femme, l'inspiration de la sainte, le courage de l'héroïne.

«Lorsqu'elle eut conduit Charles VII à Reims et l'eut fait sacrer, elle voulut retourner garder les troupeaux de son père; on la retint: elle tomba aux mains des Bourguignons, dans une sortie vigoureuse qu'elle fit à la tête de la garnison de Compiègne. Le duc de Bedford ordonna de chanter un *Te Deum*, et crut que la France entière était à lui. Les Bourguignons vendirent la pucelle aux Anglais pour une somme de dix mille francs. Elle fut transportée à Rouen dans une cage de fer, et emprisonnée dans la grosse tour du château. Son procès commença: l'évêque de Beauvais et un chanoine de Beauvais conduisirent la procédure. *Cette fille si simple*, disent les historiens, *que tout au plus savait-elle son Pater et son Ave, ne se troubla pas un instant, et fit des réponses sublimes*. Condamnée à être brûlée vive comme sorcière, la sentence fut exécutée le 30 mai 1431.

«Un bûcher avait été élevé sur la place du Vieux-Marché à Rouen, en face de deux échafauds où se tenaient des juges séculiers et ecclésiastiques, ou plutôt les assassins dans les deux lois. Jeanne était vêtue d'un habit de femme, coiffée d'une mitre où étaient ces mots: *Apostate, relapse, idolâtre, hérétique*. Jeanne n'avait pourtant servi que les autels de son pays. Deux dominicains la soutenaient; elle était garottée: les Anglais avaient fait lier par leurs bourreaux ces mains que n'avaient pu enchaîner leurs soldats.

«Jeanne prononça à genoux une courte prière, se recommanda à Dieu, à la pitié des assistans, et parla généreusement de son roi qui l'oubliait. Les juges, le peuple, le bourreau, et jusqu'à l'évêque de Beauvais, pleuraient.

«La condamnée demanda un crucifix; un Anglais rompit un bâton dont il fit une croix: Jeanne la prit comme elle put, la baisa, la pressa contre son sein, et monta sur le bûcher: Bayard voulut expirer penché sur le pommeau de son épée, qui formait une croix de fer.

«Le second confesseur de la pucelle rachetait par ses vertus l'infamie du premier; il était auprès de sa pénitente. Comme on avait voulu la donner en spectacle au peuple, le bûcher était très-élevé, ce qui rendit le supplice plus douloureux et plus long. Lorsque Jeanne sentit que la flamme l'allait atteindre, elle invita le frère Martin à se retirer avec un autre religieux, son assistant. La douleur arracha quelques cris à cette pauvre et glorieuse fille. Les Anglais étaient rassurés; ils n'entendaient plus cette voix que sur le champ des martyrs. Le dernier mot que Jeanne prononça au milieu des flammes fut *Jésus*, nom du consolateur des affligés et du Dieu de la patrie.

«Quand on présuma que la pucelle avait expiré, on écarta les tisons ardents afin que chacun la vît: tout était consumé hors le cœur qui se trouva entier.»

Le procès de cette femme à jamais célèbre offrit une foule de particularités qui tournent à sa gloire aussi bien qu'à la honte de ses juges. On ne peut se faire une idée des questions insidieuses, des menaces, des mensonges, des faux matériels qui furent mis en usage pour donner à son innocence toutes les couleurs du crime; mais l'énergie, la justesse et la dignité des réponses de l'accusée confondirent plus d'une fois ses accusateurs. Elle subit plusieurs interrogatoires où elle montra un courage inébranlable, joint à la plus touchante douleur. Elle se soumit à l'examen des matrones pour qu'on n'eût point à douter de sa virginité; mais le rapport de ces femmes lui ayant été favorable, on se garda bien d'en faire mention au procès, parce qu'il eût anéanti le principal chef d'accusation, celui de magie et de sorcellerie.

Bien loin de nier qu'elle eût fait des prédictions, elle dit à ses juges qu'avant sept ans les Anglais ne posséderaient plus rien en France. Dans le cours de cette infâme procédure, Jeanne en appela au jugement du pape. Mais Cauchon, évêque de Beauvais, qui joua le rôle le plus odieux dans toute cette affaire, fit supprimer cette demande au procès-verbal; sur quoi Jeanne lui dit: *Vous ne voulez écrire que ce qui est contre moi, et vous ne voulez pas faire mention de ce qui est pour moi.* Interrogée pourquoi elle avait osé assister au sacre de Charles avec son étendard, elle répondit: *Il est juste que qui a eu part au travail, en ait à l'honneur.* Réponse digne d'une mémoire éternelle, selon l'expression même de Voltaire.

Lorsqu'on lui signifia sa sentence de mort, elle fondit en larmes, et s'écria: *J'en appelle à Dieu, le grand juge des grands torts et ingravances qu'on me fait.*

Le croira-t-on? Charles VII, qui lui devait la conquête de ses états et la conservation de sa couronne, ne fit rien pour venger la mort de cette héroïne. En 1455, on s'adressa au saint-siège pour la révision du procès de cette grande victime, et son innocence fut facilement constatée. Le pape Calixte III réhabilita sa mémoire, et la déclara martyre de sa religion, de sa patrie et de son roi.

On conserve encore à Domremy la chaumière des parens de Jeanne d'Arc. Des Anglais avaient voulu l'acquérir pour la faire transporter dans leur île, mais le propriétaire, quoique très-pauvre, repoussa leurs offres qui auraient pu l'enrichir, et aima mieux conserver à son pays ce monument de sa vieille gloire.

RÉPARATION

D'UN MEURTRE COMMIS DANS LE COUVENT

DES GRANDS-AUGUSTINS DE PARIS.

C'est avec raison que l'on a dit que les monumens des arts sont les conservateurs les plus curieux des faits historiques, des mœurs et des coutumes des peuples. On voyait, avant la destruction de l'église des Augustins de Paris, au coin de la rue et du quai du même nom, un bas-relief gothique dont les figures représentaient une satisfaction publique qui fut faite à la justice, aux Augustins et à l'Université, pour réparation d'un crime commis sur la personne de deux religieux dans l'intérieur de ce couvent.

En 1440, Jean Boyard, Colin Feucher et Arnoult Pasquier, tous trois sergens à verge, accompagnés de Gilet Rolant, meunier, et de Guillaume de Besançon, faiseur de cadrans, entrèrent dans le couvent des Augustins sous le prétexte de quelque exploit. Leur véritable motif était de tirer vengeance d'un affront que le père Nicolas Aimeri, maître de théologie, avait fait à l'un d'entre eux. Ils s'emparèrent violemment de la personne de ce religieux, et voulurent l'entraîner hors du couvent: le religieux opposa une vive résistance, ce qui occasionna un grand tumulte; d'autres augustins accoururent en foule pour défendre leur confrère; et dans la mêlée, Pierre Gougis, religieux de la maison, fut tué par un des huissiers.

Les augustins portèrent aussitôt leur plainte de cet attentat; le recteur de l'Université et le procureur du roi au Châtelet se joignirent à eux.

Le prévôt de Paris, faisant droit à ces plaintes, rendit sa sentence le 13 septembre, de la même année, par laquelle les huissiers furent condamnés à aller en chemise, sans chaperon, nu-jambes et nu-pieds, tenant chacun en sa

main une torche ardente du poids de quatre livres, faire amende honorable au Châtelet, en présence du procureur du roi; à aller faire également amende honorable au lieu où la violence et le meurtre avaient été commis; et pareille cérémonie à la place Maubert ou en un autre lieu désigné par l'Université. De plus, ils furent condamnés à faire élever une croix de pierre de taille près du lieu où le meurtre avait eu lieu, avec images, c'est-à-dire bas-reliefs représentant ladite réparation; en outre, tous leurs biens, meubles et immeubles furent confisqués au profit du roi, avec injonction de prélever sur eux une somme de mille livres parisis pour être employée en messes, prières et oraisons pour l'âme du défunt, et une somme semblable pour être appliquée au profit du religieux Nicolas Aimeri, de l'Université, du prier et des religieux augustins, et de ceux qui avaient poursuivi les susdites réparations. Enfin, par la même sentence, les coupables furent bannis du royaume de France à perpétuité.

CRIMES ET PUNITION DU MARÉCHAL DE RETZ.

Les cruautés commises au nom de la religion et de la politique ne sont que trop communes dans les histoires de toutes les nations. Souvent elles tiennent si étroitement à l'esprit des temps, elles comptent de si nombreux complices, qu'elles n'offrent aucun des caractères qui distinguent les crimes isolés. Elles n'en feront pas moins partie du cadre que nous nous sommes tracé. Déjà plusieurs traits de ce genre ont passé sous les yeux du lecteur. Mais des sacrifices de victimes humaines, faits en l'honneur du démon, pour en obtenir des richesses, quoique marqués du signe d'une crédule superstition, méritent d'être signalés à part comme de tristes preuves des atrocités auxquelles peuvent pousser l'intérêt et la cupidité.

Gilles de Laval, seigneur de Retz et d'un grand nombre d'autres terres et seigneuries, tant en Anjou qu'en Bretagne, était maréchal de France sous le règne de Charles VII, dans la première partie du quinzième siècle. Il était un des plus riches seigneurs du royaume; mais ayant eu le malheur de perdre son père à l'âge de vingt ans, et se trouvant, si jeune encore, maître d'une aussi grande fortune, il fut bientôt entouré d'une foule de flatteurs, de parasites, qui excitèrent son goût naturel pour le faste et les dépenses excessives ou même ridicules. Rien n'égalait la magnificence de sa maison, qui était composée de plus de deux cents hommes à cheval, non compris sa chapelle, dont il avait décoré le premier aumônier du titre d'évêque. Les villes d'Angers et d'Orléans furent plus particulièrement témoins de ses prodigalités et de ses folies. Les jours de grandes fêtes, telles que l'Ascension et la Pentecôte, il faisait jouer des mystères sur des théâtres élevés à ses frais sur les places publiques, et ses gens distribuaient en abondance aux spectateurs toutes sortes de rafraîchissemens. Mais ses

revenus, quoique très-considérables, ne pouvant néanmoins suffire à tant de dépenses, il fallut emprunter d'abord, et ensuite vendre les châtelainies, les baronnies, pour rembourser les prêteurs.

Ainsi toutes ces belles et grandes propriétés furent dissipées en peu de temps. Gilles de Laval, se voyant ruiné et ne voulant rien retrancher de ses folles dépenses, se livra à des charlatans qui lui promettaient les moyens de trouver des trésors, et par conséquent de recouvrer sa fortune. Il s'adonna à ce qu'on appelait alors la magie. Un médecin poitevin et un Florentin, nommé Prelati, qui prétendaient avoir commerce avec le diable, se chargèrent de l'endoctriner: ils lui firent avoir des visions; mais on découvrit par la suite que ces visions étaient un jeu de ces empiriques. On ajoute qu'il signa de son sang une promesse au démon de lui livrer tout ce qu'il exigerait, excepté sa vie et son âme. Il n'exécuta que trop fidèlement sa promesse. Les deux charlatans qui avaient entrepris de l'exploiter, n'avaient qu'à lui demander, au nom du diable, une certaine quantité de sang humain: aussitôt il faisait enlever et renfermer dans les châteaux de Machecoul et de Chantocé les plus jolis enfans des deux sexes, pour les faire mourir dans d'horribles tourmens, et faire servir leur sang aux évocations et autres opérations alchimiques et magiques. On répugne à rapporter les détails des sacrifices abominables qu'il fit à la prétendue divinité infernale avec laquelle il avait fait pacte. Cet homme féroce et crédule avait recours à plusieurs préservatifs lorsqu'il s'exposait aux apparitions du démon, préparées par les intrigans qui se jouaient de lui. Tantôt il récitait une prière à la Vierge, ou faisait le signe de la croix; il avait aussi l'intention secrète de se convertir et d'aller à la Terre-Sainte; mais ce qui est le plus caractéristique pour l'époque, c'est qu'il traitait quelquefois les diables de *vilains*, croyant ainsi placer un homme de grande qualité comme lui au-dessus de leurs atteintes. Il avait en outre un préservatif plus puissant que tous les autres, c'est qu'il tenait son épée en main, et les diables savaient qu'il la maniait avec autant d'habileté que de vigueur.

Trop élevé, selon lui, au-dessus du vulgaire pour se croire obligé de cacher ses folies et ses crimes, le maréchal de Retz les laissa en peu de temps parvenir à la connaissance de toute la province. Depuis long-temps la clameur publique dénonçait ses rapt d'enfans, les supplices atroces qu'il leur faisait subir, et l'usage horrible auquel il réservait le sang de ces malheureuses victimes, mais c'était vainement que ses vassaux, sur lesquels

il prélevait de force cet affreux tribut, versaient des larmes sur le sort de leurs enfans immolés de la sorte, et dont le nombre s'élevait à plus de cent; c'était vainement qu'ils faisaient entendre partout, dans les villes, dans les campagnes, les sanglots du désespoir; le nom, le rang de l'accusé, sa fortune, qui avait été si considérable, imposaient à la justice, et jusqu'alors l'avaient rendue sourde et aveugle. Mais enfin les attentats de ce monstre devinrent si révoltans, si exécrables, la voix publique s'éleva si haut contre lui, que l'évêque de Nantes et le sénéchal de Rennes, juge général du pays, furent obligés de l'entendre; et craignant peut-être que les Bretons et les Angevins, exaspérés par une si cruelle tyrannie, ne se fissent eux-mêmes justice, ils le traduisirent devant un tribunal.

La lecture des pièces de ce procès si long-temps différé fait frémir d'indignation. On y voit que le maréchal se présenta devant le tribunal avec une fierté, un dédain qui pouvaient rappeler que pour lui les diables n'étaient que des *vilains*, et qu'il croyait ne voir dans ses juges que des gens de cette classe. Dans un de ses interrogatoires, ce scélérat eut l'audace de répondre d'un très-grand sang-froid qu'il avait commis plus de crimes qu'il n'en fallait pour faire condamner à mort *dix mille hommes*! «Quel temps, ajoute l'historien qui me fournit ce récit, quel temps que celui où la justice pouvait, ou plutôt devait attendre une aussi longue série de forfaits pour oser en arrêter le cours et punir un grand coupable, lorsqu'il était protégé par un grand nom et de nobles aïeux!»

Le maréchal de Retz fut condamné à être brûlé vif dans la prairie de Nantes, ce qui fut exécuté le 23 décembre 1440.

CRIMES DE LOUIS XI,
ROI DE FRANCE.
SUPPLICE DE JACQUES D'ARMAGNAC,
DUC DE NEMOURS.

Le règne de Louis XI ne rappelle partout que de tristes et pénibles souvenirs. «Les temps précédens, dit Voltaire, avaient inspiré des mœurs fières et barbares dans lesquelles on vit éclater quelquefois de l'héroïsme. Le règne de Charles VII avait eu des Dunois, des La Trémouille, des Clisson, des Richemont, des Saintrailles, des Lahire, et des magistrats d'un grand mérite; mais sous Louis XI pas un grand homme. Il avilit la nation. Il n'y eut nulle vertu; l'obéissance tint lieu de tout, et le peuple fut enfin tranquille comme les forçats le sont dans une galère. Ce cœur artificieux et dur avait pourtant deux penchans qui auraient dû mettre de l'humanité dans ses mœurs: c'était l'amour et la dévotion. Il eut des maîtresses, il eut trois bâtards; il fit des neuvaines et des pèlerinages. Mais son amour tenait de son caractère, et sa dévotion n'était que la crainte superstitieuse d'une âme timide et égarée. Toujours couvert de reliques et portant à son bonnet sa Notre-Dame de plomb, on prétend qu'il lui demandait pardon de ses assassinats avant de les commettre. Il donna par contrat le comté de Boulogne à la sainte Vierge. La piété ne consiste pas à faire la Vierge comtesse, mais à s'abstenir des actions que la conscience reproche, que Dieu doit punir, et que la Vierge ne protège point.»

Louis XI, fils de Charles VII, fut le premier roi absolu en Europe depuis la chute de l'empire de Charlemagne. Sa vie fut une longue trame de perfidies et de crimes. Fils dénaturé, frère barbare, mauvais père, despote sanguinaire, il sut réunir dans son cœur tous les penchans les plus pervers.

Il remplit d'amertume les dernières années de la vie de son père: il fut l'auteur de sa mort. Le malheureux Charles VII mourut par la crainte que son fils n'attentât à ses jours; le poison qu'il redoutait fit qu'il se laissa mourir de faim. Une telle crainte de la part d'un père prouve suffisamment contre le caractère du fils.

Parjure à tous ses sermens, à moins qu'il ne jurât par un morceau de bois qu'on appelait la vraie croix de Saint-Laud, on le vit, après le traité de Conflans, faire jeter dans la Seine plusieurs bourgeois de Paris qu'on soupçonnait d'être attachés à la *ligue* dite du *bien public* qui s'était formée contre lui. On liait ces malheureux deux à deux dans un sac, et on les plongeait ainsi dans le fleuve.

Comme il redoutait son frère, le duc de Guienne, il ne balança pas à s'en défaire; il le fit empoisonner presque en sa présence par un moine bénédictin, nommé Favre Vesois, confesseur de ce prince. Cet empoisonnement n'est point un de ces prétendus crimes qu'invente souvent la malignité humaine, surtout à l'occasion de la mort des grands. Le duc de Guienne avait pour maîtresse la comtesse de Montsoreau, une des plus belles et des plus aimables femmes de son temps. Le prince soupa un jour entre cette dame et son confesseur; à la fin du repas, le moine présenta au duc une pêche dont on admira la grosseur et la beauté; elle était empoisonnée. Presque aussitôt après en avoir mangé, la comtesse de Montsoreau mourut, et le prince tomba dans d'affreuses convulsions, auxquelles il succomba peu de temps après. Odet Daidie, brave seigneur, fidèlement attaché au duc de Guienne, voulut faire punir l'empoisonneur. Il se saisit de la personne du moine, et le conduisit loin de Louis, en Bretagne, pour qu'on lui fit son procès. Mais le jour qu'on devait prononcer la sentence de ce moine, on le trouva mort dans son lit. Pour imposer à la clameur publique qui l'accusait de ce crime, Louis XI se fit apporter les pièces du procès, et nomma des commissaires; mais ceux-ci, fidèles observateurs de leurs instructions secrètes, ne décidèrent rien, et furent comblés de bienfaits par le monarque.

Ce qui prouve la bassesse de son âme, c'est qu'il prenait ordinairement dans la fange ses confidens les plus intimes, ses ministres les plus importants. Ainsi Olivier-le-Daim ou le Diable, son barbier, était en même temps l'homme le plus puissant et le plus redouté de la cour; et Louis XI

appelait son compère le trop fameux Tristan, grand prévôt des archers, dont il faisait sa société habituelle. Ces deux misérables, complaisans ministres des vengeances de leur maître, étaient en horreur à tous les gens de bien. Ce Tristan ne se contentait pas d'obéir quand on lui commandait d'ôter la vie à des hommes qui n'avaient été convaincus d'aucun crime, mais encore il le faisait avec une précipitation singulièrement barbare. Il arrivait souvent de là que, afin de réparer ses méprises, il fallait qu'il tuât deux personnes au lieu d'une.

Louis XI fut un des plus cruels tyrans des temps modernes. Il y en a peu qui aient fait périr plus de citoyens par les mains des bourreaux et par des supplices plus recherchés. On a évalué à quatre mille le nombre de ses sujets mis à mort par ses ordres, soit publiquement, soit en secret. Philippe de Comines a donné une effrayante description des prisons qu'il avait fait construire, espèces de cages de fer qu'il appelait *ses fillettes*. Cet historien rapporte qu'elles *étaient de bois, couvertes de pattes de fer; qu'il avait fait faire à des Allemands des fers très-pesans et terribles pour mettre au pied, et y était un anneau pour mettre au pied, fort malaisé à ouvrir comme un carcan, la chaîne grosse et pesante, et une grosse boule de fer au bout, beaucoup plus pesantes que n'était de raison, et les appelait-on les fillettes du roi*. Ce monstre se plaisait souvent à être spectateur des supplices qu'il ordonnait. La plupart des victimes étaient exécutées sans forme de procès, plusieurs noyées une pierre au cou, d'autres précipités en passant sur une bascule d'où elles tombaient sur des roues armées de pointes et de tranchans, d'autres étouffées dans les cachots; Tristan, son *compère*, était lui seul le juge, les témoins et l'exécuteur. Les avenues de son château de Plessis-les-Tours offraient un spectacle bien digne de repaître ses yeux. On y voyait un grand nombre de gens pendus aux arbres, et les maisons circonvoisines étaient autant de prisons d'où sortaient nuit et jour les cris et les gémissemens de malheureux prisonniers en proie aux plus cruelles tortures.

Mais le supplice le plus mémorable dont Louis XI fût l'ordonnateur, est celui de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, descendant reconnu de Clovis.

«Les circonstances et l'appareil de sa mort (1477), le partage de ses dépouilles, les cachots où ses jeunes enfans furent enfermés jusqu'à la mort

de Louis XI, sont, dit l'auteur de *l'Essai sur les mœurs*, de tristes et intéressans objets de la curiosité. On ne sait point précisément quel était le crime de ce prince. Il fut jugé par des commissaires, ce qui peut faire présumer qu'il n'était pas coupable. Quelques historiens lui imputent vaguement d'avoir voulu se saisir de la personne du roi et faire tuer le dauphin. Une telle accusation n'est pas croyable; un petit prince ne pouvait guère, du pied des Pyrénées où il était réfugié, prendre prisonnier Louis XI, en pleine paix, tout-puissant et absolu dans son royaume. L'idée de tuer le dauphin encore enfant, et de conserver le père, est encore une de ces extravagances qui ne tombent point dans la tête d'un homme d'état. Tout ce qui est bien avéré, c'est que Louis XI avait en exécration la maison des Armagnacs; qu'il fit saisir le duc de Nemours dans Carlat, en 1477; qu'il le fit enfermer dans une cage de fer à la Bastille; qu'ayant dressé lui-même toute l'instruction du procès, il lui envoya des juges parmi lesquels était ce Philippe de Comines, célèbre traître, qui, après avoir long-temps vendu les secrets de la maison de Bourgogne au roi, passa enfin au service de la France, et dont on estime les mémoires, quoique écrits avec la retenue d'un courtisan qui craignait encore de dire la vérité, même après la mort de Louis XI.»

Le roi voulut que le duc de Nemours fût interrogé dans sa cage de fer, qu'il y subît la question et qu'il y reçût son arrêt. On le confessa ensuite dans une salle tendue de noir. La confession commençait à devenir une grâce accordée aux condamnés; l'appareil noir était en usage pour les princes. C'est ainsi qu'on avait exécuté Conradin à Naples, et qu'on traita depuis Marie Stuart en Angleterre. On était barbare en cérémonie chez les peuples chrétiens occidentaux, et ce raffinement d'inhumanité n'a jamais été connu que d'eux; toute la grâce que ce malheureux prince put obtenir, ce fut d'être enterré en habit de cordelier, grâce digne de la superstition de ces temps atroces qui égalait leur barbarie.

Mais ce qui ne fut jamais en usage, et ce que pratiqua Louis XI, ce fut de faire mettre sous l'échafaud, dans les halles de Paris, les jeunes enfans du duc, pour recevoir sur eux le sang de leur père. Ils en sortirent tout couverts; et en cet état on les conduisit à la Bastille, dans des cachots faits en forme de hottes, où la gêne que leurs corps éprouvaient était un continuel supplice. On leur arrachait les dents à plusieurs intervalles. Ce genre de tortures aussi petit qu'odieux était en usage..... Le détail des tourmens inouïs que

souffrirent les princes de Nemours serait incroyable s'il n'était attesté par la requête que ces princes infortunés présentèrent aux états, après la mort de Louis XI, en 1483.»

Pendant le cours du procès du duc de Nemours, si toutefois on doit appeler procès cet horrible assassinat, Louis XI avait changé plusieurs fois les juges et même le lieu des séances. Après le jugement, il cassa quatre conseillers au parlement qu'il avait trouvés disposés à adoucir la peine, et il écrivit au parlement tout entier en ces termes: «Je pensais, vu que vous êtes sujets de la couronne de France et y devez votre loyauté, que vous ne voulussiez approuver que l'on fit si bon marché de ma peau, et parce que je vois par vos lettres que si faites, je connais clairement qu'il y en a encore qui volontiers seraient machineurs contre ma personne; et afin d'eux garantir de la punition, ils veulent abolir l'horrible peine qui y est: par quoi sera bon que je mette remède à deux choses; la première, expurger la cour de telles gens; la seconde, faire tenir le statut que j'à une fois en ai fait, que nul en ça ne puisse alléger les peines de crime de lèze-majesté.» Cette lettre porte avec elle son commentaire; elle semble avoir été écrite par une plume altérée de sang humain.

M. Casimir Delavigne, dans sa tragédie de *Louis XI*, a donné un tableau remarquable du supplice de l'infortuné Jacques d'Armagnac. Comines exhorte le jeune Nemours à renoncer à son ressentiment, à réconcilier Louis XI avec le duc de Bourgogne dont il est l'envoyé. Cédez, lui dit-il,

Cédez, le roi pardonne, et va tout oublier.

Nemours lui fait cette réponse du pathétique le plus touchant:

Oublier! lui! qu'entends-je? oublier! quoi? son crime,
Ce supplice inconnu, l'échafaud, la victime?
Quoi! trois fils à genoux sous l'instrument mortel,
Vêtus de blancs tous trois comme aux pieds de
l'autel?

On nous avait parés pour cette horrible fête.
Soudain le bruit des pas retentit sur ma tête.
Tous mes membres alors se prirent à trembler,
Je l'entendis passer, s'arrêter, puis parler.
Il murmura tout bas ses oraisons dernières;

Puis prononçant mon nom et ceux de mes deux
frères:
Pauvres enfans! dit-il, après qu'il eut prié;
Puis, plus rien. O moment d'éternelle pitié!
Tendant vers lui mes mains pour l'embrasser sans
doute,
Je crus sentir des pleurs y tomber goutte à goutte;
Les siens... Non, non, ses yeux éteints dans les
douleurs,
Ses yeux n'en versaient plus, ce n'étaient pas des
pleurs,
C'était du sang, du sang, celui d'un père.

Louis XI, ce roi assassin de ses sujets, placé au-dessus de la justice des hommes, commença à expier en partie ses forfaits dès cette vie, par les maux qui assaillirent sa vieillesse. Renfermé au château du Plessis-les-Tours, inaccessible à ses sujets, dévoré d'ennui, d'inquiétudes, de remords et de craintes, il n'offrait plus aux yeux de ses gardes que le spectacle d'un spectre ambulant. La terreur de la mort le poursuivait sans cesse, et pour ranimer les restes de sa vie presque éteinte, il s'abreuvait du sang qu'on tirait à des enfans, dans la fausse espérance de corriger l'âcreté du sien.

Tel est, en raccourci, le tableau des crimes de ce monarque qui, le premier des rois de France, prit toujours le nom de très-chrétien, et qui appelait la sainte Vierge sa PETITE MAITRESSE, sa GRANDE AMIE.

LE CARDINAL DE BALUE.

On vient de voir que Louis XI choisissait presque toujours ses ministres et ses plus intimes confidens parmi les hommes de la plus basse extraction. Un des favoris de ce monarque, très-digne valet d'un tel maître, fut Jean Balue, fils d'un pauvre meunier du Poitou. Dévoré d'ambition, d'un caractère bas et rampant, Jean Balue avait embrassé l'état ecclésiastique comme étant le moyen le plus sûr de s'insinuer auprès des grands, et de parvenir plus tôt aux honneurs et à la fortune.

Il s'était attaché pendant quelque temps à Juvénal des Ursins, évêque de Poitiers, qui l'avait fait son exécuteur testamentaire, et dont il trouva le moyen de s'approprier une grande partie de la succession. Jean Balue, après cette première forfaiture, vint à Angers, trouver Jean de Beauvau, qui en était évêque. Celui-ci, trompé par les manières insinuanes et par le langage patelin de Balue, le prit en affection, le nomma son grand-vicaire, et lui donna un canonicat dans son église. L'extérieur modeste et simple de ce tartufe en imposait à tout le monde. Il capta la bienveillance de Charles de Melun, grand-maître de France, qui, trompé comme les autres, le présenta au roi Louis XI, comme un sujet d'un mérite distingué, et capable de servir utilement l'état.

Par analogie de caractère, Jean Balue plut au monarque, qui bientôt le fit son aumônier, le gratifia de plusieurs riches abbayes, le nomma ensuite évêque d'Évreux, puis enfin le fit son premier ministre, et le chargea de la distribution des bénéfices ecclésiastiques.

Si, du point où il était parvenu, Balue avait voulu regarder en arrière, et considérer celui d'où il était parti, il aurait pu se croire arrivé au faîte des grandeurs. Mais son insatiable ambition était loin d'être satisfaite; il était

devenu l'égal de ceux qui l'avaient protégé, et il ne voulait point d'égaux; la vue de ses protecteurs était un affront pour cet homme pervers; il résolut de les perdre.

Jean de Beauvau, son bienfaiteur, appartenait à l'illustre maison d'Anjou; et à ce titre il était suspect à Louis XI. Balue n'eut pas de peine à persuader à ce prince soupçonneux que Beauvau avait conspiré contre lui. Par ses accusations, il parvint à faire déposer ce prélat, et s'empara de son évêché d'Angers, dont le séjour était plus à sa convenance que celui d'Évreux.

Son ingratitude infernale ne s'en tint pas là; le grand-maître, Charles de Melun, qui l'avait introduit à la cour, devait aussi éprouver sa reconnaissance. Balue lui fit perdre la confiance du monarque, l'accusa d'avoir entretenu des liaisons secrètes avec le duc de Bretagne, et à force d'intrigues, de mensonges et de perfidies, il parvint à faire monter sur l'échafaud, et à faire tomber sous la hache du bourreau la tête de l'homme qui avait le plus contribué à son élévation.

Louis XI, qui ne savait rien refuser à ce scélérat mitré, avait demandé et obtenu pour lui, quoique avec peine, le chapeau de cardinal. Cette nouvelle dignité augmenta encore sa faveur et son insolence; rien ne pouvait plus augmenter son audace. Seul, il voulait gouverner le monarque et son royaume; il se trouvait aux revues des troupes, en faisait dresser les contrôles sous ses yeux, et payait les soldats lui-même. Malgré le mécontentement général, sa faveur fut longue; mais enfin Louis XI, qui, tôt ou tard, finissait par soupçonner tout ce qui l'approchait, lui retira sa confiance. Le cardinal, irrité, se ligua avec les ennemis de son prince, principalement avec le duc de Bourgogne. Le but de ses intrigues était d'arrêter le roi et son frère, le duc de Guyenne, à Péronne; le duc de Bourgogne espérait, par là, se faire roi, et le cardinal pape. Ce projet audacieux fut découvert; les lettres de Balue ayant été interceptées, son crime fut avéré: on l'arrêta; tout autre que lui, aux yeux de Louis XI, eût mérité mille fois la mort; mais, par une sorte de courtoisie que les plus grands malfaiteurs observent souvent entre eux, le roi fit commuer la peine en celle d'une prison perpétuelle.

Le cardinal Balue fut enfermé dans le château d'Angers, dans une de ces cages dont nous avons déjà parlé, et dont l'invention lui appartenait. Celle de Balue existe encore, et mérite d'être conservée comme un des monumens du règne de Louis XI. Jean Balue resta onze ans renfermé dans cette cage, et n'en sortit, au bout de ce temps, que par les instances et les sollicitations réitérées du pape, qui le réclamait comme membre du sacré collège. Ainsi, tandis que tant d'innocentes victimes de l'arbitraire périssaient dans ce supplice d'invention satanique, un homme qui ne reconnaissait ni souverain, ni patrie, ni religion; un homme qui était le type de la trahison et de la perfidie; qui ne s'était élevé aux honneurs que par les degrés du crime, qui avait dépouillé l'un de ses bienfaiteurs, et fait couler le sang de l'autre, obtint grâce, recouvra sa liberté, et alla intriguer à Rome, où il obtint des dignités et des biens qu'il ne méritait pas. Il mourut à Ancône, en 1491. Sa vie, comme on le voit, était un appendice obligé du récit des crimes de son maître Louis XI.

HISTOIRE DE LA COMTESSE DE CHATEAUBRIANT, JUGÉE ET CONDAMNÉE A MORT PAR SON MARI.

Cette histoire, dont la catastrophe ressemble beaucoup à la scène horrible qui forme le dénouement de celle de Gabrielle de Verger, est encore un triste monument de la jalousie et de la vengeance.

Mademoiselle de Foix, fille de la célèbre maison de ce nom, et sœur du fameux Lautrec, était d'une beauté accomplie; son esprit facile et délicat avait une tournure sérieuse et mélancolique. Dès l'âge de douze ans, elle fut recherchée en mariage par le comte de Châteaubriant, de la maison de Laval, qui la demanda à sa famille, et l'obtint.

En consentant à cette union, la jeune comtesse obéit à sa famille, mais non à son cœur. Elle n'éprouvait aucun penchant pour son mari. Celui-ci était bizarre et jaloux; dès qu'il fut en possession de sa jeune épouse, la regardant comme un trésor qu'on pouvait lui enlever, il s'enferma avec elle dans son château, en Bretagne. Il eut d'elle une fille qui ne fit que redoubler sa passion jalouse et sa surveillance tyrannique.

Un procès l'appela à la cour chevaleresque et galante de François I^{er}. Ce monarque, adorateur idolâtre de la beauté, réunissait à sa cour les femmes les plus remarquables par leurs attraits. Il invita le comte de Châteaubriant à y présenter la sienne, qu'il savait devoir en être un des plus beaux ornemens. Le comte, dont la prévoyante jalousie avait pressenti cette invitation, avait exigé de la comtesse qu'elle ne viendrait point à la cour, quelque instance qu'il lui fit, à moins qu'il ne lui envoyât un petit bracelet qu'elle lui avait fait de ses cheveux blonds. Il promit au roi qu'il manderait à sa femme de venir,

mais qu'il n'espérait pas réussir, parce qu'elle haïssait le grand monde et chérissait la solitude.

Plusieurs seigneurs, pour faire leur cour au roi, se liguèrent contre le comte, pour le déterminer à prendre les mesures propres à satisfaire le désir du monarque. Lautrec souhaitait ardemment voir sa sœur; il entretenait une liaison galante avec une demoiselle charmante qui vivait auprès de la comtesse, et lui servait d'intendante et de compagnie. Cette demoiselle apprit à Lautrec la convention faite entre la comtesse et son mari, et lui envoya en même temps un bracelet qu'elle avait fait des cheveux de sa maîtresse, pareil à celui que le comte avait entre les mains. Lautrec n'eut pas plus tôt le secret du comte, qu'il en fit part au roi, qui engagea les seigneurs qui devaient agir auprès du comte à lui demander une lettre pour sa femme, où il lui ordonnerait de venir à la cour.

Le comte, ne pouvant soupçonner le piège qui lui était tendu, fit ce qu'on lui demanda. Mais quelle fut sa surprise, lorsque, peu de jours après, la comtesse de Châteaubriant parut devant lui. Sa colère fut d'abord sur le point d'éclater; mais Lautrec prévint cet orage en confessant au comte la supercherie dont on avait usé à son égard. Le comte fut convaincu que sa femme avait été surprise; mais cette croyance ne le rassura pas sur les craintes que lui inspirait l'air de la cour. Un noir chagrin s'empara de lui; il regarda comme inévitable, comme certain, le malheur qu'il avait toujours redouté; et, de désespoir, il se retira brusquement dans son château, abandonnant son procès et sa femme.

Alors le roi, de qui le cœur avait été profondément touché des charmes de la comtesse, mit tout en œuvre pour réussir à faire partager le violent amour qu'il éprouvait. La comtesse était naïve comme une recluse qui n'a jamais vu le monde; son amour-propre était flatté des hommages que toute la cour lui rendait: elle ne se dissimulait pas les séductions, les périls qui l'entouraient, mais elle avait la fausse confiance que sa vertu la ferait triompher de tout: elle s'abusait cruellement elle-même. D'un autre côté, son ambitieuse confidente travaillait à la pousser dans l'abîme, en lui mettant incessamment sous les yeux la fortune qui venait s'offrir à elle.

Le roi éprouva d'abord les rigueurs de la comtesse; mais, loin de se rebuter, il dispensa des grâces à ses trois frères, qu'il mit au niveau des plus

grands seigneurs de France, et lui fit gagner à elle-même le grand procès peut-être injuste qui avait attiré son mari à la cour, et sur lequel reposait toute sa fortune.

Cependant le cœur de la comtesse s'engageait insensiblement, et même à son insu. Sa vertu combattit long-temps; enfin elle succomba..... Le défaut d'expérience, la faute que son mari avait faite en l'abandonnant à elle-même, sa trop grande présomption, l'avaient conduite à sa perte.

Elle ne tarda pas à être la maîtresse en titre de François I^{er}, et cette particularité de la cour fut bientôt connue de tout le royaume. Le comte ne tarda pas non plus à être instruit de son infortune. Son chagrin n'en devint que plus poignant encore. Il refusa avec hauteur les dignités que le monarque lui fit offrir. Plus scrupuleux que tant d'autres, il ne voulait pas qu'on pût dire qu'il donnait volontiers les mains à son déshonneur puisqu'il en acceptait le prix. Dans sa douleur, il querellait tout le monde.

Un jour qu'il faisait sentir, d'une manière mortifiante, à un officier subalterne l'infériorité de son grade, il reçut cette réponse: «Nous sommes, vous et moi, ce que le roi nous a faits.» C'est ainsi qu'en mettant en parallèle son grade avec la disgrâce du comte, il lui faisait sentir son déshonneur pour se venger de son mépris.

La comtesse se fut bientôt façonnée à sa nouvelle condition; elle fit pleuvoir les faveurs sur ceux qui s'attachaient à elle.

Le moment du repentir approchait; la guerre appela François I^{er} en Italie: la défaite de Pavie le fit tomber entre les mains de Charles-Quint, son rival de puissance et de gloire.

La comtesse avait perdu son protecteur: tous ses flatteurs l'abandonnèrent; elle resta en proie à toute la haine de la duchesse d'Angoulême, mère du roi, régente du royaume. Abreuvée de chagrins, elle ne vit d'autre refuge que le château de son mari. Elle lui demanda la permission d'aller se jeter à ses pieds. Il consentit à son retour. A peine entrée dans le château, il la fit conduire, sans la voir, dans un appartement tendu de noir, d'où elle n'aurait pas la liberté de sortir. Rien ne put le fléchir. Elle sollicita vainement la grâce de le voir; mais lui, se défiant de l'amour qui était au fond de son cœur, demeura inflexible. Enfin elle lui écrivit une

lettre extrêmement touchante, dans laquelle, après avoir énuméré toutes les raisons qui pouvaient, sinon la justifier, mais la faire excuser, elle continuait: «Mais je ne veux chercher aucune excuse, je vous confesse mon crime, pénétrée de toute l'horreur qu'il m'inspire. Je vous ai offensé cruellement; je vous en demande pardon, en embrassant vos genoux, les yeux baignés de larmes: je suis indigne du titre de votre épouse; regardez-moi comme votre esclave, faites-moi subir le traitement le plus dur, je l'ai mérité, mais ne me confondez pas avec ces femmes nées, ce semble, pour le crime qu'elles commettent sans aucun remords, etc.»

Cette lettre n'amollit pas le cœur du comte; ce cœur était consumé par le désir de la vengeance. Plus d'une fois il aurait trempé ses mains dans le sang de la comtesse, s'il n'eût été retenu par la présence de sa fille, qui le désarmait lorsqu'il s'abandonnait aux transports de sa rage.

L'infortunée captive demanda plusieurs fois la grâce de voir, d'embrasser sa fille. Cet enfant, qui avait près de huit ans, était le portrait frappant de sa mère. Le comte se refusa à cette entrevue. Mais un jour on trompa sa vigilance; on amena l'enfant près de sa mère. Celle-ci l'arrosa de ses larmes, et ne put lui dire que ces mots entrecoupés de sanglots: «Aimez votre père, n'ayez pas pour moi de l'horreur, et ne m'imitiez pas.»

Ce fut la seule entrevue qu'elle eut avec cet enfant. Le comte, d'un endroit où il ne pouvait être vu, venait voir quelquefois la comtesse; sa beauté, qui était encore dans tout son éclat, loin de l'attendrir, redoublait sa fureur, quand il pensait que tant de charmes avaient été possédés par un amant.

Deux événemens vinrent décider du sort de la comtesse. Sa fille, dont les caresses enfantines avaient le don de calmer le comte, fut atteinte d'une maladie qui la mit au tombeau. D'un autre côté, le roi François I^{er} recouvra sa liberté. Le comte craignit que ce prince ne rappelât la comtesse à sa cour. Rien ne retint plus sa jalouse frénésie.

Il entre dans l'appartement de sa femme avec six hommes masqués, et lui dit, l'œil en feu: «*Meurs pour expier ton infamie et la mienne.*— Satisfaites votre fureur, lui dit-elle avec une tendre sérénité, mais ne vous en prenez pas à moi, si l'idée de mon supplice vous persécute après ma mort. Depuis quelques jours, j'ai désespéré de vous fléchir, vous prévenez ma

prière! Toute la grâce que je voulais vous demander était une prompte mort.»

Elle cessa de regarder le comte, et se livra aux ministres de sa cruauté; quatre la tinrent pendant que les deux autres lui ouvrirent les veines des bras et des jambes. Le comte eut l'inhumanité de rester présent jusqu'à ce que les veines de la comtesse fussent taries et qu'elle eût fermé les yeux.

Ce monstre de jalousie se retira ensuite en Angleterre, afin d'être à l'abri des poursuites de la maison de Foix. Plus tard il s'attacha au connétable de Montmorency, qui eut le crédit de faire taire la justice; et François I^{er}, entre les bras d'une nouvelle maîtresse, oublia sans peine la vengeance que lui demandait la mort de la comtesse de Châteaubriant.

Cette tragique histoire a été révoquée en doute par plusieurs historiens. D'autres auteurs l'ont donnée comme vraie. Il ne nous appartient pas de décider ce point. Les faits sont intéressans; nous avons cru ne pas devoir en priver nos lecteurs. Les détails contenus dans ce récit sont extraits d'un manuscrit tiré des archives de Châteaubriant. Ce manuscrit, écrit en latin, en lettres gothiques, avait été confié à Guyot de Pitaval, qui en donna une traduction dans ses *Causes célèbres*.

LE BARON DE SAMBLANÇAY, SURINTENDANT DES FINANCES SOUS FRANÇOIS I^{er}.

Jacques de Beaune, baron de Samblançay, surintendant des finances sous François I^{er}, est un terrible exemple de l'inconstance de la faveur des rois.

Il jouissait d'un immense crédit à la cour; depuis long-temps il administrait les finances à la satisfaction de François I^{er}; ce prince aimait ce vieillard, il l'appelait son père. Tout-à-coup Lautrec laisse perdre le Milanais, et allègue, pour se justifier, qu'il a manqué d'argent, qu'il n'a pas touché les sommes qui lui avaient été destinées.

Ces plaintes retombent sur Samblançay; le roi lui en fait de vifs reproches; Samblançay s'excuse en disant que, le même jour que les fonds avaient été préparés, la reine-mère était venue elle-même à l'épargne, pour lui demander tout ce qui lui était dû de ses pensions et des revenus du Valois, de la Touraine et de l'Anjou, dont elle était douairière, l'assurant «qu'elle avait assez de crédit pour le sauver s'il la contentait, et le perdre s'il la désobligeait.» Le roi ayant mandé sa mère, elle avoua qu'elle avait reçu de l'argent, mais elle nia qu'on lui eût dit que c'étaient les fonds destinés au Milanais.

Alors le malheureux Samblançay fut sacrifié. La haine que lui portait le chancelier Duprat, fortifiée de celle de la reine-mère, consumma sa perte. Il fut jugé par des commissaires, forme de procédure ordinairement usitée quand on voulait immoler des innocents.

Samblançay fut condamné à être pendu au gibet de Montfaucon, en 1527, pour crime de péculat. Il fut long-temps à l'échelle avant d'être

exécuté, espérant toujours sa grâce, mais il l'attendit en vain. Lorsqu'on lui annonça qu'il fallait mourir, il s'écria «J'ai bien mérité la mort pour avoir plus servi les hommes que Dieu.»

Le public, cette fois, fut moins crédule qu'à l'ordinaire. On regarda généralement la mort de Samblançay comme le résultat d'une intrigue de cour.

On lit dans les mémoires d'Amelot de la Houssaie, que «Réné Gentil, premier commis de l'épargne, avait rendu à la reine-mère les quittances qu'elle avait remises à Samblançay, en recevant l'argent de l'armée d'Italie.» Ce fut là peut-être une des causes de son malheur. Du reste, ce Gentil fut puni de cette insigne prévarication; quinze ans après il fut pendu à son tour.

La mémoire de Samblançay fut réhabilitée quelque temps après sa mort; preuve tardive, mais irrécusable, de son innocence.

LE PRÉSIDENT MEYNIER D'OPPÈDE ET L'AVOCAT-GÉNÉRAL GUÉRIN, OU MASSACRES JURIDIQUES DE CABRIÈRES ET MÉRINDOL.

Les Vaudois, sectaires dont la doctrine avait beaucoup de points de ressemblance avec celle qui fut professée plus tard par les chefs de la réformation, occupaient, depuis le douzième siècle, des vallées situées entre la Provence et le Dauphiné. Leurs terres, d'abord en friche et stériles, devinrent productives et fécondes sous leurs mains laborieuses. Leur nombre, très-petit dans les commencemens, s'était multiplié jusqu'à près de dix-huit mille. Leurs mœurs étaient douces et paisibles; ils décidaient entre eux leurs différens. Leurs seigneurs, qu'ils enrichissaient par leurs travaux, loin de se plaindre d'eux, étaient très-satisfaits de les avoir pour vassaux. Enfin, pendant plus de deux siècles, malgré la différence de leur culte, ils jouirent du bonheur qui devrait toujours accompagner une innocente existence. Mais tout-à-coup, au commencement du seizième siècle, la réforme prêchée par Luther vint tirer les Vaudois de l'obscurité qui faisait leur bonheur. Les édits rendus par plusieurs gouvernemens contre les nouveaux hérétiques les condamnaient au feu; les Vaudois furent enveloppés dans cette proscription. Le parlement de Provence, pour manifester son zèle, décerna la peine du bûcher contre dix-neuf des habitans les plus notables du bourg de Mérindol, tous Vaudois, et ordonna que leurs bois seraient coupés et leurs maisons démolies. Cette sentence jeta l'épouvante parmi tous leurs coreligionnaires. Ils députèrent vers le cardinal Sadolet, évêque de Carpentras, pour le conjurer d'intercéder pour eux. Ce digne prélat, dont l'humanité égalait les lumières, plaida leur cause avec tant de zèle, qu'il fit surseoir l'exécution de la sentence. Le roi François I^{er} leur

pardonna, mais à condition qu'ils abjureraient; condition qui ne fut pas, qui ne devait pas être remplie, parce qu'aucun pouvoir sur la terre, excepté celui de la force brutale, n'avait le droit de l'imposer. On ne déracine pas à volonté une croyance dans laquelle on est né.

Irrité de l'opiniâtreté des Vaudois, que le jésuite Maimbourg appelle *une canaille révoltée*, le parlement de Provence, composé d'esprits ardens et fanatiques, résolut de continuer la procédure. Jean Meynier d'Oppède, alors premier président, se distingua surtout par son acharnement.

Les Vaudois s'attroupèrent pour délibérer sur le parti qui leur restait à prendre. D'Oppède, dans de faux rapports adressés au roi, donna à leurs réunions le caractère d'une sédition, et obtint permission d'exécuter l'arrêt qui était suspendu depuis cinq années. Secondé par l'avocat-général Guérin, homme d'une cruauté froide et réfléchie, d'Oppède songea à exécuter sans délai la *sainte* mission qu'il s'était donnée; il fallait des troupes pour cette expédition. D'Oppède et Guérin en prirent, et se mirent à leur tête. Cependant les Vaudois n'étaient point disposés à la révolte, puisqu'ils n'opposèrent aucune résistance et prirent la fuite de tous côtés.

Ayant réuni toutes leurs troupes, les deux magistrats guerriers fondirent en même temps sur tous les villages vaudois, tuèrent tout ce qu'ils rencontrèrent, et brûlèrent les maisons, les granges, les récoltes, les arbres. Les fugitifs étaient poursuivis à la clarté de l'embrasement général. Il ne restait dans le bourg de Cabrières que soixante hommes et trente femmes. Ils se rendent, sous la promesse qu'on leur épargnera la vie; mais à peine se sont-ils rendus qu'on les massacre.

Quelques femmes, réfugiées dans une église, en sont tirées par l'implacable d'Oppède; il les enferme dans une grange à laquelle il fait mettre le feu. «Lorsqu'elles se présentaient à la fenêtre pour se jeter en bas, dit le continuateur de Fleury, on les repoussait avec des fourches, ou on les recevait sur les pointes des hallebardes. Ceux qui se sauvèrent sur les montagnes ne furent pas plus heureux: la faim et les bêtes sauvages les firent périr, parce qu'on leur coupa tous les chemins. On défendit, sous peine de la vie, de leur donner aucun aliment. Ces misérables députèrent vers d'Oppède, pour obtenir de lui la permission d'abandonner leurs biens, et de se retirer la vie sauve dans les pays étrangers. Le baron de la Garde,

quoique aussi cruel que l'autre (d'Oppède), paraissait y consentir; mais le président lui répondit brusquement *qu'il les voulait tous prendre sans qu'aucun s'échappât, et les envoyer habiter aux enfers*. Huit cents personnes périrent dans cette action. On alla ensuite à Lacoste, dont le seigneur avait promis aux habitans qu'il ne leur serait fait aucun dommage, pourvu qu'ils portassent leurs armes dans le château, et qu'ils abattissent les murailles de la ville en quatre endroits. Ces bonnes gens firent ce qui leur était ordonné; mais à l'arrivée du président, les faubourgs furent brûlés et les habitans taillés en pièces, sans qu'il en restât un seul. Les femmes et les filles, qui, pour se dérober à la première furie du soldat, s'étaient retirées près du jardin, dans un château, furent toutes violées et si cruellement traitées, que plusieurs moururent de faim, de tristesse, ou des tourmens qu'on leur fit souffrir. Ceux qui étaient cachés dans Mussi ayant enfin été découverts, éprouvèrent le même sort que les autres; et ceux qui erraient dans les forêts et sur les montagnes désertes cherchaient plutôt la mort que la vie dans leurs retraites, ayant perdu leurs biens, leurs femmes et leurs enfans. Il y eut vingt-deux bourgs ou villages saccagés ou brûlés.»

L'avocat-général Guérin ne fit pas de moindres exploits. Il fit tuer tout ce qu'il rencontra. Un jeune homme de Mérindol ayant excité la compassion des soldats, qui demandaient sa grâce, le sanguinaire magistrat s'écria: *tolle, tolle*; et ce malheureux fut arquebuse.

Le peu de Vaudois qui échappa à la fureur des bourreaux se sauva vers le Piémont. Lorsque les flammes furent éteintes, la contrée, auparavant florissante et peuplée, ne présenta plus qu'une solitude affreuse jonchée de cadavres.

François I^{er} eut horreur de cette épouvantable exécution. L'arrêt auquel il avait donné son consentement portait la mort de dix-neuf hérétiques; et d'Oppède, assisté de Guérin, en avait fait périr plus de quatre mille, hommes, femmes et enfans. Les seigneurs dont les villages et les châteaux avaient été la proie des flammes demandèrent justice au roi, qui, en mourant, recommanda expressément à son fils, Henri II, de faire punir les auteurs de cette barbarie.

Ces scènes d'horreur avaient eu lieu en 1545. Le parlement de Paris fut chargé, en 1551, d'examiner cette affaire, qui fut solennellement plaidée,

pendant cinquante séances consécutives. Le président d'Oppède plaida lui-même sa cause, et le fit d'une manière remarquable. Le crédit de ses nombreux protecteurs fit le reste. Il fut absous.

Il protestait qu'il n'avait fait qu'exécuter les ordres du roi; mais cependant on le soupçonna d'avoir des motifs personnels de haine contre les Vaudois. «Un de ses fermiers, dit Garnier, lui avait dérobé le prix de sa terre, et s'était caché parmi eux. La comtesse de Cental, qui n'était devenue riche que parce qu'elle avait peuplé ses terres d'habitations vaudoises, avait rejeté avec mépris l'offre de sa main. Ce ressentiment secret, qu'il se dissimulait à lui-même, put bien le porter aux atrocités dont il se souilla.»

Quant à l'avocat-général Guérin, il ne fut pas aussi heureux que son complice d'Oppède: traduit aussi devant le parlement de Paris, on lui chercha des crimes, et l'on n'eut pas de peine à lui en trouver. Il fut condamné à être pendu, non pour le massacre de Cabrières et de Mérindol, mais pour plusieurs faussetés, calomnies, prévarications, abus et malversations des deniers du roi et d'autres particuliers, sous couleur et titre de son état de procureur du Roi. Son arrêt fut exécuté à Paris, en 1554, à la grande satisfaction des bons citoyens.

LE COMTE SÉBASTIEN MONTÉCUCULLI, CONDAMNÉ COMME EMPOISONNEUR DU DAUPHIN, FILS DE FRANÇOIS I^{er}.

«Ce procès funeste, dit Voltaire, peut être mis dans la foule des cruautés juridiques que l'ivresse de l'opinion, celle de la passion, et l'ignorance, ont trop souvent déployées contre les hommes les plus innocens.»

Le dauphin François, fils de François I^{er}, jouait à la paume, à Lyon; il but beaucoup d'eau fraîche dans une transpiration abondante; il en résulta une pleurésie, ou une autre maladie du même genre, qui causa la mort du prince. Soudain le vulgaire, toujours crédule et souvent atroce dans ses conjectures, imputa sa mort à un empoisonnement. La cour adopta aussi cette présomption, soit par crédulité, soit par d'autres motifs encore moins excusables.

Bientôt les soupçons s'arrêtèrent sur le comte de Montécuculli, gentilhomme italien, échanson du dauphin, qui jouissait d'une grande faveur, et qui, par cela même, devait avoir beaucoup d'ennemis parmi les courtisans. C'était lui qui avait versé l'eau fraîche qu'avait bue le prince; on l'accusa de l'avoir empoisonné. Ce comte était né sujet de Charles-Quint; il lui avait parlé avant de venir à la cour de France; c'en était assez pour bâtir un complot. On arrêta Montécuculli, et on le mit à la torture.

Ce malheureux, vaincu par la douleur, avoua le crime qu'on lui imputait, et déclara qu'Antoine de Lève et Ferdinand de Gonzague, attachés tous deux à Charles-Quint, l'avaient porté à le commettre.

Outre la nullité d'un aveu arraché dans les tourmens de la question, si l'on apporte sur ce fait historique quelque esprit d'examen, on verra que ce prétendu crime est tout-à-fait dénué de fondement. D'abord Charles-Quint, à qui l'on n'a jamais pu reprocher aucune action qui ressemblât à une telle atrocité, n'avait aucun intérêt à commander l'empoisonnement du dauphin. Outre ce prince, François I^{er} avait deux autres fils, tous deux en âge de lui succéder, et il était lui-même dans la vigueur de l'âge. L'accusation était absurde: Montécuculli n'avait pas plus d'intérêt à la mort du dauphin; il était aimé de ce jeune prince, et attendait de son maître une grande fortune.

Les juges ne voulurent entrevoir aucune de ces raisons: ils avaient mission de trouver un empoisonneur et non de justifier l'accusé: ils condamnèrent Montécuculli. L'arrêt portait que le comte Sébastien Montécuculli, *convaincu* d'avoir empoisonné François, dauphin et duc propriétaire de Bretagne, fils aîné du roi, avec de la poudre d'arsenic sublimé, et de s'être mis en devoir d'empoisonner le roi lui-même, serait traîné sur la claie jusqu'au lieu de la Grenette, où il serait tiré et démembré à quatre chevaux.

Cet arrêt infâme fut exécuté à Lyon en 1536.

On prétendit que, lors de la visite des papiers de Montécuculli, on avait trouvé un traité de l'usage des poisons écrit de sa main, de la poudre d'arsenic sublimé, et le vase de terre rouge dans lequel il avait présenté au dauphin le breuvage qui lui avait donné la mort. Ces allégations après coup ne prouvent rien, surtout quand on sait que de pareils procès se faisaient à huis-clos et par des commissaires dont les noms étaient souvent ignorés du public.

SUPPLICE D'ANNE DUBOURG, CONSEILLER AU PARLEMENT DE PARIS.

Sous le règne de Henri II, lorsque la France était gouvernée par les Guises, on nomma des inquisiteurs qu'on admit pour juges dans les procès extraordinaires que l'on faisait à ceux de la religion prétendue réformée; ces inquisiteurs étaient des prêtres. L'un d'eux, le fameux Mouchy, pour qui l'on inventa le sobriquet de *mouchards* donné aux espions, suborna deux jeunes gens pour déposer que les prétendus réformés avaient fait, le jeudi saint, une assemblée dans laquelle, après avoir mangé un cochon en dérision du sabbat, ils avaient éteint les lampes et s'étaient abandonnés, hommes et femmes, à une prostitution générale. Sur cette déposition, les protestans furent en proie à toutes les rigueurs de la justice ecclésiastique, on institua des chambres ardentes pour les juger, et les flammes des bûchers exécutaient les jugemens.

Ces supplices excitèrent enfin la pitié, et quelques membres du parlement pensèrent que l'église devait plutôt réformer ses abus que faire brûler des hommes.

Au mois d'avril 1559, dans une assemblée qu'on nomme *mercuriale*, les plus savans et les plus modérés du parlement proposèrent d'user de moins de cruautés, et de chercher à réformer l'église. Anne Dubourg appuya surtout cet avis avec chaleur. Un de leurs confrères, sans respect pour son serment de conseiller, qui est de tenir secrètes les délibérations de la cour, sans égards pour l'honneur et l'équité, les dénonça au roi.

Henri II, excité par les Guises qui régnaient sous son nom, se rendit au parlement sans être attendu, le 15 juin 1559. Il était accompagné du cardinal Bertrandi, garde des sceaux, du connétable de Montmorency, et de plusieurs

autres grands officiers de la couronne. Instruit que la délibération roulait sur la conduite à tenir à l'égard des réformés, le roi voulut que l'on continuât à parler en sa présence: c'était un piège tendu à la loyauté des conseillers: plusieurs y tombèrent. Dubourg parla avec plus de véhémence que ses confrères; il montra combien il était affreux de voir régner à la cour l'adultère, la débauche, la concussion, l'homicide, tandis qu'on livrait à la mort des citoyens qui servaient le roi selon les lois, et Dieu selon leur conscience.

Dubourg était un magistrat intègre, homme d'une vie irréprochable, et bon citoyen. Il était diacre, et ses études théologiques l'avaient conduit à adopter l'opinion des réformateurs.

Le roi donna au connétable l'ordre de l'arrêter ainsi que plusieurs autres conseillers qui avaient parlé dans le même sens. Les présidens aux enquêtes, Saint André et Minard, tant pour prouver leur zèle que pour satisfaire leur haine personnelle, poursuivirent la mort d'Anne Dubourg. Comme ce conseiller était diacre, il fut d'abord jugé par l'évêque de Paris du Bellai, assisté de l'inquisiteur Mouchi. Il appela comme d'abus de la sentence de l'évêque, et réclama la faculté d'être jugé par ses pairs. Cette justice lui fut refusée. Il fut jugé successivement à l'officialité de Paris, à celle de Sens et à celle de Lyon, et condamné par toutes les trois à être dégradé et à être livré au bras séculier comme hérétique.

On le mena d'abord à l'officialité; là, étant revêtu de ses habits sacerdotaux, on les lui arracha l'un après l'autre. Après cette cérémonie, on le ramena à la Bastille, et des commissaires du parlement que ses persécuteurs avaient choisis, le condamnèrent à être étranglé et brûlé.

Il entendit son arrêt avec résignation et courage, et dit à ses juges: «Éteignez vos feux, renoncez à vos vices, convertissez-vous à Dieu.» Ce malheureux, victime du fanatisme et de l'iniquité, fut pendu et brûlé dans la place de Grève. Il déclara, à la potence, qu'il mourait serviteur de Dieu, et ennemi des abus de l'église de Rome.

Le supplice d'Anne Dubourg fit plus de prosélytes protestans en un jour que les livres et les prédications n'en avaient fait pendant plusieurs années.

SAINT-JEAN DE LIGOURE,
GENTILHOMME LIMOUSIN,
MEURTRIER DE SA FEMME ET DE SES ENFANS.

De toutes les passions humaines qui enfantent des crimes, la plus vile, la plus ignoble, la moins digne d'excuses, c'est la cupidité. Que d'attentats, que de forfaits inouïs ont été suggérés par la soif de l'or! Elle rend capable de tous les genres de barbarie, étouffe les plus doux sentimens de la nature, en un mot sacrifie tout à elle-même. L'histoire suivante fournira un exemple de plus des étranges excès auxquels peut s'abandonner le cœur humain guidé par l'intérêt.

Au seizième siècle, sous le règne de Henri II, un gentilhomme Limousin, nommé Saint-Jean de Ligoure, jouissait d'une excellente réputation et vivait heureux au sein de sa famille, lorsque le goût de l'alchimie vint tout-à-coup détruire son bonheur domestique et ouvrir la porte de sa maison aux plus grands malheurs; bientôt, par suite de ses spéculations métallurgiques, il fut soupçonné de fabriquer de la fausse monnaie. Ce soupçon donna lieu à des poursuites; le beau-père du gentilhomme fut même arrêté et conduit prisonnier au Châtelet d'Angoulême.

A la nouvelle de l'emprisonnement de son beau-père, Ligoure, en proie à de vives inquiétudes, ne savait à quelle résolution il devait s'arrêter. Il s'adressa au maréchal de Saint-André, comme faisant partie de sa suite, et lui demanda sa protection. Le maréchal la lui promit, s'il était innocent; mais il ajouta que, s'il était coupable du crime de fausse monnaie qu'on lui imputait, il l'abandonnerait à toute la sévérité des lois; cette promesse n'avait rien de rassurant pour Ligoure; elle ne faisait même qu'aggraver sa

position. Torturé par l'inquiétude, il alla trouver un prêtre de sa connaissance, et lui fit part du danger qu'il courait.

Ce prêtre était un homme abominable, tout à fait indigne de son ministère; comme complice de Ligoure pour l'affaire de la fausse monnaie, il était personnellement intéressé à trouver des moyens de soustraire Ligoure aux mains de la justice. On va voir l'infâme projet que conçut son âme horrible. Il conseilla d'abord à Ligoure de passer en pays étranger; mais, pour mettre sa fuite à l'abri de toutes recherches, il fallait, disait ce monstre, que le gentilhomme se débarrassât auparavant de tous ceux de sa famille et de sa maison que les tortures de la question pouvaient forcer de déposer contre lui. «Votre avis me paraît concluant, dit Ligoure; mais, pour le mettre à exécution, il faudrait que je consentisse à massacrer tout ce que j'ai de plus cher au monde.—Et quelle chose y a-t-il sur la terre qui doive nous être plus chère que nous-mêmes? Ne vaut il pas mieux que votre femme et vos enfans meurent innocens, que d'être exposés à causer votre ruine, en vous accusant devant la justice? Vous en ferez ce que bon vous semblera, mais, s'ils demeurent en vie, vous aurez beau quitter la France, vos biens seront confisqués, et vous-même serez livré à la justice en pays étranger, par suite des révélations de votre femme, de vos enfans ou de vos domestiques.»

Ces raisons monstrueuses frappèrent l'esprit de Ligoure, et le prêtre, l'éperonnant par d'autres paroles astucieuses, le décida au forfait horrible qu'il venait de lui conseiller. Le gentilhomme donna les mains à tout ce que cet affreux démon lui inspirait, et celui-ci se chargea de l'exécution du meurtre projeté. En conséquence, il se rendit au château, accompagné d'un individu aussi pervers que lui, et qui était un des domestiques du gentilhomme. Un peu auparavant leur arrivée, les enfans de Ligoure étant occupés à jouer, le plus petit d'entre eux ramassa quelques petites bûchettes, et comme il avait vu que l'on présentait la croix aux mourans, il fit de ses bûchettes autant de croix qu'il y avait de personnes dans la chambre, et les distribua à chacune d'elles; sa mère étonnée de cette idée, lui demanda ce qu'il fallait faire de ces croix. «Gardez-les, dit l'enfant, pour les tenir en main, parce que la mort va bientôt vous assaillir, ainsi que moi et toute la compagnie.»

Cette sorte d'avertissement fit peu d'impression sur la mère; mais elle ne tarda pas à reconnaître tout ce qu'il renfermait de prophétique. Les bourreaux venaient d'entrer dans le château; ils demandent à un petit laquais où se trouve la maîtresse de la maison, lui commandant de se tenir à la porte et de ne laisser entrer personne. Ils montent dans l'appartement, trouvent la mère et les enfans tenant encore à la main les croix de bois, ferment la porte de la chambre, massacrent les enfans en présence de leur mère éplorée: puis le prêtre, s'élançant sur cette malheureuse femme, lui perça le cœur d'un violent coup de dague, et tua aussi une demoiselle qui se trouvait en leur compagnie. Les meurtriers cherchèrent ensuite le petit laquais pour lui faire subir le même sort; mais cet enfant, effrayé des cris qu'il avait entendus, s'était sauvé dans la cave et caché sous un muid. Le ciel semblait le réserver pour servir d'indice d'un si grand forfait et pour dévoiler les circonstances d'un crime aussi épouvantable. Les meurtriers, fâchés que ce petit laquais leur eût échappé, mais certains d'ailleurs qu'il n'était point hors du logis, sortirent, fermèrent la porte et mirent le feu à la maison.

Cependant les paysans du voisinage, apercevant les flammes et la fumée qui sortaient du château de Saint-Jean de Ligoure, accourent de tous côtés. On trouve les portes closes, on heurte, on crie; mais, ne recevant aucune réponse, on enfonce aussitôt les portes. Quel spectacle horrible se présente à tous les regards! Les cadavres des enfans et de leur mère sont là gisans à moitié consumés par les flammes; pour comble d'atrocité, la mère était enceinte, et en découvrant son ventre, on y voit une pauvre créature suffoquée par les flammes. Le petit laquais, entendant le bruit du peuple, et bien sûr du départ des meurtriers, se mit à appeler à son aide; aussitôt la multitude courut à l'endroit d'où partaient ces cris; on rompit la porte de la cave, et l'on mit en liberté ce pauvre enfant plus mort que vif.

Quand il fut un peu revenu de sa terreur, il raconta les principales circonstances de la tragédie qui avait eu lieu dans le château.

On le conduisit ensuite à Limoges, où il fut nourri et entretenu aux frais de la justice, jusqu'à ce que les auteurs d'un tel attentat fussent arrêtés. Le prêtre et son complice n'échappèrent pas long-temps aux recherches de la police; on leur fit leur procès, et ils périrent sur la roue. Quant au gentilhomme, il s'était sauvé à Genève en Suisse, croyant de là braver le glaive de la loi. Mais le roi de France, instruit du crime de Ligoure et du

lieu de sa retraite, le réclama au sénat de Berne, qui donna des ordres pour le faire arrêter et chargea de cette commission un sieur la Renoudie, fugitif de France.

La Renoudie fit si grande diligence et procéda si adroitement, qu'il vint arrêter Ligoure à Lausanne, tout en ayant l'air de venir tout simplement lui faire visite. Le criminel fut incontinent conduit à Berne, d'où l'on envoya en Limousin des magistrats pour faire une enquête à son sujet.

Le roi de France fit plusieurs fois demander par son ambassadeur l'extradition de Ligoure; mais ses démarches à ce sujet furent inutiles. Le sénat de Berne ne voulut pas condescendre à cette demande. Il fit lui-même le procès du criminel, et le condamna à avoir la tête tranchée publiquement.

L'arrêt fut exécuté peu de temps après à Berne, et les pièces du procès furent envoyées au roi de France.

MASSACRE DE LA SAINT-BARTHÉLEMY.

Notre langue manque d'expressions pour caractériser ce monstrueux attentat, qui heureusement est unique dans l'histoire. Quoi de plus horrible, en effet, que de voir un roi faire lâchement assassiner, la nuit, à un signal convenu, une partie de ses sujets qui vient de se ranger sous son obéissance? On conçoit, bien qu'en frémissant d'horreur, l'épouvantable catastrophe connue sous le nom de *Vêpres siciliennes*; c'étaient des vaincus opprimés qui voulaient, d'un seul coup, se débarrasser d'orgueilleux conquérans. Mais qu'un roi qui devrait être le père de tous ses sujets ose, en pleine paix, méditer la mort d'un grand nombre d'entre eux, parce qu'ils n'ont pas la même religion que lui; qu'il emploie la plus perfide dissimulation pour les attirer dans un piège infâme; qu'il s'efforce d'endormir leur défiance par de faux semblans d'amitié; et que, profitant de l'heure du sommeil, il lance dans leurs maisons fermées ses satellites avides de carnage; qu'il seconde lui-même leur fureur, en versant de ses mains royales le sang des malheureux protestans; on ne peut attribuer de tels excès qu'à la plus furieuse démence ou à la plus profonde scélératesse.

Les protestans de France venaient de faire leur paix avec Charles IX. Ce jeune roi, soumis à toutes les volontés de sa mère, Catherine de Médicis, n'opposa aucune résistance au projet infernal qu'elle avait formé de détruire les chefs de ce parti redoutable. Tout fut concerté, les pièges furent tendus; on proposa aux protestans des conditions avantageuses. L'amiral de Coligny, fatigué de la guerre civile, les accepta avec autant de confiance que d'empressement. Charles IX, pour ôter tout sujet de soupçon, donna sa sœur en mariage au jeune Henri de Navarre. Trompée par des apparences aussi séduisantes, Jeanne d'Albret vint à la cour, avec son fils, l'amiral de

Coligny, et tous les chefs des protestans. Le mariage fut célébré avec pompe; toutes les manières obligeantes, toutes les assurances d'amitié, tous les sermens furent prodigués par le roi et par son astucieuse mère; on ne s'occupa pendant plusieurs jours que de fêtes, de jeux et de mascarades.

Enfin une nuit, la veille de la Saint Barthélemy, au mois d'août 1572, l'ordre du massacre fut donné à minuit. On fit sonner le tocsin à Saint-Germain l'Auxerrois; et, peu après, la grosse cloche du Palais, que l'on ne sonnait que dans les grandes réjouissances, répondit à ce signal horrible. Toutes les maisons des protestans furent forcées et ouvertes en même temps.

Quelques jours auparavant, Coligny sortant du Louvre avait reçu un coup d'arquebuse qui l'avait blessé au bras gauche et à la main droite. «Voilà, s'était écrié l'amiral, voilà le fruit de ma réconciliation avec le duc de Guise.» Le roi de Navarre, le prince de Condé, se plaignirent au roi de cet attentat. Charles IX affecta une douleur extrême, fit rechercher les coupables, et donna le nom de père à Coligny. «Mon père, lui dit-il, la blessure est pour vous, et la douleur pour moi.» Tel était le langage qu'il tenait à la veille du massacre des protestans.

L'amiral était logé dans la rue de Bétizi, dans une maison qui depuis fut une auberge sous le nom d'hôtel Saint-Pierre.

Une troupe d'assassins, à la tête desquels était un certain Besme, bohémien, domestique de la maison de Guise, entra l'épée à la main et trouva l'amiral de Coligny assis dans un fauteuil. Il lui dit: «Est-ce toi qui es Coligny?—C'est moi-même, répondit l'amiral. Jeune homme, poursuivit le héros, d'un air calme et tranquille, et lui montrant ses cheveux blancs, tu devrais respecter mes cheveux blancs: mais fais ce que tu voudras, tu ne peux m'abréger la vie que de quelques jours.» Besme Bianowitz plongea son épée dans le sein de l'amiral, et lui donna un coup de revers sur le visage. On rapporte que Coligny, se sentant frappé, s'écria: «Au moins, si je périssais par la main d'un homme de cœur, et non par celle d'un misérable valet!»

Les lecteurs, amis des beaux vers, nous sauront gré de leur remettre sous les yeux ceux de la Henriade où se trouve si bien peinte l'héroïque mort de Coligny:

Le héros malheureux, sans armes, sans défense,
Voyant qu'il faut périr et périr sans vengeance,
Voulut mourir du moins comme il avait vécu,
Avec toute sa gloire et toute sa vertu.
Déjà des assassins la nombreuse cohorte
Du salon qui l'enferme allait briser la porte!
Il leur ouvre lui-même et se montre à leurs yeux
Avec cet œil serein, ce front majestueux,
Tel que, dans les combats, maître de son courage,
Tranquille, il arrêta ou pressait le carnage,
A cet air vénérable, à cet auguste aspect,
Les meurtriers surpris sont saisis de respect,
Une force inconnue a suspendu leur rage.
«Compagnons, leur dit-il, achevez votre ouvrage,
Et de mon sang glacé souillez ces cheveux blancs,
Que le sort des combats respecta quarante ans;
Frappez, ne craignez rien; Coligny vous pardonne;
Ma vie est peu de chose, et je vous l'abandonne...
J'eusse aimé mieux la perdre, en combattant pour
vous.»

Ces tigres, à ces mots, tombent à ses genoux;
L'un, saisi d'épouvante, abandonne ses armes;
L'autre embrasse ses pieds qu'il trempe de ses
larmes,

Et de ses assassins ce grand homme entouré
Semblait un roi puissant de son peuple adoré.
Besme, qui dans la cour attendait sa victime,
Monte, accourt, indigné qu'on diffère son crime;
Des assassins trop lents il veut hâter les coups;
Aux pieds de ce héros il les voit trembler tous.
A cet objet touchant lui seul est inflexible,
Lui seul, à la pitié toujours inaccessible,
Aurait cru faire un crime et trahir Médicis
Si du moindre remords il se sentait surpris.
A travers les soldats il court d'un pas rapide:
Coligny l'attendait d'un visage intrépide;
Et bientôt dans le flanc ce monstre furieux

Lui plonge son épée en détournant les yeux,
De peur que d'un coup d'œil cet auguste visage,
Ne fit trembler son bras et glaçât son courage.
Du plus grand des Français tel fut le triste sort,
On l'insulte, on l'outrage encore après sa mort;
Son corps, percé de coup, privé de sépulture,
Des oiseaux dévorans fut l'indigne pâture;
Et l'on porta sa tête aux pieds de Médicis,
Conquête digne d'elle et digne de son fils.

Le jeune Henri, duc de Guise, qui fut depuis assassiné à Blois, était à la porte de la maison de Coligny, attendant la fin de l'assassinat, et cria tout haut: *Besme, cela est-il fait?* Besme jeta le corps de l'amiral par la fenêtre après l'avoir traîné jusque là par les pieds. Coligny tomba aux pieds du duc de Guise, qui eût l'infamie de frapper du pied le corps de ce grand homme expirant, et de le livrer à la populace, qui le mit en pièces. Besme, lui ayant marché sur le corps, dit à la troupe d'assassins qu'il avait sous ses ordres: C'est bien commencer; allons continuer notre besogne!

Le cadavre de l'amiral fut exposé pendant trois jours à la fureur populaire, et enfin pendu par les pieds au gibet de Montfaucon, où Charles IX alla le voir, répétant, dit-on, le mot de Vitellius, «Qu'un ennemi mort n'a rien d'horrible, et ne sent pas mauvais.» Un Italien ayant coupé la tête de l'amiral, pour la porter à Catherine de Médicis, cette princesse la fit embaumer et l'envoya à Rome.

Cependant tous les amis de Coligny étaient attaqués dans Paris, hommes, enfans, tout était massacré sans distinction; toutes les rues étaient jonchées de corps morts. Quelques prêtres, tenant un crucifix d'une main et une épée de l'autre, couraient à la tête des meurtriers, et les encourageaient au nom de Dieu, à n'épargner ni parens, ni amis.

Le maréchal de Tavannes, soldat ignorant et superstitieux, qui joignait le fanatisme religieux à la haine politique, courait à cheval dans Paris, criant aux soldats: «Du sang! du sang! La saignée est aussi salutaire dans le mois d'août que dans le mois de mai.»

Le palais du roi fut un des principaux théâtres du carnage, car le prince de Navarre logeait au Louvre et tous ses domestiques étaient protestans.

Quelques-uns d'entre eux furent tués dans leurs lits avec leurs femmes; d'autres s'enfuyaient tout nus, et étaient poursuivis par les soldats sur les escaliers de tous les appartemens du palais, et même jusqu'à l'antichambre du roi. La jeune femme de Henri de Navarre, éveillée par cet affreux tumulte, craignant pour son époux et pour elle-même, saisie d'horreur et à demi morte, sauta brusquement de son lit pour aller se jeter aux pieds du roi son frère. A peine eut-elle ouvert la porte de sa chambre, que quelques-uns de ses domestiques protestans coururent s'y réfugier. Les sicaires entrèrent sur leurs pas, et les poursuivirent en présence de la princesse. Un d'eux, qui s'était caché sous son lit, y fut tué, deux autres furent percés de coups de hallebarde à ses pieds; elle fut elle-même couverte de sang.

Laissons parler cette princesse elle-même. Voici ce qu'elle dit, dans ses mémoires, sur les horreurs de la nuit de la Saint-Barthélemy: «Lorsque j'étais le plus endormie, voici un homme frappant des pieds et des mains à la porte, criant: *Navarre, Navarre!* Ma nourrice, pensant que c'était le roi mon mari, court vite à la porte; c'était un gentilhomme, nommé M. de Téjan, qui avait un coup d'épée dans le coude, un coup de hallebarde dans le bras, et qui était encore poursuivi par quatre archers, qui entrèrent tous après lui dans ma chambre. Lui, voulant se garantir, se jeta sur mon lit. Moi, sentant ces hommes qui me tenaient, je me jette à la ruelle; et lui, après moi, me tenant toujours au travers le corps, nous criions tous les deux et étions aussi effrayés l'un que l'autre. Enfin Dieu voulut que M. de Nançai, capitaine des gardes, y vint, qui, me trouvant en cet état, encore qu'il y eût de la compassion, ne put se tenir de rire. Ayant changé de chemise, parce que j'étais toute couverte de sang, et m'étant fait jeter un manteau de nuit, je passai à l'appartement de madame de Lorraine, ma sœur. Entrant dans l'antichambre, un gentilhomme nommé Bourse, se sauvant des archers qui le poursuivaient, fut percé d'un coup de hallebarde à trois pas de moi.»

Un jeune gentilhomme, favori de Charles IX, le comte de La Rochefoucauld, avait passé la soirée avec le roi. Celui-ci éprouva quelques remords, et fut touché d'une sorte de compassion pour lui; il lui dit deux ou trois fois de ne point retourner chez lui, et de coucher dans sa chambre. Mais La Rochefoucauld répondit qu'il voulait aller trouver sa femme. Le roi ne l'en pressa pas davantage, et dit: Qu'on le laisse aller; je vois bien que Dieu a résolu sa mort. Ce jeune homme fut massacré deux heures après.

Le comte de Téligny, qui venait d'épouser la fille de l'amiral, périt aussi sous les coups des assassins. Il avait un visage si agréable et si doux, que les premiers qui étaient venus pour le tuer s'étaient laissés attendrir à sa vue; mais d'autres plus féroces le massacrèrent. Antoine de Clermont-Resnel, se sauvant en chemise, fut égorgé par le fils du fameux baron des Adrets, et par son propre cousin Bussy-d'Amboise. Le marquis de Pardaillan tomba à côté de lui. Guerchi se défendit long-temps dans la rue, et tua plusieurs meurtriers avant de succomber sous le nombre; mais le marquis de Lavardin n'eut pas le temps de tirer l'épée.

Parmi les autres victimes notables de la Saint-Barthélemy, on doit citer le célèbre sculpteur et architecte Jean Goujon, protestant, qui fut tué d'un coup de carabine, pendant qu'il travaillait aux magnifiques bas-reliefs dont il a orné le Louvre. Le savant Ramus ou La Ramée, professeur distingué au collège royal, fut jeté par une fenêtre du collège de Presle, dont il était principal.

Il y en eut fort peu qui échappèrent à ce massacre général. Parmi ceux-ci, la délivrance du jeune La Force a quelque chose de miraculeux. C'était un enfant de dix ans. Son père, son frère aîné et lui, furent arrêtés en même temps par les soldats du duc d'Anjou. Ces meurtriers tombèrent sur tous les trois à la fois, et les frappèrent au hasard. Le père et les enfans, couverts de sang, tombèrent à la renverse les uns sur les autres. Le plus jeune, qui n'avait reçu aucun coup, contrefit le mort, après avoir eu la prudence de s'écrier: *Je suis mort*. Il se laissa tomber entre son père et son frère, dont il reçut les derniers soupirs. Les meurtriers, les croyant tous morts, s'en allèrent en disant: «Les voilà bien tous trois.» Quelques malheureux vinrent ensuite dépouiller les corps; il restait un bas de toile au jeune La Force; un marqueur du jeu de paume du Verdelet voulut avoir ce bas de toile; il s'amusa à considérer le corps de ce bel enfant: «Hélas! dit-il, c'est bien dommage, celui-là n'est qu'un enfant, que peut-il avoir fait?» Ces paroles de compassion engagèrent le petit La Force à lever doucement la tête et à lui dire à voix basse: «Je ne suis pas encore mort.» Ce pauvre homme lui répondit: «Ne bougez, mon enfant; ayez patience.» Sur le soir, il le vint chercher, et lui dit: «Levez-vous, ils n'y sont plus.» Puis il lui mit sur les épaules un méchant manteau. Comme il le conduisait, quelqu'un des bourreaux lui demanda: «Qui est ce jeune garçon?—C'est mon neveu, répondit-il, qui s'est enivré; vous voyez comme il s'est accommodé! Je m'en

vais bien lui donner le fouet.» Enfin le pauvre marqueur le mena chez lui et lui demanda trente écus pour sa récompense. De là le jeune La Force se fit conduire, déguisé en gueux, jusqu'à l'arsenal, chez le maréchal de Biron, son parent, grand-maître de l'artillerie; on le cacha quelque temps dans la chambre des filles; enfin, sur le bruit que la cour le faisait chercher pour s'en débarrasser, on le fit sauver en habit de page sous le nom de Beaupin. Cet enfant fut depuis le maréchal de La Force, et vécut quatre-vingt cinq ans.

Jean de Beaumanoir, marquis de Lavardin, depuis maréchal de France, était allé passer la nuit avec la veuve d'un conseiller, bonne catholique et dame de charité de sa paroisse; il resta caché chez elle pendant trois jours, au bout desquels elle l'emmena habillé en fille et comme sa chambrière, à sa terre située à douze lieues de Paris.

Cependant plusieurs de ces infortunées victimes, échappées au fer des bourreaux, fuyaient du côté de la rivière. Quelques-uns la traversaient à la nage pour gagner le faubourg Saint-Germain. Charles IX les aperçut de sa fenêtre qui avait vue sur la rivière, et ce jeune monstre tira sur eux avec une carabine. Voici ce que Brantôme ne fait pas difficulté d'avouer dans ses Mémoires: «Quand il fut jour, le roi mit la tête à la fenêtre de sa chambre, et voyant aucuns dans le faubourg Saint-Germain qui se remuaient et se sauvaient, il prit une grande arquebuse de chasse qu'il avait, et en tirait tout plein de coups à eux, mais en vain, car l'arquebuse ne tirait pas si loin; incessamment criait: «*Tuez, tuez.*» Catherine de Médicis, conservant un front calme au milieu de ce carnage, regardait du haut d'un balcon ces scènes d'horreur, enhardissait les assassins et riait d'entendre les cris des mourans. Ses filles d'honneur descendirent dans la rue avec une curiosité effrontée, digne des abominations de ce siècle; elles contemplèrent le corps dépouillé d'un gentilhomme nommé Soubise, qui avait été soupçonné d'impuissance, et qui venait d'être massacré sous les fenêtres de la reine.

Pour justifier cet horrible massacre, le roi alla au parlement accuser l'amiral de Coligny d'une conspiration, et le parlement rendit un arrêt contre le mort, par lequel il ordonna que son cadavre, après avoir été traîné sur une claie, serait pendu en Grève, ses enfans déclarés roturiers et incapables de posséder aucune charge, sa maison de Châtillon-sur-Loing rasée, les arbres coupés, etc., et que tous les ans on ferait une procession le jour de la Saint-Barthélemy, pour remercier Dieu de la découverte de la conspiration, à

laquelle l'amiral n'avait pas songé. Malgré cet arrêt, la fille de l'amiral, veuve de Téligny, épousa peu de temps après le prince d'Orange.

Quelques années auparavant, le parlement avait mis à prix la tête de Coligny. «Il est impossible de savoir, dit Voltaire, s'il est vrai que l'on envoya la tête de l'amiral à Rome. Ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'il y a à Rome, dans le Vatican, un tableau où est représenté le massacre de la Saint-Barthélemy avec ces paroles: *Le pape approuve la mort de Coligny.*»

Le jeune Henri de Navarre, depuis Henri IV, fut épargné, moins par compassion que par politique; il fut retenu prisonnier jusqu'à la mort du roi, comme caution de la soumission des protestans. Quelque temps avant la Saint-Barthélemy, Jeanne d'Albret, mère d'Henri IV, était morte presque subitement. Le bruit courut alors qu'elle avait été empoisonnée par l'odeur d'une paire de gants de senteur, que lui avait vendue René, Italien, grand scélérat, et parfumeur attaché à la cour de Catherine de Médicis. Quoique cette opinion ne fût pas ridicule, il paraît qu'elle était fausse. Le corps de la princesse fut ouvert, et les chirurgiens rapportèrent qu'ils n'y avaient point trouvé de marques de poison.

Le massacre de la Saint-Barthélemy ne se borna pas à la ville de Paris. Les mêmes ordres de la cour furent envoyés à tous les gouvernemens des provinces de France. Le massacre s'exécuta dans plusieurs villes, entre autres à Lyon et à Toulouse, où le parti des Guises dominait. Dans cette dernière ville, le 3 septembre, on fit arrêter tous les religionnaires qui n'avaient pas pris la fuite, et on les entassa dans les prisons de la Conciergerie; sur des ordres secrets de la cour, sept à huit assassins, armés de haches et de coutelas, furent introduits dans les prisons, le 4 octobre, avant le lever du soleil, se firent amener, l'un après l'autre, tous les prisonniers qui y étaient rassemblés, et les massacrèrent impitoyablement sur les degrés du palais, au nombre de trois cents environ, parmi lesquels se trouvaient trois conseillers au parlement, deux conseillers au sénéchal et plusieurs autres personnes de distinction. Après cette sanglante exécution, on dépouilla entièrement les cadavres des malheureuses victimes, et on les laissa tout nus pendant deux jours, exposés à la vue du peuple, excepté les trois conseillers au parlement, qui, revêtus de leurs robes rouges, furent pendus à l'ormeau du palais. Deux jours après on creusa des fosses dans la cour de la sénéchaussée, située dans le voisinage, et on y jeta pêle-mêle

toutes les victimes, après qu'on eut saccagé leurs maisons et celles des autres religionnaires.

Mais, dans un grand nombre de villes, les chefs catholiques s'opposèrent à l'exécution de ces ordres sanguinaires. Parmi ces hommes courageux, on doit citer le comte de Tende, en Provence; Gordes, de la maison de Simiane, en Dauphiné; Saint-Hérem, en Auvergne; Charni, de la maison de Chabot, en Bourgogne; La Guiche, à Mâcon; le brave d'Ortez, à Bayonne; Villars, consul de Nîmes.

«On attribue communément les forfaits de Catherine de Médicis, dit Saint-Foix, à l'ambition de gouverner, et à l'embarras où elle se trouvait entre les Guises et les chefs du parti calviniste; pour moi, continue-t-il, après avoir lu, examiné et discuté tout ce qui a été écrit pour et contre, je pense que, formée pour brouiller et détruire, il en était de son âme comme d'un être infecté dans son germe, et qui devint un fléau; qu'une autorité sans trouble ne l'eût point flattée; qu'elle ne se plaisait qu'au milieu des orages, et qu'elle aurait semé la discorde et la division dans la cour la plus tranquille et la plus soumise. Rien ne dévoile mieux toute l'horreur de son caractère, que l'éducation de ses enfans. Elle voulait que des combats de coqs, de chiens et d'autres animaux, fussent une de leurs récréations ordinaires. S'il y avait quelque exécution considérable à la Grève, elle les y menait. Et, pour les rendre aussi lascifs que sanguinaires, elle donnait de temps en temps de petites fêtes, où ses filles d'honneur, les cheveux épars, couronnées de fleurs, servaient à table à demi nues. Charles IX, avec le caractère le plus impétueux, avait d'ailleurs de grandes qualités; l'éducation le pervertit entièrement. Papire Masson rapporte qu'un des grands plaisirs de ce prince était de montrer son adresse à abattre d'un seul coup la tête des ânes et des cochons qu'il rencontrait dans son chemin, en allant à la chasse; et qu'un jour, Lansac, un de ses favoris, l'ayant trouvé l'épée à la main contre son mulet, lui demanda gravement: Quelle querelle est donc survenue entre sa majesté très-chrétienne et mon mulet?

«Catherine de Médicis, les Guises, le chancelier de Birague et les Gondis étaient des étrangers qui gouvernaient le royaume: ils formèrent et dirigèrent le complot du massacre de la Saint-Barthélemy. Il me semble, ajoute Saint-Foix, qu'on doit en reprocher un peu moins l'horreur à notre

nation, que celle des proscriptions aux Romains; Sylla et Auguste étaient Romains.»

Quoi qu'il en soit, environ soixante-dix mille Français furent égorgés au sein de la capitale, sans compter ceux qui furent assassinés dans les provinces, ceux qui périrent les armes à la main, et les protestans immolés au massacre de Vassy, qui avait été comme le prélude de celui de la Saint-Barthélemy.

Enfin, quoique de fanatiques historiens aient été les apologistes de cette infernale journée, quoiqu'on ait loué à Rome le zèle pieux de Charles IX, et le terrible exemple qu'il avait fait, disait-on, des hérétiques; quoique le cardinal Baronius ait dit que cette action était nécessaire; quoique le parlement de Paris ait ordonné alors une procession annuelle en mémoire de cette exécution; quoique le pape Grégoire XIII (Buoncompagno) ait été transporté de la joie la plus vive lorsqu'il en reçut la nouvelle, et en ait fait rendre grâce à Dieu; il n'en est pas moins vrai qu'aujourd'hui il n'est plus qu'une opinion sur cette infâme journée; on ne se la rappelle qu'avec une horreur profonde; l'on s'indigne, et l'on tremble pour l'humanité, quand on voit la dissimulation, jointe au fanatisme et à la cruauté, produire de si grands attentats.

Cette Saint-Barthélemy, au moyen de laquelle on croyait extirper toutes les causes de troubles, n'eut pas même l'avantage de produire l'effet qu'on s'en était promis. La guerre civile éclata de nouveau avec plus de fureur; les protestans échappés au massacre coururent à la vengeance. Ils combattirent avec ce désespoir qui fait acheter chèrement le triomphe aux vainqueurs.

ANNIBAL COCONAS.

Cet Annibal Coconas, gentilhomme piémontais, exerça les plus affreuses cruautés sur les calvinistes, pendant l'horrible massacre de la Saint-Barthélemy. Voici ce qu'en disait Charles IX, peu de jours avant de mourir:

«Coconas était un gentilhomme railleur et brave, mais méchant, voire un des plus méchans qui fust en mon royaume. Il me souvient lui avoir ouï dire entre autres choses, se vantant de la Saint-Barthélemy, qu'il avait racheté des mains du peuple jusqu'à trente huguenots, pour avoir le contentement de les faire mourir à son plaisir, qui était de leur faire renier leur religion, sous la promesse de leur sauver la vie; ce qu'ayant fait, il les poignardait et faisait languir et mourir à petits coups, cruellement.»

Coconas ayant été accusé d'avoir voulu, avec La Mole, enlever le duc d'Alençon, pour le mettre à la tête des rebelles, fut mis en jugement et condamné à avoir la tête tranchée; ce qui fut exécuté à Paris en 1574. Sa mémoire fut réhabilitée deux ans après, circonstance qui semblerait prouver que son crime n'était pas bien avéré.

Saint-Foix rapporte, d'après les *Mémoires de Nevers*, que Henriette de Clèves, femme de Louis de Gonzague, duc de Nevers, alla elle-même enlever de nuit la tête de Coconas, son amant, qu'on avait exposée sur un poteau dans la place de Grève, et la porta à l'hôtel de Nesle, où elle faisait sa résidence; qu'elle la fit soigneusement embaumer, et la garda long-temps dans l'armoire d'un cabinet, derrière son lit. Ce même cabinet fut arrosé des larmes de sa petite-fille, Marie Louise de Gonzague de Clèves, dont l'amant, le grand-écuyer Cinq-Mars, eut la même destinée que Coconas.

ASSASSINAT DES GUISES.

Dans les guerres civiles, il est bien rare que les bourreaux ne deviennent victimes à leur tour. Le parti le plus puissant commence par décimer tous les autres, et lorsque son triomphe est assuré, il finit par se décimer lui-même. L'histoire de nos longs troubles révolutionnaires en est une preuve encore toute palpitante.

Les Guises avaient été les plus ardents promoteurs de la Saint-Barthélemy: ils devaient périr sous les coups de l'un de leurs complices, le duc d'Anjou, depuis Henri III. Déjà François de Guise avait succombé devant Orléans sous le poignard de Poltrot. Son fils Henri de Guise, quoique appelé à jouer un plus grand rôle, lui fut néanmoins inférieur; mais, comme son père, il périt par un lâche assassinat.

Henri de Guise, chef de la Ligue, était à l'apogée de sa puissance, et touchait peut-être au moment de placer sur son front la couronne de France.

Voici quel était son plan: offrir au roi sa démission de lieutenant-général du royaume; demander à se retirer, afin d'obtenir des états l'épée de connétable; alors, devenu maître de toutes les forces du royaume, déposer Valois et l'enfermer dans un couvent. Le cardinal de Guise, son frère, jurait qu'il ne voulait pas mourir *avant d'avoir mis et tenu la tête de ce tyran entre ses jambes, pour lui faire la couronne avec la pointe d'un poignard*. «C'était un propos de famille, dit M. de Chateaubriand. Madame de Montpensier portait suspendus à son côté des ciseaux d'or *pour faire, disait-elle, la couronne monachale à Henri, quand il serait confiné dans un cloître*. Cette femme ne pardonna jamais à Henri III, ou des faveurs offertes et dédaignées, ou quelques paroles échappées à ce monarque sur des infirmités secrètes. Ces petits détails seraient peu dignes de la gravité des fastes de

l'espèce humaine, si, en France, l'histoire de l'amour-propre n'était trop souvent liée à celle des crimes.»

Au moment où ce projet allait recevoir son exécution dans les états assemblés à Blois, Henri III se réveilla. Mais laissons parler le grand écrivain qui vient d'être cité; il peint cette période de notre histoire comme s'il l'eût vue de ses propres yeux. «Henri III, dit-il, se conduisit avec une profondeur de dissimulation qui ne semblait plus possible dans une âme aussi énervée et un homme aussi avili. Il commença par habituer le cardinal de Guise à venir fréquemment au château, sous le prétexte de lui parler du maréchal de Matignon. Le roi voulait maintenir ce maréchal en sa charge de lieutenant-général en Guyenne; le cardinal de Guise, qui désirait obtenir cette charge pour lui-même, poussait les états à demander le rappel de Matignon. Le roi flattait doublement les passions du cardinal, en s'adressant à lui pour modérer les états, et en lui laissant l'espérance d'obtenir la place qu'il ambitionnait.

«Henri feignit ensuite un redoublement de ferveur; il fit construire au-dessus de sa chambre de petites cellules, afin d'y loger des capucins, résolu qu'il était, disait-il, de quitter le monde et de se livrer à la solitude. *En un temps où il s'agissait de sa vie et de sa couronne, il paraissait à vue presque privé de mouvement et de sentiment.* Il écrivit de sa propre main un mémoire *pour faire dépêcher des paremens d'autels et autres ornemens d'église aux capucins.* Le duc de Guise fut tellement trompé à ces marques d'une imbécile faiblesse, qu'il ne voulait croire à aucun projet du roi. *Il est trop poltron,* disait-il à la princesse de Lorraine; *il n'oserait,* disait-il à la reine-mère, qui semblait l'avertir, en conseillant peut-être sa mort.

«Henri régla d'avance tout ce qu'il ferait dans la semaine de Noël, semaine qu'il avait fixée pour la catastrophe, y compris le vendredi, jour auquel il annonçait un pèlerinage à Notre-Dame de Cléry. Les plus zélés serviteurs de ce prince, le voyant se livrer à ces soins, et le croyant sincère, désespéraient de sa sûreté. De même que le duc de Guise recevait de continuels renseignemens des desseins du roi, Henri ne cessait d'être averti des machinations du duc de Guise: le duc d'Épernon lui en mandait les détails dans ses lettres, et ce qu'il y a de plus étrange, le duc de Mayenne et le duc d'Aumale étaient au nombre des dénonciateurs; l'un dépêcha à Blois un gentilhomme, et le second sa femme, pour instruire le roi de tout. On ne

saurait douter de ce fait, puisque Henri III le relate dans sa déclaration publique de février 1589 contre le duc de Mayenne. Il affirme que ce duc lui avait fait dire que, s'il ne venait pas lui-même révéler le crime projeté de son frère, c'est qu'étant à Lyon, il craignait de ne pouvoir arriver assez tôt; ce fait est encore confirmé par le duc de Nevers, dans son traité *de la prise des armes*. Et pourtant, malgré la déclaration d'Henri III, la ligue, faute de mieux, mit Mayenne à sa tête. Ce même Mayenne avait refusé d'entrer dans les complots contre la vie du roi, notamment dans celui qui devait être exécuté le jour du service funèbre de la reine d'Écosse, et il avait voulu une fois se battre contre son frère le duc de Guise.

«Quant à la duchesse d'Aumale, elle s'était engagée, dès la naissance de la ligue, à avertir le roi de tout ce qui se tramerait contre lui; malheureusement Villequier, qui trahissait Henri III, avait souvent reçu les confidences de cette femme. Le 10 de novembre 1588, elle écrivit à la reine-mère; Catherine envoya chercher son fils, qui lui dépêcha Miron, son médecin, pour prendre ses ordres. «Dites au roi, répondit-elle, que je le prie de descendre dans mon cabinet, pour ce que j'ai chose à lui dire qui importe à sa vie, à son honneur et à son état.» Le roi descendit, accompagné d'un de ses familiers et de Miron. Catherine et son fils se retirèrent dans l'embrasure d'une fenêtre; quand le roi sortit, les deux témoins, qui se tenaient à l'écart à l'autre bout du cabinet, entendirent la reine-mère prononcer distinctement ces paroles: «Monsieur mon fils, il s'en faut dépêcher; c'est trop long-temps attendre; mais donnez si bon ordre que vous ne soyez plus trompé comme vous le fûtes aux barricades de Paris....»

«On remarqua que le duc, qui avait eu connaissance de la conférence, se promena plus de deux heures à pas agités, en donnant des marques d'impatience, au milieu des *pages* et des *laquais*, sur la terrasse du donjon du château, appelée la Perche-au-Breton.

«Ce château de Blois était joint à la ville par un chemin pratiqué dans le roc, vaste édifice où était empreinte la main de divers siècles, depuis les bâtisses féodales des Châtillons et la tour du Château-Renaud, jusqu'aux ouvrages demi-grecs et demi-gothiques de Louis XII, de François I^{er} et de ses successeurs; c'est là qu'eut lieu une des catastrophes les plus tragiques de l'histoire.

«Trois jours avant, le *Balafré* avait invité à souper le cardinal son frère, l'archevêque de Lyon, le président de Neuilly, La Chapelle-Marteau, prévôt des marchands de Paris, et Mendreville, tous de sa faction. Le duc, par un de ces pressentimens vagues qui avertissent du péril, avait quelque intention de faire un voyage à Orléans; il dit à ses convives qu'on l'avertissait d'une entreprise du roi sur sa personne, et il leur demanda conseil.

«L'archevêque de Lyon s'éleva avec force contre tout projet de retraite; c'était, selon lui, manquer une occasion qui ne se retrouverait jamais, après avoir eu le bonheur d'avoir fait convoquer les états, et d'y avoir réuni tant de membres de la Sainte-Union; il soutint que le duc de Guise disposait du tiers-état, du clergé et de plus du tiers des membres de la noblesse. Le président de Neuilly était tout alarmé; La Chapelle-Marteau prétendait qu'il n'y avait rien à craindre; mais Mendreville déclara, en jurant, que l'archevêque de Lyon parlait du roi comme d'un prince sensé et bien conseillé; mais que le roi était un fou, qu'il agirait en fou; qu'il n'aurait ni appréhension, ni prévoyance; que s'il avait conçu un dessein, il l'exécuterait mal ou bien; qu'ainsi il se fallait lever en force devant lui, ou qu'autrement il n'y avait nulle sûreté.

«Le duc de Guise trouva que Mendreville avait plus raison qu'eux tous, mais il ajouta: «Mes affaires sont réduites en tels termes, que, quand je verrais entrer la mort par la fenêtre, je ne voudrais pas sortir par la porte pour la fuir.»

«Le roi, de son côté, avait assemblé son conseil, composé des seigneurs de Rieux, d'Alphonse Ornano et des secrétaires d'état. «Il y a long-temps, leur dit-il, que je suis sous la tutelle de messieurs de Guise. J'ai eu dix mille argumens de me méfier d'eux, mais je n'en ai jamais eu tant que depuis l'ouverture des états. Je suis résolu d'en tirer raison, mais non par la voie ordinaire de justice, car M. de Guise a tant de pouvoir dans ce lieu, que si je lui faisais faire son procès, lui-même le ferait à ses juges. Je suis résolu de le faire tuer présentement dans ma chambre; il est temps que je sois seul roi: qui a compagnon a maître.» (*Pasquier*). Le roi ayant cessé de parler, un ou deux membres du conseil proposèrent l'emprisonnement légal et le procès en forme; tous les autres furent d'une opinion contraire, soutenant qu'en matière de crime de lèse-majesté la punition devait précéder le jugement.

«Le roi confirma cette opinion: «Mettre en prison le *Guisard*, dit-il, ce serait mettre dans les filets le sanglier qui serait plus puissant que nos cordes.» (*L'Estoile*).

«On délibéra sur le jour où le coup serait frappé; le roi déclara qu'il ferait tuer le duc de Guise au souper que l'archevêque de Lyon lui devait donner le dimanche avant la saint Thomas; ensuite l'exécution fut retardée jusqu'au mercredi suivant, jour même de la saint Thomas, et enfin renvoyée au 23, avant-veille de Noël.

«Le 22, le duc de Guise, se mettant à table pour dîner, trouva sous sa serviette un billet ainsi conçu: «Donnez-vous de garde; on est sur le point de vous jouer un mauvais tour.» Il écrivit au bas au crayon: «On n'oserait.» Et il jeta le billet sous la table. Le même jour, le duc d'Elbeuf lui dit qu'on attenterait le lendemain à sa vie. «Je vois bien, mon cousin, répondit le Balafre, que vous avez regardé votre almanach, car tous les almanachs de cette année sont farcis de telles menaces.» (*L'Estoile*).

«Le roi avait annoncé qu'il irait, le lendemain 23, à La Noue, maison de campagne au bout d'une longue allée sur le bord de la forêt de Blois, afin de passer la veille de Noël en prières. Rassuré par le projet de ce prétendu voyage, le cardinal de Guise pressa son frère de partir pour Orléans, disant qu'il était assez fort, lui, cardinal, pour enlever Henri et le conduire à Paris. Une fois remis aux mains des Parisiens, les états l'auraient déposé, comme incapable de régner, puis confiné dans un château avec une pension de deux cent mille écus, le duc de Guise eût été proclamé roi à sa place. C'était le dernier plan, car les plans variaient. Catherine avait elle-même songé à priver son fils de la couronne, mais en lui donnant dans sa retraite des femmes au lieu d'or comme chaînes plus sûres; elle eût alors demandé le trône pour le duc de Lorraine, son petit-fils par sa fille. Deux grands conspirateurs cherchaient donc à se devancer pour s'arracher mutuellement le pouvoir et la vie; leurs complots respectifs étaient connus de l'un et de l'autre. Le plus dissimulé l'emporta sur le plus vain.

«Le 22, le roi, après avoir soupé, se retira dans sa chambre, vers les sept heures; il donna l'ordre à Liancourt, premier écuyer, de faire avancer son carrosse à la porte de la galerie des cerfs, le lendemain matin, 23 décembre, à quatre heures, toujours sous prétexte d'aller à La Noue. En même temps, il

envoya le sieur de Marle inviter le cardinal de Guise à se rendre au château à six heures, parce qu'il désirait lui parler avant de partir. Le maréchal d'Aumont, les sieurs de Rambouillet, de Maintenon, d'O, le colonel Alphonse Ornano, quelques autres seigneurs et gens du conseil, les quarante-cinq gentilshommes ordinaires furent requis de se trouver à la même heure dans la chambre du roi.

«A neuf heures du soir, le roi mande Larchant, capitaine des gardes-du-corps; il lui enjoint de se tenir le lendemain, à sept heures du matin, avec quelques-uns des gardes sur le passage du duc de Guise quand celui-ci viendrait au conseil. Larchant et les siens présenteraient à ce prince une supplique tendant à les faire payer de leurs appointemens. Aussitôt que le duc serait entré dans la chambre du conseil, qui formait l'antichambre de la chambre du roi, Larchant se saisirait de la porte et de l'escalier, ne laisserait ni entrer, ni sortir, ni passer personne. Vingt autres gardes seraient placés par lui, Larchant, à l'escalier du vieux cabinet, d'où l'on descendait à la galerie des cerfs.

«Tout étant disposé de la sorte, Henri rentra dans son cabinet avec de Termes; c'était Roger de Saint Lary de Belgarde, si connu depuis. A minuit, Valois lui dit: «Mon fils, allez vous coucher, et dites à Duhalde qu'il ne faille de m'éveiller à quatre heures, et vous trouvez ici à pareille heure.....» Le roi prend son bougeoir, et va dormir avec la reine.

«Le duc de Guise veillait alors auprès de Charlotte de Beaune, petite-fille de Samblançai, mariée d'abord au seigneur de Sauve, et en secondes noces à François de la Trémoille, marquis de Noirmoutiers. Aussi belle que volage, elle allait, selon l'expression libre du Laboureur, coucher d'un parti chez l'autre. Liée jadis avec le duc d'Alençon et le roi de Navarre, les secrets qu'elle dérobait au plaisir, elle les redisait à Catherine de Médicis et au duc de Guise. Cette fois elle essaya de l'éclairer sur les dangers qu'il courait: elle le conjura de fuir; mais il crut moins à ses conseils qu'à ses caresses, et il resta; il ne rentra chez lui qu'à quatre heures du matin; on lui remit cinq billets qui tous l'admonestaient de se précautionner contre le roi. Le duc mit ces billets sous son chevet. Le Jeune, son chirurgien, et beaucoup d'autres cliens qui l'environnaient, le suppliaient de tenir compte de cet avis «Ce ne serait jamais fini, dit-il; dormons, et vous, allez coucher.» (*Miron.*)

Le 23, à quatre heures du matin, Duhalde vint heurter à la porte de la chambre de la reine; la dame Piolant, première femme de chambre, accourt au bruit «Qui est là? dit-elle.—C'est Duhalde, répond celui-ci; dites au roi qu'il est quatre heures.—Il dort, et la reine aussi, répliqua la dame de Piolant.—Éveillez-le, dit Duhalde, ou je heurterai si fort que je les réveillerai tous deux.»

«Le roi ne dormait point, ses inquiétudes étaient trop vives. Ayant appris la venue de Duhalde, il demande ses bottines, sa robe de chambre et son bougeoir; il se lève, et laissant la reine tout émue, se rend dans son cabinet, où l'attendaient déjà de Termes et Duhalde. Il prend les clefs des cellules destinées aux capucins; il monte éclairé par de Termes, qui portait le bougeoir devant lui; il ouvre une cellule et y enferme Duhalde effrayé; il redescend, et à mesure que les quarante-cinq gentilshommes de sa garde se présentent, il les conduit aux cellules, dans lesquelles il les incarcère un à un, comme Duhalde. Les personnages convoqués au conseil commençaient d'arriver au cabinet du roi; on y pénétrait à travers un passage étroit et oblique qu'Henri avait fait pratiquer exprès dans un coin de sa chambre à coucher, laquelle précédait ce cabinet. La porte ordinaire de la chambre avait été bouchée. Lorsque les ministres et les seigneurs sont entrés, le roi va mettre en liberté ses prisonniers, les ramène en silence dans sa chambre, leur recommandant de ne faire aucun bruit à cause de la reine-mère, qui était malade et logée au-dessous.

«Ces précautions prises, le roi revient au conseil, et redit aux assistans ce qu'il leur avait déjà dit sur la nécessité où il se trouvait réduit de prévenir les complots du duc de Guise. Le maréchal d'Aumont hésitait, parce que le roi avait promis et juré, le 4 décembre, sur le saint sacrement de l'autel, parfaite réconciliation et amitié avec le duc de Guise. «Mon cousin, lui avait-il dit, croyez-vous que j'aie l'âme si méchante que de vous vouloir mal? Au contraire, je déclare qu'il n'y a personne en mon royaume que j'aime mieux que vous, et à qui je sois plus tenu, comme je le ferai paraître par bons effets, d'ici à peu de temps.»

«On calma les scrupules du maréchal d'Aumont en s'efforçant de lui prouver que le duc de Guise avait manqué le premier à sa parole.

«Le roi passa du cabinet du conseil dans la chambre où étaient assemblés les gentilshommes, et il leur parla de la sorte:

«Il n'y a aucun de vous qui ne soit obligé de reconnaître combien est grand l'honneur qu'il a reçu de moi, ayant fait choix de vos personnes sur toute la noblesse de mon royaume, pour confier la mienne à leur valeur, vigilance et fidélité. Vous avez été mes obligés, maintenant je veux être le vôtre en une urgente occasion, où il y va de mon honneur, de mon état et de ma vie. Vous savez tous les insultes que j'ai reçues du duc de Guise, lesquelles j'ai souffertes, jusqu'à faire douter de ma puissance et de mon courage, pensant par ma douceur allentir ou arrêter le cours de cette violente et furieuse ambition. Il est résolu de faire son dernier effort sur ma personne, pour disposer après de ma couronne et de ma vie. J'en suis réduit à telle extrémité qu'il faut que je meure ou qu'il meure, et que ce soit ce matin. Ne voulez-vous pas me servir et me venger?»

«Tous ensemble s'écrièrent qu'ils étaient prêts à tuer le rebelle; et Sariac, gentilhomme gascon, frappant de sa main la poitrine du roi, lui dit: *Cap de Diou! sire, iou lou bous rendis mort!*

«Henri les pria de modérer les témoignages de leur zèle, de peur d'éveiller la reine-mère: «Voyons, dit-il ensuite, qui de vous a des poignards?» Huit d'entre eux en avaient; le poignard de Sariac était d'Écosse. Ces huit gentilshommes, pourvus de l'arme des assassins, furent particulièrement choisis pour demeurer dans la chambre et porter les premiers coups; le roi leur adjoignit un autre garde nommé Loignac, qui n'avait qu'une épée; douze autres des quarante-cinq furent placés dans le vieux cabinet, où le roi devait mander le duc: ils reçurent l'ordre de le tuer ou de l'achever de tuer à coups d'épée, lorsqu'il lèverait la portière de velours pour entrer dans le cabinet. Le reste des gardes prit poste à la montée qui communiquait du cabinet à la galerie des cerfs. Nambu, huissier de la chambre, ne devait laisser entrer ni sortir personne que par le commandement exprès du roi. Le maréchal d'Aumont s'assit au conseil pour s'assurer du cardinal de Guise et de l'archevêque de Lyon, après la mort du duc.

«Le roi se retira dans un appartement qui avait vue sur les jardins, ayant tout ordonné avec le sang-froid d'un général qui va donner une bataille

décisive; il ne s'agissait que de l'assassinat et de la mort d'un homme; mais cet homme était le duc de Guise. Henri, demeuré seul, ne garda pas cette tranquillité; il allait, venait, ne pouvait demeurer en place, se présentait à la porte de son cabinet; plein d'intérêt et de pitié pour les meurtriers, il les invitait à bien se prémunir contre le courage et la force de cet autre Henri qu'ils étaient chargés d'immoler. «Il est grand et puissant, leur disait-il, s'il vous endommageait, j'en serais marri.» On lui vint apprendre que le cardinal de Guise était entré au conseil; mais son frère n'arrivait pas, et le roi était cruellement travaillé de ce retard.

«Le duc dormait; il cherchait dans le sommeil le renouvellement de ses forces épuisées aux voluptés de cette même nuit qui vit préparer sa mort: il allait entrer dans une nuit plus longue où il aurait le temps de se reposer, prêt à tomber qu'il était des bras d'une femme entre les mains de Dieu. Ses valets de chambre ne l'éveillèrent qu'à huit heures, en lui disant que le roi était près de partir. Il se lève à la hâte, revêt un pourpoint de satin gris, et sort pour se rendre au conseil.

«Arrivé sur la terrasse du château, il est accosté par un gentilhomme d'Auvergne, nommé Lasalle, qui le supplie de ne passer outre: «Mon bon ami, lui répondit-il, il y a long-temps que je suis guéri d'appréhensions.» Quatre ou cinq pas plus loin, il rencontre un Picard appelé d'Aubencourt, qui cherche à le retenir; il le traite de sot. Le matin même, il avait reçu neuf billets qui lui annonçaient son sort, et il avait dit, en mettant le dernier dans sa poche: «Voilà le neuvième.» Au pied de l'escalier du château, le capitaine Larchant lui présenta, comme il en était convenu avec le roi, une requête, afin d'obtenir le paiement des gardes; et c'étaient ces mêmes gardes qui allaient assassiner celui dont ils imploraient la bonté: on profitait du généreux caractère du duc pour lui ôter les soupçons qu'il eût pu concevoir à la vue des soldats.

«Arrivé dans la chambre du conseil, il parut cependant étonné de la présence du maréchal d'Aumont, car on ne devait traiter que de matière des finances. Il s'assit, et dit un moment après: «J'ai froid, le cœur me fait mal, qu'on fasse du feu.» Quelques gouttes de sang lui chûrent du nez, et quelques larmes des yeux; affaiblissement qu'on attribua plutôt à une débauche qu'à un pressentiment. S'étant établi devant le feu, il laissa tomber son mouchoir, et mit le pied dessus, comme par mégarde. Fontenai ou

Mortefontaine, trésorier de l'épargne, le releva; sur quoi le duc de Guise pria Fontenai de le porter à Péricart, son secrétaire, pour en avoir un autre, et de dire en même temps à ce secrétaire de le venir promptement trouver. «C'était, comme plusieurs ont cru, dit Pasquier, afin d'avertir ses amis du danger où il pensait être.» Saint-Prix, premier valet de chambre du roi, présenta au duc quelques fruits secs qu'il avait demandés au moment de sa défaillance.

«Henri, ayant appris l'arrivée du duc de Guise, envoya Réval l'inviter à lui venir parler dans le vieux cabinet. L'huissier de la chambre, Nambu, refusa, d'après sa consigne, le passage à Réval; celui-ci revint vers son maître avec un visage effaré: «Mon Dieu! qu'avez-vous? dit le roi; qu'y a-t-il? Que vous êtes pâle! vous me gênez tout. Frottez vos joues; frottez vos joues, Réval.» La cause du retour de Réval expliquée, Henri ouvre la porte du cabinet, ordonne à Nambu de laisser passer Réval.

«Marillac, maître des requêtes, rapportait une affaire des gabelles, quand Réval parut dans la salle du conseil: «Monsieur, dit-il au duc de Guise, le roi vous demande, il est en son vieux cabinet;» et Réval se retire. Le duc de Guise se lève, enferme quelques fruits secs dans un drageoir, répand le reste sur le tapis, en disant: «Qui en veut?» Il jette sur ses épaules son manteau, qu'il tourne comme en belle humeur, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre; il le retrousse sous son bras gauche, met ses gants, tenant son drageoir de la main du bras qui relevait son manteau: «Adieu, messieurs,» dit-il aux membres du conseil, et il heurte aux huis de la chambre du roi; Nambu les lui ouvre, sort incontinent, tire et ferme la porte après lui.

«Guise salue les gardes qui étaient dans la chambre; les gardes se lèvent, s'inclinent, et accompagnent le duc comme par respect. Un d'eux lui marcha sur le pied. Était-ce le dernier avertissement d'un ami?

«Guise traverse la chambre; comme il entrait dans le corridor étroit et oblique qui menait à la porte du vieux cabinet, il prend sa barbe de la main droite, se retourne à demi pour regarder les gentilshommes qui le suivaient. Montléry l'aîné, qui était près de la cheminée, crut que le duc voulait reculer pour se mettre sur la défensive: il s'élance, le saisit par le bras, et lui, enfonçant le poignard dans le sein, s'écrie: «Traître, tu en mourras.» Effranats se jette à ses jambes, Sainte-Malines lui porte un autre grand coup

de poignard de la gorge dans la poitrine, Loignac lui enfonce l'épée dans les reins.

«Le duc, à tous ces coups, disait: «*Eh! mes amis! eh! mes amis!*» Frappé du stylet de Sariae, par derrière, il s'écrie à haute voix: «*Miséricorde!*» Et, bien qu'il eût son épée engagée dans son manteau, et les jambes saisies, il ne laissa pourtant de les entraîner, tant il était puissant, d'un bout de la chambre à l'autre. Il marchait, les bras tendus, les yeux éteints, la bouche ouverte, comme déjà mort. Un des assassins ne fit que le toucher, et il tomba sur le lit du roi. Jamais lit plus honteux ne vit mourir tant de gloire. Le cardinal de Guise, assis au conseil avec l'archevêque de Lyon, entendit la voix de son frère qui criait: «*Merci à Dieu!*» «*Ah! dit-il, on tue mon frère!*» Il recule sa chaise pour se lever; mais le maréchal d'Aumont, la main sur son épée: «*Ne bougez pas, morbleu! monsieur, le roi a affaire de vous!*» L'archevêque de Lyon, joignant les mains, s'écria: «*Notre vie est entre les mains de Dieu et du roi.*» Le cardinal et l'archevêque furent d'abord enfermés dans les cellules des capucins, et de là transférés à la tour de Moulins.

«Henri, informé que la chose était faite, sortit de son cabinet pour voir la victime; il lui donna un coup de pied au visage, comme le duc de Guise en avait donné un à l'amiral de Coligny, lors du massacre de la Saint-Barthélemy. Il contempla un moment le Lorrain, et dit: «*Mon Dieu, qu'il est grand! il paraît encore plus grand mort que vivant.*» Derechef il le poussa du pied, et parlant à Loignac: «*Te semble-t-il qu'il soit mort, Loignac?*» Alors Loignac, le prenant par la teste, répondit à Henri de Valois: «*Je crois qu'ouy, car il a la couleur de mort, sire.*» (*L'Estoile.*)

Deux heures après, le corps du duc de Guise fut livré à Richelieu, prévôt de France, aïeul de ce cardinal qui n'épargna pas les grands, mais qui les fit mourir par la main du bourreau.

«Le lendemain, le cardinal de Guise fut tué dans la tour du Moulin, à coups de hallebarde. Il se mit à genoux, se couvrit la tête, et dit aux meurtriers: «*Faites votre commission.*» Ils étaient quatre au salaire de cent écus, chaque.

«Le jour et le lendemain de la mort des Guises, Henri III fit arrêter le cardinal de Bourbon, la duchesse de Nemours, le duc de Nemours son fils,

le prince de Joinville, le duc d'Elbeuf, et l'archevêque de Lyon. Les autres seigneurs de la ligue, qui se trouvaient à Blois, se sauvèrent de vitesse. Toutes les boutiques furent fermées; il tomba des torrens de pluie. Les corps du duc et du cardinal de Guise, transportés dans une des salles basses du château, furent découpés par le maître des hautes-œuvres, puis brûlés en lambeaux pendant la nuit, et leurs cendres, enfin, jetées dans le fleuve. Un roi de France couchait au-dessus de cette boucherie; il pouvait entendre les coups de hache qui dépeçaient les corps de ses grands sujets, et sentir l'odeur de la chair des victimes.»

Tel est le récit détaillé de ce crime horrible, chef-d'œuvre de dissimulation et de perfidie. Nous avons cru faire plaisir à nos lecteurs, en leur donnant, au lieu d'une narration sèche et rapide, ce morceau historique de M. de Châteaubriand, espèce de procès-verbal solennel, rédigé sur les dépositions des historiens contemporains, par la première plume de notre siècle.

Ce forfait de Henri III fut commis le vendredi 23 décembre 1588.

LE BARON DES ADRETS.

Le baron des Adrets fut un des hommes les plus sanguinaires du seizième siècle. Il se livrait aux actes de férocité, par goût, par tempérament; on ne peut, à son sujet, alléguer pour excuse, ni le fanatisme, ni son opinion politique; car il tenait peu à son parti et à sa religion. Ayant eu à se plaindre des Guises, il se jeta dans la religion réformée, et se signala, en 1562, à la tête des protestans du Dauphiné, par sa cruauté et sa barbarie. Lamotte-Gondrin, lieutenant du duc de Guise, fut assassiné dans sa maison, et des Adrets fut seul accusé de ce meurtre.

Des pillages, des massacres, des incendies, étaient ses exploits ordinaires. Dans plusieurs villes de la Provence et du Dauphiné, il commit des cruautés qui firent horreur dans un temps où les actes de cruauté étaient fort communs. Il recherchait, il inventait les supplices les plus bizarres, et goûtait la barbare satisfaction de les faire endurer à ceux qui tombaient entre ses mains. A Montbrison et à Mornas, les soldats qu'on fit prisonniers furent obligés de se jeter, du haut des tours, sur la pointe des piques de ses satellites. Ayant osé reprocher à un de ces malheureux de s'être déjà présenté deux fois, et d'avoir reculé au lieu de faire le saut: «Monsieur le baron, lui dit le soldat, tout brave que vous êtes, je vous le donne en dix.» Cette réponse plaisante désarma cet homme féroce, et sauva la vie à ce malheureux soldat.

Ce monstre, voulant rendre ses enfans aussi cruels que lui, les força, dit-on, de se baigner dans le sang des catholiques dont il venait de faire un carnage effroyable. De quelque fureur que fussent animés les gens de son parti, ils ne purent approuver toutes ses barbaries. L'amiral de Coligny écrivait qu'il fallait se servir de lui comme d'un lion furieux.

Ayant été dépouillé du gouvernement du Lyonnais, des Adrets piqué, voulut se refaire catholique; mais on le fit saisir à Romans, et, sans la paix qui fut conclue à cette époque, il aurait péri par le dernier supplice.

Des Adrets ayant envoyé un cartel à François de la Baume, comte de Suze, pour se battre trois contre trois; celui-ci lui répondit qu'il n'exposerait jamais personne que pour le service du roi; mais que s'il voulait se rendre seul à l'endroit indiqué dans son cartel, il l'y trouverait seul. Des Adrets accepta; ils se battirent. De Suze l'ayant renversé à ses pieds de deux coups d'épée, lui demanda: «*Que ferais-tu de moi, si tu m'avais mis dans l'état où te voilà?—Je t'achèverais*, répondit des Adrets.—*J'en suis persuadé*, répondit de Suze, *comme tu dois l'être, que je n'ai jamais tué, et que je ne tuerai jamais un ennemi à terre.*» Il le fit porter dans la maison la plus voisine, et ne le quitta pas qu'on n'eût pansé ses blessures qui n'étaient pas dangereuses.

Quelque temps avant sa mort, des Adrets s'étant rendu à Grenoble, où était alors le duc de Mayenne, voulut se venger de Pardaillan, qui l'avait accusé du meurtre de son père. Il répéta plusieurs fois en public: «Qu'il avait quitté sa solitude pour faire savoir à ceux qui auraient à se plaindre de lui, que son épée n'était pas si rouillée qu'il ne pût leur rendre raison.» Pardaillan ne crut pas devoir faire attention à cette bravade d'un ferrailleur octogénaire, et des Adrets s'en retourna, content de son impudente rodomontade.

Cet homme, noir de crimes, qui avait décimé par ses barbares exécutions la plupart des familles, se promenait seul, dans sa vieillesse, comme s'il n'eût eu rien à redouter de la vengeance des enfans de ses nombreuses victimes. L'ambassadeur de Savoie l'ayant rencontré un jour sur un grand chemin, et lui ayant demandé de ses nouvelles: «Je n'ai rien à vous dire, répondit froidement des Adrets, sinon que vous rapportiez à votre maître, que vous avez trouvé le baron des Adrets, son très-humble serviteur, dans un grand chemin, avec un bâton blanc à la main et sans épée, et que personne ne lui dit rien.»

Cet homme cruel mourut en 1587, méprisé et abhorré des deux partis qu'il avait servis tour à tour.

LE MARÉCHAL DE MONTLUC.

Blaise de Lasseran-Massencome, seigneur de Montluc, fut, pour la bravoure et la cruauté, le digne pendant du baron des Adrets. Sa valeur lui mérita le bâton de maréchal de France en 1574; et sa mémoire eût passé avec honneur à la postérité, s'il ne l'eût pas souillée par des actes de férocité qui la rendent à jamais odieuse.

Il avait été nommé, le 9 juillet 1564, lieutenant-général au gouvernement de Guienne, mais il était bien éloigné d'avoir les qualités qu'exigeaient d'aussi importantes fonctions; car, comme il le dit lui-même dans ses *Commentaires*, son naturel tendait plus à remuer les mains qu'à pacifier les affaires; aimant mieux frapper et jouer des couteaux que faire des harangues. Les troubles occasionés par la diversité des opinions religieuses et par l'ambition de quelques courtisans, exaltèrent ses dispositions à la cruauté. Il abusa de l'autorité que la cour lui avait confiée, en se livrant à des actes sanguinaires qui ne firent qu'allumer, au lieu d'éteindre le feu de la guerre civile.

Au reste, il s'est peint lui-même sous les couleurs les plus odieuses, et il n'est pas probable qu'il se soit plu à se calomnier. Il ne s'accuse pas, mais il se vante de plusieurs actes d'injustice et de cruauté qui font horreur, et rend croyable tout le mal que ses ennemis ont raconté de lui.

Un jour ayant appris que quelques protestans avaient parlé avec irrévérence du roi Charles IX, il les fit attacher dans un cimetière. Voici son récit à ce sujet: «J'avais les deux bourreaux derrière moi, bien équipés de leurs armes, et surtout d'un marassan bien tranchant. De rage, je sautai au cou de ce Verdier (l'un des protestans), et lui dis: *O meschant paillard, as-tu bien osé souiller ta meschante langue contre la majesté du roi?* Il me

répondit: *Ha! monsieur, à pécheur miséricorde!* Alors la rage me prit plus que devant, et lui dis: *Meschant, veux tu que j'aye miséricorde de toi, et tu n'as point respecté ton roi?* Je le poussai rudement en terre, et dis au bourreau: *Frappe, vilain.* Ma parole et son coup fust aussitôt l'un que l'autre..... Je fis pendre les deux autres à un orme qui était tout contre.» Il en restait un quatrième, Montluc ne voulut pas le faire mourir, parce qu'il n'avait que dix-huit ans. «Mais, dit-il, je lui fis bailler tant de coups de fouet par les bourreaux, qu'il me fust dit qu'il en était mort; et voilà la première exécution que je fis au sortir de ma maison, sans sentence ni escriture.»

Les protestans de Cahors, autorisés par les édits de pacification, s'étaient assemblés dans une maison pour célébrer leur culte. Les catholiques mirent le feu à cette maison. Plusieurs protestans périrent dans les flammes, et ceux qui cherchaient à s'échapper, étaient massacrés au-dehors. La cour nomma des commissaires pour informer à l'occasion de ce massacre, et en punir les auteurs. Plusieurs chanoines de la cathédrale, et surtout l'archidiacre Viole, en furent déclarés coupables. Montluc, instruit que la sentence allait être prononcée, arrive à Cahors, entre dans la salle des commissaires au moment où le président allait lire la sentence. Il le menace de le tuer, s'il en commence la lecture. «Dès le premier mot qu'il ouvrira la bouche, je le tuerai.» Il lui dit ensuite: «Je te pendrai moi-même de ma main; car j'en ai pendu une vingtaine de plus gens de bien que toi. Je te pendrai toi et tes compagnons aux fenestres de cette maison.» Et dit à M. de Burie: «Laissez-moi tuer tous ces meschants traistres au roi.» Sur quoi je tirai mon épée, et les eusse bien gardés de faire sentence ni arrest; mais M. de Burie me sauta au bras, et me pria de ne le point faire, et alors tous gagnèrent la porte, et se mirent en fuite..... Je voulais aller après les tuer... Je crois que j'en aurais étranglé quelqu'un.» Quelque temps après, il fit pendre aux fenêtres de la maison de ville de Villefranche deux protestans que les mêmes commissaires avaient déclarés absous. Il ne marchait qu'accompagné de deux bourreaux. «Je recouvrai, dit-il, deux bourreaux, lesquels, depuis, on appela mes laquais, parce qu'ils étaient souvent avec moi.» Un ministre protestant vint un jour implorer sa justice. «Je commence à jurer, dit Montluc, et l'empoignai au collet, lui disant: Je ne sais qui me tient que je ne te pende moi-même à cette fenestre, paillard; car j'en ai étranglé de ma main une vingtaine de plus gens de bien que toi.»

Autant de protestans il rencontrait, autant il en faisait pendre ou poignarder. Il en découvrit qui s'étaient réfugiés à Gironde. «Je les fit attraper, dit-il, et pendre soixante-dix aux piliers des halles, sans autre cérémonie.» Sa route était marquée par les nombreux cadavres de ceux qu'il faisait pendre aux arbres. C'est encore lui-même qui se glorifie de cette cruauté. «On pouvait connaître par là où j'étais passé, car, par les arbres sur le chemin, on trouvait les enseignes.»

Il serait trop long de rapporter tous les traits qui, dans ses propres Mémoires, caractérisent défavorablement l'âme de Montluc. «Il apprenait, dit un historien, à ses enfans à être tels que lui, et à se baigner dans le sang, dont l'aîné ne s'épargna pas à la saint Barthélemy.»

Cet homme farouche fut blessé à l'assaut de Rabasteins, d'une arquebusade qui lui perça les deux joues, et lui enleva une partie du nez; il cacha sous un masque, le reste de sa vie, ses traits déchirés à la guise de ses victimes; il eut l'intention de finir ses jours dans un ermitage, au haut des Pyrénées, comme les ours. Il mourut en 1577, âgé de 77 ans.

Le fameux connétable de Montmorency avait aussi beaucoup de cette férocité, mêlée à une grande dévotion. «On disait aux armées qu'il se fallait garder des patenôtres de M. le connétable, car en les disant en murmurant, il disait: «Allez-moi prendre un tel; attachez celui-là à un arbre; faites passer celui-là par les picques tout à cette heure, ou les arquebusez tous devant moi; taillez-moi en pièces tous ces marauds qui ont voulu tenir et clocher contre le roy, brûlez-moi ce village; boutez-moi le feu partout à un quart de lieue à la ronde.»

Telles étaient, en général, les mœurs des prétendus grands hommes de cette époque. C'était le temps de l'apprentissage des massacreurs de la saint Barthélemy.

CRUAUTÉS POPULAIRES, COMMISES A TOULOUSE, PENDANT LES TROUBLES DE LA LIGUE.

La ligue, prétendue sainte, formée par les Guises, s'était propagée dans toutes les provinces de France, et couvrait ce beau royaume comme d'un immense réseau. Le Languedoc, où le nombre des protestans était considérable, fut surtout le théâtre des crimes de cette association rebelle envers le roi. Après le meurtre du duc de Guise et du cardinal son frère, le fanatisme des partisans de la ligue, à Toulouse, prit un caractère de fureur qu'il n'avait pas eu jusque là. Ils firent tous leurs efforts pour entraîner toutes les autres villes de la province, et députèrent un ancien capitoul à Paris pour y jurer l'union. Le parlement de Toulouse et le conseil des dix-huit, manœuvrèrent aussi dans le même sens, et parvinrent, à l'aide de leurs émissaires, à gagner quelques villes importantes; puis le parlement et le corps de ville de Toulouse écrivirent séparément au pape, pour lui rendre compte de leurs démarches, demander sa protection, et le consulter pour savoir si Henri de Valois (c'est ainsi qu'ils appelaient le roi), ayant été frappé d'excommunication, avait toujours droit à leur obéissance.

Cependant le premier président Duranti, fidèle à l'autorité du souverain, lui rendit compte de ces désordres. Le roi l'exhorta à ramener les factieux par la prudence. Les troubles néanmoins croissaient de jour en jour. Des prédicateurs furibonds ne cessaient d'ameuter le peuple contre le roi et contre ceux qui lui restaient attachés; le président Duranti était surtout le sujet de leurs saintes fureurs; tous les jours de fête, on affichait, soit aux portes des églises, soit dans les carrefours, des libelles infâmes contre ce respectable magistrat.

Le duc de Montmorency, averti du péril où se trouvait l'autorité royale à Toulouse, écrivit aux habitants pour les faire rentrer dans le devoir; mais les conjurés, loin de lui obéir, firent assembler le conseil de ville et déclarèrent que Duranti devait être éloigné de toute administration publique. Le président Bertrand, qui présidait l'assemblée, imposa silence aux factieux, malgré les plaintes d'un avocat, nommé Grégoire, qui criait à l'oppression des suffrages. Les factieux, qui étaient en majorité, firent conférer la garde de la ville au conseil des dix-huit, qui s'empara aussitôt de toute l'autorité. Le conseil de ville, qui ne devait être composé que d'un certain nombre des plus notables habitants de Toulouse, fut aussitôt envahi par six cents autres qui avaient été apostés, et qui, armés pour la plupart, prétendirent avoir part aux délibérations. Le tumulte devint si grand que les capitouls furent obligés de rompre l'assemblée, sans qu'aucune détermination eût été prise; plusieurs furent d'avis d'appeler à l'avenir le premier président aux délibérations, pour que sa présence imposât aux chefs des factieux.

Duranti, malgré le péril éminent dont sa personne était menacée, ne balança pas à se rendre à l'hôtel-de-ville. Il s'y rendit sans gardes, avec une contenance ferme et assurée, assista aux séances pendant trois jours consécutifs, et tâcha de calmer, par son éloquence, cette populace effrénée. La paix et la tranquillité semblaient prêtes à renaître à Toulouse, lorsque, le troisième jour, une question incendiaire vint enflammer de nouveau les esprits. On demanda s'il fallait obéir au roi ou se soustraire à son autorité, et s'il ne convenait pas d'exiler ou d'emprisonner tous ceux qu'on appelait politiques et qui persistaient dans leur fidélité au roi. Cette proposition excita de violents débats. Pendant la dispute, un avocat nommé Tournier se leva, et soutint avec véhémence qu'on ne devait plus l'obéissance au roi, et qu'on était délié du serment de fidélité qu'on lui avait prêté. Un autre membre, nommé Chapelier, se retournant vers le portrait du roi, s'écria qu'il fallait le faire disparaître de la salle. Jacques Daffis, beau-frère du premier président Duranti, et avocat-général au parlement, s'éleva avec force contre de pareilles propositions, et soutint avec beaucoup de courage les droits du roi. Duranti, voyant cette contestation, fit enfin consentir l'assemblée à s'en rapporter à la décision du parlement.

L'avocat-général Daffis, désespérant de faire entendre raison à ce peuple mutiné, prit le parti de se retirer à sa maison de campagne, située à deux lieues de Toulouse.

Comme Duranti ne se pressait pas d'assembler le parlement pour lui demander sa décision, le peuple s'attoupa autour de sa maison le 29 janvier 1589, et l'obligea, soit par prières, soit par menaces, à convoquer extraordinairement les chambres. Les avis furent partagés, et Duranti rompit l'assemblée sans que rien fût décidé. Un grand nombre de gens armés avaient entouré le palais, en attendant le résultat de la délibération; et la plupart, qui étaient émissaires des principaux ligueurs, avaient résolu d'assassiner le premier président. En effet, ce magistrat ne fut pas plus tôt monté dans son carrosse, qu'on l'assaillit de plusieurs coups d'épée et de hallebarde, qui percèrent les mantelets du carrosse en divers endroits; mais ayant eu la précaution de se tapir dans le milieu de la voiture, Duranti n'eut aucun mal. Son cocher lança ses chevaux à toutes brides, et il était déjà arrivé près de la maison du magistrat, lorsque le carrosse heurta contre la margelle d'un puits avec tant de violence qu'il en fut renversé.

Obligé de descendre, Duranti se réfugia à l'hôtel-de-ville, où il demeura cinq jours, et où peu de ses amis osèrent l'aller visiter. Les habitants de Toulouse restés fidèles au roi prirent la fuite ou se cachèrent; on ferma toutes les boutiques; on tendit les chaînes des rues, et l'on fit des barricades.

Le parlement ordonna, le 1^{er} février, la translation de Duranti au couvent des jacobins. Duranti s'y rendit le jour même, accompagné des évêques de Comminge et de Castres, de deux capitouls et d'une troupe de gardes. On établit à la porte du couvent un corps de garde, avec consigne de ne permettre à personne de voir le prisonnier, pas même à sa fille unique. On permit seulement à Rose de Caulet, sa femme, et à deux domestiques, de se renfermer avec lui, à condition de ne pas sortir et de ne communiquer avec personne. On fit une perquisition minutieuse dans la maison et dans les papiers du premier président, on ne put rien y découvrir qui lui fût préjudiciable.

Mais les factieux ayant résolu de se défaire de ce magistrat, dont la présence gênait l'exécution de leurs desseins, et voyant qu'ils ne pouvaient que très-difficilement consommer leur complot dans le couvent des jacobins, proposèrent de le transférer dans la grosse tour de Saint-Jean, comptant bien que la populace se jetterait sur lui dans le marché et le tuerait. Mais Duranti étant tombé malade, il ne fut pas en état d'être transporté. Sur ces entrefaites, on intercepte, le 2 février, des lettres que

l'avocat-général Daffis écrivait à Bordeaux pour demander du secours; on va aussitôt enlever ce magistrat de sa maison de campagne, on le conduit aux prisons de la conciergerie et on l'interroge. Il soutient, dans sa réponse, qu'il n'a fait que remplir les fonctions de son ministère, en écrivant ces lettres; et comme ces lettres portaient, entre autres choses, que le premier président n'était pas encore mort, les conjurés prennent la résolution de le faire mourir sur-le-champ, de crainte qu'il ne s'évadât et ne ruinât leurs desseins.

Le 10 février 1589, vers quatre heures du soir, des assassins apostés, suivis d'une vile populace, au nombre de deux mille, tant hommes que femmes, aveugle multitude, à qui on avait insinué que Duranti voulait remettre Toulouse aux hérétiques, se rendent devant la porte des jacobins, et essaient d'abord de l'enfoncer; ne pouvant y réussir, ils y mettent le feu, et entrent librement dans le couvent, sans que les gardes fassent la moindre résistance.

Chapelier, l'un des chefs de cette tourbe effrénée, aborde le premier président, et lui dit que le peuple le demande; Duranti se met aussitôt à genoux, et, voyant qu'il allait à la mort, il fait ses adieux à sa femme, en termes pleins de fermeté, de courage et de soumission à la volonté de Dieu. Chapelier l'entraîne avec violence sur la porte qui vient d'être brûlée, et dit au peuple, en élevant la voix: «*Voilà l'homme!*—Oui, ajoute Duranti, qui était en robe et qui montrait un visage tranquille, me voici: mais quel est donc le grand crime que j'ai commis, qui puisse m'attirer une haine aussi implacable que celle que vous faites paraître contre moi?» Ces paroles, prononcées d'une voix ferme et d'un ton grave, contiennent un moment la fureur du peuple; et un reste d'autorité répandu sur le visage de Duranti, soutenu du témoignage de sa conscience, fait succéder à la tempête quelques instans de silence. Mais l'un des ligueurs, que rien ne pouvait émouvoir, l'ajuste avec son mousquet, l'atteint au milieu de la poitrine et le renverse, tandis que ce magistrat, levant les mains au ciel, demandait à Dieu la grâce de ses assassins. Aussitôt le peuple, comme une bête féroce, se précipite sur lui, le perce de coups, assouvit sa rage sur son cadavre, puis l'attache avec une corde par les pieds, et le traîne ainsi tout ensanglanté au milieu de la place de Saint-George, au bas de l'échafaud de pierre, où l'on avait coutume d'exécuter les criminels; comme il n'y avait pas de potence dressée, on le met sur ses pieds et on l'attache au pilori, où il demeure

exposé toute la nuit, ayant derrière lui l'effigie du roi Henri III. Les uns lui arrachent la barbe, les autres le suspendent par le nez, en disant: «Le roi t'était si cher; te voilà à présent avec lui.»

Aussitôt après cette scène sanglante, les assassins, suivis de la populace, accourent à la conciergerie, arrachent l'avocat-général Daffis de sa prison, se jettent sur lui, le massacrent impitoyablement, et laissent son cadavre sur la place. En même temps on met la maison du premier président au pillage; une riche bibliothèque, que Duranti avait formée à grands frais, fut entièrement détruite. Le peuple, ou plutôt la tourbe de la populace, court à l'hôtel-de-ville, arrache le portrait du roi qui décorait l'une des salles, l'attache à une corde, et le traîne dans la rue, en criant, comme s'ils l'avaient mis à l'encan: *A cinq sous le roi tyran, pour lui acheter un licou.* Le lendemain l'un des capitouls fit mettre le corps de Duranti dans un drap avec le portrait du roi, et le fit porter, sans autre cérémonie, aux Cordeliers du grand couvent, où il fut inhumé. On enleva le même jour le corps de Daffis, et on l'inhuma dans l'église des Cordeliers de Saint-Antoine.

Ainsi périrent ces deux courageux magistrats, ces deux vertueux citoyens, aussi recommandables par l'intégrité de leur vie et par leurs lumières que par leur zèle pour le bien public et leur attachement à leur roi. Zélés et sincères catholiques, ils avaient été partisans de la ligue, tant qu'elle eut le roi pour protecteur, et qu'ils ignorèrent les projets ambitieux de ceux qui en étaient les chefs. Mais dès qu'ils avaient vu que les princes de la maison de Guise songeaient moins au soutien de la religion qu'aux intérêts de leur maison, et qu'ils avaient osé aspirer au trône, ils étaient alors devenus les ennemis de tous les ligueurs ennemis du roi, et avaient été leurs premières victimes.

Le roi, indigné de ce double assassinat et des circonstances qui l'avaient accompagné, fit transférer le parlement à Carcassonne, et les autres cours et juridictions de Toulouse dans d'autres villes.

Telle est la justice populaire, dans les temps de crise politique ou religieuse; elle peut bien faire le pendant de la justice despotique.

ASSASSIN TUÉ PAR SA VICTIME.

Lors des troubles de la ligue, la Provence fut loin d'être exempte des fureurs de la guerre civile. Les catholiques et les protestans rivalisèrent d'acharnement et de cruauté. Henri, bâtard de Valois, comte d'Angoulême, grand-prieur de France, était gouverneur de cette province. Il poursuivit les ligueurs avec fermeté, et se fit un assez grand nombre d'ennemis. Soit que sa conduite ne fût point à l'abri de la censure, soit que la calomnie cherchât à le perdre, on fit contre lui des plaintes qui parvinrent jusqu'au trône: les plus vives furent celles de Philippe Altovitis, capitaine des galères.

Ce gentilhomme, originaire de Florence, était mari de Rénée de Rieux, surnommée la belle de Châteauneuf, qui avait été maîtresse du roi Henri III, et qui n'avait consenti à cette alliance que parce qu'elle n'en avait point trouvé de plus brillante. Cette femme avait tué de sa propre main son premier mari, nommé Antinotti. Elle était alors à la cour, où elle conservait par sa beauté, encore plus que par sa naissance, le crédit qu'elle y avait acquis par ses criminelles faiblesses. Elle voyait souvent la reine, qui n'aimait point le grand-prieur, parce qu'il était ennemi de la faction qu'elle protégeait.

Altovitis écrivant un jour à sa femme, lui mandait que ce gouverneur opprimait le pays par ses exactions, et que, pour se rendre nécessaire, il prolongeait une guerre qu'il était en son pouvoir de terminer.

Altovitis était alors à Aix pour l'assemblée des états. Sa lettre tomba entre les mains du roi ou du ministre, et fut renvoyée au grand-prieur, qui, après en avoir pris lecture, ne put maîtriser sa colère.

Dans son premier transport, oubliant ce qu'il devait à son rang et à sa naissance, ce qu'il se devait à lui-même, il court, l'air effaré, tout bouillant de fureur, à l'auberge où logeait Altovitis: il entre précipitamment dans sa chambre, et, lui lançant un regard foudroyant, il lui crie en lui montrant sa lettre: *As-tu écrit cela?* Altovitis n'a pas le temps de se remettre, de répondre un seul mot. Le grand-prieur fond sur lui l'épée à la main, et lui en porte deux coups. Altovitis, aussi effrayé que surpris, lui demande la vie. Le grand-prieur redouble; alors Altovitis, rassemblant le peu de force qui lui restait, et poussé par le désespoir, frappe le gouverneur d'un coup de poignard dans le ventre: celui-ci, se sentant grièvement blessé, s'écrie en tombant: *Je suis mort, Altovitis me tue.*

A ces cris quelques gentilshommes de sa suite, qui étaient à portée de l'entendre, accourent, et, voyant le grand-prieur baignant dans son sang, se précipitent, transportés de rage, sur Altovitis, qui perdait le sien par ses blessures, achèvent ce malheureux et jettent son cadavre par la fenêtre.

Le grand-prieur ne survécut pas long-temps à sa victime. Il ignorait que sa blessure fût mortelle; on lui en dissimulait même le danger; mais un cordelier qui lui servait de confesseur lui ayant dit nettement qu'il ne fallait plus songer à la vie, le grand-prieur lui répondit sans émotion: *Il ne faut plus songer à vivre? Eh bien! pensons donc à mourir.* Il expira le lendemain 2 juin 1586, ayant terni par un indigne assassinat une vie qu'il aurait pu illustrer par ses brillantes qualités.

Suivant Anselme, ce prince avait été un de ceux qui avaient assisté à l'affreuse résolution de la journée de la Saint-Barthélemy, et fut, avec le duc de Guise, celui qui donna les ordres pour cette horrible boucherie. Nous apprenons même du président de Thou que, pour être bien assuré du meurtre de l'amiral de Coligny, il lui essuya le visage avec un mouchoir, et que, l'ayant reconnu, il lui donna un coup de pied, en ajoutant à cette barbare action ces mots qu'il adressait à ceux qui étaient avec lui: *Courage, mes amis, nous avons bien commencé, finissons de même.*

HENRI III ET JACQUES CLÉMENT.

Henri III avait aposté des sicaires pour faire lâchement assassiner le duc de Guise; la duchesse de Montpensier, sœur de cette illustre victime, eut recours au fanatisme de la religion et à celui de l'amour pour trouver à son frère un vengeur. Cette fière princesse ne craignit pas de se livrer à un moine pour lui mettre le poignard à la main.

Ce moine, de l'ordre des dominicains, se nommait Jacques Clément. Il était né à Sorbon, village de Champagne, à trois lieues de Rhétel, et était âgé de vingt-quatre ans et demi lorsqu'il se chargea de cet horrible message. Sa farouche piété et son esprit noir et mélancolique le rendaient propre à cet attentat. Il se crut appelé à devenir le libérateur et le martyr de la sainte ligue. Ses amis et ses supérieurs l'encouragèrent et le canonisèrent d'avance.

Clément se prépara à son régicide par des jeûnes et par des prières continuelles pendant des nuits entières. Il se confessa, reçut les sacrements, puis acheta un bon couteau. Les armées combinées de Henri III et du roi de Navarre étaient en ce moment campées dans les environs de Paris. Henri III avait pris son logement à Saint-Cloud dans la maison de Gondy. Jacques Clément sortit de Paris le dernier juillet 1589, et fut mené à Saint-Cloud par La Guesle, procureur-général. Celui-ci, qui soupçonnait un mauvais coup de la part de ce moine, l'envoya épier pendant la nuit dans l'endroit où il était retiré. On le trouva plongé dans un profond sommeil; son bréviaire était auprès de lui, ouvert et tout gras au chapitre du meurtre d'Holopherne par Judith.

Le lendemain, Clément, arrivé au quartier du roi, demanda à être présenté à ce prince, sous prétexte de lui révéler un secret dont il lui

importait d'être promptement instruit. Ayant été conduit devant le roi, il se prosterna avec une modeste rougeur sur le front, et il lui remit une lettre qu'il disait être écrite par Achille de Harlay, premier président. Tandis que le roi lit, le moine le frappe dans le ventre et laisse le couteau dans la plaie; ensuite, avec un regard assuré et les mains sur sa poitrine, il lève les yeux au ciel, attendant paisiblement les suites de son assassinat. Le roi se lève, arrache le couteau de son ventre, et en frappe le meurtrier au front. Plusieurs courtisans accoururent au bruit. «Vous pouvez juger, monsieur, écrit La Guesle, témoin oculaire, quel était ce piteux et misérable spectacle de voir, d'un côté, le roi ensanglanté tenant ses boyaux entre ses mains, de l'autre, ses bons serviteurs qui arrivaient à la file, pleurant, criant, se déconfortant.» Le devoir des gens du roi était d'arrêter le moine pour l'interroger et tâcher de découvrir ses complices; mais ils le tuèrent sur-le-champ avec une précipitation qui les fit soupçonner d'avoir été trop instruits de son dessein.

Cependant Henri fit dresser un autel vis-à-vis de son lit; son chapelain y dit la messe. Au moment de l'élévation, le roi prononça ces paroles: «Seigneur Dieu, si tu connais que ma vie soit utile et profitable à mon peuple et à mon état, conserve-moi et me prolonge mes jours; sinon, prends mon corps et sauve mon âme; ta volonté soit faite.»

Le roi de Navarre arriva, Henri III lui tendit la main: «Mon frère, lui dit-il, vous voyez comme vos ennemis et les miens m'ont traité; il faut que vous preniez garde qu'ils ne vous en fassent autant.» Puis il déclara le roi de Navarre son légitime successeur, et invita les seigneurs présents à le reconnaître en cette qualité.

Henri III expira le mercredi 2 août, deux heures après minuit, ayant pardonné à ceux qui *avaient pourchassé sa blessure*. Cette nouvelle se répandit bientôt dans Paris, et remplit les ligueurs d'une folie joie. Madame de Montpensier sauta au cou du premier qui vint la lui apporter. «Ah! mon ami, soyez le bien-venu, lui dit-elle; mais est-il vrai, au moins? Ce méchant, ce perfide, ce tyran est-il mort? Dieu, que vous me faites aise! Je ne suis marrie que d'une chose, c'est qu'il n'ait su, avant de mourir, que c'est moi qui l'ai fait faire.» Elle courut chez madame de Nemours, sa mère, monta avec elle en carrosse, et s'en alla distribuant de rue en rue des écharpes vertes, couleur d'une espèce de deuil dérisoire consacré aux fous. «Bonne

nouvelle, mes amis, s'écriait-elle, bonne nouvelle! le tyran est mort; il n'y a plus de Henri de Valois en France.»

Madame de Nemours, du haut des degrés du grand hôtel des cordeliers, harangua le peuple; on fit des feux de joie; les prédicateurs canonisèrent Jacques Clément; on publia les *actes du martyre de frère Jacques Clément, de l'ordre de Saint-Dominique*. On vendait à la foule le portrait du moine, avec des vers dignes du héros:

Un jeune Jacobin, nommé Jacques Clément,
Dans le bourg de Saint-Cloud, une lettre présente
A Henri de Valois, et vertueusement
Un couteau fort pointu dans l'estomac lui plante.

L'attentat de Clément fut approuvé à Rome. Le pape Sixte-Quint, en plein consistoire, déclara que le régicide Jacques Clément était comparable pour le salut du monde à l'incarnation et à la résurrection, et que le courage du religieux jacobin surpassait celui d'Éléazar et de Judith. «Ce pape, dit M. de Châteaubriand, avait trop peu de conviction politique et trop de génie pour être sincère dans ces comparaisons sacrilèges; mais il lui importait d'encourager des fanatiques prêts à tuer des rois au nom du pouvoir papal.»

Le parlement de Toulouse ordonna qu'une procession solennelle aurait lieu, tous les ans, le jour de l'assassinat du roi. Telle est la folie du fanatisme en tous les genres, qu'il est toujours prêt à déifier les crimes qu'il suscite et ceux qui les commettent.

**LA BELLE ANGEVINE;
HISTOIRE DU JEUNE PRÊTRE
CONDAMNÉ A ÊTRE PENDU, OU A L'ÉPOUSER.**

La singularité de cette histoire, les circonstances intéressantes qui s'y rattachent, lui assignent une place dans ce recueil, quoi qu'elle n'offre ni coups de poignard, ni coupe empoisonnée, ni aucun autre des instrumens de l'assassinat. Ici les principaux personnages ne sont pas à l'abri de tout reproche; mais le crime est tout entier du côté de la justice, qui, au seizième siècle, et bien plus tard encore, se montrait si prodigue de bûchers et de potences.

Rénée Corbeau, fille d'un simple bourgeois de la ville d'Angers, était d'une si grande beauté, qu'on l'avait surnommée la belle Angevine; les églises, les promenades publiques où l'on savait qu'elle devait se trouver, attiraient toujours une affluence considérable, curieuse de la voir et de l'admirer. Son esprit, son caractère, le doux son de sa voix, n'étaient pas moins séduisans que son visage et les grâces de sa personne. Son amour-propre était sans doute agréablement flatté de tant d'empressement, mais son cœur restait indifférent au milieu d'une foule d'adorateurs, qui lui offraient en vain leur fortune en sollicitant sa main.

L'université d'Angers était alors très-florissante; un jeune gentilhomme de Séez y arriva en 1594. La présence de cet étudiant produisit sur les dames le même effet que celle de Rénée faisait sur les hommes. Sa beauté devint le sujet de toutes les conversations; tout le monde voulait voir le beau Normand, et pendant quelque temps il partagea avec la belle Angevine l'attention de la ville. Cependant le public, toujours avide de sensations nouvelles, désirait les voir ensemble pour décider lequel des deux emportait

le prix de la beauté. Ils ne le désiraient pas moins vivement eux-mêmes, mais cette curiosité devait troubler pour long-temps le repos de leur vie. Dès qu'ils se virent, ils sentirent au même instant, elle qu'il était le plus beau des hommes; lui, qu'elle était la plus accomplie des femmes.

L'amour ne tarda pas à succéder à leur admiration mutuelle. Rénée, sensible pour la première fois, se livra à ce sentiment nouveau avec toute la naïve ardeur d'une jeune fille; elle prenait plaisir à entendre louer celui que tout le monde vantait, et nommait déjà son amant celui que toutes les femmes admiraient d'autant plus qu'il répondait avec froideur aux avances de la coquetterie; enfin tout, jusqu'aux vœux du public qui se prononçait hautement pour l'union d'un si beau couple, tout concourut à séduire Rénée, à l'enivrer d'amour.

Bientôt les deux amans, malgré la surveillance des parens de Rénée, se donnèrent de secrets rendez-vous, où les sermens de fidélité éternelle ne furent pas épargnés. La suite de cette liaison est facile à deviner; le beau Normand, dont le nom ne nous est pas parvenu, fit à la belle Angevine une promesse de mariage, et se mit préalablement en jouissance des droits d'époux.

Cette union clandestine ne put être long-temps un mystère. Les parens de Rénée, instruits de l'état de leur fille chérie, surprirent dans sa chambre le jeune homme, qui s'y rendait secrètement toutes les nuits. Il ne fallut employer ni menaces ni contrainte pour l'obliger à réparer l'honneur de sa maîtresse; il dit qu'il la regardait déjà comme sa femme, et qu'il était prêt à l'épouser. On dressa sur-le-champ le contrat de mariage, qu'il signa avec un vif empressement.

Cette formalité remplie, le jeune homme partit pour son pays, afin de solliciter le consentement de ses parens; mais ils le lui refusèrent. Soit inconstance de sa part, soit déférence pour sa famille, qui regardait ce mariage comme une mésalliance, soit peut-être aussi désespoir, le jeune gentilhomme entra dans l'état ecclésiastique, et reçut bientôt après les ordres sacrés.

Le père de Rénée, informé de cet abandon qu'il considérait comme une perfidie, se pourvut en accusation de rapt devant le lieutenant criminel d'Angers, et fit informer et décréter contre le séducteur de sa fille. Celui-ci

en appela au parlement de Paris, qui confirma la procédure criminelle, et rendit un arrêt qui le condamnait à *être pendu, si mieux n'aimait épouser la fille*.

Cet arrêt était pour le beau Normand le cercle de Popilius: de quelque côté qu'il se tournât, il rencontrait la mort. Le parlement n'ignorait pas qu'un obstacle absolu s'opposait à ce que le condamné pût choisir l'une des deux peines que le jugement lui infligeait; son intention était qu'il mourût en punition de la violation de son contrat de mariage, et surtout pour avoir trahi tout à la fois Dieu et les hommes, en abusant d'un sacrement pour éluder l'autre. Aujourd'hui que la peine de mort, même à l'égard des plus grands criminels, trouve de si nombreux adversaires parmi les publicistes et dans tous les échos de l'opinion publique, l'arrêt du parlement, quelque fondé qu'il soit sur la sainteté de la morale et de la religion, ne nous en paraît pas moins d'une sévérité inique et révoltante. Mais tel était l'esprit du temps.

Le jeune condamné, loin de chercher à pallier sa faute, reconnaît lui-même qu'il mérite la mort, et l'attend avec résignation. On le conduit à la chapelle du Palais-de-Justice, où il trouve un confesseur; l'instrument de son supplice est dressé sur la place publique, et déjà l'infortuné est au pouvoir de l'exécuteur.

A cette nouvelle, la belle Angevine devint pâle comme la mort; l'amour si violent qu'elle avait éprouvé se ranime plus violent encore dans son cœur déchiré. Le désespoir exalte ses forces; son amant, celui qu'elle a si tendrement aimé, va périr du dernier supplice; elle ne balance plus; guidée par son amour, elle se fraye un passage à travers les archers, et hors d'elle-même, éplorée, dans le plus grand désordre, elle pénètre dans la salle où la cour était assemblée, se jette aux pieds des juges, et les conjure dans les termes les plus touchans, d'avoir pitié de deux malheureux.

«Je viens offrir à vos yeux, leur dit-elle, l'amante la plus infortunée qui ait jamais paru à la face de la justice. En condamnant mon amant, vous avez cru que je n'étais pas coupable, ou du moins que mon crime pouvait s'excuser, et cependant vous me faites mourir du même coup qui lui donnera la mort; vous me faites souffrir la plus cruelle de toutes les destinées, puisque l'infamie de la mort de mon amant rejaillira sur moi, et

que je mourrai déshonorée aussi bien que lui. Vous avez voulu qu'il réparât l'outrage qu'il a fait à mon honneur; et le remède que vous apportez au mal me rend l'opprobre de tout le monde. Ainsi, malgré l'opinion où vous êtes que je suis plus malheureuse que criminelle, vous me punissez de la plus horrible de toutes les peines. Comment accordez-vous avec votre équité le sort que vous me faites subir? Vous ne pouvez pas ignorer, puisque vous êtes hommes avant d'être juges, et que vous avez éprouvé les lois de l'amour, quels tourmens souffre une personne qui aime bien, lorsqu'elle peut se reprocher d'être la cause de la mort, et d'une mort infâme, de celui qui est l'objet de son amour. Y a-t-il un supplice qui puisse égaler cette idée insupportable? La mort qui la termine n'est-elle pas un présent du ciel?»

Rénée Corbeau cherche ensuite à excuser son amant en rejetant sur elle-même, sur sa propre faiblesse, le crime de séduction. «Si vous voulez punir une faute, à laquelle entraîne un sentiment trop vif, s'écrie-t-elle, mais qui est aussi celle d'un âge où la raison se fait à peine entendre, c'est sur moi que la vengeance des lois doit tomber; si vous ne pardonnez pas à mon amant, que je subisse la même peine, je suis la plus coupable. Mais si vos cœurs peuvent s'ouvrir à la pitié, ils trouveront le moyen de satisfaire à la justice et d'apaiser mes parens offensés. Dieu, dans sa miséricorde, ne semble-t-il pas avoir envoyé exprès le légat pour concilier ce qui paraît si opposé? Il doit arriver dans peu de jours avec tous les pouvoirs de Sa Sainteté, et il pourra, par des dispenses, mettre le malheureux condamné en état d'opter, suivant votre arrêt, et réparer mon honneur. Mais si vous êtes tous inflexibles, ne me refusez pas du moins la grâce de mourir avec mon amant, du même supplice.»

Jusqu'à ce moment, Rénée Corbeau avait paru la plus belle des femmes, mais ses larmes, ses sanglots, son éloquence, ses traits animés de tous les sentimens qu'elle exprimait, semblaient lui communiquer quelque chose de supérieur à la beauté terrestre. Les juges, les assistans, tous sont profondément émus et frappés d'admiration par cette scène aussi attendrissante qu'inattendue. Accoutumés à rester froids et impassibles sur leur tribunal, les magistrats étonnés se regardent les uns les autres; tous cèdent spontanément au sentiment qui les domine, et ils ordonnent aussitôt qu'il sera sursis à l'exécution, afin que le condamné puisse se pourvoir devant l'autorité ecclésiastique.

Le légat, qui depuis fut pape sous le nom de Léon XI, étant arrivé à Paris, prit connaissance de cette affaire, et, après en avoir conféré avec les prélats et docteurs de sa suite, il jugea le condamné indigne d'aucune grâce, et il lui refusa les dispenses nécessaires pour le mariage, quoiqu'il fût sollicité à cet égard par les plus grands seigneurs du royaume.

Il restait encore aux malheureux amans un moyen de salut; c'était de recourir à la clémence royale. Le trône de France était alors occupé par le bon Henri,

Le seul roi dont le peuple ait gardé la mémoire.

Ce prince connaissait par expérience toutes les fautes que peut faire commettre l'amour; et, contre l'ordinaire des autres hommes, surtout de ceux qui peuvent tout impunément, cette connaissance du cœur humain le disposait à l'indulgence. Aussi reçut-il avec une bonté infinie la requête des deux infortunés, et il sollicita lui-même le légat, qui, ne pouvant résister aux vives et pressantes instances du monarque, accorda enfin les dispenses demandées.

Le mariage des amans ne tarda pas à être célébré, et la belle Angevine suivit son mari en Normandie, où ils vécurent dans une union digne de servir de modèle.

De nos jours, la mémoire de la belle Angevine, si célèbre de son temps, est presque entièrement oubliée, même en Anjou; ce n'est que dans la poussière du greffe d'Angers que l'on retrouve des traces de son existence.

CAUSE DE MEURTRE PLAIDÉE DEVANT HENRI IV

Un jeune homme, nommé Jean Prost, avait été envoyé à Paris par sa mère pour y faire ses études en droit. Il se logea en chambre garnie chez un nommé Boulanger. Ce jeune homme, ayant reçu de sa mère une somme assez considérable, disparut tout-à-coup. La justice, informée de cette disparition, se transporta dans la chambre de Prost, trouva ses coffres enfoncés et l'argent enlevé; on arrêta Boulanger et on instruisit son procès. A l'interrogatoire il soutint toujours qu'il ignorait ce que Prost était devenu, et qu'il n'avait eu aucune part au vol de son argent. Les enfans de Boulanger furent aussi arrêtés; ils déposèrent que, le lendemain de la disparition de Prost, ils avaient vu deux inconnus s'introduire dans sa chambre; le plus jeune ajouta que le même jour Boulanger, son père, avait enlevé l'argent de Prost, et l'avait porté chez son beau frère, qui l'avait caché dans un endroit qu'il indiqua. Tous ces faits se trouvèrent conformes à la vérité; Boulanger fut condamné à la question ordinaire et extraordinaire; il la soutint sans faire aucun aveu, et fut mis en liberté, à la charge de se représenter en justice toutes les fois qu'il en serait requis.

A quelque temps de là, trois Gascons, voleurs de profession, furent arrêtés dans Paris. La justice les condamna à être pendus pour un vol fait avec effraction. Celui qui devait être exécuté le dernier, voyant son tour arrivé, déclara, avant de monter au gibet, que Boulanger était innocent du meurtre de Jean Prost; que c'était lui qui avait commis ce crime, de concert avec l'un de ses deux camarades que l'on venait d'exécuter. Ils avaient appris que la mère du jeune Prost lui avait envoyé de l'argent, et s'étaient promis de se rendre maîtres du numéraire en question. Mais comme en assassinant Prost dans sa chambre, le bruit qu'il aurait fait en se défendant

aurait pu les déceler et les faire prendre en flagrant délit, ils résolurent de l'attendre le soir dans la rue et de le tuer; le voleur ajouta que s'étant défait du jeune homme comme ils l'avaient projeté, ils étaient montés, sans bruit, dans sa chambre dont ils avaient pris la clef dans sa poche; qu'ils avaient forcé les coffres, mais que l'argent qu'ils y cherchaient, n'y était déjà plus.

On lui demanda ce qu'il avait fait du cadavre de Prost. Il répondit que son camarade et lui l'avaient jeté dans les latrines de la maison qu'ils habitaient ordinairement. On fit perquisition dans le lieu indiqué et l'on y trouva en effet les restes d'un cadavre.

Instruit de cette révélation, Boulanger présenta sa requête à la cour, par laquelle il demandait qu'on le déclarât innocent de l'assassinat et que la mère de Jean Prost, qui l'avait poursuivi comme assassin de son fils, fût condamnée à lui faire réparation d'honneur, avec dépens, dommages et intérêts.

Cette affaire fut plaidée vers le commencement de 1600. Le roi Henri IV et le duc de Savoie, qui se trouvait en France au sujet du marquisat de Saluces, assistaient à l'audience. Henri IV, après avoir entendu les plaidoyers des deux avocats adverses, fut si satisfait de leurs raisonnemens, que, dans l'incertitude où ils l'avaient jeté, il ne put que leur dire qu'ils avaient raison tous deux.

Par arrêt du 27 janvier 1600, Boulanger fut déclaré absous de l'assassinat; et sur la demande en dommages et intérêts, les parties furent mises hors de cour, sans dépens.

PUNITION

D'UN FRÈRE INCESTUEUX.

Le sieur Gaultier de Bermondet, lieutenant-général au siège présidial de Limoges, avait huit enfans, quatre fils et quatre filles. L'aîné des fils, qui portait le nom de son père, devint maître des requêtes; le second, Jean de Bermondet, doit jouer le principal rôle dans cette histoire; le troisième prit le nom de baron de Duradour, et le quatrième celui de baron de Langeat. Les filles étaient Marguerite, Suzanne, Léone et Françoise. Marguerite épousa, en 1551, le sieur Singareau, chevalier de Pressac; Léone fut mariée au sieur de Lamothe, et Suzanne à M. de Marignac, conseiller au parlement de Bordeaux. Cette nomenclature est nécessaire à l'intelligence des faits.

Le sieur de Bermondet portait une affection toute particulière à Jean, le second de ses fils. Il le fit recevoir avocat à Bordeaux, où il l'envoya pour suivre le barreau, et en 1558 il lui fit une donation d'une partie de ses biens. Jean de Bermondet ne se servit de ces libéralités paternelles que pour se plonger dans la débauche et dans toutes sortes de désordres. Le père crut qu'en le rappelant auprès de lui, il le ramènerait à des sentimens plus honorables. Mais le malheureux ne revint que pour porter l'opprobre au sein de sa famille.

Une liaison criminelle s'établit entre sa sœur Françoise et lui; et bientôt il devint impossible de cacher les suites de ce commerce incestueux.

Les autres enfans du sieur de Bermondet, jaloux de la préférence marquée dont jouissait Jean auprès de leur père, profitèrent de cette circonstance pour s'en venger. Loin de prendre les mesures nécessaires pour ensevelir dans le plus profond secret la honte de leur maison, ils la

révélèrent avec éclat à ce malheureux père, qui chassa le criminel de chez lui.

Jean, dénué des ressources nécessaires pour fournir à ses débordemens, pillà, ravagea les fermes de son père, et mit les fermiers à contribution. A la nouvelle de ces nouveaux attentats, le sieur de Bermondet désavoua par un acte authentique ce misérable pour son fils, et fit publier ce désaveu dans toutes ses propriétés. Celui-ci, qu'aucun frein ne pouvait retenir, et dont l'âme paraissait faite pour le crime, loin de renoncer à sa liaison incestueuse, ne songea qu'à l'entretenir. Il gagna une domestique de la maison de son père, et se ménagea ainsi le moyen de s'introduire secrètement auprès de sa sœur Françoise, qui ne tarda pas à devenir enceinte pour la seconde fois.

Outré de colère, hors de lui, en apprenant ce nouveau malheur, le père porta plainte devant le lieutenant du sénéchal du Limousin, et déclara, dans sa plainte, qu'il désavouait le frère et la sœur pour ses enfans, et qu'il les déshéritait.

L'accusé fut constitué prisonnier à Saintes, et condamné à la question. La violence des tortures lui arracha l'aveu de son crime; il confessa que sa sœur avait deux fois porté dans son sein les fruits de leur inceste commun. Mais dans l'interrogatoire qu'il subit le lendemain, il rétracta cette déclaration, et dit qu'elle ne lui avait été arrachée que par la force des tourmens.

Françoise, ayant été interrogée, convint qu'elle était accouchée deux fois par suite de sa liaison avec son frère; mais elle refusa de signer cet interrogatoire.

Avant que l'on procédât au jugement définitif, Jean trouva le moyen de sortir de prison, et recommença aussitôt à ravager les biens de son père. Ce vieillard ne put résister à tant de peines multipliées; il mourut bientôt après de chagrin.

Par son testament daté de 1566, époque de sa mort, il révoquait la donation qu'il avait faite au profit de son second fils, confirmait l'exhérédation des deux coupables, et instituait l'aîné de ses fils, le maître

des requêtes, héritier de tous ses biens, et en cas qu'il décédât sans enfans, il lui substituait le baron de Langeat.

Le maître des requêtes, en vertu de ce testament, se mit en possession de la succession, et donna à ses deux frères les portions qui leur étaient réservées. Jean acquiesça à ces arrangemens et à son exhérédation; il se réconcilia même avec ses frères, et vécut en bonne intelligence avec eux.

Les barons de Duradour et de Langeat étant morts peu de temps après, on prétendit que, sous le voile d'une réconciliation apparente, Jean avait empoisonné ses deux frères. Mais cette accusation paraît n'avoir eu d'autre fondement que la croyance fermement établie qu'il n'était pas de crime dont Jean ne fût coupable. Ce qui est certain, c'est que l'histoire du procès ne présente aucune trace de ce crime, et qu'il n'est énoncé que comme une simple allégation qui ne donna lieu à aucune instruction.

Françoise, complice de l'inceste de son frère, mourut en 1569, après avoir institué le maître des requêtes son héritier universel; et celui-ci se mit en possession de ses biens.

Enfin le maître des requêtes mourut aussi, et l'on trouva un testament daté du 18 février 1573, par lequel Jean, son frère, était institué héritier. On soutint dans la suite que ce dernier s'était introduit chez le mourant, accompagné de plusieurs personnes; qu'il l'avait voulu forcer à faire un testament en sa faveur; et que, n'ayant pu y parvenir, il avait fabriqué celui qu'on avait trouvé.

Ce testament, quel qu'il fût, reçut néanmoins son exécution; et Jean transigea avec sa sœur de Marignac pour la portion qu'elle avait à prétendre dans cette succession collatérale. Il épousa ensuite Marguerite de la Jomont.

Cependant la femme du sieur de Singareau, sœur de Jean, qui avait obtenu, dès le vivant de son père, des lettres de rescission contre la renonciation portée en son contrat de mariage à toutes successions, tant directes que collatérales, voyant son frère Jean possesseur de tous les biens, résolut de se les faire restituer, et se détermina à reprendre la poursuite de l'inceste, prétendant que ce crime excluait le coupable de toutes successions.

L'affaire fut évoquée au parlement de Paris. Singareau, pour écraser son beau-frère sous le poids des accusations, fit instruire en même temps du bris de prison dont on prétendait qu'il s'était rendu coupable. Il y joignit une plainte en violences exercées par l'accusé contre son frère, le maître des requêtes, et s'inscrivit en faux contre le testament de ce magistrat. Il est facile de voir que Singareau était plutôt mu par l'amour de l'or que par celui de la justice.

Un double procès s'engagea: l'un criminel relativement à l'inceste, l'autre civil pour le testament du maître des requêtes, attaqué comme faux et supposé, par Singareau et sa femme. Jean de Bermondet fut obligé de se constituer prisonnier, et reçut défense de vendre ou aliéner aucun des biens provenant de la succession de son frère. L'instruction dura six années, pendant lesquelles l'accusé obtint quelques mains-levées sur ses revenus et sur ceux de la succession de son frère.

Cependant la dame Singareau étant tombée malade, ses fils poursuivirent le procès contre leur oncle. Celui-ci les attaqua comme coupables de l'assassinat commis sur la personne d'un nommé Cerbier, qui était occupé à solliciter pour lui. Ils soutinrent que c'était lui-même qui avait ajouté ce crime aux autres crimes dont il était déjà coupable, et qu'il n'avait eu d'autre but que de se défaire d'eux en les faisant monter à l'échafaud par suite de cette accusation calomnieuse. Quoi qu'il en soit, ils se justifèrent et obtinrent des dommages et intérêts.

Enfin un arrêt du dernier jour de juillet 1585 déclara bonne et valable la première procédure, faite à Saintes; confirma le testament du sieur de Bermondet père; annula celui du maître des requêtes, et rejeta la requête civile obtenue par Jean de Bermondet.

Jean fut déclaré atteint et convaincu d'inceste avec sa sœur, d'exactions et de violences, et en conséquence condamné à avoir la tête tranchée en place de Grève; ses biens situés en pays de confiscation furent déclarés confisqués. Il fut exécuté le jour du jugement; et l'on voit dans le journal de *l'Estoile* qu'il soutint jusqu'à la mort qu'il était innocent de l'inceste pour lequel on l'avait condamné; mais qu'il reconnaissait le juste jugement de Dieu, qui le punissait d'avoir été trois ans sans le prier et sans dire seulement une *patenôtre*.

La mort de ce misérable ne rétablit pas la paix au sein de cette famille; sa succession, qui n'était point sujette à confiscation, fut un nouveau brandon de discorde entre ses parens, qui se disputèrent sa dépouille avec l'acharnement de la haine et de la cupidité.

LE FAUX MARTIN GUERRE.

Cette histoire singulière fera voir jusqu'à quel point un imposteur effronté peut, à l'aide de quelques traits de ressemblance, en imposer, pendant long-temps, à toute une famille, à toute une population.

Un nommé Martin Guerre, né au village d'Artigues en Biscaye, étant âgé d'environ onze ans, avait épousé, en janvier 1534, une fille à peu près de son âge et d'une famille de mince bourgeoisie comme la sienne. Les deux jeunes époux jouissaient d'une honnête aisance. Ils vécurent ensemble huit à dix ans, au bout desquels ils eurent un fils, qui fut nommé Sanxi.

Vers ce temps, Martin Guerre, craignant d'être maltraité par son père, à qui il avait dérobé du blé, s'absenta de sa maison, et se mit à voyager. Il partit, et pendant dix ans on n'entendit plus parler de lui.

Il y avait déjà quelques années qu'il avait quitté le pays, lorsqu'un jeune homme dont le vrai nom était Arnauld du Tilh, dit Pansette, du village de Sagias, entreprit de se faire passer pour Martin Guerre. Il se présente tout-à-coup à la famille de l'absent, ainsi qu'à celle de sa femme; et, grâce à une parfaite ressemblance, tous les parens l'accueillent comme étant Martin Guerre. La femme elle-même y est trompée, et reçoit l'imposteur comme son véritable mari; circonstance bien surprenante, et qui pourrait donner matière à plus d'une réflexion maligne.

Arnauld du Tilh était entreprenant, et avait tout l'esprit nécessaire pour jouer son nouveau rôle. Ayant d'ailleurs connu Martin Guerre dans ses voyages, il avait appris de lui jusqu'aux plus petits détails de famille, jusqu'aux plus légères particularités, même entre mari et femme; il pouvait soutenir son personnage dans tous les cas possibles, et par là, se procurer un

établissement et des propriétés. Il s'imaginait aussi que l'on n'entendrait plus parler du véritable Martin Guerre, et qu'il pourrait jouir paisiblement des fruits de son habileté; il se flattait d'ailleurs que, si le véritable mari se représentait, il lui serait facile de le faire passer pour un imposteur.

Il vécut donc ainsi en famille pendant trois ans, sans trouble, sans inquiétude; il avait la jouissance pleine et entière des biens; il vendit même plusieurs héritages, et devint père de deux enfans. Mais s'étant brouillé, à l'occasion de quelques débats d'intérêt, avec un oncle de Martin Guerre, les yeux commencèrent à se dessiller; toute la famille soupçonna véhémentement la supercherie, et les plus proches parens persuadèrent à la femme, qui selon toute apparence était facile à persuader, que son prétendu mari n'était qu'un fourbe.

Celle-ci, à leur sollicitation, se détermina à former sa plainte en justice devant le juge de Rieux, demandant que le prétendu Martin Guerre fût, comme criminel de faux, condamné à une amende de deux mille livres et à tous les dépens, dommages et intérêts; le tout à son profit.

Arnauld du Tilh répondit à cette plainte par des invectives contre toute la famille, accusant plusieurs parens d'obséder sa femme pour raisons d'intérêt, et demandant à son tour qu'elle fût mise à l'abri de leur subornation.

Cependant il subit un interrogatoire détaillé, auquel il répondit à merveille sur toutes les circonstances. Chose fort singulière et surtout embarrassante pour la justice, les réponses de la femme, qui fut interrogée séparément, se trouvèrent parfaitement conformes aux siennes: de sorte que les juges, après quelque hésitation, lui accordèrent ce qu'il avait demandé, le séquestre de sa femme, et lui permirent de publier un monitoire pour avoir révélation de ceux qui l'avaient subornée. On reçut néanmoins la déposition de cent cinquante témoins environ, dont une partie le reconnaissait pour Martin Guerre. Cependant le plus grand nombre soutenait qu'il était Arnauld du Tilh; d'autres témoins, dans le doute, s'abstinrent de prononcer. Enfin le juge de Rieux s'étant persuadé qu'il n'était pas le vrai Martin Guerre, trancha la question par une sentence définitive qui condamnait l'imposteur à avoir la tête tranchée et son corps séparé en quatre quartiers.

Arnauld du Tilh ne resta pas oisif sous le coup de cette condamnation; il en appela au parlement de Toulouse, qui fit recommencer la procédure pour procéder à un examen approfondi de cette affaire. On confronte séparément l'accusé et la femme de Martin Guerre; même résultat qu'au premier procès. Les témoins, entendus de nouveau, se trouvent encore partagés comme à la première enquête; les uns reconnaissent Martin Guerre dans la personne de l'accusé, d'autres ne le reconnaissent pas; d'autres se bornent à douter. Nouvelles perplexités de la part des juges. L'affaire était on ne peut plus épineuse; cette parfaite ressemblance, ces réponses circonstanciées et conformes à la vérité; l'air de candeur et d'assurance que montrait l'accusé; tout tendait à confondre les juges, les témoins et les parens eux-mêmes; il paraissait impossible que cet homme ne fût pas Martin Guerre. Il était donc sur le point de sortir victorieux de ce procès.

Mais une péripétie inattendue vint amener un autre dénouement. Tout-à-coup le véritable Martin Guerre se présente, revenant d'Espagne avec une jambe de bois. Dans ce pays, il s'était mis au service du cardinal de Burgos, d'où il était passé à celui du frère du prélat, qui l'avait emmené en Flandre: obligé de suivre son maître à la bataille de Saint-Laurent, il s'était trouvé malgré lui au milieu des combattans, et avait eu une jambe emportée.

Le nouveau venu ayant appris ce qui s'était passé en son absence, se hâta de présenter sa requête à la cour, qui ordonna l'interrogatoire dans lequel il fut confronté avec l'imposteur qui, beaucoup plus ferme que lui dans ses réponses, poussa l'audace jusqu'à le traiter d'homme aposté par son oncle. La confrontation eut lieu ensuite avec la sœur, la femme et les principaux témoins on ajourna aussi les frères d'Arnauld du Tilh, qui ne voulurent jamais paraître; tous enfin reconnurent avec affirmation le nouveau venu pour le véritable Martin Guerre. Ainsi Arnauld du Tilh fut à la fin complètement démasqué, et convaincu de sept crimes capitaux, fausseté de noms, supposition de personne, adultère, rapt, sacrilège, larcin et plagiat. Sur quoi la cour prononça l'arrêt, qu'elle renvoya au juge de Rieux, pour être mis à exécution.

Cet arrêt, daté du 12 septembre 1560, condamnait Arnauld du Tilh à faire amende honorable devant l'église d'Artigues; à être conduit dans tous les carrefours de Rieux; enfin à être pendu devant la maison de Martin Guerre.

Avant de subir son arrêt, le coupable avoua tous ses crimes.

BENIGNA OU VANINA ORNANO.

Benigna Ornano était fille unique et héritière de François Ornano, l'un des plus riches seigneurs de l'île de Corse. Cette dame avait épousé Sanpietro, soldat de fortune, né à Basilica. Sanpietro, par sa naissance, ne pouvait pas aspirer à une alliance aussi illustre; mais en lui le défaut de noblesse était compensé par une grande bravoure et par des talens militaires qui lui avaient valu, au service de la France, le grade de colonel. Son ambition était de soustraire la Corse, sa patrie, à la domination des Génois, et pour y parvenir, il avait fait des prodiges de valeur pendant tout le temps que la république avait été en guerre avec la France.

La paix entre ces deux puissances ayant mis un terme aux exploits de Sanpietro, n'en mit point à la haine qu'il portait aux Génois. Il chercha d'abord à soulever contre eux le grand duc de Toscane, qui refusa d'entrer dans ses projets; il se tourna ensuite du côté des Turcs, dont la puissance navale était formidable dans la Méditerranée. Les Génois n'oublièrent rien pour neutraliser les efforts de ce dangereux ennemi; ils résolurent même d'attirer à Gênes sa femme et ses enfans, bien convaincus que quand ils les auraient en leur pouvoir, ils forceraient Sanpietro à cesser ses menées, par la crainte qu'il aurait de les perdre.

Benigna et ses enfans, qui avaient été bannis de Corse avec Sanpietro par un arrêt du sénat de Gênes, étaient alors (1563) à Marseille. Les Génois cherchèrent à gagner les domestiques de cette malheureuse exilée, entre autres un prêtre nommé Michel, à qui Sanpietro, à son départ, avait confié l'éducation de ses deux fils. Ce prêtre et les domestiques persuadèrent à Benigna qu'il était de son intérêt de se rendre à Gênes; que là il lui serait facile, soit par elle-même, soit par le crédit de ses parens, d'obtenir la grâce de son mari et la restitution de tous ses biens. Benigna était attachée à sa

famille, à son pays; elle n'était pas moins fatiguée de l'esclavage où la réduisait l'humeur sombre et farouche de son mari, et elle désirait passionnément pouvoir rendre un jour à ses enfans leur patrie et les biens de ses pères. Il ne fut donc pas difficile de la persuader, et le moment du départ fut fixé.

Elle envoya à bord ses meubles et ses bijoux, et s'embarqua avec un de ses fils et le prêtre Michel, qui était chargé de la conduire. Mais à peine avait-elle mis à la voile, qu'Antoine de Saint-Florent, l'ami et le confident de Sanpietro, instruit de sa fuite, partit sur un brigantin, et fit tant de diligence qu'il la joignit près d'Antibes, et la mit entre les mains du comte de Grimaldi, seigneur du lieu. Celui-ci, n'osant ni la garder dans son château, ni la mettre en liberté, l'envoya au parlement de Provence, juge et protecteur naturel de ces fugitifs.

Sanpietro arrive peu de temps après à Marseille; informé de ce qui venait de se passer, il vole à Aix, se rend à la maison où est sa femme, et demande à la ramener chez lui. Le parlement, avant de la lui rendre, envoie des commissaires à Benigna pour savoir si elle consentait à retourner vers son mari. Benigna avait un courage au-dessus de son sexe, et dans cette circonstance, quoiqu'elle connût le danger dont elle était menacée, elle crut qu'il était de son devoir de reprendre les liens qui l'attachaient à son mari. Elle répondit donc affirmativement, et la cour, après avoir attesté l'innocence de cette femme, la remit à Sanpietro le 15 juillet 1563, et lui enjoignit de la traiter avec tous les égards qu'elle méritait.

Arrivé à Marseille, Sanpietro sentit se rallumer toute sa colère, quand il vit sa maison dépouillée de tous ses meubles. Ce spectacle lui rappela avec encore plus de force que sa femme s'était enfuie pour s'aller jeter dans les bras des Génois ses ennemis déclarés. Alors n'étant plus maître de son ressentiment, il résolut de lui ôter la vie; mais comme il n'avait jamais perdu pour elle ce respect dont il s'était fait une longue habitude, par suite de la différence que la naissance mettait entre elle et lui, il lui parla encore cette fois la tête découverte et dans une contenance respectueuse; ce qui ne l'empêcha pourtant pas de lui reprocher sa perfidie, et de lui dire que sa faute ne pouvait s'expié que par la mort. Aussitôt il ordonna à deux esclaves d'exécuter cet arrêt barbare.

Benigna, qui connaissait le caractère cruel et inflexible de son mari, n'essaya pas de l'attendrir par ses prières et par ses larmes; seulement elle le conjura avec instance, puisque sa mort était irrévocable, de lui épargner la honte de mourir sous les coups de vils esclaves. «Que je reçoive au moins la mort, lui dit-elle, de la main de l'homme que j'ai choisi pour époux à cause de sa valeur et de son courage!» Cet autre Othello, sans être ému par ces paroles, fait retirer ses bourreaux, se jette aux pieds de Benigna, lui demande pardon en termes respectueux et soumis, passe à son cou le cordon fatal, et l'étrangle sans pitié. Le monstre fit ensuite subir le même supplice à deux filles qu'il avait eues de Benigna.

Ce qui ne paraîtra pas moins inconcevable, c'est qu'il eut l'audacieuse barbarie de se vanter publiquement à Marseille de ces horribles assassinats. Le procureur-général du parlement en porta plainte le 19 août de la même année. Sanpietro, effrayé, vint en toute hâte à Paris pour justifier son crime. Il y trouva tous les esprits remplis d'horreur, à l'occasion du meurtre de l'intéressante Benigna. Les femmes surtout, qui redoutaient les suites d'un si dangereux exemple, firent éclater toute leur indignation. La reine refusa de le voir. On rapporte que cet homme, ayant un jour découvert sa poitrine, cicatrisée pour le service de l'état, s'écria avec fierté: «Qu'importe au roi, qu'importe à la France, que Sanpietro ait bien ou mal vécu avec sa femme?»

Ces paroles, prononcées d'un ton ferme et par un homme féroce, mais qui avait rendu de très-grands services à la couronne, firent impression, et le roi lui pardonna ses crimes. Pour concevoir une pareille grâce accordée par un souverain à un scélérat de cette trempe, il faut songer que c'était dans un siècle où le courage brutal tenait lieu, pour ainsi dire, de toutes les vertus.

Ce Sanpietro succomba sous les coups de la trahison, le 17 janvier 1566, dans une rencontre avec les Génois; il fut lâchement assassiné par derrière d'un coup d'arquebuse que lui donna un de ses capitaines nommé Vitetto.

Son fils, Alphonse Ornano, qui devint maréchal de France, exécutait lui-même les sentences de mort qu'il rendait contre les soldats. Un de ses neveux, ayant manqué à quelque devoir militaire, vint pour dîner avec son oncle; Alphonse se leva, le poignarda, demanda à laver ses mains, et se remit à table.

PUNITION ABSURDE ET IMMORALE.

«J'ai parlé, dit M. Dulaure, des processions où figuraient, à Paris, des personnes *entièrement nues*. De pareilles nudités étaient ordonnées par les tribunaux; ils condamnaient les accusés des deux sexes à suivre les processions presque nus, et à porter dans leurs chemises, leur unique vêtement, des pierres enchaînées. Quelquefois on les condamnait à paraître en public entièrement nus. Je ne citerai qu'un seul exemple qui n'a jamais été publié.

«Agnès Piedeleu, femme publique, tenant un lieu de débauche dans la rue Saint-Martin, indisposa contre elle les bourgeois de cette rue; ils s'en plaignirent au prévôt de Paris, qui ordonna à cette femme de déloger de la rue Saint-Martin, et d'aller habiter dans un autre quartier.

«Cette femme, furieuse, voulant se venger du prévôt, l'accusa de plusieurs crimes, et produisit même à l'appui de son accusation de faux témoins reconnus pour tels. Le parlement, au mois de février 1573, sur les conclusions de l'avocat du roi, condamna Agnès Piedeleu à être menée par la ville *toute nue*, et n'ayant qu'une couronne de parchemin sur la tête. Sur cette couronne était écrit ce mot, *faussaire*. Elle fut en cet état conduite au pilori, situé aux Halles, y resta pendant deux heures exposée aux regards du public, et puis fut bannie de Paris et du royaume.»

D'ARCONVILLE

JUSTIFIÉ DU MEURTRE DE PLUSIEURS PERSONNES.

Dans des cas d'assassinats, des innocens ont été plus d'une fois condamnés, ou menacés de l'être, uniquement parce que, par droit de succession ou de contrat, ils avaient un intérêt sensible à la mort des personnes assassinées. Heureux quand la lumière de la vérité vient frapper les yeux de la justice, et désarmer son bras prêt à sévir.

Charles du Moulin, l'un des oracles du barreau français, n'ayant aucun dessein de se marier, et voulant procurer à son frère, Ferri du Moulin, avocat au parlement comme lui, un établissement avantageux, lui avait donné, lors de son mariage, en 1537, la seigneurie de Mignaud en Beauce. Dans le contrat, on avait stipulé un douaire de deux cents livres de rente, rachetable moyennant trois mille livres, en cas qu'il ne vînt pas d'enfans.

Charles du Moulin s'étant marié lui-même en 1538, avait voulu faire annuler la donation qu'il avait faite au profit de son frère, et pris en conséquence des lettres de rescision. Il avait perdu sa cause aux requêtes du palais; mais sur l'appel en la grand'chambre, il avait été ordonné qu'il rentrerait dans la terre de Mignaud, sans cependant préjudicier au douaire qui était assigné à la belle-sœur sur la seigneurie.

Les deux frères plaidèrent long-temps encore sur l'exécution de cet arrêt; mais enfin ils transigèrent en 1543, et vécurent depuis en parfaite harmonie.

Ferri du Moulin laissa une fille pour unique héritière. La succession n'étant pas, sans doute, très-claire, le tuteur jugea à propos d'attribuer à sa pupille mineure la qualité d'héritière par bénéfice d'inventaire. La fille de

Ferri n'était donc, par ce moyen, tenue de payer les dettes de ses père et mère qu'autant que la succession pourrait y suffire, mais elle ne pouvait pas exiger le douaire; et comme la terre de Mignaud n'était chargée des deux cents livres de rente qu'à cause de ce douaire, du moment qu'il n'avait plus lieu, Charles du Moulin ou ses héritiers se trouvaient libérés de cette charge.

Tel était l'état des choses lorsque le sieur d'Arconville, jeune gentilhomme, allié de M. le chancelier de L'Hôpital, épousa l'héritière de Ferri. Il comprit que la qualité d'héritière par bénéfice d'inventaire, attribuée à sa femme, lui était onéreuse. Leurs dettes liquidées, il restait beaucoup moins de bien que les deux cents livres de rente du douaire, qu'elle ne pouvait plus exiger comme héritière. On lui conseilla de profiter de la minorité de sa femme, et de prendre des lettres de rescision contre cette qualité d'héritière. Ces lettres remettaient les choses dans leur premier état.

Sur ces entrefaites Charles du Moulin était mort, laissant une fille unique, mariée à un sieur Bobie, avocat au parlement, et bailli de Coulommiers. Cet homme était d'un caractère singulier, vivant mal avec sa femme, et la maltraitant quelquefois au point de scandaliser le voisinage.

D'Arconville, ayant obtenu ses lettres de rescision, alla voir son beau-frère Bobie, le pria de ne point mal interpréter son procédé, et l'assura qu'au surplus il ne voulait pas plaider, qu'il désirait que l'affaire pût se terminer à l'amiable, moyennant l'arbitrage de quelques personnes notables. Bobie trouva cette proposition très-raisonnable, et y acquiesça.

D'Arconville avait deux terres, celle d'Arconville, située en Beauce, et celle de La Châtre, en Brie. Au mois d'août 1570, il donna la première à ferme, et fixa sa résidence à La Châtre. Au commencement de 1571, il fit plusieurs voyages, tant pour prendre des arrangemens avec son nouveau fermier que pour aller à Vigner, maison de campagne de M. le chancelier de L'Hôpital, et ensuite chez le sieur de Bellesbat, gendre de ce magistrat, qui demeurait dans le même canton.

Dans le même temps, Bobie avait reçu quatre mille huit cents livres pour le remboursement d'une rente appartenant à sa femme. Il laissa cette somme dans sa maison, sans prendre la précaution d'en dérober la connaissance à ses domestiques; négligence bien coupable, qui causa le malheur de toute une famille.

Un samedi du mois de janvier 1571, Bobie parle d'aller à Coulommiers, change trois fois d'avis, et part enfin, laissant dans sa maison sa femme, deux enfans, l'un âgé de huit ans et l'autre de vingt-deux mois, son laquais et une servante.

Le dimanche et le lundi se passent sans que la porte de la maison s'ouvre, sans qu'on y entende le moindre mouvement. L'inquiétude s'empare des voisins; ils avertissent le lieutenant-criminel. Celui-ci envoie sur-le-champ un commissaire, qui, accompagné de plusieurs notables témoins, fait ouvrir la porte en sa présence. Que voit-on en entrant? Un spectacle horrible, épouvantable! quatre cadavres baignés dans leur sang! la mère, les deux enfans, la servante, avaient été égorgés. Le laquais avait disparu. Les buffets avaient été forcés, cependant toute l'argenterie s'y trouva; mais tout l'or et tout l'argent monnayé avaient été enlevés. On trouva au fond des latrines quelques bagues, quelques chandelles, et le manteau du laquais. Le crime avait été commis la nuit même qui avait suivi le départ du maître de la maison.

Un voisin de Bobie déclara qu'il avait entendu quelque bruit; mais qu'ignorant le départ de son voisin, il avait dit de bonne foi à ses gens que c'était sans doute querelle de mari à femme, qui s'apaiserait d'elle-même sans qu'on s'en mêlât.

Cependant Bobie ignorait le malheur qui venait de lui arriver. Il revient le jeudi; la nouvelle qui l'attendait le consterne; il songe à tirer vengeance de ce meurtre; mais par une préoccupation étrange, au lieu de poursuivre son valet qui s'était évadé, il rend plainte contre d'Arconville son beau-frère, comme étant le plus intéressé à la mort de sa belle-sœur et de ses neveux, contre lesquels il se disposait à plaider. Sur cette plainte, le sieur d'Arconville est décrété de prise de corps.

Déjà d'Arconville, mu par un sentiment bien naturel, s'était mis en chemin pour venir à Paris se joindre à Bobie, afin de poursuivre la vengeance du crime; il avait même eu la précaution de se munir de quatre cents livres pour fournir aux frais de la poursuite.

Le lieutenant-criminel de robe-courte, chargé de l'arrêter, le rencontre au village de Laqueue en Brie, le fait saisir, lier et garrotter sur un cheval, et conduire en cet état à Paris. Les archers qui l'accompagnaient disaient sur

leur chemin que cet homme était l'assommeur. Le lieutenant-criminel envoya ensuite à La Châtre, où il fit arrêter la dame d'Arconville et tous ses domestiques: ils furent tous amenés à Paris dans des charrettes; et la dame d'Arconville était pareillement désignée aux passans par les archers comme la femme de l'assommeur.

Les prisonniers furent mis dans des cachots différens; les biens meubles et immeubles des deux époux furent saisis. On fit une enquête sur les lieux touchant la vie et la moralité du sieur d'Arconville. Ces recherches n'apprirent rien qui ne fût à l'avantage de l'accusé.

Le mari fut interrogé le lendemain de son emprisonnement. Il se défendit contre l'accusation en justifiant que, lors du crime commis, il était en voyage dans la Beauce. Les réponses de la femme, interrogée de son côté, se trouvèrent parfaitement conformes à celles du mari.

Après six semaines de prison, la femme et ses domestiques furent mis en liberté, mais d'Arconville demeura sous la garde d'un commissaire.

Les deux époux cependant interjetèrent appel au parlement du décret de prise de corps prononcé contre eux, de leur emprisonnement, de la saisie de leurs biens. Ils dénoncèrent cet appel à Bobie, et le sommèrent de soutenir contre eux la validité et la justice des jugemens qu'ils attaquaient.

Mais Bobie refusa de se constituer partie civile, et se contenta du rôle d'accusateur, sans vouloir se charger de la poursuite du procès, qu'il abandonna au procureur-général.

Le célèbre Étienne Pasquier se chargea de la défense de d'Arconville. Il avait vu dans les regards, dans les gestes, dans le maintien de son client, qu'il avait l'assurance d'un homme innocent. Il n'y avait pas de charges testimoniales contre lui; le crime qu'on lui imputait n'était appuyé que par des conjectures. Mais pour faire proclamer l'innocence de d'Arconville, il y avait un grand obstacle à surmonter. Les juges et le public, qui prit beaucoup d'intérêt à cette cause, étaient fortement prévenus contre l'accusé.

Au début de son plaidoyer, Pasquier fut accueilli par des huées universelles. Mais sans se déconcerter, et soutenu par la justice de sa cause, il parla avec tant d'éloquence, déploya avec tant de clarté ses moyens de justification, que les applaudissemens succédèrent aux huées, et que

d'Arconville fut déchargé de l'accusation, et Bobie condamné en tous les dépens et à trois mille francs de dommages et intérêts.

Il était bien constant que le valet de Bobie était le meurtrier. Sa disparition subite le prouvait suffisamment. Ce laquais était un Gascon que Bobie avait pris à son service sans le connaître, sans prendre d'informations. Le clerc de Bobie avait appris à son patron que, depuis qu'il avait reçu le remboursement de quatre mille huit cents livres, le Gascon se levait toutes les nuits, rôdait dans la maison, et se remettait dans son lit tout transi de froid; et Bobie, pour son malheur et celui de son beau-frère, n'avait tenu aucun compte de cet avis.

On ignore si cet assassin reçut plus tard la peine due à son forfait.

LES DEUX BELLES-SŒURS

VICTIMES DE LA JALOUSIE DE LEURS MARIS.

Louis d'Ongnies, comte de Chaulnes, gouverneur de Montdidier, Péronne et Roye, était d'une famille originaire de Flandre. Son père avait épousé Anne Juvenel des Ursins. Louis d'Ongnies était né de ce mariage, ainsi que deux filles, Madeleine dont nous allons parler, et Louise d'Ongnies qui, par la mort de son frère et de sa sœur, devint l'héritière de sa maison. Louis d'Ongnies avait été promu chevalier de l'ordre du Saint-Esprit en 1597.

Il épousa Anne d'Humières, et vécut quelque temps heureux de cette union; mais soit que la calomnie, qui se mêle à tout pour tout empoisonner, eût fait parvenir à son oreille des rapports outrageans pour un mari; soit que la conduite d'Anne d'Humières prêtât réellement aux propos malicieux de la médisance; soit enfin que le caractère du comte fût naturellement porté à cette jalousie sombre et fantasmagorique qui donne une existence réelle aux choses tout-à-fait imaginaires, et qui fait le tourment de ceux qui en sont atteints; Louis d'Ongnies conçut de violens soupçons sur la fidélité de sa femme, et dès lors son cœur couva en silence le désir de s'en venger.

La dissimulation vint au secours du sinistre projet dont il préparait l'exécution. Il feignit d'avoir oublié les motifs du ressentiment qu'il avait fait d'abord éclater, et prodigua à la comtesse les marques d'un véritable attachement. L'infortunée s'applaudissait de cette heureuse métamorphose; elle voyait avec joie se dissiper les nuages qui avaient quelque temps obscurci son bonheur; elle se croyait revenue aux premiers jours de son mariage; elle s'endormait au sein d'une perfide sécurité.

Un jour que le comte s'était montré encore plus affectueux que de coutume, il proposa sur le soir à sa femme de venir respirer le frais dans le jardin du château. La comtesse y consentit avec empressement. La nuit était sombre, la température lourde et étouffante annonçait un orage prochain; le silence n'était troublé que par le coassement des grenouilles et les cris aigus et tristes de quelques oiseaux de nuit. Le comte et la comtesse se promenaient lentement au bord des fossés du château; leur conversation était languissante et sans suite le cœur de Louis d'Ongnies était en proie aux déchirements du crime. Tout-à-coup l'orage éclate; l'éclair fend la nue à coups redoublés; la foudre remplit les échos de ses roulemens terribles. La comtesse veut rentrer dans le château; elle veut fuir effrayée... Mais son barbare époux vient de prononcer sur son sort... Sans proférer un seul mot, sans lui adresser le moindre reproche, il la saisit dans ses bras, la porte près du parapet, la précipite et la noie dans les fossés. Le bruit continu du tonnerre déroba le bruit de sa chute; et les cris plaintifs que l'on entendit quelques instans après passèrent sans doute auprès des gens du château pour le chant sinistre de quelque chouette du donjon.

La puissance absolue dont jouissaient encore les seigneurs de cette époque put seule soustraire Louis d'Ongnies au châtiment qu'il méritait. Mais il prouva par sa conduite que le crime flétrit l'âme, et que, dépouillée de cette force qui donne le courage, elle devient insensible aux affronts. Quelque temps après son exécration action, cet homme, qui avait montré de la bravoure en plusieurs occasions, se laissa provoquer, et refusa le combat dans un démêlé qu'il eut avec La Baume-Montrevel. Toute sa vaillance s'était épuisée dans l'assassinat de sa femme.

Sa sœur, Madeleine d'Ongnies, trouva un mari aussi barbare dans Charles d'Humières, marquis d'Ancre, lieutenant-général au gouvernement de Picardie. D'après les mémoires du temps, il paraît vraisemblable que la jalousie du marquis d'Humières eut pour cause la découverte d'une correspondance qui existait entre sa femme et le duc de Longueville. Il surprit plusieurs lettres, et dès lors trop certain de la perfidie, il jura d'en tirer vengeance.

Quelque temps après le duc de Longueville, faisant son entrée à Doullens, en avril 1595, reçut un coup de mousquet dans la tête, dans une salve de mousqueterie qu'on lui faisait par honneur, et ne survécut que deux

jours à cette blessure. On soupçonna le marquis d'Humières d'avoir aposté l'homme qui avait commis cet assassinat.

Mais ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'à peu près à la même époque, ce mari, qui devenait furieux au moindre sujet de jalousie, méditait le meurtre de sa femme. Cet homme, au rapport des historiens du temps, s'était appliqué à l'anatomie, au point qu'il y était devenu très-expert: «Il me semble, dit Saint-Foix en rapportant ce trait, que la pratique de cet art décèle je ne sais quoi de barbare dans un homme dont la profession n'est pas de l'exercer.»

Charles d'Humières, pour consommer sa criminelle vengeance, s'adjoignit deux hommes qu'il connaissait propres aux coups de main de ce genre; et tous trois masqués, ils allèrent attendre leur victime dans le parc du château. La marquise s'y promenait seule ordinairement. Elle y vint à l'heure accoutumée. Les trois meurtriers se précipitèrent sur elle, la saisirent, et Charles d'Humières étrangla sa femme avec ses propres cheveux.

Ce meurtre dut le rendre d'autant plus odieux que le trouble dont son esprit était souvent agité, après ce crime horrible, ne paraissait point causé par ses remords, mais semblait être plutôt la suite de la fureur jalouse qui le lui avait fait commettre. Ses domestiques l'entendaient la nuit s'écrier, se lever, et le trouvaient, un poignard à la main, courant dans sa maison, injuriant et croyant poursuivre le fantôme de la malheureuse Madeleine d'Ongnies. Il périt peu après, le 19 juin 1595, à la reprise de Ham sur les Espagnols.

Ce marquis d'Humières avait de grands talents pour la guerre, et la plupart des historiens parlent avec éloge des services qu'il rendit à Henri IV. On ajoute même qu'il cultivait les lettres et les arts. Cette culture ne lui avait donc pas donné une forte dose de philosophie, et n'avait eu aucune prise sur son âme féroce.

L'ERMITE IMPOSTEUR.

Pendant l'horrible peste qui ravagea la Provence en 1582, le peuple, frappé de terreur, s'imagina que ce grand fléau devait avoir une cause extraordinaire; il l'attribua à la malice d'un ermite dont les historiens de Provence racontent des faits que l'ignorance seule de ce temps-là pouvait accréditer.

Cet ermite, natif de Sainte-Colombe, diocèse de Lodi, cachait, disait-on, l'âme d'un scélérat sous l'extérieur d'un pénitent. Il s'appelait frère Valère-des-Champs, et, suivant les historiens, il avait été condamné pour ses crimes à être pendu; mais il avait obtenu sa grâce à condition qu'il servirait d'espion au roi d'Espagne.

Cet homme était vêtu d'un habit de bure grossière, sans manches, ceint d'une corde à laquelle pendaient un crucifix et des chapelets. Il marchait pieds nus. Le vulgaire croyait qu'en voyant un malade il distinguait au premier aspect le genre de maladie dont il était atteint, et s'il en mourrait ou s'il en guérissait. On s'imaginait même qu'il était en son pouvoir de donner la vie ou la mort. Cette croyance lui attirait des présents de la part d'un grand nombre de personnes. Il se fit une si grande réputation de sainteté que l'on vendait publiquement son portrait gravé avec cette inscription *le saint Ermite*; et c'eût été rendre sa foi suspecte que n'avoir pas à côté de son lit cette image devenue l'objet de la vénération populaire. Cette espèce de culte s'introduisit sous les yeux des magistrats, des curés et des évêques, sur lesquels cet ermite avait pris le plus grand ascendant, autant par l'austérité de ses mœurs que par la véhémence de ses discours; car on assure qu'il avait une éloquence naturelle, quoiqu'il ne sût ni lire ni écrire. L'empire qu'il exerçait sur les esprits était tel, qu'un jour il arracha des mains du bourreau, sans que personne osât s'y opposer, un criminel que l'on menait au supplice.

Toutes les classes de citoyens étaient dupes de ce jongleur: les procureurs lui offrirent cinquante écus d'or au soleil pour sa dépense, lorsqu'il feignit de vouloir faire un voyage à Rome; il n'en accepta que douze, et les états ratifièrent ce don au mois de février 1583, comme un hommage rendu à la vertu.

Cependant il était difficile de soutenir bien long-temps ce rôle de saint: les passions de l'hypocrite percèrent à travers le voile mystérieux dont il les couvrait. On s'aperçut qu'il entretenait une femme de mauvaise vie, et que, pour soutenir sa réputation de prophète, il empoisonnait ceux dont il avait prédit la mort. Sur cette horrible donnée, le peuple fit une foule de fables plus absurdes les unes que les autres. On disait que l'ermite portait la peste et la faisait porter par ses disciples dans les endroits qu'il voulait affliger; qu'il la communiquait aux maisons dont il voulait faire mourir les habitants, en graissant le marteau des portes avec un ingrédient contagieux, comme si un homme pouvait communiquer la peste de la manière et autant de fois qu'il veut, sans en être atteint lui-même.

L'ermite se trahit d'abord par le relâchement qu'il mit dans sa manière de vivre. Il quitta ses habits grossiers pour prendre la robe de cordelier à la grande manche; il porta des bas, des souliers, et s'écarta de cette austère frugalité qui avait été le fondement de sa réputation de sainteté. Pour justifier ce changement de conduite, il disait qu'il n'avait embrassé son premier genre de vie que pour accomplir un vœu; mais que le temps de sa pénitence étant passé, il croyait pouvoir user des mêmes douceurs que le reste des fidèles. Parmi ces douceurs il comprenait l'infâme privilège d'avoir une concubine.

Le parlement avait enfin ouvert les yeux sur cet imposteur: il résolut donc de le faire arrêter; mais il y avait de grands ménagemens à prendre: le prestige n'était pas encore dissipé; l'arrestation publique de cet homme, qui avait été si vénéré du peuple, aurait pu exciter une sédition. On prit la résolution de le faire prendre secrètement.

En conséquence, on ordonna au geôlier de l'arrêter quand il viendrait visiter les prisons, ce qu'il faisait fréquemment, et avec une ostentation vraiment ridicule. L'ordre ne tarda pas à recevoir son exécution. Alors ceux que la crainte ou une pusillanime superstition avait retenus éclatèrent; on

découvrit des crimes secrets que jusque là personne n'avait eu le courage de révéler.

Le coupable fut condamné, le 23 décembre 1588, à être brûlé vif, et la sentence fut exécutée. On infligea la peine du fouet pendant trois jours à sa concubine.

Telle fut la fin de ce personnage, qui ne dut la facilité qu'il eut de commettre ses crimes qu'à l'ignorance superstitieuse du siècle; car dans un temps plus éclairé, ou il n'aurait pas conçu le projet d'une semblable imposture, ou il n'aurait pas trouvé les moyens de la soutenir.

RENÉ DE VILLEQUIER

ASSASSINE SA FEMME, ET RESTE IMPUNI.

René de Villequier, baron de Clairvaux, d'Aubigny et d'Évry, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, était un des favoris de Henri III, auquel il ne resta pas toujours fidèle; car on prétend qu'il devint ligueur et qu'il favorisait le parti des Guises. Les mémoires du temps le représentent comme un homme perdu de débauche, et lui reprochent des raffinemens outrés de luxe et de plaisir. Il fut le premier qui fit servir sur sa table une omelette saupoudrée de fines perles broyées.

Cet homme, vrai sybarite, se rendit coupable d'un crime qui décelait une âme féroce. Il avait épousé Françoise de la Marck. Soit que cette femme eût imité les désordres de son mari, soit qu'elle lui fit de trop fréquens reproches de ses nombreuses infidélités, il résolut de s'en débarrasser. Étant, en septembre 1577, dans la ville de Poitiers et dans le logis même du roi, il poignarda sa femme ainsi que sa suivante qui voulait la défendre.

Françoise de la Marck était enceinte lorsqu'elle reçut le coup mortel. «Ce meurtre, dit *L'Estoile*, fut trouvé cruel comme commis en une femme grosse de deux enfans, et étrange comme fait au logis du roi, sa majesté y étant, et encore en la cour où la paillardise est publiquement pratiquée entre les dames qui la tiennent pour vertu; mais l'issue et la facilité de la rémission qu'en obtint Villequier sans aucune difficulté, firent croire qu'il y avait en ce fait un secret commandement du roi, qui haïssait cette dame pour un refus en cas pareil.»

Ce qu'il y a de certain, c'est que René de Villequier, loin de recevoir le châtement dû à son crime, continua à jouir de la faveur du roi, et ne mourut qu'en 1570, en son château d'Évry en Brie.

Au reste, il est bon de remarquer qu'à cette époque féconde en désordres, de tout genre, rien n'était plus commun que de voir des assassinats exécutés par suite de haines particulières ou quelquefois par des ordres secrets du roi; et ces crimes demeuraient toujours impunis.

ASSASSIN

SOUSTRAIT A LA VINDICTE DES LOIS

PAR LA PRESCRIPTION.

Il paraîtra peut-être étonnant qu'il puisse y avoir, en justice, prescription pour des crimes tels que l'assassinat, l'empoisonnement, et autres attentats qui ne portent que trop souvent la désolation dans les familles, l'effroi dans la société. On se demande s'il n'est pas toujours temps de châtier un coupable, s'il est bien juste que l'assassin obtienne, pour ainsi dire, sa grâce par le bénéfice des années.

Mais la loi en a ordonné autrement, et ceux qui l'ont faite n'ont pu agir légèrement dans une matière aussi importante, aussi délicate. Ainsi tout crime qui n'a point été poursuivi pendant vingt ans est prescrit; on ne peut, après ce laps de temps, inquiéter en aucune façon celui qui en est coupable. C'est une maxime puisée dans la jurisprudence romaine.

Le crime mérite, à la vérité, toute la haine et toute la sévérité de la justice. Lorsque le crime lui est déféré dans un temps où les preuves sont faciles à produire, et où l'accusé peut également faire valoir tous ses moyens de défense, alors la justice le poursuit avec rigueur. Mais si plusieurs années s'écoulent sans que le crime soit constaté publiquement et juridiquement, alors cette même justice favorise l'accusé; parce que, comme l'humanité veut que l'on présume toujours pour l'innocence, elle suppose que la longueur du temps a fait périr les preuves que l'accusé aurait pu fournir pour sa justification. On verra l'application de cette jurisprudence dans le fait qu'on va lire.

André du Sarron, écuyer, avait épousé Antoinette de Saint-Priest. Il eut de ce mariage Pierre du Sarron, qu'il déshérita par suite de son indigne conduite et des outrages qu'il en avait reçus. Il institua donc, par son testament, la demoiselle de Saint-Priest, son épouse, son héritière universelle.

Devenue veuve, la dame du Sarron convola en secondes noces. Le sieur Pierre du Perrier, son nouvel époux, prit en amitié le jeune du Sarron, son beau-fils, et ne négligea rien pour achever son éducation. Mais, loin de répondre aux soins de son beau-père, du Sarron le chasse violemment, ainsi que sa mère, de leur maison de Forges, et s'en met en possession. Ceux-ci portent plainte de ces violences en la sénéchaussée de Lyon, à l'effet d'être réintégrés dans leur bien.

Pendant la poursuite du procès, la dame de Perrier mourut, laissant quatre enfans de son second lit. Le sieur du Perrier reprit le procès, tant en son nom que comme tuteur de ses enfans.

Du Sarron, déjà consommé dans le crime, en apprenant que son procès prend une tournure défavorable pour lui, se détermine à faire assassiner son beau-père. Ce monstre d'ingratitude et de scélératesse charge de l'exécution du crime son domestique nommé Escofier, et six soldats qui lui vendent leur service. Ils s'apostent, au mois de mai 1578, sur un grand chemin où devait passer la victime désignée à leurs coups, et, cachés derrière une mesure, ils tuent du Perrier, en présence de du Sarron, qui feignait de chasser. Celui-ci fit ensuite cacher Escofier dans la citadelle de Mâcon, où il demeura pendant plusieurs années.

Le fils du sieur du Perrier était mineur. Les troubles de la ligue bouleversaient alors tout le royaume. Ce jeune enfant avait d'ailleurs tout à redouter des fureurs de son frère utérin. Il fut même obligé pour s'en garantir de se retirer à Bourges. Ce ne fut qu'en 1588, qu'ayant recueilli les circonstances de l'assassinat de son père, il en fit informer la sénéchaussée de Lyon.

La mort tragique de Henri III redoubla les troubles qui déchiraient la France; ces calamités ne cessèrent que lorsque Henri IV eut reconquis son royaume. Pendant tout ce temps du Perrier fut obligé d'interrompre ses poursuites, qu'il ne reprit que quand la paix eut rendu à la justice son cours

régulier. Il fit informer de nouveau par autorité du prévôt du Beaujolais, et sur les informations il obtint un décret de prise de corps contre Escofier.

Escofier fonda sa défense principalement sur les vingt ans écoulés depuis le crime commis.

L'affaire fut portée au parlement de Paris par suite d'un appel interjeté par Escofier; et par arrêt du 18 décembre 1599 le parlement, jugeant conformément aux lois romaines dont nous avons parlé, déclara du Perrier non recevable dans la poursuite du crime en question, et fit sortir Escofier des prisons.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE

DU PREMIER VOLUME.

	Page
AVANT-PROPOS.	v
Frédégonde et Brunehaut.	1
La comtesse de Gâtinais.	16
Assassinat de Guillaume, dit Longue-Épée, second duc de Normandie.	22
Roi de France; voleur de grands chemins.	25
Crimes et cruautés de Guillaume Talvas, comte d'Alençon et de Belesme.	30
Gabrielle de Vergy, ou vengeance atroce du châtelain Aubert de Fayel.	34
Héloïse et Abailard. Attentat du chanoine Fulbert.	38
Mort tragique de Raymond Trencavel, vicomte de Béziers et de Carcassonne.	51
Crime horrible attribué à des Juifs de Brie-Comte-Robert.	55
Le troubadour Cabestaing.	58
Pierre de La Brosse et Marie de Brabant.	65
Procès des Templiers, leur innocence et leur condamnation. Héroïsme de Jacques Molay, leur grand-maître.	73
Enguerrand de Marigny.	85
Le faux Baudouin.	95
Croisade contre les Albigeois.	99
Acte de justice de la reine Blanche, mère de Saint-Louis.	103
L'inquisition à Toulouse.	106

Isarde des Baux.	111
Histoire du jeune comte de Foix.	116
Le prévôt Taperet.	128
Jourdain de Lisle.	132
Iniquités de Bétisac, punies par le roi Charles VI.	134
Marguerite de Belleville, ou la magicienne de Paris.	137
Tentative d'homicide de Pierre de Craon sur le connétable de Clisson.	141
Duel judiciaire de Carrouges et Legris.	148
Abus des asiles et lieux de refuge pour les criminels.	153
Étrange procès entre deux Juifs.	156
Le chien vengeur de son maître, ou le juste jugement de Dieu.	158
Les trois reines adultères.	163
Assassinats des ducs d'Orléans et de Bourgogne.	169
Duel du chevalier Clary.	178
Procès inique de Jacques Cœur.	181
Procès de Jeanne d'Arc.	184
Réparation d'un meurtre commis dans le couvent des Grands-Augustins de Paris.	191
Crimes et punition du maréchal de Retz.	194
Crimes de Louis XI, roi de France. Supplice de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours.	200
Le cardinal de Balue.	211
Histoire de la comtesse de Châteaubriant, jugée et condamnée à mort par son mari.	216
Le baron de Samblançay, surintendant des finances sous François I ^{er} .	225
Le président Meynier d'Oppède et l'avocat-général Guérin, ou massacres juridiques de Cabrières et Mérindol.	228
Le comte Sébastien Montécuculli, condamné comme empoisonneur du dauphin, fils de François I ^{er} .	235
Supplice d'Anne Dubourg, conseiller au parlement de Paris.	238
Saint-Jean de Ligoure, gentilhomme limousin, meurtrier de sa femme et de ses enfans.	242

Massacre de la Saint-Barthélemy.	249
Annibal Coconas.	269
Assassinat des Guises.	271
Le baron des Adrets.	295
Le maréchal de Montluc.	299
Cruautés populaires, commises à Toulouse pendant les troubles de la ligue.	305
Assassin tué par sa victime.	315
Henri III et Jacques Clément.	319
La belle Angevine; histoire du jeune prêtre condamné à être pendu, ou à l'épouser.	324
Cause de meurtre plaidée devant Henri IV.	334
Punition d'un frère incestueux.	337
Le faux Martin Guerre.	345
Benigna ou Vanina Ornano.	351
Punition absurde et immorale.	358
D'Arconville justifié du meurtre de plusieurs personnes.	359
Les deux belles-sœurs victimes de la jalousie de leurs maris.	368
L'ermite imposteur.	374
René de Villequier assassine sa femme, et reste impuni.	378
Assassin soustrait à la vindicte des lois par la prescription.	380

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

*** END OF THE PROJECT GUTENBERG EBOOK CHRONIQUE DU
CRIME ET DE L'INNOCENCE, TOME 1/8 ***

Updated editions will replace the previous one—the old editions will be renamed.

Creating the works from print editions not protected by U.S. copyright law means that no one owns a United States copyright in these works, so the Foundation (and you!) can copy and distribute it in the United States without permission and without paying copyright royalties. Special rules, set forth in the General Terms of Use part of this license, apply to copying and distributing Project Gutenberg™ electronic works to protect the PROJECT GUTENBERG™ concept and trademark. Project Gutenberg is a registered trademark, and may not be used if you charge for an eBook, except by following the terms of the trademark license, including paying royalties for use of the Project Gutenberg trademark. If you do not charge anything for copies of this eBook, complying with the trademark license is very easy. You may use this eBook for nearly any purpose such as creation of derivative works, reports, performances and research. Project Gutenberg eBooks may be modified and printed and given away—you may do practically ANYTHING in the United States with eBooks not protected by U.S. copyright law. Redistribution is subject to the trademark license, especially commercial redistribution.

START: FULL LICENSE

THE FULL PROJECT GUTENBERG™ LICENSE

PLEASE READ THIS BEFORE YOU DISTRIBUTE OR USE THIS WORK

To protect the Project Gutenberg™ mission of promoting the free distribution of electronic works, by using or distributing this work (or any other work associated in any way with the phrase “Project Gutenberg”), you agree to comply with all the terms of the Full Project Gutenberg License available with this file or online at www.gutenberg.org/license.

Section 1. General Terms of Use and Redistributing Project Gutenberg electronic works

1.A. By reading or using any part of this Project Gutenberg electronic work, you indicate that you have read, understand, agree to and accept all the terms of this license and intellectual property (trademark/copyright) agreement. If you do not agree to abide by all the terms of this agreement, you must cease using and return or destroy all copies of Project Gutenberg electronic works in your possession. If you paid a fee for obtaining a copy of or access to a Project Gutenberg electronic work and you do not agree to be bound by the terms of this agreement, you may obtain a refund from the person or entity to whom you paid the fee as set forth in paragraph 1.E.8.

1.B. “Project Gutenberg” is a registered trademark. It may only be used on or associated in any way with an electronic work by people who agree to be bound by the terms of this agreement. There are a few things that you can do with most Project Gutenberg electronic works even without complying with the full terms of this agreement. See paragraph 1.C below. There are a lot of things you can do with Project Gutenberg electronic works if you follow the terms of this agreement and help preserve free future access to Project Gutenberg electronic works. See paragraph 1.E below.

1.C. The Project Gutenberg Literary Archive Foundation (“the Foundation” or PGLAF), owns a compilation copyright in the

collection of Project Gutenberg electronic works. Nearly all the individual works in the collection are in the public domain in the United States. If an individual work is unprotected by copyright law in the United States and you are located in the United States, we do not claim a right to prevent you from copying, distributing, performing, displaying or creating derivative works based on the work as long as all references to Project Gutenberg are removed. Of course, we hope that you will support the Project Gutenberg mission of promoting free access to electronic works by freely sharing Project Gutenberg works in compliance with the terms of this agreement for keeping the Project Gutenberg name associated with the work. You can easily comply with the terms of this agreement by keeping this work in the same format with its attached full Project Gutenberg License when you share it without charge with others.

1.D. The copyright laws of the place where you are located also govern what you can do with this work. Copyright laws in most countries are in a constant state of change. If you are outside the United States, check the laws of your country in addition to the terms of this agreement before downloading, copying, displaying, performing, distributing or creating derivative works based on this work or any other Project Gutenberg work. The Foundation makes no representations concerning the copyright status of any work in any country other than the United States.

1.E. Unless you have removed all references to Project Gutenberg:

1.E.1. The following sentence, with active links to, or other immediate access to, the full Project Gutenberg License must appear prominently whenever any copy of a Project Gutenberg work (any work on which the phrase “Project Gutenberg” appears, or with which the phrase “Project Gutenberg” is associated) is accessed, displayed, performed, viewed, copied or distributed:

This eBook is for the use of anyone anywhere in the United States and most other parts of the world at no cost and with almost no restrictions whatsoever. You may copy it, give it away or re-use it under the terms of the Project Gutenberg™ License included with

this eBook or online at www.gutenberg.org. If you are not located in the United States, you will have to check the laws of the country where you are located before using this eBook.

1.E.2. If an individual Project Gutenberg electronic work is derived from texts not protected by U.S. copyright law (does not contain a notice indicating that it is posted with permission of the copyright holder), the work can be copied and distributed to anyone in the United States without paying any fees or charges. If you are redistributing or providing access to a work with the phrase “Project Gutenberg” associated with or appearing on the work, you must comply either with the requirements of paragraphs 1.E.1 through 1.E.7 or obtain permission for the use of the work and the Project Gutenberg trademark as set forth in paragraphs 1.E.8 or 1.E.9.

1.E.3. If an individual Project Gutenberg electronic work is posted with the permission of the copyright holder, your use and distribution must comply with both paragraphs 1.E.1 through 1.E.7 and any additional terms imposed by the copyright holder. Additional terms will be linked to the Project Gutenberg License for all works posted with the permission of the copyright holder found at the beginning of this work.

1.E.4. Do not unlink or detach or remove the full Project Gutenberg License terms from this work, or any files containing a part of this work or any other work associated with Project Gutenberg.

1.E.5. Do not copy, display, perform, distribute or redistribute this electronic work, or any part of this electronic work, without prominently displaying the sentence set forth in paragraph 1.E.1 with active links or immediate access to the full terms of the Project Gutenberg License.

1.E.6. You may convert to and distribute this work in any binary, compressed, marked up, nonproprietary or proprietary form, including any word processing or hypertext form. However, if you provide access to or distribute copies of a Project Gutenberg work in a format other than “Plain Vanilla ASCII” or other format used in the official

version posted on the official Project Gutenberg website (www.gutenberg.org), you must, at no additional cost, fee or expense to the user, provide a copy, a means of exporting a copy, or a means of obtaining a copy upon request, of the work in its original “Plain Vanilla ASCII” or other form. Any alternate format must include the full Project Gutenberg License as specified in paragraph 1.E.1.

1.E.7. Do not charge a fee for access to, viewing, displaying, performing, copying or distributing any Project Gutenberg works unless you comply with paragraph 1.E.8 or 1.E.9.

1.E.8. You may charge a reasonable fee for copies of or providing access to or distributing Project Gutenberg electronic works provided that:

- You pay a royalty fee of 20% of the gross profits you derive from the use of Project Gutenberg works calculated using the method you already use to calculate your applicable taxes. The fee is owed to the owner of the Project Gutenberg trademark, but he has agreed to donate royalties under this paragraph to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation. Royalty payments must be paid within 60 days following each date on which you prepare (or are legally required to prepare) your periodic tax returns. Royalty payments should be clearly marked as such and sent to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation at the address specified in Section 4, “Information about donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation.”
- You provide a full refund of any money paid by a user who notifies you in writing (or by e-mail) within 30 days of receipt that s/he does not agree to the terms of the full Project Gutenberg™ License. You must require such a user to return or destroy all copies of the works possessed in a physical medium and discontinue all use of and all access to other copies of Project Gutenberg™ works.
- You provide, in accordance with paragraph 1.F.3, a full refund of any money paid for a work or a replacement copy, if a defect in the electronic work is discovered and reported to you within 90 days of receipt of the work.

- You comply with all other terms of this agreement for free distribution of Project Gutenberg™ works.

1.E.9. If you wish to charge a fee or distribute a Project Gutenberg™ electronic work or group of works on different terms than are set forth in this agreement, you must obtain permission in writing from the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, the manager of the Project Gutenberg™ trademark. Contact the Foundation as set forth in Section 3 below.

1.F.

1.F.1. Project Gutenberg volunteers and employees expend considerable effort to identify, do copyright research on, transcribe and proofread works not protected by U.S. copyright law in creating the Project Gutenberg™ collection. Despite these efforts, Project Gutenberg™ electronic works, and the medium on which they may be stored, may contain “Defects,” such as, but not limited to, incomplete, inaccurate or corrupt data, transcription errors, a copyright or other intellectual property infringement, a defective or damaged disk or other medium, a computer virus, or computer codes that damage or cannot be read by your equipment.

1.F.2. LIMITED WARRANTY, DISCLAIMER OF DAMAGES - Except for the “Right of Replacement or Refund” described in paragraph 1.F.3, the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, the owner of the Project Gutenberg™ trademark, and any other party distributing a Project Gutenberg™ electronic work under this agreement, disclaim all liability to you for damages, costs and expenses, including legal fees. YOU AGREE THAT YOU HAVE NO REMEDIES FOR NEGLIGENCE, STRICT LIABILITY, BREACH OF WARRANTY OR BREACH OF CONTRACT EXCEPT THOSE PROVIDED IN PARAGRAPH 1.F.3. YOU AGREE THAT THE FOUNDATION, THE TRADEMARK OWNER, AND ANY DISTRIBUTOR UNDER THIS AGREEMENT WILL NOT BE LIABLE TO YOU FOR ACTUAL, DIRECT, INDIRECT, CONSEQUENTIAL, PUNITIVE OR INCIDENTAL DAMAGES

EVEN IF YOU GIVE NOTICE OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGE.

1.F.3. LIMITED RIGHT OF REPLACEMENT OR REFUND - If you discover a defect in this electronic work within 90 days of receiving it, you can receive a refund of the money (if any) you paid for it by sending a written explanation to the person you received the work from. If you received the work on a physical medium, you must return the medium with your written explanation. The person or entity that provided you with the defective work may elect to provide a replacement copy in lieu of a refund. If you received the work electronically, the person or entity providing it to you may choose to give you a second opportunity to receive the work electronically in lieu of a refund. If the second copy is also defective, you may demand a refund in writing without further opportunities to fix the problem.

1.F.4. Except for the limited right of replacement or refund set forth in paragraph 1.F.3, this work is provided to you 'AS-IS', WITH NO OTHER WARRANTIES OF ANY KIND, EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO WARRANTIES OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR ANY PURPOSE.

1.F.5. Some states do not allow disclaimers of certain implied warranties or the exclusion or limitation of certain types of damages. If any disclaimer or limitation set forth in this agreement violates the law of the state applicable to this agreement, the agreement shall be interpreted to make the maximum disclaimer or limitation permitted by the applicable state law. The invalidity or unenforceability of any provision of this agreement shall not void the remaining provisions.

1.F.6. INDEMNITY - You agree to indemnify and hold the Foundation, the trademark owner, any agent or employee of the Foundation, anyone providing copies of Project Gutenberg™ electronic works in accordance with this agreement, and any volunteers associated with the production, promotion and distribution of Project Gutenberg™ electronic works, harmless from all liability, costs and expenses, including legal fees, that arise directly or indirectly from any of the following which you do or cause to occur: (a)

distribution of this or any Project Gutenberg work, (b) alteration, modification, or additions or deletions to any Project Gutenberg work, and (c) any Defect you cause.

Section 2. Information about the Mission of Project Gutenberg

Project Gutenberg is synonymous with the free distribution of electronic works in formats readable by the widest variety of computers including obsolete, old, middle-aged and new computers. It exists because of the efforts of hundreds of volunteers and donations from people in all walks of life.

Volunteers and financial support to provide volunteers with the assistance they need are critical to reaching Project Gutenberg's goals and ensuring that the Project Gutenberg collection will remain freely available for generations to come. In 2001, the Project Gutenberg Literary Archive Foundation was created to provide a secure and permanent future for Project Gutenberg and future generations. To learn more about the Project Gutenberg Literary Archive Foundation and how your efforts and donations can help, see Sections 3 and 4 and the Foundation information page at www.gutenberg.org.

Section 3. Information about the Project Gutenberg Literary Archive Foundation

The Project Gutenberg Literary Archive Foundation is a non-profit 501(c)(3) educational corporation organized under the laws of the state of Mississippi and granted tax exempt status by the Internal Revenue Service. The Foundation's EIN or federal tax identification number is 64-6221541. Contributions to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation are tax deductible to the full extent permitted by U.S. federal laws and your state's laws.

The Foundation's business office is located at 41 Watchung Plaza #516, Montclair NJ 07042, USA, +1 (862) 621-9288. Email contact

links and up to date contact information can be found at the Foundation's website and official page at www.gutenberg.org/contact

Section 4. Information about Donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation

Project Gutenberg™ depends upon and cannot survive without widespread public support and donations to carry out its mission of increasing the number of public domain and licensed works that can be freely distributed in machine-readable form accessible by the widest array of equipment including outdated equipment. Many small donations (\$1 to \$5,000) are particularly important to maintaining tax exempt status with the IRS.

The Foundation is committed to complying with the laws regulating charities and charitable donations in all 50 states of the United States. Compliance requirements are not uniform and it takes a considerable effort, much paperwork and many fees to meet and keep up with these requirements. We do not solicit donations in locations where we have not received written confirmation of compliance. To SEND DONATIONS or determine the status of compliance for any particular state visit www.gutenberg.org/donate.

While we cannot and do not solicit contributions from states where we have not met the solicitation requirements, we know of no prohibition against accepting unsolicited donations from donors in such states who approach us with offers to donate.

International donations are gratefully accepted, but we cannot make any statements concerning tax treatment of donations received from outside the United States. U.S. laws alone swamp our small staff.

Please check the Project Gutenberg web pages for current donation methods and addresses. Donations are accepted in a number of other ways including checks, online payments and credit card donations. To donate, please visit: www.gutenberg.org/donate.

Section 5. General Information About Project Gutenberg electronic works

Professor Michael S. Hart was the originator of the Project Gutenberg concept of a library of electronic works that could be freely shared with anyone. For forty years, he produced and distributed Project Gutenberg eBooks with only a loose network of volunteer support.

Project Gutenberg eBooks are often created from several printed editions, all of which are confirmed as not protected by copyright in the U.S. unless a copyright notice is included. Thus, we do not necessarily keep eBooks in compliance with any particular paper edition.

Most people start at our website which has the main PG search facility: www.gutenberg.org.

This website includes information about Project Gutenberg, including how to make donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, how to help produce our new eBooks, and how to subscribe to our email newsletter to hear about new eBooks.